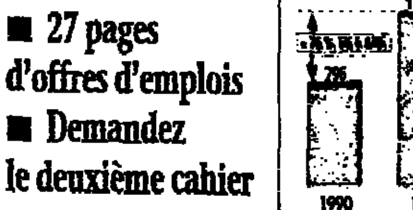


Le Monde



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16372 – 7,50 F

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ L'armée inquiète

Le sort réservé à la loi de programmation militaire 1997-2002 inquiète les chefs d'état-major. Pour Lionel Jospin, en visite lundi au camp de Canjuers (Var), *« la professionnalisation est l'enjeu du moment »*. p. 8

■ M. Debré à la tête des députés RPR

Jean-Louis debré a été élu, mardi, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale contre Frank Borotra. p. 32

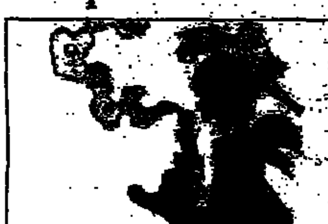
■ Le contrôle des écoutes

Dieudonné Mandelkern remplace Paul Bouchet à la tête de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité. p. 32

■ Le téléphone en concurrence

Le 1er janvier 1998, composer un numéro commençant par un 0 signifiera que l'on s'en remet à son opérateur local, dans 99,99 % des cas à France Télécom. p. 18

■ Lucky Luke a cinquante ans



Les aventures du héros exemplaire créé par Morris se sont vendues à 250 millions d'exemplaires. « OK Corral » vient de sortir. p. 14

■ Interdiction de deux « coupe-faim »

Les laboratoires Servier arrêtent la commercialisation dans 85 pays de l'Isoméride et du Pondéral. p. 12

■ L'affaire Captain Hôtel

Les maires de plusieurs communes pourraient être mis en cause après la faillite du groupe Captain Hôtel. L'enquête pourrait établir un lien avec l'homme d'affaires Michel Pacary. p. 10

■ Maxim's bouge encore

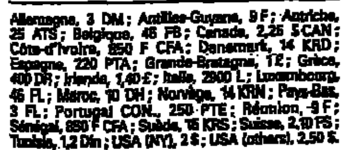
Qui peut encore rentrer dans ce vestige d'un monde disparu ? Jean-Pierre Quélin, amateur et nostalgique. p. 24

■ Athènes entre métro et archéologie

Plus de 10 000 antiquités ont été découvertes durant le forage des lignes de métro au cœur d'Athènes. p. 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 917 - 7,50 F



L'opposition répond à Lionel Jospin

● Nicolas Sarkozy dénonce, dans « Le Monde », le « socialisme dogmatique » du premier ministre ● L'UDF crédite le gouvernement d'une volonté de « recentrage » ● A l'Assemblée, les emplois-jeunes de Martine Aubry divisent l'opposition

LES DÉCLARATIONS de Lionel Jospin au *Monde* du 16 septembre suscitent des commentaires contrastés à droite. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Nicolas Sarkozy, porte-parole du RPR, dénonce le *« socialisme particulièrement dogmatique »* dont ferait preuve le premier ministre avec la création des emplois pour les jeunes dans le secteur public, la remise en question de la réduction d'impôts pour les emplois familiaux, la non-privatisation d'Air France et de France Télécom. S'agissant de l'avenir de la droite, M. Sarkozy souligne la nécessité d'une alliance au sein du RPR entre gaullistes libéraux et gaullistes sociaux.

De son côté, l'UDF crédite M. Jospin d'une *« volonté de recentrage »*, selon la formule de son président François Léotard, même si François Bayrou, président de Force démocrate et du groupe UDF de l'Assemblée nationale, reproche au premier ministre d'avoir, durant la campagne électorale, pris *« des engagements intenables »*.



Le débat sur le projet de loi de Martine Aubry, créant les trois cent cinquante mille emplois-jeunes dans les administrations d'Etat, les collectivités locales et le secteur associatif, continuait mardi 16 septembre à l'Assemblée nationale. La discussion générale, lundi, a montré l'embarras de l'opposition, partagée entre la critique de mesures d'inspiration « étatique » et la difficulté de voter contre des mesures visant à permettre aux jeunes d'accéder à un emploi.

Les précisions de M. Jospin sur la conférence salaires-emplois-temps de travail, qui s'ouvrira le 10 octobre, soulèvent des critiques dans les milieux patronaux et syndicaux. Bien que le premier ministre ait écarté comme *« anti-économique »* la formule *« trente-cinq heures payées trente-neuf »*, le CNPF, dont l'assemblée générale se réunissait mardi, affirme son hostilité à une loi-cadre sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

Lire pages 6 et 7

En Allemagne, Helmut Kohl relance l'offensive pour l'euro

QUATRE responsables de la démocratie chrétienne allemande, proches du chancelier Kohl, ont publié, mardi 16 septembre, un document sur l'Union économique et monétaire, véritable plaidoyer en faveur de la monnaie unique. Soulignant *« les intérêts et la responsabilité »* de l'Allemagne, le texte est une réponse aux eurosceptiques d'outre-Rhin qui avaient mené campagne pour un report de l'euro. Une majorité d'Allemands redoute de sacrifier le deutschemark au profit d'une monnaie européenne affaiblie par la participation de pays supposés peu vertueux comme la France et l'Italie. Le texte du groupe parlementaire CDU-CSU explique que l'UEM a été conçue sur le *« modèle »* allemand d'économie sociale de marché et de stabilité.

Lire page 4 et notre éditorial page 15

Des « bonnets de lutin » hallucinants

NANCY
de notre correspondante

Chaque année, à l'approche de l'automne, les gendarmes de La Bresse, dans les hautes Vosges, portent une attention particulière à certains cueilleurs de champignons. En général, ces mycologues ont le nez au ras de la mousse des sous-bois et se font le plus discrets possible. C'est qu'ils traquent le psilocybe lancéolé, un champignon d'un à deux centimètres de haut que l'on trouve au-delà de mille mètres d'altitude et de préférence dans les prairies à vaches.

Le « bonnet de lutin » est connu pour ses effets hallucinogènes. Des effets certains qui lui valent d'être inscrit sur la liste des produits stupéfiants. Bref, sa collecte et sa consommation sont formellement interdites par la loi. Ce week-end, les gendarmes ont cueilli cinq amateurs qui avaient fait provision de bonnets de lutin.

L'affaire est sérieuse. *« L'un d'entre eux avait même du hachisch »*, indique le chef, Guy Watrint, commandant de la petite brigade de gendarmerie, que ces cueillettes ne font pas rire du tout. *« Quand on voit l'effet que cela produit sur les gens, on ne rigole plus. J'ai eu affaire à des gars qui en avaient consommé et qui étaient agressifs, voire dangereux. »*

De gendarmesque, l'affaire est devenue judiciaire. Le parquet du tribunal de grande instance d'Epinal a engagé des poursuites pénales contre quatre étudiants nancéiens qui se sont rendus coupables d'avoir glaner en tapinois des bonnets de lutin. Pour avoir collecter cette espèce stupéfiante, ils encourent au terme de l'article L. 628 du code de santé publique un an d'emprisonnement et 5 000 francs d'amende, ou *« l'une de ces deux peines seulement »*. *« En général, les personnes qui en sont trouvées porteuses viennent ici en toute connaissance de cause. Ce n'est pas par hasard qu'on cueille le psylocybe lancéolé. On le cherche ! »*, explique le chef Wadrint dont la brigade réalise chaque année une vingtaine d'interpellations à l'orée de l'automne. L'action des gendarmes dans le grand Est ne se limite pas à la surveillance des cueilleurs. Plusieurs méthodes sont employées pour éradiquer le phénomène. Elles vont de l'écrasage mécanique au sulfatage des zones où pousse le champignon.

Au Centre antipoison de Nancy, on s'intéresse de près à ce petit champignon qui sous son apparence frêle a des effets redoutables. Entre 1993 et 1995, les Centres antipoison de Nancy et Reims ont reçu quinze patients souffrant d'intoxication au psilocybe lancéolé. Les symptomes varient en fonction des individus et de la dose absorbée. Mais ils sont spectaculaires. Un médecin du Centre antipoison de Nancy indique que les personnes ayant consommé du psilocybe lancéolé sont sujettes *« à une sensation d'ébriété proche de l'ivresse, de vacillements, d'effets d'hallucinations et de troubles visuels caractérisés par des visions colorées »*.

On note aussi des troubles psychiques, une hyper-acuité auditive et, souvent, une déconnexion de la réalité. Les petits champignons vosgiens ne sont décidément pas anodins. Des chercheurs américains qui ont travaillé sur les champignons hallucinogènes ont découvert que des araignées à qui ils en avaient administré étaient incapables de tisser leur toile.

Monique Raux

Etats-Unis : la police accusée

LES MÉTHODES de lutte contre la criminalité violente appliquées à New York et citées en exemple dans d'autres grandes villes provoquent une polémique aux Etats-Unis. Ce débat a été ouvert après une bavure policière : le 9 août, un immigré haïtien, Abner Louima, a été victime de graves sévices dans un commissariat de New York.

En pleine campagne électorale pour la mairie de New York, cette bavure a terni l'image de vainqueur de la criminalité qu'avait réussi à se forger le maire, le républicain Rudolf Giuliani. Elle remet en cause une conception du maintien de l'ordre établie sur une présence accrue de la police dans les lieux publics.

Lire page 2

POINT DE VUE

La droite, sa défaite et le Front national

par Jérôme Jaffré

AU sein de la droite modérée, encore anéantie par sa défaite des élections législatives, le débat fait rage sur les relations à entretenir avec le Front national. Il porte sur deux questions très vite liées entre elles : le mouvement de M. Le Pen est-il responsable de la défaite RPR-UDF ? Si oui, ne faut-il pas cesser de le diaboliser et accepter avec lui à l'avenir une entente minimale, c'est-à-dire, pour parler clair le retrait réciproque pour le candidat arrivé en tête dans toutes les élections comprenant deux tours de scrutin ?

Ces deux questions sont essentielles : répondre oui à la première, c'est reconnaître une extraordinaire puissance politique au FN et poser presque automatiquement la question des relations avec lui. Répondre oui à la seconde, ce serait modifier de fond en comble le débat politique et idéologique dans notre pays en ouvrant tôt ou tard la question de la participation au pouvoir de l'extrême droite.

La défaite de la majorité sortante est-elle due à l'absence d'une entente minimale avec le Front national ? A la vérité, le résultat final s'est joué à si peu – un mouvement de 0,7 % des voix aurait suffi à l'inverser – que toutes les explications peuvent être avancées. On peut aussi bien soutenir qu'un accord en bonne et due forme avec la fraction des écologistes opposée aux Verts aurait pu sauver le RPR et l'UDF, tout comme l'alliance PS-Verts a joué un rôle déterminant dans la victoire de la gauche.

Les triangulaires avec le FN ont coûté cher à la majorité sortante puisqu'elle a subi 47 défaites sur les 76 circonscriptions concernées, alors même qu'elle a raté la majorité absolue de 34 sièges.

Jérôme Jaffré est vice-président de la Sofres et chercheur associé au Centre d'étude de la vie politique.

Fête triste



BRUNO MASURE

PRÉSENTATEUR-vedette du journal télévisé de France 2 depuis 1990, Bruno Masure quittera son poste le 6 octobre, jour de la Saint-Bruno, souligne-t-il. La direction de la principale chaîne du service public a confié le « 20 heures » à Daniel Bilalian et Béatrice Schönberg (ex - TF 1). Bruno Masure a fait part de son *« amertume profonde »*.

Lire page 29 et la chronique de Pierre Georges page 32

BAVURE En pleine campagne électorale pour le renouvellement du mandat du maire de New York, une grave bavure policière est venue ternir l'image de vainqueur de la criminalité qu'avait réussi à se forger le républicain Rudy Giuliani. ● AU-DELÀ des joutes électorales, l'affaire Louima (du nom de l'immigré haïtien victime de sévices par des policiers) menace de remettre en cause les fondements de la nouvelle stratégie policière mise en place dans la ville et employée avec succès par plusieurs autres grandes agglomérations des Etats-Unis. ● LA COMMUNAUTÉ haïtienne de New York, qui compte environ 300 000 membres, vit traditionnellement repliée sur elle-même. Perçue au départ comme une communauté d'exilés provisoires qui souhaitait regagner son pays dès que la situation le permettrait, elle commence à céder à la tentation de l'intégration.

Les Etats-Unis s'interrogent sur les méthodes de leur police

Donnée en exemple, depuis deux ans, dans tout le pays pour avoir vaincu le fléau de la criminalité violente, la police de New York s'est rendue coupable, cet été, d'une sinistre bavure. Au-delà du discrédit qui l'atteint, c'est toute une conception du maintien de l'ordre qui est critiquée

NEW YORK
de notre correspondante

Cela a commencé comme une vulgaire bavure policière, plus choquante que la moyenne, certes, dans le sadisme des tortionnaires, mais présentée comme un *« acte criminel isolé »* par les autorités de New York, qui espéraient s'en tirer avec l'arrestation de quatre policiers. Plus de cinq semaines après le sinistre incident du commissariat du 70e district à Brooklyn, au cours duquel un immigré haïtien de trente ans, Abner Louima, interpellé lors d'une altercation à la sortie d'une boîte de nuit, fut passé à tabac puis sodomisé par des policiers à l'aide d'un manche de ventouse qui lui fut ensuite enfoncé dans la bouche, lui brisant plusieurs dents au passage, l'orage refuse pourtant de passer.

La victime, toujours hospitalisée après plusieurs opérations visant à réparer un intestin perforé et une vessie déchirée, réclame 55 millions de dollars (environ 320 millions de francs) de dommages et intérêts à la ville de New York et « l'affaire Louima » a pris des allures de sérieux malaise. *« Un peu comme l'affaire Rodney King* (l'automobiliste noir battu par plusieurs policiers blancs à Los Angeles en 1991), *cet incident a libéré tout un tas de doutes et un ressentiment qui étaient enfouis »*, relève Paul Chevigny, professeur à New York University et observateur de longue date de la police de New York, le New York Police Department (NYPD).

Les temps, certes, ont changé et New York aujourd'hui n'a pas les nerfs autant à fleur de peau que Los Angeles il y a six ans ; mais la rapidité avec laquelle le maire, Rudy Giuliani, a pris les choses en main après la tentative initiale de la police d'étouffer l'affaire montre à quel point lui aussi évaluait toute la gravité de la situation. Pourquoi ? Parce que, précisément, la police de New York est depuis deux ans donnée en exemple à tout le pays comme celle qui, la première, a vaincu l'un des grands fléaux américains des trois dernières décennies, celui de la criminalité violente. Parce que, fascinées par ses résultats spectaculaires, plusieurs grandes villes américaines ont emprunté la même voie. Et parce que l'affaire Louima touche au cœur même de l'approche novatrice grâce à laquelle Rudy Giuliani, en tandem avec l'ex-chef du NYPD, William Bratton, a rétabli l'ordre civil dans une ville de sept millions d'habitants.

Cette méthode, conçue par un criminologue de Rutgers University (New Jersey), George Kelling, et le sociologue James Q. Wilson et exposée dans un article publié en 1982 par le mensuel *Atlantic Monthly* sous le titre *« Broken Windows »* (« Vitres cassées »), repose sur l'idée selon laquelle le rôle de la police est de permettre à la société civile de vivre dans l'ordre. *« Un concept ancien, notamment en Europe,* souligne le Pr Chevigny, *mais auquel nous avions renoncé depuis longtemps. »* Depuis les années 60, explique George Kelling, *« lutter contre la criminalité se limitait à combattre la criminalité violente ; à New York, par exemple, la police ne s'occupait plus des cambriolages »*. Selon la vision classique, la criminalité trouvait ses racines dans la pauvreté, le racisme et les inégalités sociales : *« Pour lutter contre la criminalité, il fallait donc traiter d'abord la racine du mal. »*

LE « MODÈLE BRATTON »

La hausse constante de la criminalité, encouragée par l'épidémie de crack des années 80, illustre l'échec de cette conception. En 1989, une expérience, à laquelle participe George Kelling, est tentée dans le métro new-yorkais sous la direction, à partir de l'année suivante, de William Bratton : la police va y éradiquer progressivement la petite délinquance, de la fraude à la *« mendicité agressive »* en passant par les graffitis. Une expérience concluante : l'ensemble de la criminalité dans le métro baisse de 80 %, car, plus d'une fois, l'interpellation d'un resquilleur mène à la saisie d'une arme à feu, voire à l'arrestation d'un suspect sous le coup d'un mandat d'arrêt. En 1994, bénéficiant d'un gros effort de recrutement de policiers entrepris par son prédécesseur démocrate David Dinkins, le nouveau maire, le républicain Rudy Giuliani, nomme William Bratton à la tête du NYPD et étend la même stratégie à toute la ville.



Celle-ci s'appuie sur deux éléments : l'action policière sur *« la qualité de la vie »*, qui conduit les policiers à sortir de leurs voitures, à renforcer leur visibilité dans les quartiers à problèmes ; et les *« Compstats »*, nom donné aux réunions bi-hebdomadaires instaurées au QG du NYPD, au cours desquelles les chefs des commissariats doivent remettre leurs statistiques, rendre compte de leurs progrès et se voir assigner de nouveaux objectifs chiffrés.

Les résultats dépassent les espérances : le nombre de meurtres a baissé de 49 % à New York depuis 1993 (37 % dans les deux dernières années), et même le nombre de cambriolages décline considérablement. Séduites par la méthode, d'autres villes, pourtant les plus vulnérables au regard de la criminologie classique, enregistrent la même dynamique : Houston, Boston, Dallas, Indianapolis, San Diego...

D'autres facteurs, estiment les experts, ont probablement favorisé cette tendance : la baisse du chômage, l'évolution du marché de la drogue et en particulier du crack, revenu dans les années 90 entre les mains de dealers plus professionnels, le fort taux d'incarcération, qui a – provisoirement – fait disparaître des rues des dizaines de milliers de jeunes, et ce que l'on appelle le *« syndrome du petit frère »* qui, ayant vu ses aînés partir en prison ou mourir sous les balles des gangs, refuse de tomber dans le même piège. Mais les chiffres sont là et les observateurs les plus sceptiques admettent la réussite du *« modèle Bratton »*.

A quel prix ? C'est la question que pose aujourd'hui l'affaire Louima, un an après un rapport très critique d'Amnesty International sur les méthodes du NYPD. *« Si vous retirez les violences policières, ça peut marcher*, admet le Pr Chevigny, *mais dès lors qu'on accroît les contacts entre policiers et citoyens, on accroît aussi le risque de brutalités. »*

Car, dans l'euphorie de la paix retrouvée, on n'a prêté qu'une oreille très distraite à ceux qui se plaignaient d'une recrudescence des brutalités policières, surtout dans les quartiers noirs et immigrés : le nombre de plaintes (généralement sans suite) a augmenté de 40 % de 1994 à 1996. Horrifié par la *« sauvagerie »* de l'affaire Louima, George Kelling se défend d'avoir donné carte blanche aux policiers pour parvenir au *« niveau zéro »* de la délinquance : *« Notre objectif*, dit-il, *était au contraire d'établir un consensus dans les quartiers sur l'action de la police. »* Autrement dit : si les policiers sont sérieusement formés, s'ils savent que les abus seront sanctionnés et que le racisme ne sera pas toléré, si la mixité raciale de la police correspond à peu près à celle de la population dans laquelle elle se meut, alors le consensus sera plus facile à obtenir.

« BATAILLE IDÉOLOGIQUE »

Le Pr Kelling voit *« une bataille très idéologique »* dans les attaques contre les nouvelles méthodes policières ; il doute cependant que cette bataille se solde par un revirement de stratégie : *« La majorité des gens veulent que la police les respecte, mais il veulent aussi que la police reste dans leur quartier »*, souligne-t-il; car l'ordre civil favorise la diversification ethnique et l'activité économique. De fait, après avoir participé à une manifestation contre les abus du NYPD, un Noir américain s'est approché d'un des policiers chargés du maintien de l'ordre et, engageant la conversation, l'a supplié : *« Que tout cela ne vous dissuade pas de continuer votre travail chez nous ! »*

Sylvie Kauffmann

Le mystère « Toto » Constant

NEW YORK
de notre correspondante

Pourquoi Emmanuel Constant, ex-leader du Fraph, l'organisation paramilitaire qui a torturé et tué des centaines de partisans du président Aristide après le coup d'Etat qui l'envoya en exil en 1991, est-il toujours en liberté aux Etats-Unis ? Bien des Haïtiens de New York, auxquels il arrive de le rencontrer dans le quartier de Queens, aimeraient connaître la réponse à cette question. Car celui que tout le monde en Haïti connaît sous le nom de « Toto » Constant fait l'objet d'une demande d'extradition de la part des autorités haïtiennes, pour son rôle joué à la tête du Fraph (Front républicain pour l'avancement et le progrès en Haïti) jusqu'au retour du président Aristide, à la faveur de l'intervention américaine d'octobre 1994.

Mais tout ce qui entoure ce personnage baigne dans l'ambiguïté : la façon dont, à la tête d'une petite bande de voyous avinés gesticulant sur le quai de Port-au-Prince, en 1993, il fit faire demi-tour à un navire de guerre américain, le *Harlan-County*, alors qu'il était réputé émarger au budget de la CIA ; la façon dont il échappa (en restant simplement chez lui) à un raid des troupes américaines au siège du Fraph dans la capitale haïtienne, le 3 octobre 1994 ; la conférence de presse qu'il donna une semaine avant le retour de Jean-Bertrand Aristide en plein centre de Port-au-Prince sous la protection des GI's et avec l'appui logistique de l'ambassade des Etats-Unis ; la façon dont il entra aux Etats-Unis, deux mois plus tard, avec un visa de tourisme ; et la façon dont il y est resté depuis.

Lorsqu'il fut révélé que le chef du Fraph se trouvait le plus légalement du monde aux Etats-Unis, Warren Christopher, alors secrétaire d'Etat, révoqua son visa de tourisme et les services de l'immigration décidèrent de le renvoyer en Haïti où il était sous le coup d'un mandat d'arrêt. Mais le département d'Etat bloqua l'ordre d'expulsion et Emmanuel Constant se retrouva dans une prison du Maryland d'où, en 1995, dans une longue interview à CBS, il affirma qu'il avait été agent de la CIA de 1991 à 1994. Quelque temps plus tard, l'ex-chef du Fraph fut libéré et autorisé à regagner son domicile de Queens, à New York. Depuis, l'exécution de l'ordre d'expulsion est régulièrement reportée.

Début août, les services de l'immigration ont de nouveau décidé de surseoir à son expulsion pour six mois, parce que, nous a expliqué un porte-parole de ces services, *« les autorités américaines ont conclu que son expulsion constituerait un fardeau excessif pour le système judiciaire et pénal haïtien »*. La liberté dont jouit M. Constant à New York, souligne ce porte-parole, est assortie de *« quelques restrictions »*. Mais il en faudrait davantage pour convaincre les nombreux partisans de M. Aristide, à New York, que « Toto » Constant ne continue pas, en fait, de bénéficier de la protection de la CIA.

S. K.

Les Haïtiens, des exilés provisoires tentés par l'intégration

NEW YORK
de notre correspondante

« Jistis pou Louima ! » En créole, cela veut dire *« Justice pour Louima »*, l'immigré haïtien victime d'une grave bavure policière à New York, le 9 août. Et c'est derrière cette pancarte que près de dix mille de ses compatriotes ont défilé, trois semaines plus tard, de Brooklyn à Manhattan, jusque devant la mairie où ils ont écouté des heures de discours en français, en créole et en anglais. Malgré la présence d'orateurs américains, notamment du pasteur noir Al Sharpton, qui brigue l'investiture démocrate à la prochaine élection au poste de maire, en novembre, et en dépit d'une très grosse couverture médiatique, la manifestation est restée essentiellement haïtienne.

Assumant la triple difficulté d'être immigrée, noire et francophone, la communauté haïtienne à New York, estimée à quelque 300 000 personnes, vit traditionnellement plutôt repliée sur elle-même. Pourtant, « l'affaire Louima » la frappe à un moment où elle subit de profondes transformations et commence à céder à la tentation de l'intégration. La dynamique économique américaine, d'abord, alors que la situation en Haïti ne donne guère de signes d'amélioration, l'encourage à s'impliquer davantage dans l'activité économique aux Etats-Unis.

Immigration surtout politique au départ, puisqu'elle a commencé dans les années 60 sous la dictature duvaliériste, la diaspora haïtienne était surtout perçue comme une communauté d'exilés qui souhaitaient regagner leur pays lorsque les conditions s'y amélioreraient. *« Mais ce rêve ne s'est pas matérialisé,* relève Ricot Dupuy, directeur de la principale station de radio haïtienne de New York, Radio-Soleil ; *alors on reste. »*

Au cours des dernières années, une nouvelle vague d'immigration, commencée au moment du coup d'Etat contre le président Jean-Bertrand Aristide, en 1991, est venue renforcer cette communauté. *« Nous sommes nombreux et la culture haïtienne est partout, à la radio, dans nos journaux : la douleur de la séparation est moins aiguë qu'avant,* poursuit Ricot Dupuy. *On s'installe. »* La ville de New York a enregistré 15 000 nouveaux arrivants légaux d'Haïti de 1990 à 1994, soit le tiers du total des Haïtiens arrivés légalement aux Etats-Unis dans la même période, auxquels il faut ajouter un nombre indéterminé de clandestins. Environ un quart des Haïtiens, soit près d'un million et demi, vivent aujourd'hui en dehors de leur pays et, selon des sources haïtiennes à New York, ceux des Etats-Unis envoient pas loin d'un demi-milliard de dollars par an à leurs familles restées au pays.

Essentiellement installés à Brooklyn et, dans une moindre mesure, à Queens, les Haïtiens de New York se font à l'idée que leur vie se fera désormais aux Etats-Unis et cherchent à y participer plus activement : un nombre croissant d'entre eux, encore très difficile à chiffrer, demande à présent la naturalisation américaine, une tendance massivement observée au sein d'autres communautés d'immigrés, en particulier hispaniques, à la suite de l'adoption ces deux dernières années de dispositions législatives restreignant l'accès des immigrés à l'aide sociale et de la crainte d'un retour de bâton contre les immigrés.

MÊMES CLIVAGES POLITIQUES

Pour les Haïtiens cependant, cette évolution correspond à une approche radicalement nouvelle : d'exilés provisoires, ils sont devenus immigrés et aspirent à présent à devenir citoyens américains. Pendant longtemps, la gauche haïtienne aux Etats-Unis refusait d'encourager les exilés à la naturalisation : aujourd'hui, elle les pousse à devenir *« des acteurs de la vie américaine »* et pense, que si le maire de New York, Rudy Giuliani, a réagi si fermement à l'affaire Louima, c'est parce que, enfin, il a compris que les Haïtiens pouvaient avoir un intérêt électoral.

Ce regain d'activisme leur donne l'occasion de reproduire aux Etats-Unis les mêmes clivages politiques que dans leur pays d'origine, comme l'illustrent leurs deux principaux journaux : *Haïti Observateur* (conservateur) et *Haïti Progrès* (gauche). Les Haïtiens les plus anciens aux Etats-Unis et souvent les plus aisés incarnent le courant conservateur, tandis que la vague récente est plus représentative du mouvement militant « lavalas » qui soutenait le président Aristide.

Selon Pierre Noel, journaliste haïtien au *Village Voice*, cette division se retrouve jusque dans la famille d'Abner Louima qui, de son lit d'hôpital, subit les influences contradictoires de l'aile conservatrice, qui prône la modération et lui demande de se montrer conciliant avec Rudy Giuliani, et de l'aile radicale, qui convoque des manifestations et invite Johnny Cochran, l'avocat-star de la communauté noire américaine (il fut celui d'O.J. Simpson) à le représenter dans sa plainte contre la ville de New York.

S. K.



Bill Clinton cède face au puissant sénateur Jesse Helms

WASHINGTON
de notre correspondant

Le sénateur républicain Jesse Helms est-il invincible ? La question mérite d'être posée au vu de l'épilogue de la rude bataille qui opposait depuis des semaines le tout-puissant président de la commission des affaires étrangères du Sénat à la Maison Blanche, et dont l'enjeu était la nomination de William Weld au poste d'ambassadeur des Etats-Unis à Mexico. Républicain lui-même (mais modéré), l'ancien gouverneur du Massachusetts a annoncé, lundi 15 septembre, qu'il jetait l'éponge et retirait sa candidature.

M. Weld a pris conscience au cours du week-end que Jesse Helms ne céderait pas, et surtout que la Maison Blanche – bien que Bill Clinton l'ait publiquement soutenu – ne prendrait pas le risque de remettre en cause des relations relativement harmonieuses avec l'ultraconservateur sénateur de Caroline du Nord. C'est donc avec un *« grand regret »* et en réaffirmant que son candidat aurait fait un *« formidable ambassadeur »* au Mexique que M. Clinton a pris acte de la décision de Bill Weld de ne pas alimenter plus longtemps l'âpre débat interne au sein du Parti républicain.

Vendredi, au cours d'une séance houleuse de la commission des affaires étrangères du Sénat, il était apparu clairement que M. Helms ne tolérerait pas la moindre contestation de son autorité. Fort de ses considérables prérogatives, l'irascible président avait imposé le silence à tous les sénateurs faisant mine de défendre William Weld, voire d'obtenir une simple audition de l'impétrant. M. Helms s'opposa à tout et ne s'attira que de rares protestations. A l'origine de ce jusqu'au-boutisme réside une forte inimitié entre deux hommes, que tout – à part leur commune affiliation au Parti républicain – sépare.

MANIÈRE « DICTATORIALE »

William Weld, ce patricien richissime, est profondément marqué par la tradition modérée du Massachusetts et de la Nouvelle-Angleterre. Drôle et excentrique, il est favorable à l'avortement, à la libéralisation de la marijuana à des fins médicales, à la distribution de seringues aux drogués pour combattre le sida et aux droits des homosexuels. Bref, pour cet ancien combattant (il a soixante-quinze ans) de la lutte contre le communisme qu'est Jesse Helms, Bill Weld, bien que républicain, est l'incarnation diabolique d'un démocrate de la pire espèce.

Plus grave, selon M. Helms, les convictions de l'ancien gouverneur en matière de drogue le rendaient totalement inapte à devenir ambassadeur dans un pays qui est de facto l'un des principaux pourvoyeurs de stupéfiants des Etats-Unis. Pour aggraver son cas, M. Weld a refusé de se présenter *« à genoux pour embrasser l'anneau »* (selon son expression) devant M. Helms, ce qui, eu égard aux mœurs washingtoniennes et à la toute-puissance du sénateur, était pourtant la condition sine qua non pour obtenir l'accord sénatorial et... l'ambassade de Mexico. Il a préféré dénoncer la manière *« dictatoriale »* du président de la commission des affaires étrangères. Le poste à Mexico reste donc à pourvoir.

S'il a cédé face à Jesse Helms, Bill Clinton a sauvegardé l'essentiel. Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a réussi à nouer d'excellentes relations avec l'imprévisible sénateur, ce qui facilite la vie de l'administration. Bill Clinton aura besoin dans les prochains mois de la neutralité de Jesse Helms, qu'il s'agisse du vote sur les accords commerciaux, du maintien des troupes américaines en Bosnie ou de la confirmation d'autres ambassadeurs. Quant à William Weld, il n'a pas tout perdu ; c'est de la salle de presse de la Maison Blanche qu'il a expliqué sa déconvenue. Pour un homme crédité d'ambitions présidentielles, ce n'est pas de mauvais augure.

Laurent Zecchini

Les unionistes d'Ulster boudent les pourparlers de paix

Lors de la première journée des négociations à Belfast, l'amorce d'un véritable processus de paix a été lancée, en présence de la branche politique de l'IRA mais toujours sans les protestants

Les ministres britannique et irlandais présents aux pourparlers sur l'Ulster se sont montrés optimistes, lundi 15 septembre, au sortir de leur première session, malgré l'absence provisoire des protestants unionistes. *« Je crois qu'ils finiront par venir »*, a affirmé le ministre britannique à l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, en référence au principal parti représentant la majorité protestante, l'UUP, qui a refusé lundi de siéger aux pourparlers, sans pour autant boycotter le processus. *« Ils demandent des assurances et c'est ce à quoi nous travaillons »*, a précisé Mme Mowlam. Le Parti unioniste d'Ulster (UUP, pro-Royaume-Uni) a passé la journée en réunions internes et entretiens avec des représentants aux pourparlers afin d'obtenir des garanties que l'Armée républicaine irlandaise (IRA) commencera à désarmer ses troupes avant la fin des négociations.

LONDRES
de notre correspondant

« Cela peut être le début de la fin du conflit sur cette île » : l'avantage, avec Gerry Adams, président du Sinn Fein, la branche politique et légale de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), c'est qu'il n'a pas l'habitude de faire dans la nuance. Mais lundi 15 septembre, au château de Stormont, à Belfast, il ne fut pas loin de se surpasser. Les protestants, unionistes comme loyalistes, en effet, n'étaient pas présents à l'ouverture des pourparlers de fond sur l'avenir institutionnel de l'Irlande du Nord auxquels avait été convié pour la première fois le parti de M. Adams. David Trimble, le chef de l'Ulster Unionist Party (UUP), principal parti unioniste, avait accepté le principe de se retrouver sous le même toit que M. Adams, son ennemi juré, mais exigeait auparavant des garanties supplémentaires de Londres sur la question épineuse des stocks d'armes dont l'IRA n'entend pas se défaire.

Quant aux autres participants, les représentants du courant nationaliste, qui se recrutent exclusivement dans la communauté catholique, et de l'Alliance, petit mouvement biconfessionnel, ils n'ont eu de cesse d'interpeller la délégation du Sinn Fein pour s'enquérir de la signification réelle de la déclaration de l'IRA du 11 septembre réitérant son refus de la moindre livraison d'armes avant un accord définitif.

Malgré l'absence des formations unionistes, la journée du 15 septembre restera historique. Pour la première fois, le Sinn Fein, troisième parti de la province, a pu s'asseoir à la table des négociations, et un espoir sérieux ressurgit d'un début de solution à un conflit politico-religieux vieux de vingt-huit ans.

Le premier ministre, Tony Blair, a fixé une échéance précise – mai 1998 – à la réalisation d'un plan conjoint anglo-irlandais qui sera soumis par référendum aux habitants de l'Ulster avec ou sans le soutien des partis politiques de la province. Mais cette date est suffisamment lointaine pour laisser de la marge aux négociateurs, menés par l'ancien sénateur américain George Mitchell, afin de surmonter les résistances et les vieux réflexes sectaires. Les orientations auxquelles les deux gouvernements se réfèrent sont délibérément vagues. Reste une question de fond : où ce processus va-t-il mener ?

Paul Bew, professeur de sciences politiques à la Queen's University de Belfast et auteur d'un livre remarqué publié ces jours derniers, *L'Irlande du Nord entre la guerre et la paix*, considère que tout accord final sera fondé sur quatre principes s'inspirant du document commun anglo-irlandais rendu public en février 1995.

D'abord, la création d'une assemblée régionale élue à la proportionnelle. Cette instance, qui devrait être dominée par les protestants, actuellement majoritaires mais démographiquement sur le déclin, désignera un exécutif de trois membres (deux protestants et un catholique), chargé de gouverner par consensus. Ce mini-Parlement, doté de pouvoirs moins étendus que son futur équivalent écossais, surveillera également l'activité des différents départements du ministère des affaires nord-irlandaises, qui administre les provinces depuis 1972. Deuxième composante : la création de nouvelles institutions Nord-Sud composées à parité de membres du Parlement irlandais et de la nouvelle assemblée régionale nordiste. Parmi les attributions de ces organismes, contrôlés conjointement par les deux gouvernements, figurent l'agriculture, les questions hydrographiques, l'éducation et les liens avec l'Union européenne.

FARDEAU FINANCIER

En raison des « troubles », les contacts entre les deux parties de l'île sont limités. Seuls l'équipe de rugby (mais pas celle de football), la promotion du tourisme, les syndicats et les associations de comptables et d'avocats sont communs aux deux pays. Les échanges économiques reflètent ce mutuel désintérêt puisque l'Irlande du Nord n'achète que 4 % des exportations de la République, essentiellement des produits manufacturés, et ne lui fournit que 3 % de ses importations, surtout des produits alimentaires.

Troisième élément du projet : la révision de l'accord anglo-irlandais de 1985 aux termes duquel le gouvernement de la République se voyait accorder un droit de regard dans la gestion des affaires de l'Irlande du Nord, cependant que la souveraineté britannique sur le Nord était réaffirmée. Même si la conférence intergouvernementale, dotée d'une structure permanente, avec rôle consultatif dans les domaines de la politique, du droit et de la coopération en matière de sécurité, a fait ses preuves, le mécanisme a montré ses limites. *« Il faut instaurer la transparence des débats et associer les politiciens locaux, en particulier les unionistes, totalement écartés du fonctionnement de cette conférence »*, estime Paul Bew.

Enfin, quatrième point : l'Irlande du Sud s'engagerait à amender les articles 2 et 3 de sa Constitution affirmant l'appartenance du Nord à la République. Les Britanniques, pour leur part, réitéreraient officiellement leur position de renoncement à toute prétention territoriale sur la province si telle était la volonté de la majorité de la population. On se dirigerait petit à petit vers une co-souveraineté à la manière d'Andorre, que souhaite désormais une majorité des catholiques.

Les unionistes ne veulent pas de la création d'institutions communes Nord-Sud. La notion de consentement de la majorité de la population des six comtés du Nord et non pas de l'île dans sa totalité (où les protestants sont très minoritaires) est une hérésie pour le Sinn Fein. Pour sa part, l'Irlande du Sud, devenue de nos jours un petit « dragon » économique, rechigne à modifier sa Constitution datant de la formation de l'Eire, en 1937. Quant à l'opinion publique britannique, elle ne demande qu'à en finir avec le fardeau financier nord-irlandais. Mais quel premier ministre osera prendre la décision de quitter l'Ulster sous la férule de la Couronne depuis des siècles ? Apparemment, tous les ingrédients d'un échec semblent réunis. Pourtant, aux yeux de Paul Bew, la suite des événements pourrait donner tort aux esprits chagrins. Un véritable processus de paix est lancé, hasardeux, imprévisible, mais qui a le mérite d'exister.

Marc Roche

La réforme controversée du Conseil de sécurité dominera l'assemblée générale de l'ONU

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

La 52e session de l'Assemblée générale de l'ONU s'ouvre, mardi 16 septembre, à New York alors que l'Organisation se trouve marginalisée sur la plupart des grands dossiers politiques du moment : Proche-Orient, Algérie, voire région des Grands Lacs en Afrique, où son impuissance apparaît de plus en plus nette. Les débats devraient être essentiellement d'ordre interne : élargissement du Conseil de sécurité et financement de l'organisation. Les travaux seront présidés par le ministre ukrainien des affaires étrangères, Guennadi Oudovenko. Le président Bill Clinton doit intervenir lundi 22 septembre, à l'ouverture du débat général où peu d'autres chefs d'Etat de grands pays seront présents. La France sera représentée par son ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine.

Lancé en 1993 par le Japon, le débat sur l'élargissement du Conseil, réalisé pour la dernière fois en 1961, a été confié à un groupe de travail et traîne depuis quatre ans. Cette année, grâce à une initiative du dynamique président sortant de l'Assemblée, Razali Ismail, une décision pourrait enfin se faire jour. En avril, prenant le risque de contrarier un grand nombre de pays, le diplomate malais avait présenté une proposition concrète sur la réforme du Conseil, seul organisme exécutif des Nations unies. Le Conseil s'élargirait à cinq nouveaux membres permanents, s'ajoutant aux cinq actuels – Etats-Unis, Chine, Russie, France, Royaume-Uni – et à cinq non-permanents (actuellement au nombre de dix). Il passerait ainsi de quinze à vingt-cinq membres.

Washington a approuvé l'idée de faire entrer au Conseil cinq nouveaux permanents, mais refuse l'augmentation du nombre des sièges à rotation. Les Etats-Unis sont inquiets devant la perspective d'une majorité qui serait entre les mains de « petits pays », lesquels disposeraient ainsi d'une sorte de « veto collectif ».

Pour que le débat ne s'enlise pas de nouveau, M. Razali propose que la réforme se fasse en plusieurs étapes, dont la première serait un vote, avant la fin de l'année, sur le principe d'un élargissement à cinq nouveaux membres permanents, dont l'Allemagne et le Japon pour les pays industrialisés et trois pays représentant le monde dit *« en développement »*. Lesquels ? Le diplomate malais propose un mécanisme de *« sièges permanents à rotation »* tous les six ans ; cette idée est inacceptable pour l'Allemagne et le Japon, mais aussi pour l'Inde et le Brésil, qui aspirent à des sièges véritablement permanents. Seule l'Afrique aurait accepté la formule de rotation régionale.

Toute réforme du Conseil nécessite un amendement de la Charte, ratifié par les deux tiers des Etats membres, dont les cinq permanents. Il devra trancher d'un autre problème épineux : les nouveaux membres disposeront-ils, comme les cinq permanents actuels, du droit de veto ? Beaucoup proposent que les nouveaux membres permanents siègent au Conseil, dans un premier temps, sans ce droit.

Malgré le soutien public de Washington et de Paris et l'absence d'objections de Londres, Moscou et Pékin, la proposition de M. Razali a des opposants déterminés. Un groupe de pays de moyenne puissance, à la tête desquels se trouvent l'ambassadeur d'Italie et celui du Pakistan, ont jusqu'à maintenant réussi à bloquer toute décision.

Réalisant l'impossibilité d'accéder pour eux-mêmes à des sièges permanents, ces pays s'efforcent d'empêcher leurs voisins plus grands d'y parvenir. L'ambassadeur italien, Paolo Fulci, qui, depuis quatre ans, a consacré sa vie à cette cause, fait valoir que le projet Razali créerait quatre statuts différents au sein de l'ONU. Il propose que le Conseil soit élargi uniquement à des membres non permanents.

UN SIÈGE TOURNANT POUR L'UE

La France soutient les propositions de M. Razali, en vertu, essentiellement, de la relation franco-allemande. L'idée – pour l'instant taboue – d'affecter à l'Union européenne un seul siège européen à rotation peut d'autre part toujours ressurgir, surtout si l'Allemagne ne réussit pas à entrer comme membre permanent au Conseil. La Russie ne participe guère à ce débat. Quant à la Chine, elle est loin de se réjouir de la perspective d'une entrée du Japon parmi les permanents, même si elle sait qu'il lui sera difficile de s'y opposer seule.

L'échelle des contributions est un autre sujet difficile. Selon cette échelle, basée sur le produit national brut des pays membres, Washington doit contribuer pour 25 % au budget régulier et pour 31 % au budget des opérations de maintien de la paix. Les Etats-Unis, qui doivent plus d'un milliard de dollars d'arriérés, ont déjà baissé unilatéralement leur contribution de 5 %. Afin de persuader certains pays de payer la différence, l'ambassadeur américain, Bill Richardson, a entrepris, en juillet, une tournée mondiale qui a commencé par Pékin. Washington estime que la Chine, qui paye moins de 1 % du budget de l'ONU, devrait, étant donné la forte croissance de son économie, augmenter sa contribution.

Afsané Bassir Pour

Les dirigeants allemands plaident pour l'euro

Wolfgang Schäuble et Karl Lamers appellent le pays à assumer ses responsabilités

LA DIRECTION du parti chrétien-démocrate allemand a lancé mardi matin 16 septembre une campagne pour convaincre l'opinion publique allemande de l'importance pour l'Allemagne de la réussite de l'euro. Le président du groupe parlementaire de l'Union chrétienne, Wolfgang Schäuble, et Karl Lamers, porte-parole pour la politique étrangère, devaient présenter à Bonn, avec Michael Glos, leader des députés chrétiens-sociaux de Bavière (CSU), et Rudolf Seiters, vice-président CDU du groupe, un document affirmant l'intérêt de l'Allemagne réunifiée à la mise en œuvre de l'Union monétaire et la responsabilité particulière qu'elle y porte.

Les trois premiers avaient été les signataires en septembre 1994 d'un document qui avait alors fait grand bruit, notamment en France. Ils y défendaient, pour lutter contre l'euro-sclérose, l'idée de constituer un noyau dur de pays qui formeraient une sorte d'avant-garde chargée de porter un projet fédéral européen sans attendre ceux qui ne se sentaient pas prêts. Ce noyau dur devait être formé par l'Allemagne, la France et les trois pays du Benelux. Le plan Schäuble-Lamers n'a pas vu le jour, mais il a relancé le débat sur ce que devait être les ambitions du projet européen et donné naissance au principe des coopérations renforcées, inscrit dans le traité d'Amsterdam en juin.

Un document, publié à Bonn, laisse ouverte la porte de l'Union monétaire à l'Espagne et à l'Italie

Curieusement, ce sont pourtant les Allemands qui sont apparus ces derniers mois, dans de nombreux domaines, réticents à progresser dans la voie de l'intégration qu'on leur avait dessinée. La crainte de voir naître une union monétaire qui ne comporterait pas les même garanties de bonne gestion que celle dont les Allemands se targuent a fini par occulter, outre-Rhin, les finalités de l'exercice. C'est la tendance que s'efforce de renverser le document rendu public aujourd'hui à Bonn, qui prend ainsi le contre-pied de la campagne lancée par le ministre-président CSU de Bavière, Edmund Stoiber, en faveur d'un report de l'euro.

Pour les signataires, l'Union monétaire est non seulement *« de l'intérêt direct de l'Allemagne »*, car elle institutionalise la stabilité économique, mais elle *« relève aussi de sa responsabilité particulière »* parce que, estiment-ils, elle a pour fondement le modèle allemand d'économie sociale de marché, *« alliant ordre économique libéral et performant, ordre social juste et solidaire, caractérisé aussi par la concurrence, une banque centrale fédérale indépendante chargée de veiller à la stabilité des prix, ainsi que le consensus et l'accord entre partenaires sociaux »*.

Se félicitant des résultats obtenus par le processus de Maastricht, le document laisse ouverte la porte de l'Union monétaire à l'Espagne et à l'Italie. *« Le résultat obtenu jusqu'ici par le processus de stabilisation et de convergence est plus favorable qu'on ne l'attendait : l'Union européenne est donc dès à présent une Union de stabilité ! »*, affirment les signataires, qui regrettent que les *« efforts remarquables »* des partenaires de l'Allemagne y soient encore trop peu connus. *« La crainte d'un euro faible, assez répandue à force d'en évoquer le spectre, n'est pas justifiée. Tout porte à croire que la valeur intérieure de la nouvelle monnaie sera stable. La conscience de la stabilité dans pratiquement tous les pays membres est exemplaire »*, concluent-ils.

Les dirigeants chrétiens-démocrates affirment que *« ce changement radical de mentalité dans le domaine de la politique économique et financière, compte tenu de traditions très différentes importantes pour leur identité nationale, doit être qualifié de révolutionnaire pour nombre de nos partenaires »*. Faisant référence aux polémiques qui ont opposé ces derniers mois Français et Allemands à propos des mesures d'accompagnement de l'Union monétaire, ils estiment que, *« étant donné sa tradition, la France éprouve quelques difficultés spécifiques concernant la philosophie de politique économique à la base du traité de Maastricht »*. *« Néanmoins*, ajoutent-ils aussitôt, *elle a témoigné sa fidélité au projet de l'Union monétaire non seulement à Amsterdam, mais également plus tard, à l'occasion de la révision de son budget 1997 »*.

Contrevenant à l'idée fortement répandue en Allemagne que les politiques économiques doivent rester entièrement du ressort national, les signataires reconnaissent qu'après l'introduction de l'Union monétaire, *« l'orientation générale de la politique économique doit être la même »*. Du coup, ils se rapprochent de l'idée française de gouvernement économique. *« Les mécanismes de coordination existants* (...) *devraient être davantage utilisés, si nécessaire développés, en vue d'une telle coordination. Une telle politique économique et fiscale des pays participants venant compléter la politique monétaire de la Banque centrale européenne est indispensable au succès à long terme de l'Union économique et monétaire. »*

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

Lire aussi notre éditorial page 15.

L'échec électoral des travaillistes norvégiens entraîne la démission du premier ministre

Le Parti populiste du progrès est désormais la deuxième formation du royaume

Le premier ministre travailliste de Norvège, Thorbjoern Jagland, a perdu ses premières élections législatives. Près de onze mois après avoir pris les rênes du pouvoir, il a été victime, lundi 15 septembre, d'une vague de mécontentement sans précédent dans ce pays riche, où les revenus du pétrole ne profitent pas à tout le monde. Le Parti du progrès, formation populiste de droite, arrive en seconde position.

OSLO
de notre envoyé spécial

Un vote protestataire s'est cristallisé sur le Parti du progrès, formation populiste de droite emmenée par l'opportuniste et charismatique Carl Ivar Hagen. Plus de 15 % des électeurs ont accordé leurs suffrages à ce mouvement au programme hétéroclite et au discours anti-réfugiés. Réalisant le meilleur score de son histoire, il devient ainsi le deuxième parti politique du royaume scandinave, derrière les travaillistes.

Avec 35,2 % des voix, ces derniers n'ont pas réédité leur résultat des précédentes législatives : 36,9 % en 1993. Or, ces dernières semaines, M. Jagland avait répété, avec une obstination que certains des siens regrettent aujourd'hui, qu'il démissionnerait si son parti ne parvenait pas à faire au moins aussi bien qu'il y a quatre ans. Tirant les leçons du scrutin, l'un des plus ouverts depuis l'indépendance en 1905, le premier ministre sortant a annoncé que son gouvernement minoritaire rendrait son tablier *« une fois présenté le budget 1998, le 13 octobre »*.

D'ici là, les trois partis d'une coalition centriste formée en vue de ces élections devraient tenter de se mettre d'accord sur un programme de gouvernement. Le candidat du Parti chrétien-populaire, Kjell Magne Bondevik, ancien ministre des affaires étrangères, a toutes les chances, d'ici la fin de la semaine, de se voir confier par le roi Harald V la tâche de former le prochain cabinet. Y parvenir risque toutefois de relever du tour de force. D'abord parce que ces trois partis, recueillant ensemble 26,1 % des voix, sont loin d'obtenir la majorité au Parlement, avec seulement 42 sièges sur 165. Et parce qu'en dépit d'une plate-forme électorale commune, leurs programmes divergent en plusieurs points.

COMPOSER AVEC LES POPULISTES

Pour ajouter à la confusion, le Parti conservateur (14,3 %) a averti qu'il voterait contre un tel gouvernement s'il faisait la part belle aux idées du Parti centriste (ex-agrarien). Or celui-ci n'est prêt à participer à une coalition avec M. Bondevik qu'à condition de faire prévaloir ses conceptions écologiques et anti-européennes.

C'est le chef du Parti centriste, Anne Enger Lahnstein, qui avait mené, avec succès, la croisade contre l'adhésion à l'Union européenne, rejetée par référendum voici près de trois ans. Désormais privée de son cheval de bataille, la « reine du non » a perdu la moitié de son électorat lundi (à 8 % des voix), déconvenue qui pourrait lui coûter la présidence du parti.

Même si la Norvège est habituée depuis longtemps aux gouvernements minoritaires, la période qui s'ouvre aujourd'hui risque d'être particulièrement incertaine. Grâce à son score sans précédent et ses vingt-cinq députés, le Parti du progrès apparaît en position de force pour imposer certaines de ses revendications au prochain gouvernement, quel qu'il soit. *« Nous le jugerons en fonction de notre programme »*, a déclaré M. Hagen, jubilant devant les caméras de télévision. Durant la campagne électorale, il avait notamment réclamé plus d'argent pour les hôpitaux, une hausse des retraites et une politique plus restrictive à l'égard des immigrés.

Ce dernier thème lui avait permis, en 1989, de réaliser une percée à 13 % des suffrages, avant de retomber, quatre ans plus tard, à 6,3 %. Cette année, M. Hagen a su capitaliser avant tout la frustration de nombreux Norvégiens, dépités de voir les pétrocouronnes leur échapper, en dépit d'un chômage limité à 4 % de la population active (*Le Monde* du 13 septembre). Début août, des sondages le créditaient même de 25 % d'intentions de vote. La plupart des autres partis se sont alors partiellement inspirés de son discours porteur, tout en critiquant son peu de réalisme.

Pour contrer le Parti du progrès et tenter d'enrayer sa propre baisse de popularité, le premier ministre a concentré ses attaques contre M. Hagen, grâce auquel il avait pourtant pu faire adopter de nombreuses lois au Parlement. Une tactique offensive payante, mais pas suffisamment pour que les travaillistes retrouvent leur niveau de 1993, alors qu'ils étaient encore dirigés par Mme Gro Harlem Brundtland.

En octobre 1996, la « mère de la nation » a passé le relais à son dauphin, M. Jagland, chef du parti travailliste, pour briguer de son côté la direction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les premiers pas de son successeur furent délicats, marqués par les démissions de trois ministres en quelques mois. A peine ébauchée, la « Maison Norvège », dont M. Jagland avait fait la clé de voûte de son action politique, commençait déjà à chanceler.

Benoît Peltier

L'ascension de Carl Ivar Hagen

PORTRAIT

Homme d'affaires converti dans la politique, le président du Parti du progrès cultive une image respectable

OSLO
de notre envoyé spécial

Prémonition ou coup de bluff ? Lorsqu'en 1981 Carl Ivar Hagen prédit que les livres d'histoire décriront son parti comme une formation *« importante »* attirant *« de 10 % à 15 % »* de l'électorat dans les années 90, peu de personnes y prêtent attention. Ce jeune homme d'affaires reconverti dans la politique commence certes à inquiéter l'establishment d'Oslo par ses talents d'orateur et d'organisateur. Mais le Parti du progrès, qu'il préside depuis 1978, n'est alors qu'un rassemblement disparate d'ultra-libéraux, de contribuables mécontents, de partisans du démantèlement du monopole étatique de vente d'alcools et de jeunes désireux d'en découdre avec l'intelligentsia pro-travailliste en place.

Assez vite pourtant, ce mouvement de *« râleurs »*, comme le baptise la presse, abandonne son rang de groupuscule à tendance poujadiste pour élargir son audience. Il devient *« un parti de droite avec un fond prolétaire »*, estime un adversaire socialiste. L'arrivée, à partir de 1986, de nombreux demandeurs d'asile dans un pays sans tradition d'accueil fournit au Parti du progrès une clientèle nouvelle (13 % aux élections de 1989). Même si ses prises de position jugées trop extrêmes par les partis traditionnels l'empêchent de participer à des coalitions, il devient de plus en plus difficile d'ignorer M. Hagen.

Cet ex-directeur de la filiale norvégienne d'un groupe sucrier britannique, agé de cinquante-trois ans, cultive habilement une image populaire et respectable. *« M. Hagen tire son pouvoir de la stimulation des conflits et de l'exploitation des ressentiments »*, estime Thomas Hylland Eriksen, professeur en anthropologie sociale à l'université d'Oslo. *« Il attire beaucoup plus par la forme de son message, quelques idées simplistes, que par le fond. »* L'histoire de son parti est par ailleurs émaillée de démissions de membres lassés par *« l'autoritarisme »* de son chef, qui semble avoir toute latitude pour modifier son programme comme bon lui semble.

« On ne peut toutefois pas vraiment comparer M. Hagen à Jean-Marie Le Pen ou à l'Autrichien Jörgen Haider, même s'ils pêchent dans les mêmes eaux et que certains de ses adjoints sont ouvertement racistes », commente un journaliste politique. L'intéressé s'est d'ailleurs élevé contre les tentatives de l'assimiler, à la veille du scrutin, au chef du Front national, qu'il a qualifié de *« vrai raciste répugnant »*.

B. P.

M. Eltsine conclut un cessez-le feu avec les « barons » de l'économie

EN CONVOQUANT, lundi 15 septembre, au Kremlin six « barons » de l'économie russe qui l'avaient soutenus lors de sa réélection en 1996, Boris Eltsine a tenté de mettre fin aux attaques que ces magnats concentrent depuis quelques semaines contre les réformateurs du gouvernement au sujet des privatisations.

La rencontre réunissait les plus grands noms de la nouvelle sphère *« industrialo-financière »* russe : les présidents du groupe Most, Vladimir Goussinski, d'Inkombank, Vladimir Vinogradov, de Rosprom-Menatep, Mikhaïl Khodorkovski, de la SBS-Agro (ex-Stolitchni Bank), Alexandre Smolenski, d'Alfa-Bank Mikhaïl Fridman et Vladimir Potanine, ancien vice-premier ministre, président de l'empire grandissant d'Oneximbank. Seul Boris Berezovski, ancien baron des affaires, adjoint au secrétaire du Conseil de sécurité, était absent.

Satisfait de l'entrevue, le président russe a affirmé que ses puissants interlocuteurs *« vont arrêter de se battre avec le gouvernement »*. Depuis trois mois, par le biais des trois principaux réseaux de télévision et des grands journaux du pays qu'ils contrôlent, ces banquiers ont, en effet, pris dans leur ligne de mire les « jeunes loups » réformateurs du gouvernement, Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov. Il leur est reproché d'avoir favorisé l'Oneximbank de M. Potanine (*Le Monde* du 31 juillet), rompant l'équilibre qui régnait entre ces grands groupes. Cette dispute a culminé samedi avec un article au vitriol du quotidien *Nezavissimaïa Gazeta* accusant Anatoli Tchoubaïs d'instaurer une dictature *« douce »* en Russie.

Pour Vladimir Drebentsov, économiste à la Banque mondiale à Moscou, *« le gouvernement ne peut, malheureusement, pas faire grand-chose »* contre ces hommes d'affaires qu'une frontière ténue sépare de la politique. M. Eltsine s'est d'ailleurs gardé de donner raison à M. Tchoubaïs, qui affirmait en août que *« l'Etat est au-dessus du business »* et dont certaines réformes (notamment pour les rentrées fiscales) heurtent les intérêts des hommes d'affaires. Au contraire, M. Eltsine s'est dit prêt à rencontrer ceux-ci *« plus souvent »*. La prochaine privatisation du groupe pétrolier Rosneft, qui intéresse plusieurs de ces magnats de la finance, devrait permettre de vérifier si M. Eltsine a calmé les esprits. – *(AFP, AP)*

Un rapport de la Cnuced dénonce la montée des inégalités dans le monde

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Revers de la libéralisation des marchés et de l'intégration croissante, les disparités économiques ne cessent de croître entre les Etats et à l'intérieur des pays eux-mêmes. Tel est l'avertissement lancé par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) dans son rapport annuel publié lundi 15 septembre à Genève. Commentant le rapport devant la presse, le secrétaire général de l'organisation, Rubens Ricupero, a été encore plus explicite en affirmant que *« l'augmentation des inégalités pourrait remettre en cause les bénéfices de la mondialisation »*.

Se présentant comme une radioscopie de l'économie mondiale, le rapport constate que, dans l'ensemble, la croissance demeure encore trop lente et surtout insuffisante pour combattre la pauvreté au Sud et le chômage au Nord. En 1996, la production mondiale a légèrement augmenté pour atteindre un taux de 2,8 % contre 2,4 % l'année précédente, mais cette légère accélération tient en grande partie à la reprise enregistrée au Japon et en Amérique latine, contrebalancée toutefois par une croissance plus lente en Asie et dans l'Union européenne. Bien que l'inflation ait été sensiblement réduite un peu partout, l'économie mondiale croît plus lentement qu'au cours de la précédente décennie et *« tourne encore à bas régime »*, à quelques exceptions près.

ÉROSION DE LA CLASSE MOYENNE

Par vocation particulièrement attentive à l'évolution des pays en développement, la Cnuced note qu'ils arrivent encore une fois en tête avec un taux de croissance global de 5,6 %, ce qui n'empêche pas les écarts de se creuser de plus en plus à travers le monde. Ainsi, il y a trente ans, le PNB moyen dans les pays les plus riches était égal à trente fois celui des plus pauvres. Aujourd'hui, cet écart a plus que doublé. *« Partout, les riches sont de plus en plus riches »*, souligne le rapport. Dans de nombreux pays, en développement et développés, l'érosion de la classe moyenne est devenue une caractéristique marquante de la répartition des revenus.

La Cnuced relève que, globalement, la finance a pris le pas sur l'industrie et les rentiers sur les investisseurs. Dans l'économie mondiale contemporaine, le commerce des actifs est souvent plus lucratif que la création de richesses par de nouveaux investissements. En même temps, la part du revenu attribuée au capital tend à s'accroître par rapport à celle du travail, tandis que l'insécurité en matière d'emplois et de revenus gagne du terrain. Compression des effectifs et réduction des salaires sont à l'ordre du jour dans une grande partie des pays du Nord et dans certaines régions du Sud. En raison de son évolution, l'accentuation des écarts de salaires entre main-d'oeuvre qualifiée et non-qualifiée devient un problème mondial.

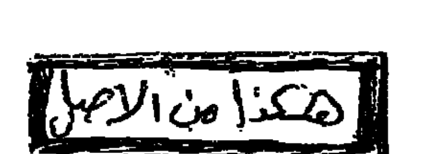
Passant en revue la situation par région et par pays, le rapport remarque que la croissance s'est légèrement ralentie en Asie en 1996 – 6,9 % contre 7,3 % en 1995 – et qu'elle devrait encore se tasser dans les pays récemment secoués par des remous monétaires. En revanche, la Chine devrait maintenir un taux avoisinant les 10 % en dépit des déficiences économiques structurelles qui subsistent dans l'agriculture et l'infrastructure. En Afrique, la reprise économique qui s'est traduite par un taux de croissance de 3,9 % en 1996 devrait se poursuivre. L'Amérique latine, sortie de la dépression qui avait suivi la crise monétaire, a enregistré une croissance encore modérée de 3,3 % mais qui s'est accélérée cette année.

Pour la sixième année consécutive, les Etats-Unis ont bénéficié d'une croissance sans inflation de 2,5 %, ce qui a permis la création de 12 millions d'emplois depuis 1992 et une réduction du chômage au-dessous de 5 % au début de 1997. Les salaires moyens ont cependant régulièrement baissé depuis la reprise, tandis que les gains de productivité étaient captés par les bénéfices. En Europe centrale et orientale, la forte croissance de 1995 a reculé pour se situer à un taux annuel de 4 %. En Europe occidentale, enfin, les perspectives restent incertaines avec un taux de croissance moyen d'à peine 1,5 % en 1996, sauf pour la Grande-Bretagne, qui se tire mieux d'affaire que ses partenaires.

Si son constat est sévère, la Cnuced se défend de s'inscrire en faux contre la mondialisation et la libéralisation. Conformément à sa tradition, elle estime qu'il est urgent de tirer la sonnette d'alarme et d'adresser une mise en garde aux gouvernements contre les distorsions de la libéralisation du commerce mondial.

Jean-Claude Buhrer





La Chine exclut toute révision du jugement officiel sur Tiananmen

PÉKIN. Le ministre chinois de la justice a exclu, mardi 16 septembre, toute révision du jugement sur la répression des manifestations prodémocratie de Tiananmen (juin 1989) qui avaient été qualifiées de *« contre-révolutionnaires »* : *« Le Parti a déjà rendu son jugement depuis longtemps et il n'y aura pas de modification »*, a déclaré Xiao Yang en marge du 15e Congrès du Parti communiste chinois. La question de la révision aurait été soulevée par Zhao Ziyang, ancien secrétaire général du Parti destitué à l'époque pour sa bienveillance à l'égard des étudiants, sous la forme d'une lettre adressée aux participants au Congrès. Les autorités ont démenti l'existence d'un tel courrier. – *(AFP.)*

L'ONU lance un ultimatum aux autorités de Kinshasa

KINSHASA. La mission des Nations unies chargée d'enquêter sur les massacres présumés de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre a donné, lundi 15 septembre, deux jours au gouvernement du président Laurent-Désiré Kabila pour l'autoriser à commencer son travail dans la région de Mbandaka, au nord du pays. Cet ultimatum est contenu dans un communiqué de la mission de l'ONU rendu public à Kinshasa par son président, le juriste togolais Atsu Koffi Amega. Arrivée il y a plus de trois semaines à Kinshasa, après les assurances écrites données par le président Kabila au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, la mission d'enquête n'a pu se déployer sur le territoire congolais à cause des entraves mises par le gouvernement. – *(AFP.)*

Amnesty dénonce des violations des droits de l'homme au Cameroun

LONDRES. Le régime du président Paul Biya multiplie les violations *« flagrantes »* des droits de l'homme au Cameroun, affirme Amnesty International dans un rapport, publié mardi 16 septembre, qui appelle la communauté internationale à se mobiliser avant l'élection présidentielle d'octobre. Des centaines d'opposants, de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et d'étudiants sont *« harcelés, attaqués, arrêtés, emprisonnés et torturés »*, dénonce l'organisation qui redoute une aggravation des violations, à quelques semaines du scrutin. *« Les autorités semblent avoir décidé de rayer l'opposition de la carte »*, avertit Amnesty. – *(AFP.)*

L'UE charge le Luxembourg de renouer les contacts avec l'Iran

BRUXELLES. Les ministres des affaires étrangères des Quinze réunis lundi 15 septembre à Bruxelles ont chargé la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne (UE) de reprendre les contacts avec l'Iran. Il reviendra aux diplomates de définir les modalités de cette opération qui intervient après une mission à Téhéran entreprise le 5 septembre par un diplomate luxembourgeois, Paul Mertz. Les contacts diplomatiques entre l'UE et l'Iran avaient été suspendus le 10 avril par le rappel des ambassadeurs des Quinze après un jugement d'un tribunal de Berlin impliquant le sommet de l'Etat iranien dans une affaire d'assassinat d'opposants kurdes sur le sol allemand. – *(AFP.)*

Le plan d'aide du FMI à la Thaïlande pourrait être remis en cause

HONGKONG. Le Fonds monétaire international (FMI), réuni à Hongkong pour son assemblée annuelle entre le 15 et le 25 septembre, menacerait de bloquer son plan de sauvetage de la Thaïlande si Bangkok ne met pas rapidement en place les réformes clés exigées par le Fonds, selon des informations publiées mardi 16 septembre par la presse hongkongaise mais non encore confirmées officiellement. Le FMI a accepté en août de débloquer une enveloppe de 17,2 milliards de dollars pour aider la Thaïlande à sortir de la crise financière, à condition qu'elle s'engage à adopter un plan d'austérité et à restructurer son secteur financier. – *(AFP.)*

Washington veut un moratoire de neuf ans sur l'interdiction des mines

WASHINGTON. Les Etats-Unis ont annoncé, lundi 15 septembre, qu'ils étaient prêts à renoncer à demander des dérogations pour un futur traité d'interdiction des mines s'ils obtenaient un moratoire de neuf ans pour appliquer le traité. Ce changement d'attitude est intervenu alors que les représentants de cent six pays étaient dans la dernière ligne droite des négociations, à Oslo, du traité d'interdiction des mines. Washington avait cherché à obtenir une exception pour la péninsule coréenne où, selon les experts de l'armée américaine, les 37 000 soldats qui sont stationnés ne pourraient pas défendre Séoul contre une éventuelle attaque du Nord sans utiliser de mines. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **BOSNIE** : Carlos Westendorp, le conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE) a décidé, lundi 15 septembre, de suspendre l'octroi de visas à l'encontre de plusieurs personnalités serbes de Bosnie-Herzégovine opposés aux accords de paix. Parmi eux, le représentant serbe à la présidence collégiale du pays, Momcilo Krajisnik. Cette décision répond à une proposition du haut représentant civil en Bosnie. L'UE a aussi décidé d'examiner au cas par cas le rétablissement de l'aide des Quinze aux Serbes de Bosnie qui agissent dans l'esprit des accords de paix, notamment la présidente Biljana Plavsic. – *(AFP.)*

■ **CHYPRE** : le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright a annoncé, lundi 15 septembre à Larnaca, la tenue de prochaines discussions entre les dirigeants chypriotes grec et turc sur des questions de sécurité. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE** : les principaux bailleurs de fonds du budget européen, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, veulent supprimer dès l'an 2000 les aides financières directes accordées par l'Union à l'Espagne, au Portugal et à l'Irlande. L'Allemand Klaus Kinkel a estimé lundi 15 septembre, lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères, que si ces pays se qualifiaient pour l'euro en 1999, il sera inutile de continuer à leur verser des aides massives. – *(AFP)*

■ **LIBAN** : le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright a effectué une courte visite au Liban, lundi 15 septembre, au terme de sa visite de six jours au Proche-Orient. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE** : l'Assemblée nationale a refusé d'entériner, mardi 16 septembre, le remaniement ministériel annoncé jeudi 11 septembre par le second co-premier ministre Hun Sen, pour éliminer du gouvernement les partisans de son adversaire le prince Norodom Ranariddh. – *(AFP.)*

Les colons israéliens relancent la guerre des maisons dans la partie arabe de Jérusalem

Trois familles d'extrémistes juifs campent au cœur d'un quartier palestinien

Des colons juifs ont pris possession de maisons situées dans la partie arabe de Jérusalem et achetées par un milliardaire financier de l'extrême droite israélienne. Le gouvernement a assuré ne rien pouvoir faire *« légalement »* contre cette initiative. L'opération intervient trois jours après la visite du secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, qui a prôné le gel de la colonisation.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Benyamin Nétanyahou ne trouve *« pas bonne pour Israël »* l'opération montée dans la nuit de dimanche 14 à lundi 15 septembre par une quinzaine d'extrémistes religieux juifs dans la partie arabe annexée de Jérusalem (*Le Monde* du 16 septembre). Mais le premier ministre israélien, qui n'a *« rien contre le principe »* de coloniser Jérusalem-Est à condition que cela soit fait *« selon le schéma directeur adopté par le gouvernement »*, n'entend pas pour autant suivre les conseils travaillistes d'évacuer, *« si nécessaire par la force »*, les nouveaux colons de Ras-al-Amoud. *« Légalement, nous ne pouvons rien faire »*, a dit le porte-parole de M. Nétanyahou.

Trois familles de colons emmenées par le député d'extrême droite Benny Elon et soutenues par une quinzaine de gros bras en armes embauchés par l'association *Ateret Cohanim* dont l'objectif avoué est de *« reprendre aux Arabes »* le maximum de logements et de terrains à Jérusalem-Est – y compris dans le quartier musulman de la vieille ville –, se sont installées au cœur de Ras-al-Amoud, ancien village palestinien de douze mille habitants, proche du mont des Oliviers et annexé par Israël en 1967.

Les quelques dizaines de jeunes Palestiniens venus « accueillir » lundi les nouveaux colons de leur village à coups de pierres et les quelques manifestants israéliens de gauche venus réclamer *« l'éviction des provocateurs »* ont vite été dispersés par une petite troupe en armes de gardes frontières désormais stationnée en permanence pour la protection des *« nouveaux résidents »*. *« Tout cela n'est rien d'autre qu'une invitation à de nouveaux attentats »*, se lamentait sur place la députée travailliste Yaël Dayan.

« PROVOCATION »

Considérée par Miguel Moratinos, l'émissaire de l'Union européenne au Proche-Orient, par Yasser Arafat et par la gauche israélienne comme une nouvelle *« provocation »*, l'opération est jugée comme *« un grand succès »* par les ténors d'extrême-droite qui peuplent la majorité parlementaire du gouvernement.

Membre de la faction politique de David Lévy, le chef de la diplomatie israélienne, le député Michaël Kleiner jugeait ainsi *« hypocrites »* les réserves émises par M. Nétanyahou. *« Comment*, s'interrogeait-il, *la présence de trois familles juives à Ras-al-Amoud pourrait-elle menacer la paix alors que, comme c'est notre droit, nous construisons Har Homa »*, le nouveau projet lancé en mars dans la partie arabe annexée de Jérusalem.

Acquises il y a plusieurs années par Irving Moskowitz, un milliardaire juif orthodoxe américain qui vit à Miami et qui finance depuis une quinzaine d'années toutes les causes de l'extrême droite religieuse ou laïque israélienne, les trois vieilles maisons arabes où se sont installés les colons de Ras-al-Amoud et qui sont désormais pavoisées aux couleurs d'Israël, jouxtent un terrain vague également acheté par M. Moskowitz, via des prête-noms, pour y établir une nouvelle colonie de cent cinquante logements réservés aux Israéliens juifs.

Autorisée la semaine dernière par le ministère de l'intérieur israélien – dirigé par Elie Suissa, un allié religieux de M. Nétanyahou –, la construction de cette nouvelle colonie a été *« suspendue »* par le premier ministre pour *« raisons de sécurité »* et parce que *« le moment est mal choisi »*. Cependant, disait lundi M. Nétanyahou, *« nous ne pouvons rien faire pour ce qui concerne des maisons déjà existantes car nous respectons les droits de la propriété privée »*. Les Palestiniens qui ont fui, notamment, la partie ouest de Jérusalem en 1947 et 1948 lors de la naissance d'Israël, qui ont très rarement été financièrement compensés et qui n'ont jamais été autorisées à récupérer ou à revendre leurs biens confisqués par le nouvel Etat, auront apprécié.

Patrice Claude

OPPOSITION L'entretien avec Lionel Jospin, publié par *Le Monde* du 16 septembre, a provoqué des réactions contrastées dans l'opposition. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Nicolas Sarkozy, porte-parole du RPR, dénonce le *« socialisme particulièrement dogmatique »* que révèlent selon lui, sous le pragmatisme apparent, les propos du premier ministre. François Léotard, président de l'UDF, prend acte, en revanche, de la *« volonté de recentrage »* dont témoigne, selon lui, M. Jospin. ● LE PATRONAT affirme vigoureusement son hostilité à une loi-cadre sur la réduction du temps de travail, mais Jean Gandois, président du CNPF, est néanmoins décidé à participer à la conférence du 10 octobre. ● LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, qui n'a fait aucun commentaire sur les propos du premier ministre, s'est rendu, lundi 15 et mardi 16 septembre, dans la principauté d'Andorre.

Nicolas Sarkozy voit en Lionel Jospin un socialiste « dogmatique »

Dans un entretien accordé au « Monde », le porte-parole du RPR reproche au premier ministre de faire des choix budgétaires et fiscaux alourdissant le poids de l'Etat. Il évoque, en outre, les idées-forces autour desquelles la droite doit, selon lui, « refonder » son projet

« Dans son entretien au *Monde*, Lionel Jospin définit sa méthode de gouvernement en *indiquant qu'il entend se fixer* des objectifs *" clairs "* et mettre en œuvre des moyens *" souples "*. Etes-vous sensible à ce pragmatisme ?

– J'observe effectivement qu'il est de bon ton de louer M. Jospin pour son pragmatisme, mais, si on se donne la peine d'examiner ses premières décisions, chacun s'aperçoit qu'au-delà des discours il s'agit bien d'un socialisme particulièrement dogmatique ! Dogmatique est le choix qui consiste à créer trois cent cinquante mille emplois pour les jeunes dans le secteur public. Le coût pour les finances publiques sera de 35 milliards de francs par an pendant trente ans, et non pendant cinq ans. Cela induira une hausse des prélèvements et donc une diminution des emplois dans le secteur privé. A croire que les leçons du passé ne servent à rien !

» La suppression partielle de la réduction d'impôt pour les emplois familiaux – développée par le gouvernement d'Edouard Balladur –, que l'on nous annonce pour 1998, est du même ordre : c'est une mesure qui découle d'un parti pris idéologique. Ses seuls effets seront de contribuer au développement du travail au noir, de fragiliser les recettes de la Sécurité sociale et de placer en situation difficile de nombreuses familles. Cette menace se profile alors que le gouvernement s'apprête, par ailleurs, à instituer le contrat d'union civique. Je ne me prononce pas sur l'opportunité de cette mesure, mais je relève que le gouvernement souhaite retirer un avantage fiscal aux familles au moment même où il songe à en accorder un autre aux couples homosexuels. C'est une curieuse conception de la nécessaire priorité à donner aux familles.

– Pourtant, dans le cas des entreprises publiques, vous ne pouvez pas nier que le pragmatisme commande. Il n'y a pas si longtemps, les socialistes étaient opposés aux ouvertures de capital...

– Par la volonté de Lionel Jospin, Air France sera, en Europe, l'une des dernières grandes compagnies nationales à ne pas être privatisées, ce qui l'empêchera de contracter des alliances internationales indispensables et de s'appuyer sur des actionnaires privés qui lui donneraient les moyens de son développement. Et pourquoi les socialistes font-ils ce choix ? Pour ne pas contrarier le Parti communiste. Les états d'âme des amis de Robert Hue nous coûtent cher ! Dans le cas de France Télécom, c'est la même logique.

– A ceci près qu'une ouverture du capital va intervenir, selon un schéma très proche de celui que le gouvernement précédent avait imaginé...

– Pas du tout ! Le schéma du gouvernement précédent, élaboré sous l'autorité du président de la République, était transparent, et nul n'était dupe : il s'agissait d'avancer par étapes vers la privatisation. La démarche du gouvernement actuel est tout autre : s'il ouvre le capital, c'est seulement pour desserrer la contrainte budgétaire et récupérer les 30 à 40 milliards de francs dont il a besoin.

– La politique budgétaire trouve-t-elle, au moins, grâce à vos yeux ?

– Je me prononcerai quand le détail du projet de loi de finances pour 1998 sera rendu public. Pour l'heure, je constate que, jour après jour, le gouvernement annonce des dépenses nouvelles – et pérennes, le plus souvent –, et qu'il n'a levé le voile sur aucune mesure sensible d'économie. C'est, pour le moins, de mauvais augure.

– Il reste que le climat actuel, plutôt favorable à la nouvelle équipe gouvernementale, laisse peu de place à la critique de


NICOLAS SARKOZY

l'opposition. N'est-ce pas frustrant ?

– L'amertume n'est pas de saison. Il y a place, en revanche, pour la réflexion. Lors des dernières élections, c'est moins les socialistes qui l'ont emporté que nous qui avons perdu. Ce ne sont pas nos idées qui ont été battues, mais plutôt la façon dont nous avons donné l'impression de ne pas assez les défendre qui a été sanctionnée. J'en tire donc la conclusion que la rénovation de nos structures et la refondation de notre projet sont une absolue nécessité. Lorsque la droite gaulliste, libérale et républicaine, pour une raison ou pour une autre, ne s'assume pas en tant que telle, il ne faut pas s'étonner que l'extrême droite en profite si ouvertement.

– Autour de quelles idées la droite doit-elle se refonder ?

– La première, c'est l'idée que nous nous faisons du travail. Est-ce que le travail émancipe l'homme ou est-ce qu'il l'aliène ? C'est là un clivage très fort entre la gauche et la droite. Il y en a d'autres : la liberté. Je ne pousse pas le libéralisme jusqu'à refuser toute contrainte, mais j'affirme que c'est la liberté qui doit être la règle. Les socialistes, au contraire, préfèrent tout réglementer, comme en témoigne leur projet de rétablir l'autorisation administrative de licenciement. Cela signifie que tout chef d'entreprise qui licencie est soupçonné de le faire pour de mauvaises raisons. C'est la liberté, alors, qui devient l'exception. Ne nous étonnons pas dans ces conditions de voir ceux qui créent des richesses se désespérer de ne pouvoir le faire en France.

» Autre valeur, l'équité. Je revendique le mot " solidarité " dans mon discours, mais ce devoir de protection, que nous devons aux accidentés de la vie et aux plus démunis, ne doit pas se faire aux dépens de ceux qui peuvent créer davantage de croissance et d'emplois.

***– Le RPR et l'UDF ont choisi de* se réorganiser chacun de leur côté plutôt que d'envisager une véritable recomposition autour de clivages tels que le libéralisme ou la construction européenne. Est-ce la bonne méthode ?**

– Je reste persuadé que les problèmes de structures ne sont ni les plus urgents ni les plus importants. La fusion précipitée de nos formations autour d'un discours inaudible, où toute aspérité serait gommée pour ne gêner personne, porterait le Front national à des niveaux inégalés.

» Je ne suis pas, pour autant, favorable au *statu quo*. La France souffre de ne pas avoir la grande formation politique de droite, moderne, qui existe dans tous les pays du monde. Avec le président de notre mouvement, Philippe Séguin, prenons le temps de la refondation de notre projet. Je suis persuadé qu'alors un plus vaste rassemblement sera possible. De notre capacité à respecter nos différences et à jouer de nos complémentarités dépendra la durée de notre passage dans l'opposition. Le pari est certes difficile, mais il mérite d'être tenté pour ne pas laisser la France subir cinq années de socialisme de plus. »

Propos recueillis par Laurent Mauduit et Jean-Louis Saux

François Léotard prend acte d'une « volonté de recentrage »

QU'ON SE LE DISE : les dirigeants de l'UDF ne sont nullement gênés par la teneur de l'entretien que Lionel Jospin a accordé au *Monde*. Ainsi, ni le refus de tout *« dogmatisme »* en matière de privatisations, ni le rejet du slogan *« anti-économique »* des « trente-cinq heures payées trente-neuf » n'embarrasseraient les chefs de file de la confédération libérale...

Il n'empêche : tandis que de nombreux députés UDF hésitent encore entre le vote contre et l'abstention sur le projet de loi de Martine Aubry concernant l'emploi des jeunes *(lire page 7)*, les responsables de cette formation ne semblent pas avoir trouvé matière à critique dans les propos du premier ministre.

« L'opposition saura trouver les arguments pour aller plus loin », se rassure le président de l'UDF, François Léotard, qui n'a qu'un *« regret »* : que le chef du gouvernement n'ait évoqué aucune *« réflexion sur la décentralisation et la réforme de l'Etat »*. Pour le reste, M. Léotard observe que *« le ton et le contenu de l'entretien marquent une volonté de recentrage politique de la part du premier ministre »*.

« CONCEPTION ERRONÉE »

Tout en *« récusant »* les projets de loi défendus par Martine Aubry d'une part, par Jean-Pierre Chevènement et Elisabeth Guigou d'autre part, en ce qu'ils révèlent, selon lui, *« une conception erronée de l'emploi et de la nation »*, l'ancien président du Parti républicain décerne à M. Jospin un satisfecit au chapitre de la méthode : regrettant que *« la notion de cabinet, équipe à l'intérieur de laquelle il y a un débat politique, n'existe plus en France depuis 1958 »*, le président de l'UDF juge que le nouveau gouvernement s'est engagé de façon *« incontestable »* dans cette voie. M. Léotard, qui estime que *« 1997 marque une rupture dans l'histoire de la Ve République »*, égratigne au passage Alain Juppé, en relevant que *« le débat politique n'a pas eu lieu entre 1995 et 1997 »*.

Faute d'avoir vraiment trouvé matière à s'opposer dans les propos du premier ministre, les responsables de l'UDF tentent de faire la liste des *« reniements »* susceptibles de provoquer des vagues au sein de la majorité plurielle. Ainsi, François Bayrou qui, en tant que président de Force démocrate, la composante centriste de l'UDF, ne veut pas entendre parler d'un quelconque « recentrage » du premier ministre... *« Le centre ne consiste pas à renier des engagements intenables. Le centre, c'est dire d'emblée la vérité »*, s'exclame le président du groupe UDF de l'Assemblée, qui a choisi de ne retenir de l'entretien publié dans nos colonnes que *« l'annonce que le premier ministre renonce aux trente-cinq heures payées trente-neuf »*.

Affirmant qu'il s'agit là d'un *« tournant »*, M. Bayrou ajoute : *« Cela prouve qu'on est dans une politique d'adaptation permanente. Je la crois nécessaire, mais je ne sais pas ce que les électeurs* [de la majorité] *vont en dire. »*

« SOUCI DE PÉDAGOGIE »

Tandis que l'ancien ministre des affaires sociales, Jacques Barrot (UDF-FD), perçoit, dans les propos du premier ministre au sujet du temps de travail, le souci de *« rechercher un équilibre à travers les exigences des uns et des autres »*, Pierre Méhaignerie (UDF-FD) est plus direct. *« Ce qui est dit sur les trente-cinq heures revient à poursuivre la loi Robien, avec quelques aménagements »*, estime l'ancien président de la commission des finances de l'Assemblée, qui se félicite que l'*« on s'éloigne des arguments électoralistes de la campagne »* et qu'*« on puisse ainsi faire un premier pas en direction du monde économique et des PME-PMI »*.

Pour le député d'Ille-et-Vilaine, la méthode Jospin, *« c'est un peu la méthode Balladur : prudence dans la réforme, souci de pédagogie »*. Affirmant que *« le problème de l'opposition est secondaire »*, M. Méhaignerie *« préfère que le gouvernement ne tienne pas ses promesses »*. Craignant toutefois des *« retards en matière de réformes de structure »*, M. Méhaignerie, qui constate – en le déplorant – que *« beaucoup de députés socialistes vivent dans la sphère publique »*, conclut : *« Je crains moins le gouvernement que sa majorité. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

Le CNPF est hostile à une loi-cadre sur la réduction du temps de travail

C'EST UN PATRONAT en ordre de bataille qui se prépare à affronter le gouvernement à l'occasion de la *conférence sur l'emploi* annoncée pour le 10 octobre par Lionel Jospin. Le conseil exécutif du CNPF a approuvé à l'unanimité, le 15 septembre, la position que son président, Jean Gandois, lui proposait d'adopter face aux projets officiels de réduction du temps de travail à 35 heures : refuser toute loi-cadre comportant une mesure générale et une date-butoir.

Ce durcissement est une surprise. On s'attendait que M. Gandois se fasse l'écho des inquiétudes manifestées par la base patronale, mais les observateurs pensaient qu'il se désolidariserait des plus « durs » de son conseil exécutif.

Est-ce parce que l'émoi qui remonte de la province depuis quelques jours dépasse ce à quoi s'attendaient les instances de la rue Pierre-Ier-de-Serbie ? Est-ce parce que l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, la création de 350 000 emplois-jeunes subventionnés et la non-privatisation d'Air France ont convaincu l'état-major du patronat qu'il est inutile d'espérer échapper aux *« raisons idéologiques »*, selon le mot de M. Gandois ? Toujours est-il que le président du CNPF a adopté une position intransigeante, qui a ravi les 35 membres de son conseil, depuis les fédérations les plus combatives, comme le textile, jusqu'aux plus souples, comme le commerce. Qu'a répété M. Gandois devant ses pairs et que devait-il répéter avec force devant l'assemblée générale extraordinaire du CNPF, réunie mardi à Paris ? Que *« Les 35 heures généralisées seraient un mauvais coup pour l'emploi »*, car l'augmentation du coût du travail qui en résulterait provoquerait une augmentation dramatique du chômage en France en raison des gains de productivité et des délocalisations que ne manqueraient pas de mettre en œuvre les chefs d'entreprise pour préserver leur compétitivité.

Car M. Gandois ne croit pas qu'il soit possible de baisser les salaires en proportion de la réduction du temps de travail, notamment pour les salaires *« faibles et moyens »*. Pour lui, 35 heures plus 11,5 % de charges salariales supplémentaires égalent une augmentation des faillites.

Est-ce à dire que le CNPF soit hostile à toute réduction du temps de travail ? *« Il ne faut pas confondre la houle avec le clapotis »*, répond M. Gandois. Il pense que la durée moyenne du travail continuera de diminuer dans les 30 prochaines années comme elle l'a fait depuis un siècle. Il applaudit à la poursuite de ce mouvement s'il est *« une conséquence d'un aménagement de l'entreprise pour plus de croissance et plus de performance »*, notamment si cet aménagement se traduit par une annualisation du temps de travail. Mais, prévient-il, cela *« ne peut être négocié qu'entreprise par entreprise, et toute autre solution est mauvaise »*.

La solution « mauvaise » est celle que prépare le ministre de l'emploi, c'est-à-dire une loi-cadre fixant une date-butoir pour l'application des 35 heures dans les entreprises. Selon Jean Gandois, ce serait un *« casus belli »*, car les entreprises n'apprécieraient pas de devoir négocier *« le pistolet sur la tempe »*, et les syndicats seraient tentés de *« jouer la montre »* pour obtenir la nouvelle durée du travail sans contrepartie.

Suivi par la majorité de son conseil, le président du CNPF a décidé de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide. Le CNPF se rendra donc le 3 octobre à la publication du *« diagnostic »* commandé par le gouvernement sur l'évolution des parts respectives du travail et du capital dans la valeur ajoutée française. Il participera, le 10 octobre, à l'ouverture de la conférence sur l'emploi, mais son attitude dans les négociations qui suivront dépendra du gouvernement. Si celui-ci persiste dans son projet de loi-cadre, le CNPF se battra pour *« minimiser les effets d'une mesure »* qu'il juge devoir *« casser l'outil de travail »*.

En revanche, s'il n'est plus question de légiférer, mais s'il s'agit de presser tous les partenaires d'ouvrir des négociations pour réorganiser les processus de production afin de créer des emplois, M. Gandois promet que son organisation mettra toutes ses forces dans la bataille pour *« motiver les entreprises »*.

Alain Faujas

Les syndicats jugent M. Jospin trop prudent

Marc Blondel a déclaré, mardi 16 septembre, sur RMC, que Lionel Jospin, dans son entretien au *Monde*, avait *« l'air de banaliser à fond la conférence »* sur l'emploi. *« Devant la* realpolitik, *M. Jospin est en train d'abandonner une partie de ses espérances »*, juge le secrétaire général de FO, qui considère que le premier ministre fait des concessions au patronat en lui promettant de ne pas être *« aussi méchant que ça »*.

Michel Coquillon, secrétaire général-adjoint de la CFTC, juge les propos de M. Jospin sur le temps de travail, *« un peu décevants »*, car le premier ministre semble *« rendre les armes au CNPF avant d'avoir combattu »*. Rappelant qu'avec l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995, les partenaires sociaux avaient déjà cherché à créer des emplois en réduisant le temps de travail et que *« cela a échoué »*, M. Coquillon invite le gouvernement à se montrer plus ferme.

Jacques Chirac, coprince d'Andorre et coprésident de la droite

ANDORRE
de notre envoyée spéciale

En langage diplomatique, on appelle cela les devoirs de la charge. En termes moins choisis, on traduit « pensum du septennat ». Mais, quel que soit le vocabulaire, aucun président de la République française ne peut se dispenser d'une visite officielle dans ce petit bout d'Etat enclavé en terre pyrénéenne, dont l'histoire l'a sacré coprince. Comme ses prédécesseurs, Jacques Chirac s'est donc plié, lundi 15 et mardi 16 septembre, à la tradition du voyage en Andorre.

Le moment, certes, n'est pas le mieux choisi pour honorer ce vestige protocolaire. En pleine rentrée politique et parlementaire, et alors que l'Elysée tarde à trouver son rythme et sa place dans la cohabitation, on aurait pu rêver d'une image plus pugnace, pour défendre l'importance de la fonction présidentielle, que celle de Jacques Chirac visitant les « paroisses » de sa principauté, après avoir parcouru à pied quelques rues de ce gigantesque et sinistre centre commercial qu'est Andorre. Le calendrier diplomatique n'avait prévu ni les élections législatives anticipées, ni surtout, la défaite de la droite.

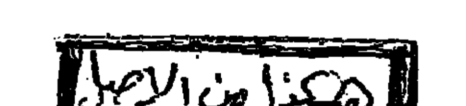
La poitrine ceinte d'un long collier doré, orné d'une médaille – symbole de son pouvoir –, M. Chirac est donc venu remplir, deux jours durant, son devoir de coprince en compagnie de son homologue, Mgr Joan Marti, évêque d'Urgell. *Ce dernier a déjà à son palmarès les visites* de Georges Pompidou en 1973, Valéry Giscard d'Estaing en 1978 et François Mitterrand en 1986 et 1993.

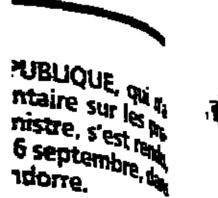
M. Chirac a donc gràcié, visité, remercié, salué. Dans un discours prononcé mardi sur la place du Peuple à Andorre-la-Vieille, il s'est félicité de sa cohabitation courtoise et harmonieuse avec l'évêque, en observant que cette *« entente dans l'exercice de la responsabilité conjointe que nous confère la Constitution »* et *« ce respect mutuel, cette compréhension, cette reconnaissance du rôle dévolu à chacun, mais aussi ces relations empreintes de simplicité et de cordialité »*, donnaient à sa visite un *« agrément particulier »*. Il a rendu hommage au peuple andorran, dont *« la réalité se laisse approcher uniquement si l'on va à sa rencontre »*, et à ses habitants *« porteurs de traditions et de valeurs solidement ancrées dans une histoire millénaire »*. Il s'est engagé à préserver leur identité.

Applaudissements, et mission accomplie pour le coprince d'Andorre. Le président de la République, lui, a d'autres rendez-vous à honorer dont une rencontre discrète, sur le chemin du retour, à l'aéroport de Toulouse avec une délégation d'élus, d'anciens élus et de responsables des partis UDF et RPR. A l'aller, c'est un salon de l'aéroport de Perpignan qui a accueilli, trois quarts d'heure, M. Chirac et une trentaine de personnalités régionales, parmi lesquelles Jacques Blanc et René Marquès, UDF, ainsi que trois anciens députés RPR et UDF. L'Elysée affirme que ces rencontres ne sont que pure cordialité, mais, dans les états-majors, on s'étonne tout de même de la présence des responsables départementaux des partis. Jacques Chirac coprince d'Andorre, oui, mais coprésident du RPR et de l'UDF, non !

Pascale Robert-Diard







Mme Aubry joue sur l'embarras de l'opposition face au projet sur l'emploi des jeunes

Les députés poursuivent la discussion du texte de loi

Après plus de dix heures de débat, lundi 15 septembre, les députés devaient reprendre, mardi après-midi, la discussion du premier projet de loi de la législature sur l'emploi des jeunes. Le projet prévoit la création de 350 000 emplois pour les moins de vingt-six ans et les moins de trente ans dès lors qu'ils ne touchent pas d'indemnité de chômage, dans les secteurs public, parapublic et associatif (*Le Monde* du 21 août).

BIEN QU'ENCORE à l'état de projet, les emplois-jeunes de Martine Aubry rencontrent déjà un net succès, tant auprès des intéressés que d'élus locaux de toutes tendances. Aussi Mme Aubry et les orateurs de la majorité ont-ils pu jouer sur du velours, lundi à l'Assemblée nationale, prenant à maintes reprises à témoin l'espoir manifeste suscité par le texte chez de nombreux jeunes. Inversement, cet engouement précoce a singulièrement compliqué le rôle des orateurs de l'opposition.

Contrairement à l'attitude de refus décidée par les groupes RPR et UDF, certains députés de l'opposition ont annoncé leur intention de s'abstenir, comme Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), ou se réservent de le faire, comme Marie-Thérèse Boisseau (UDF-FD, Ille-et-Vilaine) ou, selon le sort réservé à ses amendements, René Couanau (UDF-FD, Ille-et-Vilaine). L'UDF Jean-Louis Borloo (Nord) et le séguiniste Etienne Pinte (RPR, Yvelines) n'ont, eux non plus, pas exclu d'approuver le projet, selon les réponses qu'apportera la ministre à leurs interrogations. Jean-Pierre Soisson (UDF, Yonne) s'apprête, lui, à voter en faveur du texte.

L'opposition ne *« sait plus comment s'y prendre »*, a ironisé Mme Aubry, très combative tout au long du débat. *« Je comprends qu'il vous faille jouer votre rôle d'opposant*, a-t-elle lancé à Maurice Leroy (UDF-FD, Maine-et-Loire), *mais si j'avais un conseil à vous donner, ce serait d'écouter les jeunes, qui ont compris, eux, qu'on leur proposait enfin de vrais emplois et non des petits boulots. »* *« Qui pourrait prendre le risque de s'opposer a priori à une initiative de cette importance ? »*, s'est interrogé Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis), président de la commission des affaires culturelles et sociales.

Dans son introduction, la ministre de l'emploi a rappelé l'ambition de cette réforme, qui vise à *« imaginer ensemble un nouveau modèle de développement plus riche en emplois »*. *« Jamais l'Etat ne s'est engagé en faveur de l'emploi pour un tel montant et sur une telle durée »*, a dit Mme Aubry, précisant que l'engagement public pendant cinq ans, durée du contrat, à hauteur de 80 % d'un SMIC, s'élèverait à 92 000 francs par an, le complément restant à l'employeur. Deux milliards de francs seront mobilisés pour le lancement du dispositif dès 1997, puis il coûtera 10 milliards de francs en 1998, et atteindra ensuite 35 milliards de francs en année pleine, sans compter les crédits d'accompagnement. Reconnaissant que ce projet n'est *« peut-être pas parfait »*, *« qu'il ne verrouille pas tout puisque nous sommes précisément sur un domaine nouveau »*, la ministre de l'emploi a reconnu que, pour certains de ces emplois, la solvabilité ne serait peut-être pas assurée au bout de cinq ans, *« qu'il n'y aura peut-être pas d'emploi au bout »*.

Face aux inquiétudes de nombreux députés, Mme Aubry s'est *« engagée solennellement »* à ce que les emplois-jeunes ne créent pas une fonction publique parallèle, mais *« inventent les métiers de demain »*, et n'entrent pas en concurrence avec le secteur privé. Attentive à un amendement de la commission, la ministre a annoncé la création d'un dispositif d'aide à la création d'entreprises destiné aux détenteurs d'un emploi-jeune, doté de 200 millions de francs pour 1998.

Jean-Claude Boulard (PS, Sarthe), rapporteur du projet, a énuméré les *« cinq éléments »* qui plaident en faveur des emplois-jeunes : *« Une incitation financière sans précédent ; la création de vrais emplois correspondant à de vrais besoins et contrastant avec les petits boulots ; une offre à temps plein ; un horizon de cinq ans qui rompt avec la précarité que connaissent beaucoup de jeunes. »*

« LOURDES ERREURS »

Les arguments de M. Boulard n'ont guère convaincu les orateurs de l'opposition. Dominique Dord (UDF, Savoie) a énuméré les aspects, selon lui, *« discutables »* du plan : nature du contrat de travail, modalités d'agrément et de contrôle reposant sur le seul Etat, quasi-silence sur la formation, absence de système d'encadrement, etc. Défendant une question préalable du groupe UDF, M. Leroy a énuméré, pendant une heure, les *« mauvaises solutions »* avancées dans le projet, notamment le fait, relevé par plusieurs orateurs de droite, que le projet laisse de côté les chômeurs âgés. *« Une bonne recette électorale ne fait pas une bonne politique de l'emploi »*, a conclu M. Leroy.

Pierre Lellouche (RPR, Paris) s'est taillé un certain succès sur les bancs de la droite en relevant *« quatre lourdes erreurs »* dans le projet de loi : les seuls pays qui croient encore que l'Etat peut *« décréter l'emploi »* sont Cuba et la Corée du Nord ; le texte *« invente des activités qui n'existent pas »*, comme celles créées jadis par Louis XIV, *« contrôleur de beurre frais »* ou *« goûteur de beurre salé »* ; enfin les jeunes sous contrat deviendront, selon M. Lellouche, des *« sous-fonctionnaires temporaires »*.

Les députés de la majorité ont également émis des réserves. M. Bartolone a exprimé, au nom de la commission, *« quelques inquiétudes »* devant les intentions affichées par certains ministres, notamment M. Allègre, d'utiliser un nombre important de contrats d'emplois-jeunes, au détriment des initiatives locales. Enfin, Maxime Gremetz (PC, Somme) n'a pas semblé totalement rassuré par l'amendement du gouvernement prévoyant que les régions et *« d'autres personnes morales »* pourront participer à l'effort de formation des jeunes dans le cadre des conventions conclues entre l'Etat et les employeurs.

Fabien Roland-Lévy

Pierre Mazeaud : « On ne peut pas voter contre »

« *Il y a quelque chose d'affectif dans le problème du chômage, voter contre les emplois-jeunes est une erreur politique.* » Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), planté au milieu de la salle des Quatre Colonnes, explique à Jean-Louis Debré (RPR, Eure) pourquoi il compte s'abstenir sur ce projet : « *On ne peut pas voter contre* », martèle l'ancien président de la commission des lois. A M. Debré, qui redoute que la loi Aubry « *coûte de l'argent aux collectivités locales* », M. Mazeaud objecte : « *Le jeune qui ne trouve pas de boulot ne s'interroge pas sur la dépense publique.* » « *Avec ce texte, on déshabille Pierre pour habiller Paul* », rétorque M. Debré, soulignant que des collectivités seront conduites à réduire certaines dépenses pour financer ces nouveaux emplois. « *Il faudra parfois reporter la modernisation des tribunes du stade pour aider les emplois-jeunes* », concède M. Mazeaud. « *Les tribunes du stade donnent du travail aux entreprises locales* », réplique M. Debré.

Séance de formation accélérée pour les nouveaux élus

« LA NOUVEAUTÉ, c'est vieux comme le monde... » Grâce à Jean-Claude Boulard, rapporteur de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le projet de loi Aubry, *Les Enfants du paradis* se sont brièvement introduits dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, lundi 15 septembre. En ce jour de rentrée parlementaire, le député socialiste de la Sarthe appelait Arletty à la rescousse pour mieux récuser la *« querelle sémantique »* sur la nouveauté des emplois créés par le texte du gouvernement. Mais l'on pensait surtout, en l'écoutant, à ces dizaines de nouveaux députés qui assistaient sagement au débat.

La pré-rentrée du mois de juin ne leur avait donné qu'un aperçu des us et coutumes parlementaires. La formation a repris lundi. La première leçon a été dispensée par Pierre Mazeaud et Robert Pandraud. Rompu à l'exercice, le duo s'est fait un plaisir de plonger les benjamins dans les arcanes du règlement de l'Assemblée, brandissant celui-ci à bout de bras pour expliquer qu'ils étaient favorables au rétablissement des séances de nuit mais qu'ils auraient souhaité que l'Assemblée soit consultée sur ce point.

Une heure plus tard, les néophytes étaient invités à assimiler le principe de la motion de procédure. Tout sourire, le président de l'Assemblée a expliqué avec bienveillance la règle du jeu *« à l'intention de ceux qui ne seraient pas encore familiarisés avec le règlement »*. Puis il a cédé la parole à Maurice Leroy (UDF, Loir-et-Cher), chargé par l'UDF de défendre une question préalable, dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. M. Leroy, qui fut secrétaire général du groupe communiste du Sénat de 1984 à 1990, a rapidement montré qu'il possède quelques longueurs d'avance sur ses camarades de promotion.

« Il y a des millions d'exclus, sept cent mille jeunes au chômage, et l'Assemblée n'aurait pas le droit d'en débattre ! » : faussement indigné, Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées) n'eut aucun mal à contrer la motion défendue par le « vrai-faux » nouvel élu UDF. Le vote sur la motion, en faveur de laquelle se sont prononcés par erreur – avant de se rétracter – quelques-uns des nouveaux députés socialistes, a prouvé qu'une poignée d'entre eux n'étaient pas encore *« vieux comme le monde »*...

Jean-Baptiste de Montvalon

Polémique à l'Insee autour d'une note de conjoncture

LES SYNDICATS nationaux CGT et CFDT de l'Insee ont publié, mardi 16 septembre, un communiqué pour protester contre l'insertion, dans la dernière note de conjoncture de l'institut (*Le Monde* du 5 juillet), d'une évaluation des effets économiques de la récente revalorisation du SMIC. Soulignant que ce genre de calcul n'a rien de scientifique et a pour objet de *« faire un rappel à l'ordre quant aux effets pervers d'une augmentation salariale, qui l'emporteraient toujours sur la relance de la consommation »*, les deux syndicats ajoutent : *« Personne n'a rien à gagner à l'inclusion dans les travaux de l'Insee de messages néolibéraux subliminaux : ni le débat citoyen, qui a besoin de solides études de variantes de politique économique ; ni l'institut lui-même, dont l'image n'est certainement pas grandie par d'aussi médiocres sermons. »*

DÉPÊCHES

■ **CSG : le ministère de l'emploi et de la solidarité a précisé, lundi 15 septembre,** que les 2, 3 ou 4 points supplémentaires de contribution sociale généralisée (CSG) seront déductibles du revenu imposable. Toutefois, le gouvernement souhaite plafonner cette déductibilité afin d'introduire un peu de redistribution dans l'opération de transfert cotisation-maladie-CSG. Le surplus de recettes ainsi dégagé pourrait financer l'accès aux soins des plus démunis dans le cadre de la création de l'assurance-maladie universelle, prévue pour fin 1998.

■ **FRÉJUS : Elie Brun (UDF-DL) a été élu**, lundi 15 septembre, maire de Fréjus, dans le Var, par 35 voix sur 43. Il succède à François Léotard, maire de la ville depuis 1977, qui a quitté le conseil municipal le 8 septembre : le président de l'UDF veut se consacrer aux élections régionales de mars 1998, pour lesquelles il sera tête de liste UDF-RPR dans le Var (*Le Monde* du 10 septembre).

■ **BALLADUR : Jean-Yves Le Gallou, président du groupe Front national du conseil régional d'Ile-de-France,** juge que la présence d'Edouard Balladur à la tête d'une liste RPR-UDF aux régionales dégagerait *« de l'espace »* pour son parti, dans la mesure où cette candidature serait *« un élément de la dérive centriste du RPR »*. Tout en relevant que *« M. Balladur et le FN sont des adversaires politiques »*, M. Le Gallou estime que le *« dialogue républicain doit être possible »* avec l'ancien premier ministre.

■ **EMPLOIS-JEUNES : L'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT (UGFF-CGT)** a déclaré, lundi 15 septembre, que *« le projet actuel »* du plan emplois-jeunes *« n'apporte pas aux jeunes les emplois stables aux qualifications reconnues qu'ils sont en droit d'exiger, tout en générant des risques majeurs pour les garanties statutaires dans la fonction publique et le devenir des missions publiques »*.

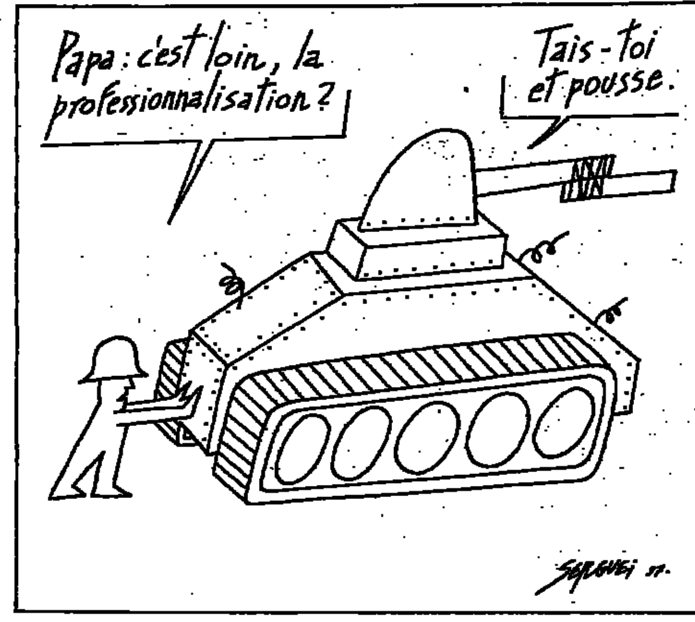
Les chefs d'état-major s'inquiètent du sort de la programmation militaire

L'année 1998 sera cruciale en matière d'équipement

A la veille de la remise au président de la République d'une « maquette » du pré-budget de la défense, puis de son adoption, le 24 septembre, en conseil des ministres, les chefs d'état-major s'inquiètent du sort de la loi de programmation militaire 1997-2002. Selon eux, la diminution continue des dépenses d'équipement contraindrait à l'abandon d'objectifs de cette loi élaborée par le gouvernement d'Alain Juppé.

LES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR de chacune des trois armées ont informé le ministre de la défense : si les budgets 1997 et 1998 peuvent être exécutés sans toucher à l'essentiel, en dépit des restrictions pour les crédits d'équipement, celui de 1999, selon eux, risque de ne pas subir le même sort, au rythme où vont les coupes financières. Comme l'estime un responsable militaire, si se maintenait, ou si s'accentait à plus forte raison, la tendance au déclin des dépenses d'équipement, il faudrait, lors de la préparation du projet de budget pour 1999 par le gouvernement, se résoudre à abandonner les objectifs actuels de la loi de programmation militaire 1997-2002 adoptée par le Parlement l'an dernier.

A la mi-août, les chefs militaires ont été invités par Alain Richard à transmettre au secrétariat général pour l'administration (SGA), qui les harmonisera dans le respect du projet de budget 1998, leurs propositions face aux *« ajustements budgétaires »* dont le principe a été décidé pour ce qui est des armées et de leurs dépenses d'équipement. Par rapport à la programmation, le projet de budget de la défense pour 1998 a été calculé en tenant compte de l'impératif suivant : les crédits de fonctionnement sont maintenus à francs constants. Ceci devrait faciliter une montée en puissance de la professionnalisation, qui est un véritable défi étant donné les difficultés rencontrées par tous les pays ayant précédé la France dans cette démarche. Mais cette priorité aboutit à comprimer les crédits d'équipement (*Le Monde* daté 7-8 septembre). Cette réduction, entre 6,1 % et 9,5 % selon les armées, fait d'ores et déjà apparaître un manque, sur les deux années 1997 et 1998, de quelque 10 à 12 milliards de francs par rapport aux engagements arrêtés par le gouvernement précédent.



La pratique qui consiste à demander aux chefs d'état-major d'ajuster les besoins de leurs armées respectives est courante, avant que ne soit définitivement « bouclé » le projet de budget. Les chefs militaires ont donc répondu, fin août, par des notes classifiées « confidentiel-défense ».

« UN COUP SÉRIEUX »

C'est le 24 septembre que le budget 1998 sera entériné par le conseil des ministres. Tant à Matignon qu'au ministère de la défense, on laisse entendre que les ultimes arbitrages en matière militaire seront rendus mardi 16 septembre et qu'une « maquette » de ce pré-budget de la défense pourrait être remise mercredi [illegible] à Jacques Chirac [illegible] tête-à-tête avec M. Jospin [illegible] conseil des ministres.

Cette fois-ci, cependant, la situation est plus tendue que pour les années antérieures. Elle menace de l'être davantage encore au fil des deux années à venir, car la programmation militaire, conçue du temps de Charles Millon au ministère de la défense, était déjà en retrait de 20 milliards de francs par an par rapport aux prévisions avancées par son prédécesseur, François Léotard, pour les seuls crédits d'équipement.

Pour 1997, en dépit des « gels » puis des annulations décidés en cours d'année par les gouvernements Juppé et Jospin, il ne semble pas que soit fondamentalement remis en cause le « modèle » d'armée retenu. Les chefs militaires ont suggéré, comme ce fut fréquemment le cas par le passé, de retarder ou d'étaler [illegible] programmes. Pour 1998, en revanche, les mesures [illegible] cours d'élaboration finale pour l'équipement, vont, si on en croit les chefs d'état-major, entraîner des surcoûts ultérieurs dans les prix des matériels, tels que l'exécution de certains des programmes majeurs en sortira fortement obérée. Dans leur esprit, les ajustements proposés au Parlement vont constituer *« un coup sérieux »* porté à la programmation et ils risquent d'engendrer des difficultés d'ordre industriel, dans les activités des groupes d'armement concernés, et social, avec la poursuite des plans de « dégraissage » des effectifs.

Dans cette perspective, le montant du budget 1999 prendra toute son importance. S'il devait être dans la ligne des deux budgets précédents et si les ajustements prescrits pour 1997 et 1998 étaient renouvelés et, a fortiori, aggravés, la programmation, estiment les chefs d'état-major, devra être totalement remise à plat. Les objectifs actuels – parce que leur logique, telle qu'elle a été définie en 1995-1996, fait qu'on ne peut plus se contenter de les réaménager – devront être abandonnés.

Les proches du premier ministre concèdent que le budget de la défense pour 1999 sera particulièrement difficile à établir. Si des *« encoches »*, pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux, ont été pratiquées dans les crédits d'équipement militaire en 1997 et 1998 sans remise en cause de l'essentiel, une *« marche »* autrement plus contraignante pourrait être franchie l'année suivante. A moins que la reprise économique, étant alors au rendez-vous, et la restructuration de l'industrie de défense, étant devenue une réalité, permettent de relancer les commandes militaires pour mieux respecter les orientations majeures d'une loi de [illegible] été rédigée sur la base d'une stabilité maintenue [illegible]

Jacques Isnard

M. Jospin garde un œil sur l'engagement extérieur des armées

CANJUERS (Var)
de notre envoyé spécial

En montant à bord du char Leclerc qui lui a été présenté, lundi 15 septembre, au camp de Canjuers (Var), Lionel Jospin s'est souvenu du temps où, sous l'uniforme, il fut chef d'un peloton de chars Patton. Il a pu faire la différence. Le premier ministre a souligné que *« les progrès fantastiques »* au cours des vingt-cinq dernières années faisaient de l'armée de terre *« une armée de haute technologie »*. Il a demandé à l'état-major de maintenir ce niveau *« sans, bien sûr, se lancer dans une course ruineuse et vaine »*.

Outre le Leclerc, à bord duquel il a participé à une séance de tir, M. Jospin a pu voir un prototype de l'hélicoptère de combat Tigre exposé à quelques mètres de l'estrade d'où il s'est adressé aux cadres militaires. Il a tenu à leur rappeler que *« la décision de recourir à la force ne saurait être aventurée »* et qu'*« elle relève des plus hautes autorités de l'Etat, du président de la République et du gouvernement »*. Au nom du *« crédit international de la France »*, *« j'entends*, a-t-il dit, *veiller aux conditions d'engagement de nos unités sur les théâtres extérieurs. »*

Le premier ministre a invité les cadres à *« se lancer sans tabou ni esprit corporatiste dans une réflexion libre et en profondeur »* sur l'armée de demain, et il a demandé qu'on lui propose *« des choix réalistes, cohérents et novateurs »*. *« Vous avez*, a-t-il prescrit, *le devoir prioritaire de mener au succès l'entreprise difficile de la professionnalisation. »* Devant la presse, M. Jospin a insisté : *« La professionnalisation est l'enjeu du moment. C'est là où doit être la priorité dans une période où tous les budgets militaires, dans les pays démocratiques, sont à la baisse. »*

En prélude à l'audition, mardi 16 septembre, du ministre de la défense, Alain Richard, par les députés socialistes après l'adoption par la commission de la défense de l'Assemblée d'un amendement de Paul Quilès (PS, Tarn), visant à attribuer un report d'incorporation de deux ans maximum aux titulaires d'un contrat de travail, M. Jospin s'est expliqué : *« La professionnalisation doit se faire dans l'ordre et avec souplesse. J'aurais du mal, sur un plan philosophique, à retenir l'idée qui consiste à distinguer ceux qui ont du travail et qui ne feraient pas de service et ceux qui, n'ayant pas de travail, feraient leur service. »*

J. I.

M. Chirac prévoit d'assister à un prochain exercice

C'est la deuxième visite de Lionel Jospin aux armées. Avant Canjuers, le premier ministre s'est rendu, le 28 juillet, sur une base de l'armée de l'air à Colmar. Pour sa part, le chef de l'Etat, Jacques Chirac, a prévu de se rendre, le 30 septembre, à bord du navire logistique *La Foudre* en Méditerranée, pour assister à un exercice interarmées. Celui-ci doit rassembler notamment, pour des manœuvres dans le sud-est de la France, la force d'action navale (FAN), c'est-à-dire l'ancienne escadre de la Méditerranée à Toulon, et la force d'action rapide (FAR), soit les divisions de l'armée de terre chargées plus spécialement des missions extérieures. MM. Chirac et Jospin entendent apparemment rappeler et assurer, chacun à sa manière, les responsabilités que la Constitution leur reconnaît en matière de défense nationale.

Le Parti radical-socialiste et Bernard Kouchner seraient en froid

BERNARD KOUCHNER est-il encore membre du Parti radical-socialiste ? A quelques jours de l'université d'été de cette formation, organisée les 19, 20 et 21 septembre, à La Rochelle, il est permis de se poser la question. Président délégué et porte-parole du mouvement, mais totalement silencieux depuis la formation du gouvernement, le secrétaire d'Etat à la santé fait tout, en effet, pour entretenir le doute.

Déjà, le 11 juin, lors de la réunion du conseil fédéral du PRS, son absence est remarquée. Alors qu'on fête la victoire avec le nouveau ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Jacques Dondoux, et Michel Crépeau, président du groupe RCV (Radical, Citoyen, Vert) de l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat à la santé ne vient pas sabler le champagne. Dans les rangs des militants, on s'irrite déjà de voir que « BK », à la différence de ses collègues, n'a pris aucun « radical » dans son cabinet.

Avec les radicaux-socialistes, à vrai dire, les relations n'ont jamais été très naturelles. En janvier 1996, l'ancien secrétaire d'Etat à l'action humanitaire avait adhéré au parti en même temps qu'il en était devenu le président délégué à l'« innovation politique » : cette arrivée sous les projecteurs avait agacé certains cadres radicaux de gauche. En octobre 1996, lors de l'élection législative partielle de Gardanne, des « amis », dont Bernard Tapie, et des socialistes, comme Daniel Vaillant, qui voulaient l'éloigner de la capitale, l'avaient convaincu d'aller au « charbon ». L'ironie de M. Kouchner au sujet de Roger Meï, candidat du PCF, ne lui avait pas évité une déconvenue cruelle : 13 % des voix, contre 38 % pour le futur député.

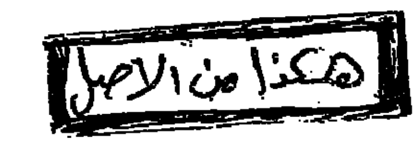
Convaincu que son porte-parole serait plus à l'aise dans une circonscription « urbaine », le PRS avait proposé Paris pour les élections législatives prévues en 1998, mais les socialistes parisiens avaient refusé, et M. Kouchner avait été rejeté aussi par plusieurs fédérations PS de province. Les élections anticipées allaient lui permettre de se remettre en selle en faisant partie des sept « mousquetaires » qui sillonnent la France pour Lionel Jospin.

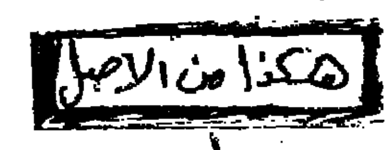
RATTRAPAGE

Les choses se compliquent pourtant quand l'heure arrive de la composition du gouvernement. Le 2 juin, au lendemain de la victoire de la gauche, M. Jospin, qui songe à un seul ministère pour le PRS, demande à son président, Jean-Michel Baylet, de lui soumettre un nom. Mis en examen pour abus de biens sociaux, le patron de *La Dépêche du Midi* propose spontanément celui de M. Zuccarelli. Quand, deux jours plus tard, il est question, aussi, d'un secrétariat d'Etat, le premier secrétaire du PS explique à M. Baylet : *« Je te préviens, je pense plutôt à un élu. »* Après avoir « lu » la liste des députés, le choix se porte sur M. Dondoux, député de l'Ardèche depuis deux jours. Ce n'est que parce que Claude Bartolone refuse le secrétariat d'Etat à la santé que M. Jospin, deux heures avant de remettre la liste définitive de son gouvernement à Jacques Chirac, appelle M. Kouchner.

Ce dernier pardonne difficilement à M. Baylet de n'avoir été sélectionné qu'à la faveur d'un rattrapage. Alors, La Rochelle ? Au programme de l'université d'été figurent les *« interventions des ministres radicaux-socialistes »*. *« La chambre d'hôtel de M. Kouchner est réservée »*, dit laconiquement Jean-Marc Sabathé, secrétaire général du mouvement. Le cabinet du secrétaire d'Etat expliquait néanmoins, mardi, qu'il risquait d'être empêché…

Ariane Chemin




هكذا من الاصل

JUSTICE Les maires d'une quinzaine de communes pourraient être mis en cause par la justice après le sinistre financier du groupe Captain Hôtel. ● SEPT DE CES ÉLUS ont accordé la caution de leur ville, souvent sans aucune contrepartie, aux emprunts contractés auprès de banques étrangères par le groupe pour construire des hôtels deux-étoiles. Le juge parisien Dominique de Talancé a mis en examen, en mars, le maire (PS) de Villiers-sur-Marne. ● LA COUR DES COMPTES avait estimé, en 1992, qu'une telle opération illustrait *« les abus que peuvent faciliter les collectivités territoriales »*. Depuis les enquêteurs s'interrogent sur certains mouvements financiers et le versement de commissions en Suisse. ● LES SERVICES FISCAUX envisageaient, dans un rapport de 1991, la complicité des maires dans un possible système de financement occulte de partis politiques.

Plusieurs villes sont impliquées dans le scandale du groupe Captain Hôtel

Des maires se sont portés caution, parfois sans contrepartie, d'emprunts contractés à l'étranger par cette société aujourd'hui disparue. La justice s'intéresse à des commissions versées en Suisse, tandis que le fisc évoque un possible financement politique occulte

SEPT COMMUNES en ont été pour leurs frais. Une bonne douzaine d'autres ont échappé de peu au désastre. Dix ans après son lancement, le groupe Captain Hôtel laisse derrière lui une ardoise financière de plusieurs dizaines de millions de francs, une situation juridique passablement embrouillée et un bilan judiciaire en passe de s'alourdir. Après la mise en examen des dirigeants du groupe, placé en liquidation au début de l'année 1992, celle du maire (PS) de Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne), Serge Delaporte, ordonnée le 26 mars par le juge d'instruction parisien Dominique de Talancé, semble devoir constituer le prélude à la mise en cause de plusieurs élus, de gauche comme de droite.

Les soupçons des enquêteurs portent sur les conditions dans lesquelles, entre 1987 et 1990, le fondateur des hôtels Captain, Charles Magistrello, a pu convaincre les maires des communes concernées de lui accorder, pratiquement sans contrepartie, la caution de leurs villes pour garantir une série d'emprunts auprès de banques étrangères, dont le total dépassait 140 millions de francs. Les sommes empruntées étaient destinées à financer la construction d'hôtels deux étoiles, M. Magistrello n'ayant pas caché aux maires contactés qu'il ne disposait pas des fonds propres suffisants. Ainsi, lorsque les dix-sept sociétés du groupe Captain déposèrent leur bilan, à la fin de 1990, les communes se retrouvèrent au premier rang face aux banquiers.

En 1992, la Cour des comptes avait estimé qu'une telle opération illustrait *« les abus que peuvent faciliter les collectivités territoriales lorsqu'elles prêtent imprudemment leur concours à des entreprises ou à des particuliers qui, sans fonds ni crédit, entendent développer leurs affaires aux risques et aux frais des contribuables »*. Le rapport de la Cour mentionnait les exemples de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne), Hennebont (Morbihan) et Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), auxquels s'ajoutent ceux de Condé-sur-l'Escaut (Nord), Angres (Pas-de-Calais) et Blotzheim (Haut-Rhin).

Encore les magistrats relevaient-ils que les conseils municipaux de ces villes n'avaient approuvé l'engagement de la garantie communale – qui pouvait aller de 50 % à 100 % de la somme empruntée – que *« sur la base d'informations incomplètes, voire inexactes »*. Seule la commune de Rosny-sous-Bois avait eu la précaution élémentaire de prendre une hypothèque sur le bâtiment à construire. Ce manque de clairvoyance, d'autant plus troublant qu'il se répéta dans sept communes géographiquement éloignées et aux majorités politiques dissemblables, avait conduit les services fiscaux d'Orléans (Loiret) à envisager clairement, dans un *« rapport de synthèse »* daté de juin 1991, la complicité des maires dans un possible système de *« financement occulte de partis politiques »* *(lire ci-dessous)*.

« J'étais un jeune élu sans grande expérience », plaide aujourd'hui Jeanny Lorgeoux, maire (PS) de Romorantin et ancien député de Loir-et-Cher, qui admet *« une erreur de gestion »*, tout en maintenant la justesse du *« choix économique »* qui présida à la construction de l'hôtel. En 1989, il signait, au nom de sa ville, une convention de garantie portant sur un prêt de 5,3 millions de francs suisses (21 millions de francs français), consenti par la société genevoise Idis Finance à l'une des sociétés de M. Magistrello, baptisée Cap Romorantin, dont les statuts n'avaient pas encore été déposés…

La déconfiture du groupe Captain entraîna M. Lorgeoux dans un bras de fer contre les banques suisses, dont il ne se tira qu'en abandonnant 7,5 millions de francs extraits des caisses de la ville. *« Mais il nous reste un hôtel qui marche et quinze emplois »*, objecte-t-il. Les enquêteurs s'interrogent toujours, eux, sur la destination réelle d'une somme de 1,7 million de francs expédiée par M. Magistrello vers la Suisse, quelques semaines après avoir reçu l'argent du prêt.

DES PRÊTS AU-DELÀ DES COÛTS ?

« J'ignorais tout des sociétés du groupe de M. Magistrello, et a fortiori *de sa surface financière »*, a reconnu, pour sa part, le maire de Villiers-sur-Marne, Serge Delaporte, devant le juge d'instruction, confirmant qu'il n'y avait *« pas eu d'études »* relatives à l'implantation ni à la rentabilité de l'hôtel sur sa commune. En 1987, il engageait la ville à hauteur de 24 millions de francs, en renonçant par écrit à exercer *« un recours quelconque »* contre la banque, alors même que le conseil municipal l'avait mandaté pour négocier des *« garanties »*.

« Je n'ai pas compris la portée de ce que je signais », a simplement avancé M. Delaporte. L'enquête a cependant montré que l'une des sociétés contrôlées par M. Magistrello avait réglé la facture d'un déplacement de ce dernier à Genève, en janvier 1988, en compagnie d'un avocat et du maire de Villiers. *« J'ai acheté des cigarettes pendant qu'eux faisaient leurs affaires »*, a déclaré au juge M. Delaporte pour toute justification.

La présence des seules banques étrangères dans les montages financiers du groupe Captain avait attiré l'attention des inspecteurs du fisc : Handels Bank de Berlin-Est, Idis Finance à Genève, Crédit Bank et Kansallis Bank à Luxembourg. Le rapport des impôts signalait que ce dernier établissement était l'objet d'investigations de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) dans trois dossiers distincts. Son rôle était apparu *« dans de nombreux montages financiers de casinos, discothèques et hôtels liés au milieu »*, justifiant l'évocation d'un possible *« blanchiment de fonds »*. Forte de la caution des communes, les banques ne sont-elles pas allées jusqu'à prêter au groupe Captain des sommes plus élevées que le coût des hôtels à bâtir ? Des commissions rogatoires internationales devraient être lancées par le juge pour tenter de vérifier ces soupçons.

L'enquête devrait également éclaircir le rôle joué, au côté de M. Magistrello, par l'*« analyste financier »* Thierry Perrin. Ancien membre du cabinet d'Alain Poher à la présidence du Sénat, reconverti dans la renégociation des dettes communales, M. Perrin est intervenu auprès de plusieurs des villes sous contrat avec le groupe Captain, grâce à l'entremise de Charles Magistrello. Aussi lui a-t-il discrètement reversé la moitié des commissions encaissées plusieurs années avant la mise en cause de son cabinet lors de la renégociation de la dette de la ville de Nice, alors dirigée par Jacques Médecin. *« Nous n'étions pas associés*, nous a assuré M. Magistrello. *Nous avions un accord tout ce qu'il y a de plus clair. On m'a sollicité parce qu'on avait besoin de moi. Aujourd'hui, tout le monde me tombe dessus parce que j'ai échoué. Il n'y a rien à dire : c'est "Malheur au vaincu !". »*

Hervé Gattegno

Un lien avec l'affaire Pacary

Les juges Dominique de Talancé et Edith Boizette pourraient être amenées à coopérer : une intersection est apparue entre les enquêtes confiées à ces deux magistrats – l'une sur le groupe Captain, l'autre sur l'homme d'affaires Michel Pacary, plusieurs fois mis en examen pour malversations.

L'épouse de ce dernier, Chantal Pacary, a indiqué, le 9 septembre sur procès-verbal, que la société Rhoddlams, contrôlée par son mari, aurait *« mis en place les deux premiers crédits au profit de Captain Hôtel »*, à Rosny-sous-Bois et à Villiers-sur-Marne. *« Les banques et les organismes prêteurs,* a-t-elle déclaré, *n'ont jamais jugé la viabilité de ces projets et ne réclamaient aucun document sérieux (…) dans la mesure où la seule chose qui comptait était la garantie des communes et les capacités de remboursement. »*

En 1991, une enquête fiscale bloquée sur ordre

LA MENTION est explicite. *« Compte tenu* […] *de la demande de la direction générale, la procédure conduite a été stoppée »*, écrivaient, en 1991, les rédacteurs du *« rapport de synthèse »* de l'enquête fiscale de la brigade d'intervention interrégionale d'Orléans (Loiret) sur les sociétés du groupe Magistrello. A la suite d'une vérification engagée le 6 mars 1991 à l'encontre de la SARL Meca Bati, dont la gérante était la compagne de M. Magistrello, et face aux *« explications embrouillées »* de celle-ci, les enquêteurs du fisc avaient été conduits à examiner les structures du groupe Captain. *« Ce montage ne peut en l'état qu'être analysé par la justice »*, concluaient-ils, se tenant *« à la disposition d'un magistrat instructeur »*.

La procédure fiscale ayant été refermée sur ordre le 29 avril 1991, le rapport des fonctionnaires d'Orléans fut transmis au parquet de Créteil (Val-de-Marne), dans le ressort duquel avait été prononcée la mise en redressement judiciaire des sociétés du groupe Captain, le 10 janvier précédent. Une longue enquête préliminaire s'engagea alors, qui ne devait mobiliser qu'un seul enquêteur – et au détour de laquelle les fonctionnaires du fisc furent effectivement entendus. Le 27 avril 1994, soit trois ans plus tard, le parquet de Créteil devait en définitive se dessaisir de la procédure au profit de la juridiction parisienne, invoquant soudainement la nécessité d'*« investigations longues et complexes »* apparemment impossibles à mettre œuvre dans le Val-de-Marne…

« ESCROQUERIE AGGRAVÉE »

Le juge d'instruction parisien David Peyron fut alors désigné, mais son enquête se limita aux prémices. A en croire le maire de Romorantin, Jeanny Lorgeoux, ce magistrat avait purement et simplement *« abandonné toute intention de poursuite »*. Nommé au début de cette année au parquet de Paris, M. Peyron a cédé son dossier à Mme de Talancé, qui devait alors lui donner une nouvelle vie.

Le juge parisien s'est par ailleurs trouvé saisi, dans le courant de l'été, du dossier ouvert au tribunal de Blois en 1994, sur la plainte d'un opposant politique de M. Lorgeoux, qui visait la garantie communale offerte à la société Cap Romorantin, filiale du groupe Captain. Le 7 octobre 1994, le procureur de la République à Blois avait estimé cette plainte partiellement irrecevable, considérant par ailleurs que les faits visés, remontant à 1988 et 1989, *« paraissaient prescrits »*. Le juge parisien, qui devrait centraliser les poursuites contre les filiales du groupe Captain, pourrait quant à elle retenir la qualification d'*« escroquerie aggravée »*, prescriptible par dix ans, de manière à préserver les chances de poursuites pénales.

H. G.

Arnauld, « comte » de Poligny, ou le roman d'un flambeur

Réfugié aux Bahamas depuis décembre 1996, ce faux aristocrate, soupçonné d'être un escroc, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international

DU TEMPS de sa splendeur, quand il roulait en Jaguar décapotable, l'homme avait fière allure. Il portait beau dans son smoking noir, le teint bronzé, le sourire avenant. Il aimait se faire appeler *« comte Arnauld de Poligny »*. La justice française, elle, préfère s'en tenir à un état civil plus banal : Campion Patrick, Georges, Michel, *roturier né à Biarritz le 24 mai 1950*, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par le juge versaillais Françoise Martres. Déjà condamné pour fraude fiscale et abandon de famille, cet homme d'affaires aux mille facettes est également suspecté d'escroquerie, voire d'espionnage, par la République du Congo.

« Monsieur le Comte », réfugié aux Bahamas avec ses deux enfants, ne serait-il qu'un champion de l'esbroufe ? L'histoire est à la mesure du personnage. Elle mène de Paris à Nassau, en passant par la Côte d'Azur et plusieurs pays d'Afrique noire. Il y apparaît tour à tour comme un journaliste pigiste, un négociant en bouteilles de cognac, un noctambule mondain, un producteur d'émissions érotiques et un *« conseiller international »* très à l'aise dans les réseaux franco-africains.

De 1982 à 1991, *« monsieur le Comte »* a été vice-président du Comité de l'excellence, une association censée remettre des *« médailles d'or de l'excellence européenne »*. Dans ses courriers, il se vantait d'avoir décoré l'académicien Alain Decaux ainsi que Nancy Reagan, *l'épouse de l'ancien président américain*. Le Comité choisissait surtout des lauréats fortunés : chefs d'entreprise en mal de publicité, dirigeants africains, soucieux de leur image… La médaille était présentée comme une *« haute distinction internationale, réservée aux personnalités qui ont marqué leur époque par l'éclat et l'importance de leurs réalisations »*. Le Comité a ainsi récompensé le général togolais Gnassingbé Eyadéma, l'ancien président congolais Denis Sassou Nguesso ou encore le Guinéen Obiang Nguéma Mnasogo.

« PIÈGE À GOGOS »

Ces cérémonies, fastueuses, se tenaient en présence de célébrités, dont le renom flattait l'assistance, comme le mannequin Margaux Hemingway. En Afrique, le Comité faisait souvent appel à Olivier Giscard d'Estaing, le frère – très ressemblant – de l'ancien président de la République. Le 24 novembre 1989, jour où le Zaïrois Mobutu reçut le diplôme pour ses *« mérites exceptionnels »*, Olivier Giscard d'Estaing était présent, en smoking blanc. Les Zaïrois lui donnaient volontiers du *« président Giscard »*. Le *« comte »*, lui, se targuait d'une influence décisive sur l'entourage familial de Mobutu. Il aurait même essayé de *« vendre »* au maréchal un projet à la mesure de sa mégalomanie : *la création d'un parc d'attractions « Mobutu Land »* dans la région de Goma.

Contrairement aux apparences, les *« médailles de l'excellence »* n'avaient rien d'officiel. Il s'agissait ni plus ni moins d'une opération commerciale puisque les lauréats devaient régler à l'avance les frais d'organisation et « aider » l'association à vivre. Ces dépenses pouvaient s'échelonner entre 500 000 et 2 millions de francs, avec une pointe à 5 millions de francs pour le généreux Mobutu. Selon le PDG d'une société française qui n'a pas *« mordu à l'hameçon »*, le Comité était un parfait *« piège à gogos »*.

M. Campion en tirait de belles notes de frais et de substantiels revenus, non déclarés (2,3 millions de francs en 1984-1985), qui lui ont valu une condamnation à dix-huit mois d'emprisonnement, dont un an avec sursis.

« Monsieur le Comte » aimait l'argent, les soirées mondaines, les jolies femmes. Il se complaisait *dans un rôle de conseiller, ami de* l'ancien maire de Cannes Michel Mouillot et d'Henri d'Orléans, héritier de la couronne de France. A en croire tous ceux qui l'ont côtoyé, l'homme avait un *« culot monstre »* et s'exprimait dans un français de gentilhomme, façon Ancien Régime. Le buste raide, il faisait le baise-main aux dames, citait des mots d'auteur pour flatter son monde.

Quand il n'était pas dans sa maison de Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine) ou dans ses bureaux parisiens de l'avenue Matignon, on le croisait jusqu'à l'aube dans les clubs à la mode ; en particulier chez Régine, où il sortait volontiers sa carte de visite, ornée d'une couronne. *« C'était un séducteur, un flambeur »*, se souvient l'un de ses anciens collaborateurs. *« Flambeur »* et mauvais payeur : l'Hôtel Régina, à Biarritz, lui reproche une note impayée de 26 221 francs datant du mois d'août 1996.

PRODUCTEUR DE TÉLÉVISION

En fin de parcours, *« monsieur le Comte »* se présentait comme un producteur de télévision. Il fournissait à TV 5-Europe une émission intitulée « Club européen des entreprises ». Là encore, les entreprises choisies devaient participer aux frais. Dans un tout autre genre, il envisageait de créer un programme mensuel sur la chaîne érotique Rendez-vous. Finalement, cette *« présentation de résidences hôtelières de luxe par des modèles féminins sexy et dévêtus »* n'a jamais vu le jour. Son projet le plus ambitieux reste cependant une série de portraits de chefs d'Etat. Il rêvait déjà d'Arafat, d'Eltsine, de Kadhafi…

Ces reportages intimistes, sur le thème « Une journée avec le président », devaient être financés à l'avance par les clients eux-mêmes. En retour, Patrick Campion affirmait avoir l'accord des chaînes Euronews, RTBF (Belgique) et TSR (Suisse). Il a ainsi tenté d'approcher le prince Rainier de Monaco, mais les conseillers du souverain ont affirmé au *Monde* avoir refusé ses propositions. Un chef d'Etat africain s'est tout de même laissé séduire : le président congolais Pascal Lissouba.

En juillet 1996, une équipe de tournage s'installe à Brazzaville, en vue d'un sujet de vingt-six minutes. Dix jours plus tard, au retour de cette équipe à Paris, les avocats français de M. Lissouba, Mes Ellen Bessis et Patrick Bertrand, demandent à visionner la cassette, comme prévu par contrat. Or, selon eux, la caméra se serait davantage intéressée au dispositif de sécurité et à la topographie du palais qu'à M. Lissouba ! L'un des responsables du tournage, interrogé par *Le Monde*, nie toute tentative d'espionnage et rejette la responsabilité de ce litige sur les deux avocats, intermédiaires dans les transactions financières.

Il n'empêche que la présidence congolaise a perdu au moins 500 000 francs dans cette opération. Une partie de cette somme a effectivement transité par le compte des avocats. Le 27 juillet 1996, le Congo a porté plainte pour escroquerie contre M. Campion, soupçonné d'avoir été en relation avec les opposants au régime. Après vérification, les papiers à en-tête de la TSR et de la RTBF étaient des faux…

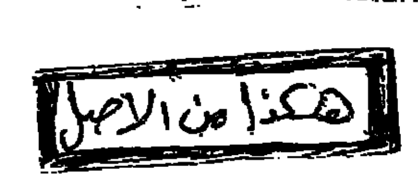
Le 4 décembre 1996, *« monsieur le Comte »* a préféré s'envoler pour les Bahamas avec sa fille Diane (dix ans) et son fils Forester (huit ans). Il s'est installé dans une villa avec piscine à Nassau et se présente généralement comme un *« producteur de cinéma »*. Sollicité à plusieurs reprises par *Le Monde*, son avocat, Me Bertrand Lambert, a rejeté les accusations portées contre son client mais n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Philippe Broussard

« Soustraction d'enfants »

Patrick Campion, alias *« comte Arnauld de Poligny »*, est en conflit avec son ex-épouse, Marie-Laurence Bataillon. Le 28 novembre 1996, la cour d'appel de Versailles avait en effet confié la garde de leurs deux enfants à la jeune femme. Les magistrats avaient alors stigmatisé les *« activités douteuses »* du père.

M. Campion, qui s'est enfui aux Bahamas après s'être pourvu en cassation, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour *« soustraction d'enfants »*, mais il n'existe aucune convention entre la France et les Bahamas sur le droit de garde et de visite. Jusqu'à présent, la justice bahamienne a rejeté les demandes de Mme Bataillon. La Cour suprême locale estime que les *« les déboires de M. Campion »* ne constituent pas une *« menace immédiate sur sa capacité à veiller au bien-être des enfants »*.



Drame du Drac : l'institutrice, les cadres d'EDF et la ville de Grenoble sont condamnés

Les familles des victimes protestent

GRENOBLE
de notre correspondante

Le tribunal correctionnel de Grenoble a rendu, lundi 15 septembre, son jugement dans l'accident du Drac, qui a provoqué le 4 décembre 1995 la mort de six enfants et d'une accompagnatrice. La peine la plus lourde a été infligée à l'institutrice, Véronique Rostaing, qui a été condamnée à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis pour *« homicides et blessures involontaires »*. Trois responsables d'EDF, Pierre Plivard, Michel Magnier et Loïs Larzul, contre qui le ministère public avait requis *« une peine d'emprisonnement qui ne puisse descendre en dessous de deux années »* et une amende de 50 000 francs, ont été condamnés à un an d'emprisonnement avec sursis, avec dispense d'inscription de cette peine sur leur casier judiciaire.

La ville de Grenoble, poursuivie en tant que personne morale, a été condamnée à 100 000 francs d'amende. L'inspectrice d'académie et l'inspectrice de l'éducation nationale, contre qui le procureur avait requis une peine de dix mois avec sursis, ont été relaxées, au motif que le contrôle exercé par l'éducation nationale en matière de classe de découverte *« se limitait à la vérification de la conformité du projet aux objectifs éducatifs et pédagogiques »*. La directrice de l'école a, elle-même, été mise hors de cause.

Ce jugement, en décalage avec les débats d'audience dont il était ressorti l'idée d'une accumulation d'imprudences et de négligences graves, a laissé un goût amer aux familles des victimes. Plusieurs se sont déclarées *« choquées »* que l'institutrice serve ainsi de *« lampiste »*, jugeant *« incroyable »* la relaxe des responsables de l'éducation nationale. *« On a l'impression que ce sont les sous-fifres qui ont payé »*, a estimé l'avocate d'une partie des familles.

Dans ses attendus, le tribunal rappelle que, *« lorsqu'un intervenant extérieur vient se joindre à un enseignant dans une activité scolaire,* (ce dernier) *doit assurer, non seulement l'organisation pédagogique de la séance, mais également le contrôle effectif de son déroulement »*. Or, note-t-il, *« on ne peut qu'être frappé par l'incuriosité dont la prévenue a fait preuve »*. *« Si comme elle en avait le devoir et la charge,* (elle) *avait préparé réellement son séjour, (...) sa réflexion l'aurait nécessairement amenée à réfléchir sur les mesures de sécurité qui pouvaient s'imposer. »* Les magistrats remarquent qu'à aucun moment l'institutrice n'a pris d'initiative, et que même une fois sur les lieux elle n'a pas réagi. *« La progression du groupe dans un milieu sauvage qu'elle ne connaissait pas, (...) alors qu'un seul adulte l'accompagnait ce jour-là, au lieu des deux prévus (...), aurait dû lui faire apparaître que les conditions de sécurité n'étaient manifestement pas réunies et qu'il convenait d'interrompre la sortie »*, soulignent-ils.

« NÉGLIGENCE »

La ville de Grenoble se voit également reprocher ses insuffisances. *« Si la surveillance des élèves à l'occasion des sorties scolaires incombe aux instituteurs, il appartient, en revanche, au chef de l'administration municipale de veiller à ce que les activités organisées par la commune ne comportent pas de risque manifeste pour la santé et la sécurité des enfants »*, souligne le tribunal. Il relève que la ville n'avait *« jamais recensé les excursions qui étaient proposées, ne s'était jamais préoccupée du contenu précis des activités »*.

L'animatrice, décédée lors de la catastrophe, *« ne pouvait ignorer ni la présence des panneaux EDF, signalant des lâchers d'eau inopinés, ni la dangerosité spécifique du site »*. Elle ne prenait pas forcément *« systématiquement soin de s'enquérir des projets de lâchers d'eau auprès d'EDF »*, ajoute le jugement. Autant d'*« imprudences qui figurent au nombre des causes certaines de l'accident »*, estime le tribunal, et justifient un partage des responsabilités sur le plan civil.

En ce qui concerne EDF, le tribunal reproche aux responsables d'EDF de n'avoir pas procédé à des essais qui *« auraient permis de constater que, même à 25 mètres cubes par seconde, et compte tenu de la déstructuration du site, les lâchers préventifs ne permettaient plus à un usager de quitter les lieux »*. La consigne, au demeurant, n'avait pas été appliquée puisque ce sont 30 mètres cubes par seconde, voire plus, qui avaient été déversés. *« Cette négligence fautive a contribué à aggraver les conséquences d'un lâcher qui, s'il avait été correctement commandé, était déjà inadapté aux objectifs de sécurité qu'EDF devait assurer »*, conclut le tribunal.

Nicole Cabret

Mme Royal établit une nouvelle réglementation pour les sorties scolaires

Une circulaire clarifie les conditions de leur organisation et de leur sécurité

Alors que la catastrophe du Drac pose le problème de la responsabilité des enseignants, Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, s'apprête à publier une circulaire précisant les conditions d'organisation des sorties scolaires. Ce texte fixe la liste des activités autorisées, les conditions d'information des parents et les degrés de responsabilités des personnels de l'éducation nationale.

LA CATASTROPHE du Drac, dans laquelle six enfants et une accompagnatrice ont trouvé la mort (*lire ci-contre*), souligne l'urgence qui s'impose à l'éducation nationale de redéfinir les conditions de sécurité des sorties scolaires et les degrés de responsabilité de leurs organisateurs. Engagé depuis plusieurs mois, à la demande des syndicats d'enseignants, ce travail de clarification arrive à son terme. Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, doit publier, la semaine prochaine, une circulaire qui *« précise les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer* [les sorties scolaires], *fixe la liste des activités autorisées dans le cadre de ces sorties, simplifie et unifie l'ensemble des textes »*.

Pas moins de vingt-cinq circulaires régissent les activités qui se déroulent en dehors de l'école : classes de neige, de découverte, sorties d'une journée ou de quelques heures. *« Mon souci est de clarifier ce dispositif confus, sans décourager une forme de pédagogie qui est un outil capital de la réussite scolaire »*, nous a déclaré Ségolène Royal. La ministre vient ainsi de demander à son collègue de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, de lever le dispositif Vigipirate, toujours en application dans sa version allégée.

UN DOSSIER COMPLET

Dans le nouveau texte, les sorties scolaires relèvent désormais de trois catégories : les sorties régulières (à la bibliothèque, dans un centre culturel...), les sorties occasionnelles sans nuitée et avec nuitée (s). Les deux premières sont autorisées par le directeur d'école ; la dernière par l'inspecteur d'académie. Des dispositions communes exigent que la personne qui délivre l'autorisation veille aux conditions d'encadrement, de transport, d'accueil et à la nature des activités pratiquées. La demande d'autorisation est désormais constituée d'un dossier complet, incluant une fiche d'information sur les transports. *« Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées »*, souligne la circulaire.

De nouveaux *« taux minimum d'encadrement »* sont définis selon les types de sortie et le niveau scolaire. Le texte redéfinit également le caractère obligatoire ou facultatif des sorties, fonction de leur gratuité ou non. L'inspecteur d'académie a l'obligation de visiter les structures d'accueil des enfants et de tenir à jour un répertoire de ces centres, *« obligatoirement consulté »* par le directeur d'école et l'enseignant, au moment de l'élaboration du projet. Les conditions de sécurité sont renforcées pour les sports équestres, nautiques, le ski, l'escalade ou les activités ayant lieu sur la voie publique. L'enseignant est responsable de sa classe et ne peut la confier à des intervenants extérieurs que s'il réside sur le lieu d'accueil, s'il sait constamment où sont tous ses élèves et s'il est en mesure d'être sur place rapidement en cas d'incident.

Le SNU-IPP, syndicat majoritaire dans le premier degré, demande, lundi 15 septembre, la publication urgente de ce texte. Le syndicat, qui a déjà organisé des réunions sur ce thème, très fréquentées par les instituteurs, estime que la circulaire complète utilement la modification du Code pénal intervenue en 1996 : désormais, il est fait obligation à la justice, saisie d'une plainte contre un fonctionnaire, de s'attacher à vérifier s'il a respecté la réglementation, mais également s'il avait les compétences, le pouvoir et les moyens de le faire.

Pour sa part, le syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (SIEN-FEN) exprime son soulagement à l'annonce de la relaxe de l'inspectrice dans l'affaire du Drac. *« Tous les inspecteurs savent que sa mise en examen résultait directement de la réglementation en vigueur (...). Nous exigeons une réglementation actualisée »*, écrit le SIEN, faute de quoi les inspecteurs *« émettraient systématiquement un avis défavorable pour toutes les sorties éducatives »*. Une situation qui ne devrait pas se produire.

Béatrice Gurrey

Un violent incendie dévaste des ateliers d'artistes du quai de la Gare, à Paris

UN IMPORTANT incendie s'est déclaré, mardi 16 septembre vers 3 heures, dans un ancien entrepôt frigorifique appartenant à la SNCF transformé en ateliers d'artistes situé 91, quai de la Gare, à Paris dans le 13e arrondissement.

Le feu, dont l'origine serait accidentelle au vu des premiers éléments de l'enquête confiée à la cinquième division de police judiciaire, a été circonscrit vers 6 h 20 par une centaine de pompiers mobilisés dans une douzaine de casernes parisiennes. Trois personnes ont été sérieusement blessées dans cet incendie, dont un pompier légèrement intoxiqué. Une quarantaine de personnes ont été évacuées.

Le feu se serait déclaré dans un appartement du troisième étage avant de s'étendre à la toiture qui a été entièrement ravagée. Cet ancien entrepôt de cinq étages, situé sur un vaste terrain entre la Bibliothèque de France et les Grands Moulins de Paris, accueille plusieurs dizaines d'ateliers d'artistes depuis une douzaine d'années. Au total, ce sont deux cent soixante artistes (musiciens de jazz, peintres, photographes, stylistes, designers...) qui vivent dans ce secteur réputé *« sensible »* en raison des opérations de réaménagement dont il fait l'objet.

« INCOMPRÉHENSIBLE »

Président de l'Association pour le développement du 91, quai de la Gare, Jean-Paul Réti, dont le logement situé dans l'ancien entrepôt, était, mardi, privé d'électricité en raison de l'incendie, a déclaré au *Monde* que *« cet incendie tombe mal et d'une manière incompréhensible »* et que *« seuls des problèmes d'entretien étaient à signaler, personne ne souhaitant investir dans un bâtiment dont l'avenir était incertain »*. M. Réti rappelle que le 7 juillet, le Conseil de Paris a voté *« le maintien de ces bâtiments »*.

Samedi 9 août, un autre violent incendie avait ravagé, non loin de là, une partie des Grands Moulins de Paris, pour lesquels le principe d'affecter à l'Université ces anciens bâtiments industriels avait été retenu (*Le Monde* du 13 août).

Jean-Michel Dumay

De mystérieuses vibrations dans le centre-ville de Lille

PLUSIEURS milliers de personnes ont dû évacuer d'urgence, lundi 15 septembre, pendant près de trois heures, une partie des immeubles du nouvel ensemble d'Euralille, au cœur de Lille, en raison de mystérieuses vibrations dont l'origine reste à établir. Le trafic du métro de Lille a été lui aussi interrompu. De nouvelles vibrations se sont produites, mardi matin, dans la tour Eurocity, qui a été partiellement évacuée. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun dégât apparent n'a été constaté dans les immeubles.

La structure des bâtiments, inaugurés en juin 1995, ne serait pas en cause, selon les premières constatations techniques. Les vibrations pourraient provenir de phénomènes de résonance provoqués notamment par les mécanismes d'ascenseurs, de climatisation ou de chauffage, avancent les experts.

DÉPÊCHES

■ **BIENS JUIFS : la Ville de Paris est autorisée à établir un fichier recensant** *« les biens immobiliers dont ont été spoliées des personnes considérées comme juives par les autorités de Vichy »*, par un décret du premier ministre paru au *Journal officiel* du 14 septembre. Jean Tiberi, maire de Paris, a signé, lundi 15 septembre, l'arrêté municipal instituant ce fichier, destiné à vérifier *« les origines de propriété et les éventuelles spoliations qu'auraient subies les propriétaires de biens »* acquis par la préfecture de la Seine sous l'Occupation. La Commission nationale de l' informatique et des libertés avait donné, le 8 juillet, un avis favorable à la demande de la Ville.

■ **JUSTICE : le tribunal de grande instance de Montpellier a été paralysé**, lundi 15 septembre, par une grève des avocats, solidaires des magistrats qui protestent contre le manque d'effectifs. Christophe Ricour, président de la Conférence des bâtonniers, qui réunit tous les bâtonniers de France à l'exception de celui de Paris, a affirmé sa *« totale solidarité »* avec le mouvement de grève déclenché à Montpellier.

■ **Un non-lieu a été rendu dans l'information judiciaire ouverte pour provocation, diffamation raciale** et discrimination contre un administrateur de la caisse primaire d'assurance-maladie de l'Aude, après le licenciement d'une assistante de direction, Djamila Bouraï (*Le Monde* du 30 juillet). Mercredi 3 septembre, le juge d'instruction de Carcassonne, Sylvie Duez, a constaté la prescription d'une partie des infractions et estimé non établi le délit de licenciement discriminatoire.

■ **PITBULLS : Georges Sarre, député (Mouvement des citoyens) de Paris**, s'est vu confier, lundi 15 septembre, par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, une mission *« de proposition sur les mesures à prendre en vue de réglementer la vente, la possession et l'usage des chiens d'attaque »*. M. Sarre devra remettre ses propositions *« pour le 30 septembre »*.

■ **SANTÉ : un numéro vert a été mis en place**, lundi 15 septembre, par le secrétariat d'Etat à la santé *« pour les patients opérés à la Clinique du sport qui souhaiteraient obtenir des informations et être éventuellement orientés vers une consultation spécialisée »* (0-800-150-160). Environ trente patients opérés dans cet établissement entre 1988 et 1993 auraient été contaminés par une bactérie (*Mycobacterium xenopi*) susceptible de provoquer une forme de tuberculose osseuse (*Le Monde* du 13 septembre).

■ **HANDICAP : devenu sourd à cause d'une sono trop forte**, un amateur de rock qui avait assisté à un concert du groupe U2, en 1993 à Marseille, a obtenu un dédommagement de 205 000 francs devant le tribunal civil de Marseille, a-t-on appris samedi 13 septembre.

Deux médicaments « coupe-faim » sont retirés du marché mondial par les laboratoires Servier

Les autorités sanitaires s'apprêtaient à interdire Isoméride et Pondéral

Les laboratoires français Servier ont annoncé, lundi 15 septembre, par *« mesure d'extrême précaution »*, qu'ils décidaient volontairement de cesser la commercialisation à l'échelle mondiale – soit dans quatre-vingt-cinq pays – de deux médicaments « coupe-faim », les anorexigènes Isoméride (ou dexfenfluramine) et Pondéral (fenfluramine). Le fabricant a en réalité anticipé de quelques heures une décision des autorités sanitaires.

EVÉNEMENT dans le monde de l'industrie pharmaceutique : les laboratoires français Servier ont, par *« mesure d'extrême précaution »*, annoncé, lundi 15 septembre, qu'ils décidaient volontairement de cesser la commercialisation à l'échelle mondiale (soit dans quatre-vingt-cinq pays) de deux médicaments « coupe-faim », les anorexigènes Isoméride (ou dexfenfluramine) et Pondéral (fenfluramine). Les laboratoires Wyeth-Ayerst et Interneuron, qui commercialisent les produits Servier aux Etats-Unis, annonçaient dans le même temps aux quatre cent cinquante mille médecins et pharmaciens américains une mesure identique avec rappel des médicaments. En réalité, ces décisions n'ont anticipé que de quelques heures l'annonce en France et aux Etats-Unis de la suspension par les autorités sanitaires des autorisations de mise sur le marché de ces deux substances.

L'Isoméride (commercialisé outre-Atlantique sous le nom de Redux) et le Pondéral ont déjà été consommés par plus de 70 millions de personnes à travers le monde et occupaient hier encore, aux Etats-Unis notamment, une place majeure dans la prise en charge médicamenteuse du surpoids et de l'obésité. Ce retrait est la conséquence logique d'une série d'observations épidémiologiques établissant que la consommation de ces molécules était associée à un risque accru d'hypertension artérielle pulmonaire. L'attention des autorités sanitaires avait été attirée, dès 1991, par une équipe de l'hôpital Antoine-Béclère (Clamart).

Les inquiétudes de ces médecins ayant été confirmées par une enquête menée à l'échelon national (cent dix-sept cas d'hypertension artérielle pulmonaire recensés) ainsi que par des observations faites dans différents pays sous l'autorité du professeur Lucien Abenhaim (université McGill, Montréal), l'Agence du médicament décidait en 1995 d'encadrer très strictement la prescription de ces deux anorexigènes et de réserver leur usage aux seuls cas d'obésité majeure (*Le Monde* du 18 mai 1995).

ALERTE INTERNATIONALE

Cette mesure, qui fit rapidement chuter les ventes mensuelles de 400 000 à 4 000 boîtes, fut vivement contestée tant par le fabricant que par certains spécialistes hospitalo-universitaires de nutrition qui avaient largement assuré la promotion de ces médicaments. Elle fut néanmoins adoptée à l'échelon de l'Union européenne.

Pour sa part, le docteur Jacques Servier, PDG des laboratoires qui portent son nom, avait déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Dans un entretien accordé au *Monde*, l'an dernier, il expliquait que les décisions française et européenne d'encadrement de la prescription constituaient *« une véritable catastrophe sur le plan matériel et* [étaient] *épouvantables au plan moral puisqu'on nous traite d'assassins sans en apporter la preuve »* (*Le Monde* du 21 décembre 1996). Le docteur Servier espérait obtenir un élargissement des possibilités de commercialisation pour que les deux médicaments puissent à l'avenir, et comme avant 1995, être prescrits par des médecins exerçant dans le secteur libéral.

Il y a quelques semaines, une nouvelle alerte internationale était lancée, visant, cette fois, la prescription conjointe de fenfluramine et de phentermine, un autre anorexigène. Bien que non prévue dans les indications officielles, cette association est d'usage courant aux Etats-Unis, alors que dans les pays de l'Union européenne, toute association d'anorexigènes est contre-indiquée. Une étude signée d'un groupe de spécialistes de la Mayo Clinic (Minnesota) avait, en effet, établi que cette association médicamenteuse augmentait le risque de survenue d'anomalies graves de la structure et de la fonction des valves cardiaques. Les laboratoires Servier font aujourd'hui remarquer que les études sur lesquelles reposent les observations américaines *« ne permettent actuellement aucune conclusion »* et qu'il n'existe *« aucun élément permettant d'affirmer l'existence d'une relation causale entre la prise de ces médicaments et le développement de lésions de valves cardiaques »*.

Le marché des anorexigènes et le traitement de l'obésité devaient s'enrichir du lancement, aux Etats-Unis, d'une nouvelle molécule – le Xenical (ou orlistat) – de la multinationale pharmaceutique Roche. Cette firme a toutefois décidé il y a quelques jours, à la demande des autorités américaines, de retarder de quelques mois ce lancement, après avoir observé onze cas de cancer du sein dans un groupe de quatre mille femmes ayant participé aux essais cliniques. Les analyses économiques initiales prévoyaient pour cette seule molécule un chiffre d'affaires annuel de 700 millions de dollars.

Jean-Yves Nau

La personnalité d'Henri Paul au cœur de l'enquête sur Diana

QUI ÉTAIT Henri Paul, le chauffeur de la Mercedes S 280 dans laquelle la princesse Diana et son compagnon Emad Al Fayed ont trouvé la mort sous le tunnel de l'Alma, à Paris, dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 août ? Depuis une semaine, il n'est pas de jour sans que des organes de presse – français, anglais, américains surtout – publient de nouvelles « révélations » sur le passé et la personnalité de l'employé de l'hôtel Ritz.

L'emploi du temps de M. Paul – qui sera inhumé samedi 20 septembre à Lorient (Morbihan) – dans les heures qui ont précédé l'accident est en particulier passé au crible sans qu'il soit possible, faute de confirmations policières, d'en affirmer l'exactitude. Selon une enquête réalisée par *Time* (daté 22 septembre) et *CNN*, reprenant pour partie des informations publiées dans *Libération* et *Le Journal du dimanche*, Henri Paul aurait, après avoir quitté son domicile de la rue des Petits-Champs, débuté sa journée par une partie de tennis. A 12 h 30, il serait allé au Bourget afin d'aller chercher la princesse Diana et « Dodi » Al Fayed de retour de Sardaigne.

Après avoir déposé, vers 16 heures, le couple à l'hôtel Ritz (qui appartient au père de « Dodi », le milliardaire égyptien Mohamed Al Fayed), M. Paul aurait passé les trois heures suivantes dans un bar de l'hôtel. Selon les témoignages de certains employés cités par *Time*, il aurait bu alors plusieurs verres de Ricard. A 19 h 05, il se serait rendu au Harry's Bar. C'est là qu'il aurait reçu, sur son téléphone portable, un appel lui demandant de retourner au Ritz. Il aurait alors simplement fait un crochet par Le Champmeslé, un établissement situé rue Chabanais, dans le 1er arrondissement, mais sans y boire de verre.

Il aurait ensuite pris sa voiture, une vieille mini Austin noire garée en face du bar. Une fois arrivé près du Ritz, à 22 h 08, des caméras de surveillance le montreraient, selon *Time*, en train d'effectuer toutes sortes de manœuvres bizarres pour garer son véhicule, alors que, de toute évidence, ce n'étaient pas les places qui manquaient.

TRÈS AFFECTÉ

Un tel emploi du temps pourrait expliquer les taux d'alcoolémie (1,73 et 1,75 gramme) relevés par les enquêteurs dans le sang de M. Paul après l'accident. Une telle imprégnation alcoolique, ajoutée à la prise concomitante de Prozac (un antidépresseur) et de Tiapridal (un produit utilisé pour calmer les états d'agitation dus à l'alcool), pourrait également expliquer, quelques heures plus tard, le comportement de M. Paul au volant de la Mercedes S 280. Une des questions, pour l'heure sans réponse, est de savoir si Emad et Mohamed Al Fayed connaissaient l'état de santé de M. Paul. Selon nos informations, recueillies dans l'entourage de l'employé du Ritz, Henri Paul avait coutume, depuis plusieurs mois, de boire beaucoup, souvent dès le matin. Il prenait en outre régulièrement du Lexomil, un anxiolytique puissant. Il avait été, en 1995, très affecté par la séparation avec sa compagne.

Le financement de l'amendement Creton pour les handicapés jugé illégal par le Conseil d'Etat

L'ANNULATION, par le Conseil d'Etat, de la circulaire du 27 janvier 1995 prise en application de l'amendement dit « Creton », qui permet à de jeunes handicapés de rester dans des établissements spécialisés au-delà de l'âge de vingt ans, ne remettra pas en cause ce principe. Le ministère de l'emploi et de la solidarité a indiqué, lundi 15 septembre, que *« les pouvoirs publics prendront dans les meilleurs délais toutes dispositions nécessaires pour éviter des ruptures de prise en charge financière pour les jeunes adultes handicapés »*.

Adopté le 13 janvier 1989 par le Parlement, l'amendement Creton, du nom du comédien qui avait fait campagne pour son adoption, permet aux handicapés profonds de plus de vingt ans de ne plus être exclus des établissements pour enfants ou adolescents lorsqu'aucune place n'est disponible dans un établissement pour adultes. Dans un arrêt du 30 juillet rendu public lundi 15 septembre par le ministère, le Conseil d'Etat a annulé pour illégalité la circulaire d'application de cet amendement.

Saisie par les départements des Vosges et du Val-de-Marne, la haute juridiction administrative a considéré que certaines dispositions sur la prise en charge des frais d'hébergement étaient *« entachées d'illégalité »*. Selon cette circulaire, le département doit verser à l'établissement spécialisé qui continue à héberger le jeune adulte une *« recette en atténuation »* calculée sur la base d'un tarif moyen d'hébergement constaté dans les foyers pour adultes lourdement handicapés du département, alors que la loi de 1989 indique que cette compensation doit être égale aux frais réels occasionnés par le maintien de la personne dans son établissement.

AMÉNAGEMENT DE LA LOI

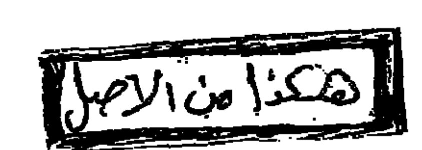
C'est cette contradiction qui a conduit le Conseil d'Etat à annuler la circulaire du 27 janvier 1995. *« Il résulte des dispositions de la loi du 13 janvier 1989 que seuls les frais d'hébergement ou de soins effectivement occasionnés par le maintien d'une personne handicapée dans un établissement d'éducation spéciale doivent être supportés par la personne morale qui aurait été normalement compétente pour prendre en compte les frais de même nature entraînés par le placement de cette personne dans la catégorie d'établissement vers laquelle elle a été orientée par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel »*, indique l'arrêt du Conseil d'Etat.

Cette décision ne remet pas en cause le principe de l'amendement Creton et ne concerne que ses modalités d'application pour les organismes financeurs, précisait-on au ministère de l'emploi et de la solidarité. *« Cette annulation illustre la difficulté à stabiliser l'application d'un dispositif certes généreux dans sa philosophie, mais très complexe dans sa mise en œuvre »*, ajoutait-on. Signe de cette complexité, c'est la deuxième fois depuis 1989 que le Conseil d'Etat annule une circulaire répartissant les charges financières entre l'Etat et les départements.

L'amendement Creton devait permettre de trouver une solution au manque de places dans les établissements pour adultes handicapés. Six ans après son adoption, la pénurie est toujours la règle : près de cinq mille jeunes handicapés de plus de vingt ans restent accueillis dans des établissements pour jeunes et adolescents. Pourtant, depuis l'entrée en vigueur de l'amendement, la capacité d'accueil des structures pour adultes a fortement augmenté : 27 500 places supplémentaires ont été ouvertes dans le secteur dépendant de l'Etat et 15 900 places ont été créées dans le secteur sous compétence des conseils généraux.

Ces augmentations n'ont pas été suffisantes du fait surtout de l'allongement de la durée de vie des personnes handicapées et, souligne Vincent Assante, délégué national du PS chargé des personnes handicapées, de l'absence de mise en place d'une politique d'insertion des handicapés. Dans l'entourage de Martine Aubry, on assurait qu'un aménagement de la loi de financement de la Sécurité sociale devrait permettre d'instaurer des modalités de financement de l'amendement Creton compatibles avec la loi.

Michèle Aulagnon



ENVIRONNEMENT La gestion de l'eau est l'un des thèmes principaux du congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), réuni à Nice les mercredi 17 et jeudi 18 septembre. ● LIONEL JOSPIN, qui interviendra mercredi devant le congrès, devrait évoquer ce problème. ● LA PART CROISSANTE des dépenses d'environnement (eau et déchets) dans leurs budgets inquiète les élus locaux. ● LA MISE AUX NORMES en matière d'eau et de déchets représente un coût de 200 milliards de francs dans les quatre années qui viennent, selon certains experts. ● LE NOUVEAU GOUVERNEMENT n'envisage pas d'accorder une « pause » dans la mise en œuvre des réglementations : 2002 pour les déchets et 2005 pour l'eau. ● LE MINISTÈRE de l'aménagement du territoire et de l'environnement va *« explorer des pistes dans les semaines qui viennent »* pour aménager la fiscalité locale sur les déchets.

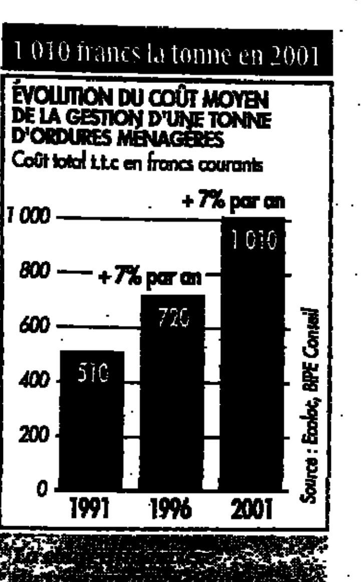
Les élus locaux s'inquiètent du poids des dépenses liées à l'environnement

Les présidents de conseils généraux, réunis en congrès mercredi et jeudi, évoqueront la question de l'eau : il faudra 100 milliards de francs d'ici à 2005 pour se conformer aux nouvelles normes, 50 milliards d'ici à 2002 pour les déchets. Le gouvernement juge l'objectif réalisable

LES ÉLUS locaux sont intarissables sur le sujet. Responsables de la politique de l'eau, comment financeront-ils la mise aux normes européennes, d'ici 2005, des stations d'épuration ? Quant aux déchets, réussiront-ils, comme le prévoit la loi, à supprimer la mise en décharge de déchets bruts à l'horizon 2002, pour les valoriser, en particulier les emballages ? Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation d'Alain Juppé, avait précisé devant le Sénat, le 15 avril, que *« l'ensemble des normes concernant l'assainissement et les déchets représente un coût d'environ 200 milliards de francs à dépenser dans les quatre ans »*. Ce qui revenait à ajouter, selon le ministre, un budget des collectivités territoriales chaque année pendant quatre ans !

Dominique Perben s'interrogeait alors sur un report des échéances : *« Il faut que nous réfléchissions à la manière de surmonter cette difficulté. (...) Faut-il revoir le calendrier ? »* Aujourd'hui le maire (RPR) de Chalon-sur-Saône et député de Saône-et-Loire reste inquiet : *« Je crains que ces dépenses ne se fassent au détriment d'autres ou que les citoyens soient mis une fois de plus à contribution. On n'a pas su maîtriser le prix de l'eau, affaires de corruption mises à part ; il faut éviter que cette dérive ne se reproduise avec les déchets. »*

1 010 francs la tonne en 2001



Avec le changement de majorité, la question a pris un tour nouveau : le gouvernement Jospin n'envisage aucun répit dans la mise en œuvre des réglementations et l'entourage du successeur de Dominique Perben relativise l'enjeu : *« Aujourd'hui les collectivités locales disposent d'une marge de manœuvre financière plus grande : elles ont assaini leurs finances en diminuant leur investissement et en augmentant les impôts locaux »*, explique Jean-Paul Forceville, conseiller technique d'Emile Zuccarelli (PRS), tout en reconnaissant que les collectivités *« ne pourront pas tout financer par elles-mêmes »*. De son côté, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement confirme la déclaration de Dominique Voynet (Verts), qui avait affirmé, lors de sa première conférence de presse le 11 juillet, que *« l'objectif de 2002* [pour le traitement des déchets] *est maintenu »*. Le ministre ajoutait qu'*« en matière d'environnement, il ne saurait y avoir d'exception française »*.

L'influente Assemblée des présidents des conseils généraux (APCG), qui réunit son congrès à Nice les mercredi 17 et jeudi 18 septembre, ne l'entend pas de cette oreille. Le 3 septembre, elle appelait de ses voeux *« une pause dans la mise en œuvre des normes européennes »* dans le domaine de l'eau : Lionel Jospin, qui interviendra mercredi devant le congrès, ne pourra manquer d'évoquer ce dossier.

UN FAUX PROBLÈME

Quant aux maires, ils tirent depuis longtemps la sonnette d'alarme : à Poitiers, par exemple, les travaux de mise aux normes de l'usine d'incinération, qui touchent à leur fin, auront coûté 25 millions de francs à la collectivité. Un projet de station d'épuration des eaux usées est évalué à 140 millions de francs. *« Chez nous, le prix de l'eau va augmenter de 6 % par an dans les cinq prochaines années »*, estime Jacques Santrot, maire (PS) de Poitiers et président de la commission des finances de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF).

Au-delà du blocage financier, d'autres obstacles se dresseraient-ils, moins avouables ? Pour le Syndicat des canalisateurs de France, qui regroupe 370 entreprises spécialisées, *« les investissements dans les canalisations d'eau, qui sont enterrées et donc invisibles de la population, sont négligés par les élus ou retardés jusqu'au dernier moment »*. Administrateur de ce syndicat, Bernard Pompier note une chute sensible d'activité depuis le début des années 90. Il souligne également l'impact des *« affaires, qui ont freiné les velléités des maires »* pour conclure que le financement est un faux problème : *« Les collectivités ont accès aux aides des agences de l'eau, mais elles n'en utilisent pas toutes les ressources. »* D'autres soulignent le rôle des élections municipales de 1995 qui, du fait de la mise en place d'équipes nouvelles, ont ralenti l'avancement des projets. *« Dans le domaine de l'eau, on a bien perdu un an, et l'on peut craindre un nouvel attentisme avec l'approche des cantonales »*, commente tel expert.

Pour sa part, Pierre Roussel, directeur de l'eau au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, maintient que *« La France s'est donné les moyens techniques et financiers pour atteindre l'objectif 2005. (...) Dans les dix ans, le problème de l'assainissement de l'eau sera derrière nous »*, martèle-t-il, en ajoutant toutefois qu'un autre chantier attend les élus locaux : la diminution de la teneur en plomb de l'eau, prévue par un projet de révision de la directive *« eau potable »* de 1980, qui met en jeu des sommes considérables.

Dans le secteur des déchets, un aménagement de la fiscalité locale sera l'axe majeur de réflexion du ministère de Dominique Voynet. D'une part, les investissements dans la filière des déchets sont soumis à une TVA de 20,6 %, alors que d'autres postes de dépenses (assainissement-épuration de l'eau, restauration scolaire...) le sont au taux minoré de 5,5 %. Le ministère souhaite donc que l'imposition sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) soit alignée sur le taux minoré.

D'autre part, la TEOM, utilisée par la grande majorité des communes, soulève deux problèmes. D'abord, elle est jugée inéquitable car elle repose sur la valeur du foncier bâti. Elle n'est donc pas proportionnelle à la « consommation » de déchets comme le sont la facture d'eau et la note d'électricité.

Ensuite, seuls les particuliers l'acquittent. Il existe bien une redevance spéciale pour les déchets non ménagers, qui pèse sur les commerçants et les artisans, mais très peu de communes la mettent en œuvre.

Autant de pistes *« que le ministère de Dominique Voynet devrait explorer, dans les semaines qui viennent »*, annonce Alain Strebelle, chargé de la sous-direction des produits et déchets à la direction de la prévention des pollutions et des risques de ce ministère. En outre, Dominique Voynet a indiqué, dès juillet, que l'incinération, *« aux coûts dérapants »*, ne sera pas favorisée. La ministre préférerait développer des solutions plus écologiques, comme le tri sélectif et le recyclage. Mais, sur ce point, la réflexion n'en est qu'à ses débuts.

Clarisse Fabre

Huit années difficiles

● **Assainissement-épuration de l'eau** : la loi du 3 janvier 1992, prise en application de la directive du 21 mai 1991, nécessite des investissements de près de 100 milliards de francs d'ici à 2005.
● **Traitement des déchets** : l'application de la loi Lalonde (complétée par différents décrets et une loi du 2 février 1995 du 13 juillet 1992 implique, pour 2002, la fermeture des décharges de déchets bruts ainsi que l'ouverture de centres de traitement et de stockage des déchets ultimes. Coût, évalué par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : 50 à 52 milliards dans les cinq prochaines années. D'autres experts avancent des chiffres de l'ordre de 100 milliards, tout en estimant que les dépenses s'échelonneront au-delà de 2002...
● **Hausse des coûts de mise aux normes** : selon une étude de BIPE Conseil d'octobre 1996, les collectivités locales anticipent, entre 1996 et 2001, une hausse annuelle des coûts de la gestion des déchets de l'ordre de 7 % (en francs courants) et de 5 % du prix de l'eau.

DÉPÊCHES

■ **LA HAGUE : des scellés ont été posés lundi 15 septembre sur trois** fûts remontés de l'anse des Moulinets, où est située la conduite de rejet de l'usine de retraitement de la COGEMA (*le Monde* du 16 septembre). Ces fûts, utilisés dans le cadre du chantier de détartrage de la conduite et dont la présence a été dénoncée par Greenpeace, ont été remontés par l'exploitant, qui va les entreposer afin de les tenir à la disposition de la justice.

■ **PICARDIE : le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot,** a lancé, lundi 15 septembre à Amiens, la concertation publique pour le choix du tracé définitif du canal à grand gabarit Seine-Nord qui doit relier le bassin de la Seine au canal Dunkerque-Escaut et mettre en communication la région parisienne avec les métropoles et les ports du nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas (*Le Monde* du 29 juillet). L'étude des tracés possibles a abouti à la définition de 21 *« fuseaux »* qui vont être soumis à la concertation publique. La construction pourrait commencer en 2000 ou 2001.

Des tuyaux en plomb qui valent de l'or

D'ici la fin de l'année, les Quinze devraient adopter une position commune sur la révision de la directive du 15 juillet 1980 *« relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine »*. Celle-ci fixe des niveaux de concentration admissibles pour 62 paramètres de qualité de l'eau potable. Les discussions se focalisent sur l'une des propositions de la Commission : ramener la teneur en plomb de l'eau de 50 à 10 microgrammes par litre. Le coût de la mise en œuvre s'élève à 19,5 milliards d'écus pour la France (120 milliards de francs), dont 90 % pour le seul remplacement des tuyaux privatifs. Un coût « prohibitif » de l'avis même du ministère de Dominique Voynet. Aujourd'hui, un consensus pour limiter la responsabilité de l'État membre au compteur extérieur – et non pas au dernier robinet – existe et, dans ces conditions, *« les dépenses seront supportables*, selon le ministère ; *reste à savoir si les associations de consommateurs se satisferont de ce compromis »*

Les aires de jeux pour enfants aussi...

Dans le parc du Thabor, à Rennes, il ne reste plus que deux toboggans. Cages à écureuil, tourniquets et balançoires ont disparu. Il en va de même dans beaucoup d'autres aires de jeux et écoles maternelles de Rennes ou d'ailleurs. Un décret paru le 26 décembre 1996 a fixé des normes de sécurité très précises. Les collectivités avaient six mois pour s'y conformer. Trop court, trop cher : le 27 juin, nombre d'entre elles ont fait enlever les jeux qui n'étaient pas neufs. A Rennes, rien que pour respecter la signalétique obligatoire, il en coûterait 1,6 million. *« C'est l'exemple-type d'une gabegie, le résultat scandaleux de pressions des industriels du secteur »*, s'emporte le maire Edmond Hervé (PS). L'Association des maires de France (AMF) y voit un aspect du problème général des dispositions françaises et européennes, arrêtées, selon elle, sans consultation des élus ni prise en compte des coûts. L'AMF a demandé au premier ministre la création d'un haut conseil des normes où les maires seraient représentés. – *(Corresp. rég.)*

Mareau-aux-Prés fait du zèle

ORLÉANS
de notre correspondant

Les *« mises aux normes »*, venues *« d'en haut »*, perturbent le milieu rural – où l'habitat individuel domine –, et les budgets communaux. Mais un grand nombre d'élus n'en sont pas moins convaincus du bien-fondé de ces opérations, notamment en matière d'assainissement des eaux usées.

C'est le cas de Bertrand Hauchecorne (PS), maire de Mareau-aux-Prés (Loiret), petite commune du Val de Loire de 1 150 habitants.

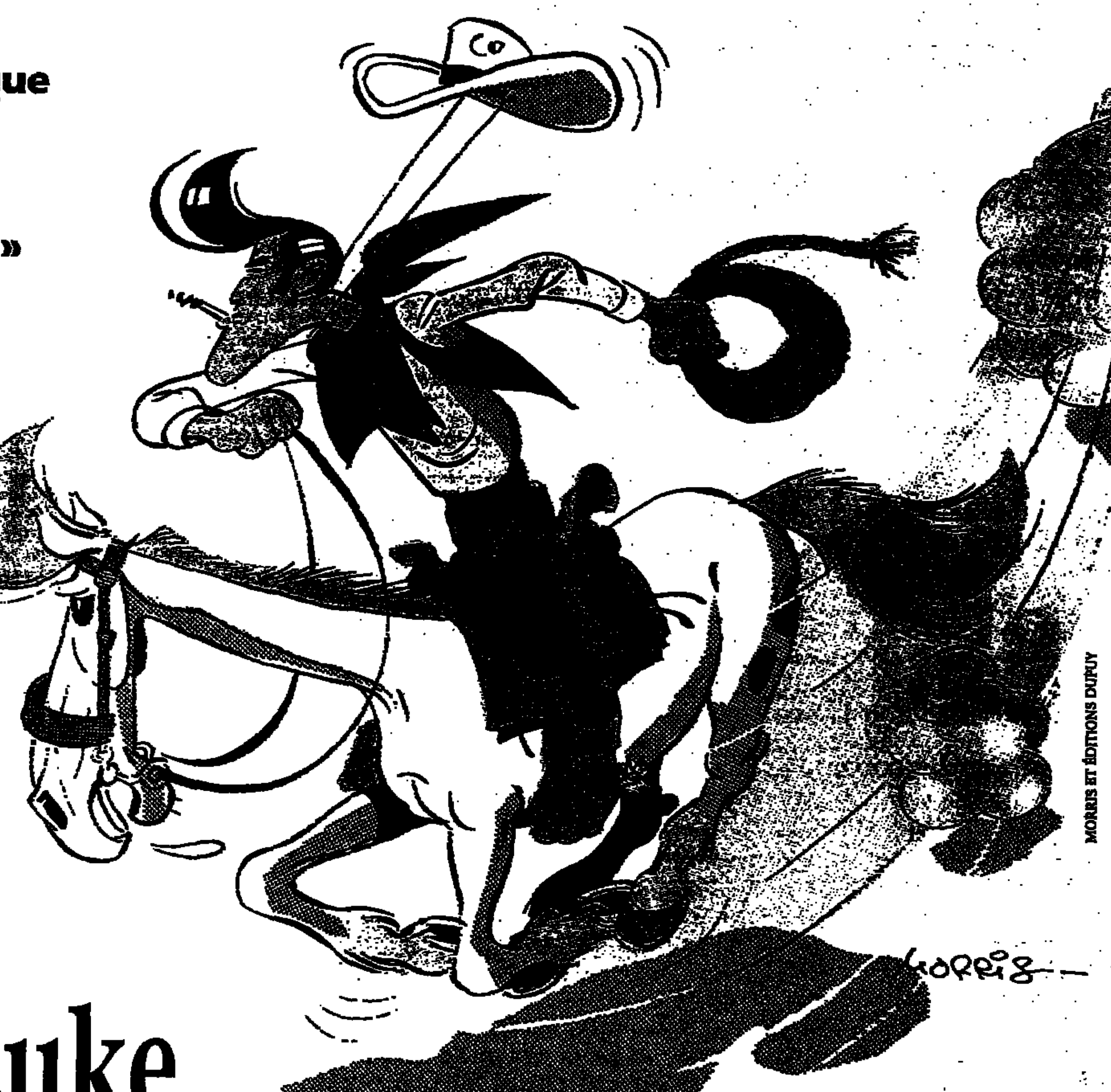
Mareau n'avait pas de station d'épuration. Les eaux usées partaient dans la nature, ou dans les puits des maisons, ce qui finit par *« souiller les nappes »*, indique Bertrand Hauchecorne. Cet élu, à *« la fibre écologique »* et adepte de l'intercommunalité, a constitué en avril un syndicat avec trois communes voisines. Plutôt que de construire une station d'épuration, solution qui *« n'est pas la panacée pour les très petites communes »*, décision a été prise d'agrandir la station voisine de Cléry-Saint-André, le chef-lieu de canton, de la mettre aux normes, de se brancher dessus. Mareau fait du zèle : avec moins de 2 500 habitants, rien ne l'obligeait en principe à *« se mettre aux normes »* pour 2005. La commune, qui disposera d'un assainissement collectif, fait donc preuve de prévoyance.

Coût de l'opération : 17 millions de francs pour les quatre communes. Le conseil général et l'agence de l'eau apporteront prêts et subventions. Le budget de Mareau (7 millions) n'aurait pu supporter seul une telle dépense. Revers de la médaille : la charge qui va peser sur les usagers. Le prix de l'eau, 4 francs par mètre cube, passera à 11 francs, la taxe d'assainissement se chiffrant à 7 francs par mètre cube. *« Dans les réunions publiques, je ne cache pas que cela va coûter cher*, précise Bertrand Hauchecorne. *Pour moi, ces directives ne sont pas une* « contrainte ». *Il y a un réel problème de pollution des nappes. Les usagers, qui sont pressés que cela se fasse, sont beaucoup plus nombreux que les râleurs »*.

Cet élu, qui est aussi professeur de mathématiques, fait un rapide calcul. Lorsqu'un particulier fait appel à une entreprise pour vider sa fosse septique, il lui en coûte 1 300 francs environ. Un foyer dépense 120 mètres cubes d'eau en moyenne, soit, compte tenu du niveau de la taxe d'assainissement, une facture de 840 francs. Avec en plus l'assurance d'être assaini correctement...

Régis Guyotat

« OK Corral » marque le cinquantième anniversaire du « poor lonesome cowboy » créé par Morris. Les aventures du seul justicier de l'Ouest qui n'ait jamais blessé ou tué un adversaire se sont déjà vendues à 250 millions d'exemplaires, traduits en trente langues


MORRIS ET ÉDITIONS DUPUY

Lucky Luke, sans femme et sans reproche

« ÉVITEZ *les femmes, c'est un sujet dangereux.* » En 1946, le rédacteur en chef de *Spirou* n'y allait pas par quatre chemins pour expliquer au jeune Maurice de Bévère, dit Morris, alors âgé de vingt-trois ans, quelle ligne il devait suivre s'il voulait que son futur héros reçoive l'*imprimatur* de l'éditeur du journal, la famille Dupuis. Et le cas échéant, connaisse le succès auprès des jeunes lecteurs de l'hebdomadaire encore imprégnés du climat d'une Belgique d'après guerre, catholique et moralisatrice. *« Le responsable de* Spirou *voulait que ses héros soient exemplaires pour son jeune public, qu'ils soient sans vice, afin qu'il puisse s'identifier à eux »*, se souvient le « père » de Lucky Luke.

Le jeune homme, frais émoulu d'une entreprise de dessin animé belge, dont l'activité avait capoté peu après l'entrée en scène des studios américains, ne prit pas le conseil comme un diktat. Outre l'envie qu'il avait de pénétrer dans le saint des saints que constituait déjà le journal *Spirou*, ce fils d'un industriel de Courtrai, ville flamande célèbre pour ses drapiers, a toujours adopté une certaine réserve en matière de morale.

Au point de juger parfois sévèrement les jeunes et moins jeunes auteurs de BD qui ont progressivement introduit le sexe et la violence dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le Neuvième Art, lui permettant ainsi de quitter l'univers enfantin pour s'adresser également aux adultes.

« Toute cette pornographie, toute cette violence, toutes ces valeurs piétinées aujourd'hui dans certains albums, je ne peux vraiment pas dire que j'aime beaucoup, déclare-t-il. *Mes jeunes confrères et moi, on ne fait pas vraiment le même boulot. »*

Cette volée de bois vert, Maurice de Bévère peut se permettre de l'assener, compte tenu du statut qu'il a acquis dans le microcosme de la BD. Morris fait aujourd'hui figure de patriarche (il va célébrer ses soixante-quatorze ans en décembre). Il présida le Comité du centenaire de la BD célébré l'an dernier en Belgique et un timbre-poste à l'effigie de Lucky Luke fut émis à cette occasion. Pour ses vingt ans, en 1993, le Festival international de la BD d'Angoulême lui a décerné son grand prix spécial. Mais, s'il est auréolé de cette popularité, Morris est aussi et surtout un recordman dans son domaine.

Ce vieux monsieur aux allures de jeune homme, invariablement habillé d'une veste bien coupée et le cou toujours étranglé par un nœud papillon, vient en effet de signer son soixante-dix-huitième album, intitulé *OK Corral*, auquel ont collaboré deux de ses scénaristes attitrés, Xavier Fauche et Eric Adam – le second travaillant pour la première fois sur une aventure de Lucky Luke. L'album est promis au succès. Il a d'ailleurs été tiré à 475 000 exemplaires diffusés, depuis le 10 septembre, dans les trois pays francophones – France, Belgique et Suisse – où Lucky Luke est devenu une vedette de la bande dessinée, à l'instar de Tintin et d'Astérix.

LES chiffres parlent d'or : 250 millions d'exemplaires des tribulations de Lucky Luke ont déjà été vendus en cinquante ans, publiés en trente langues. Il s'agit d'un record, jamais autant d'albums n'ayant été diffusés à propos d'un seul personnage.

Les recettes de Morris sont simples. Depuis la première aventure de Lucky Luke, *Arizona 1880*, parue à la fin de l'année 1946 dans *L'Almanach Spirou 1947*, l'auteur respecte le contrat moral des éditions Dupuis ainsi que les objectifs qu'il s'est lui-même fixés : pas de femme donc, ni épouse ni maîtresse, hormis des personnages secondaires comme Calamity Jane ou Ma Dalton. Mais pas de sang et pas de violence non plus : *« Personne ne meurt dans mes albums, c'est une règle que je me suis fixée »*, tranche Morris. Lucky Luke est le seul justicier de l'Ouest qui n'ait jamais blessé ni tué un adversaire. La violence est bannie de ses pages, à l'exception du goudron et des plumes réservés aux tricheurs...



LUCKY PRODUCTIONS 1997

Dans « OK Corral », le héros continue de ne plus fumer.

Morris a parfois souligné le trait, jusqu'à tirer son cow-boy vers les rivages du « politiquement correct ». Ainsi, même si ce fut à regret, car il estimait que cet élément *« faisait partie de la personnalité de son héros »*, il a substitué un brin d'herbe à la cigarette que Lucky Luke mâchonnait toujours au bout des lèvres, ce qui lui a valu d'être décoré par l'OMS en 1988. En revanche, il s'est refusé à « blanchir » les Noirs de l'album *En remontant le Mississippi*, comme le lui enjoignait son éditeur scandinave qui les jugeait caricaturaux. Ce refus a entraîné une interdiction de diffuser l'ouvrage dans les pays nordiques.

Cette volonté de faire de Lucky Luke un héros positif a servi Morris. Lui qui rêvait depuis toujours de voir s'ouvrir à lui les portes des studios de dessin animé et du territoire nord-américain a pu réaliser son rêve. Quatre longs métrages et une cinquantaine de courts métrages, pour le cinéma et la télévision, ont mis en scène des aventures de Lucky Luke.

Cet aspect positif, qui permet de mettre les albums du cow-boy dans toutes les mains, est renforcé par la richesse des seconds rôles. Une kyrielle de personnages de second plan, patiemment intégrés au fil des épisodes, participent à la parodie de western que sont devenues les aventures de Lucky Luke. Au premier plan figure Jolly Jumper, dont le nom, comme celui de son maître, a été inventé par le frère de Morris qui lui avait demandé de concevoir des patronymes à consonances anglo-saxonnes et à allitération, sur le modèle de Donald Duck.

Mais, en plus de ce cheval blanc, qui joue un peu le rôle de Milou ou de Sancho Pança, Morris a ajouté le fameux Rantanplan, qu'il a conçu comme le double en négatif de Rintintin, puis les Dalton et d'insignes figures de l'Ouest américain, qu'elles s'appellent Billy The Kid, le juge Roy Bean, Jesse James, Wyatt Earp ou Calamity Jane, etc.

Le fruit de ces créations est dû à une extraordinaire connaissance de l'Ouest américain. Passionné de chevaux, ce qui fut l'une des raisons pour lesquelles il s'intéressa d'abord au genre western, le « père » de Lucky Luke a amassé une importante documentation sur les Etats-Unis, pays où il séjourna d'ailleurs à la fin des années 40 et qui joua un rôle important dans sa carrière. Morris y rencontra notamment René Goscinny, dont il fit, jusqu'à la mort de ce dernier, son scénariste attitré, et assista à l'éclosion de la revue *Mad*, à laquelle il ne manque pas de faire référence.

INFLUENCÉ par le dessin animé et notamment par Popeye, mais aussi par les westerns du cinéma américain des années 50, Morris est allé jusqu'à voler les photos de diligences et de saloons exposées dans les halls des salles de cinéma qu'il fréquentait à New York. Aujourd'hui, ces temps de vaches maigres oubliés, ses archives photographiques et documentaires – sur la ruée vers l'or, sur le Klondike, sur la justice ou la presse américaine au XIXe siècle – lui servent de base documentaire et graphique pour réaliser les albums de Lucky Luke.

Détenteur de records en matière d'édition et de diffusion d'albums, comblé par son succès au cinéma, Morris est aussi à la tête d'une véritable petite industrie. Personnalité discrète et modeste s'il en est, il n'aime pas s'appesantir sur cet aspect du phénomène Lucky Luke. *« Je ne suis pas de ceux qui tiennent à montrer ce qu'ils gagnent. Pour vivre heureux, vivons cachés »*, se plaît-il à répéter.

Ce qui n'empêche pas son cow-boy solitaire de vivre sur un tas d'or. En plus de la vente de ses albums, orchestrée par Lucky Productions, la maison d'édition spécifiquement créée pour le cow-boy et ses rejetons (Rantanplan et Kid Lucky), Lucky Luke est décliné en quelque deux cents produits – tee-shirts, confiserie, bagages, jeux multimédias, etc. – développés par quatre-vingts fabricants. Tous ces objets dérivés engendrent quelque 15 millions de francs de chiffre d'affaires annuel, sous l'égide de Lucky Licensing, société créée en 1993. De nouveaux produits devraient voir le jour à l'occasion de la parution de la dernière aventure de Lucky Luke, *OK Corral*, dont des nains de jardin inspirés des personnages de la série.

« Le responsable de "Spirou" voulait que ses héros soient exemplaires pour son jeune public, qu'ils soient sans vice, afin qu'il puisse s'identifier à eux »

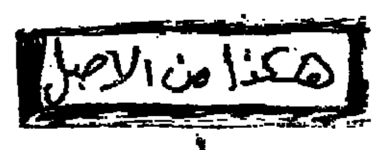
Lucky Luke n'a pas fini de faire parler de lui. Après sa dernière aventure, fêtée « à l'américaine » sur les Champs-Elysées dans une ambiance digne de Barnum, le cinquantenaire de la naissance du *« poor lonesome cowboy »* devrait se clore au prochain Festival de la BD d'Angoulême, en janvier 1998, avec la remise de la carte géante signée par tous les fans rencontrés dans quarante villes de France. A moins que des Dalton bien inspirés aient l'idée de la chaparder.

Yves-Marie Labé



LUCKY PRODUCTIONS 1997

Et les Clanton ont remplacé les Dalton.



La Colombie à la dérive

« LE PAYS nous est sorti des mains », constatait tristement, il y a peu, le prix Nobel de littérature Gabriel Garcia Marquez lors d'un dîner privé. L'écrivain, qui refuse aujourd'hui de vivre dans son pays natal, exprimait ainsi en peu de mots l'état de déliquescence dans lequel a sombré la Colombie ces derniers mois. Ce pays, l'un des plus riches et des plus cultivés de l'Amérique du Sud, connaît actuellement une nouvelle vague de folie destructrice et s'enfonce inexorablement dans la guerre civile. Si l'État et la société civile multiplient les initiatives dites de paix – nouveaux contacts avec les groupes armés, manifestations en faveur de la paix, etc. –, c'est aussi pour mieux faire oublier la guerre qui déchire le pays et exprimer le ras-le bol d'une violence qui atteint les limites de l'insoutenable.

A quelques semaines des élections locales, prévues pour le 26 octobre, 920 candidats se sont désistés, 120 ont été enlevés et 22 assassinés. Le massacre de Mapiripan, en juin, où plus de trente personnes ont été froidement exécutées, est devenu l'illustration de la terreur exercée sur des civils soumis quotidiennement à la double pression des forces paramilitaires et de la guérilla, des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) en particulier, qui refusent toute procédure de consultation démocratique. Les images qui alimentent désormais quotidiennement les journaux télévisés sont effrayantes : des guérilleros ou soldats tués lors d'opérations policières, des délinquants ou policiers massacrés, des réfugiés sans fin sur les routes, des villages fantômes désertés par la population, etc.

Le président, le libéral Ernesto Samper, dont le mandat s'achève dans moins d'un an, restera le chef de l'État colombien le plus controversé des dernières décennies. La vague d'optimisme qui avait envahi le pays au moment de son élection – la croissance était forte, l'opinion croyait aux promesses de plus de justice sociale et à la paix prochaine avec la guérilla – est largement retombée. Pressé à plusieurs reprises de démissionner, M. Samper s'est maintenu au pouvoir en dépit des oppositions croissantes de la classe politique, des hommes d'affaires, de l'Eglise et surtout des pressions de Washington, qui lui a interdit l'entrée du territoire américain. Le prix de son obstination se révèle élevé pour le pays : toutes les oppositions clandestines – guérilla, paramilitaires – se sont renforcées, la récession économique commence à se faire ressentir, les relations avec les Etats-Unis sont au plus bas. Bref, l'ambiance générale a rarement été aussi délétère.

UN PAYS PARIA

En fait, depuis son élection, il y a trois ans, M. Samper a consacré toute son énergie à se défendre des accusations de liens avec les narcotrafiquants. Son obsession à imposer sa propre histoire a abouti, malgré lui, à créer les conditions de l'expansion de la folie meurtrière qui ravage le pays. Même s'il a été absous par les parlementaires des accusations de liens avec les narcotrafiquants, sa légitimité politique et son autorité morale ont été réduites presque à néant dans son propre pays et dans la communauté internationale. A tel point que la Colombie est devenue un pays paria que les grandes puissances évitent.

La Colombie de cette fin de décennie apparaît finalement comme celle d'un pouvoir politique incapable d'empêcher les exécutions sommaires et de garantir aux simples citoyens une justice digne de ce nom. Jamais dans l'histoire de ce pays qui – à l'exception d'une brève parenthèse dans les années 50 – s'est toujours singularisé par le fonctionnement d'institutions démocratiques, la richesse et la qualité de ses dirigeants, le dynamisme de ses entreprises, une société n'est arrivée à un tel degré d'affaiblissement. L'exécution sommaire, en mai, de deux défenseurs des droits de l'homme en pleine nuit dans leur appartement de Bogota a donné le signal d'une véritable panique dans les milieux universitaires et de défense des droits de l'homme. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) pensent à réduire leurs effectifs sur place et analysent durement la situation.

Le gouvernement du président Ernesto Samper ne se lasse pas pourtant de répéter que les élections du 26 octobre auront bien lieu ; il a mobilisé les militaires et la police pour la tenue des scrutins et annoncé que des responsables de l'armée seraient désignés pour diriger les mairies dans les localités où il n'y aurait pas d'élu. La semaine dernière, le ministre des affaires étrangères, Mme Mejia, a lancé un appel à l'Organisation des Etats américains (OEA) pour qu'elle envoie des observateurs internationaux destinés à garantir la tenue des consultations qui doivent désigner 32 gouverneurs, 1 069 maires et 15 000 membres d'assemblées départementales, conseils municipaux et autres instances locales.

Dans la perspective de ces élections, le port d'armes a été interdit à Bogota jusqu'au 30 octobre, mais vu le nombre de dérogations accordées, cela ne changera sans doute rien. Les parlementaires (102 sénateurs et 165 députés) ont été invités à porter des gilets pare-balles. Le chef de l'Etat a rejeté le rétablissement de l'état d'urgence que le ministre de la défense réclamait, et le plus pathétique tient dans l'évidence, pour les Colombiens, qu'aucune amélioration n'est à attendre aussi longtemps qu'il sera au pouvoir, c'est-à-dire jusqu'en août 1998.

DES ANNÉES D'ERRANCE

Le fiasco de M. Samper s'explique également par le choix, faute d'une légitimité politique, de donner carte blanche aux militaires *« pour éradiquer la guérilla et le narcotrafic »*. Sous la pression incessante des Etats-Unis, celui-ci s'est obstiné à obtenir des résultats spectaculaires dans la lutte contre le trafic de drogue – arrestation des chefs du cartel de Cali, éradication de milliers d'hectares de cultures illicites – et a épousé sans réserve officielle le discours militaire selon lequel la guérilla *« n'est aujourd'hui qu'un cartel de la drogue »*. L'échec de cette ligne a trouvé son épilogue avec la déroute militaire subie par l'armée colombienne dans le département du Putumayo, le 31 août 1996, lorsque les FARC ont attaqué la base militaire de Las Delicias et retenu, pendant neuf mois, soixante-dix militaires en otage.

Le limogeage, en juillet dernier, du commandant en chef des forces armées, le général Bedoya, et les dernières propositions de paix formulées par le gouvernement Samper ressemblent aujourd'hui plus à une tentative désespérée pour sortir de la nasse qu'à une politique mûrement réfléchie pour en finir avec des années d'errance.

Alain Abellard et Anne Proenza

Les gens *par Kerleroux*

NOUS AUSSI ON EST OBLIGÉ D'ÉMIGRER POUR GAGNER NOTRE CROÛTE ET ON N'EN FAIT PAS TOUT UN PLAT

Kerleroux



21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La contre-offensive de M. Kohl

ON a coutume de dire du chancelier Kohl *qu'il n'est jamais aussi bon que dans l'adversité*. Il vient de le montrer une nouvelle fois en lançant, par l'intermédiaire de ses proches, une contre-offensive sur l'Europe, destinée à couper l'herbe sous le pied de ses détracteurs au sein de la coalition démocrate-chrétienne et de l'opposition. Les dernières semaines avaient été très mauvaises pour lui, avec l'échec de la réforme fiscale, les bisbilles autour d'un éventuel remaniement ministériel et les exhortations du chœur eurosceptique pour le report de la monnaie unique. Dans le creux de l'été propice à toutes les spéculations, le petit monde politique allemand se demandait même si Helmut Kohl aurait la force de tenir jusqu'aux élections de l'automne 1998.

Le chancelier reprend, indirectement, l'initiative en laissant publier par les responsables du groupe parlementaire CDU-CSU un hymne à l'Union économique et monétaire qui souligne *« les intérêts et la responsabilité de l'Allemagne »* dans la mise en œuvre de l'euro. Ce texte n'y va pas par quatre chemins. Si une forte coloration électorale ne déconseillait pas de le prendre à la lettre, il tomberait sous le coup des défauts qu'il critique lui-même : la suffisance et l'arrogance vis-à-vis des partenaires, *« injustes, offensantes, maladroites même »*. Car les Allemands, qui, dans leur grande majorité, redoutent de perdre le deutschemark, symbole de stabilité et de prospérité, ne doivent pas s'y tromper : *à en croire les amis d'Helmut Kohl*, l'UEM consacre l'acceptation par les autres Européens du *« modèle »* allemand. C'est l'Allemagne qui a convaincu des pays aussi laxistes que la France et l'Italie de rechercher la stabilité ; c'est elle qui a imposé l'idée de l'« économie sociale de marché » ; c'est elle encore qui a transmis à l'Europe sa culture du consensus. Sans doute ce modèle a-t-il besoin d'être réformé, mais l'UEM est justement un incitatif puissant, et l'Allemagne, qui possède l'économie la plus solide et la monnaie la plus forte, doit avoir dans ce domaine, souligne le texte CDU-CSU, *« une fonction de direction »*.

Cet exercice d'autosatisfaction, adouci par quelques paroles aimables à l'égard des partenaires européens, qui, impressionnés par l'exemple allemand, ont connu un changement de mentalité véritablement *« révolutionnaire »*, convaincra-t-il les eurosceptiques d'outre-Rhin ? Il montre en tout cas que le chancelier Kohl est décidé à se battre, sans concessions, sur le terrain européen. C'est une bonne nouvelle pour tous les pays membres de l'Union qui craignaient de voir leurs efforts échouer au dernier moment sur le dogmatisme allemand. L'argumentation utilisée est toutefois à double tranchant, car les anti-européens auront tôt fait de dénoncer dans l'UEM une redoutable trouvaille germanique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le meilleur nageur du monde

A MENTON hier, Alex Jany a, comme il fallait s'y attendre, battu le record du monde du 100 mètres nage libre en 55 s 8/10 (ancien record 55 s 9/10 détenu par Alan Ford). Depuis le début des championnats d'Europe, à Nice le 11 septembre, on savait que Jany avait ce record à sa merci. Connaissant mal la piscine de Menton, le Toulousain manqua deux virages sur trois. Il réussit malgré cela dans sa tentative : c'est dire toute l'étendue de ses moyens et celle encore plus infinie de ses possibilités.

Voici donc Jany officiellement consacré le meilleur nageur du monde de 100 à 400 mètres. A vrai dire, ce dernier record est plus une ratification qu'autre chose. On savait déjà depuis longtemps que Jany était le meilleur nageur du monde. On sait maintenant qu'il est sans doute le nageur le plus extraordinaire qui ait jamais existé.

Mais c'est la cadence accélérée à laquelle Jany a réalisé ses exploits qui est à nos yeux la performance la plus surprenante. En six jours, Jany a réalisé sept performances qui jamais n'avaient été accomplies au monde avant lui. Cela démontre une étourdissante faculté de récupération, une fraîcheur athlétique sans cesse renouvelée, et d'autant plus extraordinaire lorsqu'on sait que Jany est âgé de dix-huit ans et demi.

Il n'est à notre connaissance dans aucun autre sport athlétique d'exemple d'une telle succession de performances. Voilà pourquoi Jany nous paraît, physiologiquement au moins, l'athlète le plus fort que le sport mondial ait jamais connu.

Michel Droit
(17 septembre 1947.)

Mon œil ! *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

LES TICS verbaux auxquels nous cédons tous ne se répandent pas au hasard. Une logique secrète décide de leur faveur et révèle du sens, sous l'automatisme.

Ecoutez le *« C'est vrai que »* qui ouvre désormais chaque énoncé, chez les misérables comme chez les puissants. Au-delà du remplissage, on devine l'incantation à une vérité désormais hors d'atteinte. L'expression juge notre époque, qui n'est plus seulement celle du doute dont Descartes a fait une vertu et une spécialité nationale, mais celle d'une circonspection de principe envers toutes les expertises et décisions contradictoires qui désorientent notre vie quotidienne. Devise mariole de ce scepticisme général : *« Mon œil ! »*

Qu'il s'agisse de la vache folle, du sang contaminé, des accidents de désinfection, des rejets de la Hague, des pics de pollution par l'automobile ou des collisions de passages à niveau, le même scénario se répète, propre à ruiner toute confiance dans les autorités. Un drame survient, un scientifique en blouse blanche confie ses craintes, des instruments de contrôle sont mis en place, des termes techniques envahissent les conversations, des résultats divergents se succèdent, des commissions se mettent au travail, des rapports tombent… et rien ne se passe vraiment, sinon des querelles de chiffres, des phobies contraires, des demi-mesures inapplicables, des recommandations évasives, des appels à la sagesse des autres ! Jusqu'au drame suivant.

Oui ou zut, peut-on encore manger des steaks saignants, sans perdre la boule ? Déguster des bouquets de Chausey après un bain en Manche ou s'en priver pendant quelques siècles, sous peine de leucémie ? Faut-il renoncer à la voiture, quand le voisin continue de prendre la sienne, ou rouler quand même, et puis flûte pour les poumons des bébés et des papys ? Réponse des autorités (qui ne font plus autorité ni illusion) : à chacun de voir, d'être raisonnable, de prendre ses responsabilités, de faire un effort de volonté ! Ce monde est complexe, vous savez, depuis que les idéologies ont vécu !

La raison ne peut tout expliquer ni l'Etat prévenir tous les risques. Devant l'évolution d'un monde « en pleine mutation » et terriblement « mondialisé », l'homme de cette fin de siècle demeure démuni et seul, comme face à la loterie de la maladie !, etc.

Il n'y a plus guère qu'un domaine où la puissance publique renonce à ce bla-bla et tranche sans barguigner : l'impôt. Là, pas besoin de hauts comités, de réflexions citoyennes ou plurielles, de pragmatisme de droite ni de réalisme de gauche. L'oracle tombe : c'est tant ! Majoration sur l'alcool, l'essence, le tabac, la vignette, la CSG, la TVA : là-dessus, l'Etat retrouve sa solidité de bronze, par-delà les alternances, et nous nos certitudes. Nous payons le diktat au prix fort, mais il nous repose, à sa manière, des débats intranchables, des perplexités flottantes, des illusions en chaîne, des promesses trahies.

Parlons-en, de celles-là ! En contradiction apparente avec les sondages enthousiastes pour le gouvernement, la Fête de *L'Humanité* donnait, dimanche dernier à La Courneuve, le spectacle d'une grogne certaine. La fumée des merguez et la bonne humeur laissaient place aux slogans nerveux : et les lois Pasqua ? et les 35 heures ? Heureusement, les artistes étaient à l'honneur. En principe, leur culte des vérités supérieures devrait nous consoler de la défiance ambiante.

Eh bien, mon œil ! Eux aussi nous baladent ; et il arrive qu'ils s'en vantent. Sur un panneau immaculé comme la crinière qu'arborait Aragon à la fin de ses jours, le poète, dont le Parti célèbre le centenaire, a tracé de sa main cet aveu fier : *« Je n'ai jamais rien écrit que pour contredire ce que j'avais écrit avant. »* Sage franchise, faite pour excuser tous les arrangements passés et futurs avec la conscience, cette vieillerie. Seuls les imbéciles sans talent ne changent pas d'avis. La constance, c'est la mort. L'inconséquence, voilà la vie.

A qui se fier !

Actualité de l'appropriation sociale *par Anicet Le Pors*

NOTRE époque est celle des solidarités planétaires, des interdépendances multiformes qui posent avec plus de force que jamais la question de l'intérêt général et la nécessité des mises en commun. Des formules ont surgi dans ce contexte : *« patrimoine commun de l'humanité »*, *« biens à destination universelle »*. Les valeurs qui s'affirment ne sont pas celles de la concurrence mais celles du bien commun. C'est le moment du service public, mondial, continental, national.

Mais sa promotion bute toujours sur des rapports de propriété qui dictent leur loi, différente, déterminée finalement par des rapports de forces dans la guerre économique. On en revient ainsi nécessairement au fondement des pouvoirs impliqués, à la question de la propriété ou de l'appropriation sociale, concept qui combine mieux les considérations sur la capacité publique, l'efficacité économique et l'utilité sociale.

Cette question est malheureusement abordée aujourd'hui de façon microéconomique (Air France, France Télécom), ce qui fausse le raisonnement, l'intérêt général étant indivisible. C'est au niveau de la société tout entière que le service public trouve ses justifications les plus fondamentales. Sinon, c'est l'inévitable logique d'entreprise pure qui l'emporte, c'est-à-dire celle de la rentabilité financière, au mépris des intérêts les plus généraux.

Alors que les derniers gouvernements de droite ont activement mené une politique globale de *« noyaux durs »* sur l'ensemble du capital financier, ce serait donc une erreur pour un gouvernement de gauche de fonder sa politique relative au secteur public sur le cas par cas, débouchant sur un *« ni privatisation ni statu quo »* dépourvu de toute signification.

L'appropriation sociale est le moyen de revenir sur les privatisations de la droite, qui ont renforcé les pouvoirs d'une nouvelle oligarchie financière

L'appropriation sociale est le moyen de revenir sur les privatisations de la droite qui ont renforcé les pouvoirs d'une nouvelle oligarchie financière. C'est également le moyen de réorienter les choix de stratégie industrielle engagés au cours des dernières années. Mais l'appropriation sociale permet aussi d'amorcer la « démarchandisation » des échanges entre les hommes, de faire prévaloir les utilités collectives sur les intérêts privés, d'entreprendre une désaliénation des rapports sociaux. Elle participe de la dignité du citoyen ; ce n'est donc pas seulement un moyen.

Il faudra donc rouvrir un chantier abandonné par la gauche depuis quinze ans. Ce qui ne peut se faire en reprenant simplement la formule du préambule de la Constitution (*« Tout bien, toute entreprise qui a ou acquiert le caractère d'un service public ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité »*), ou les critères du programme commun qui avaient, à l'époque, abouti à la définition d'un *« seuil minimum de nationalisations »*.

Cela implique un travail important sur la notion même d'appropriation sociale, concept beaucoup plus complexe et plus riche que celui de propriété, puisque, au-delà du transfert juridique de celle-ci, il doit considérer l'ensemble des rapports sociaux qui conditionnent la maîtrise des processus de production, d'échange et de financement. Il importe aussi qu'au-delà de la nationalisation, l'appropriation sociale comporte des dimensions européennes, internationales et mondiales qui sont aujourd'hui également celles du service public, même si, à mes yeux, la nation demeure le principal niveau d'articulation du particulier et du général. Le traité de Rome n'y fait pas obstacle, puisque, aux termes de son article 222, *« le présent traité ne préjuge en rien le régime de propriété des Etats membres »*.

La gauche n'a pas trop d'idéologie. Elle en manque.

Anicet Le Pors *est ancien ministre de la fonction publique, conseiller d'Etat.*

La droite, sa défaite et le Front national

Suite de la première page

Mais, pour être rigoureux, il faut supposer que les circonscriptions à triangulaires auraient adopté le même comportement que les circonscriptions à duel si elles y avaient été soumises. Dans cette hypothèse, la droite modérée aurait gagné 25 circonscriptions supplémentaires, ce qui l'aurait rapprochée de la majorité absolue sans lui permettre, à neuf sièges près, de l'atteindre.

Quant aux reports de voix des électeurs frontistes en cas de duel PS/droite modérée, ils ont été médiocres – 50 % pour le RPR et l'UDF, 21 % pour les socialistes, 29 % vers l'abstention et le vote blanc ou nul –, mais moins catastrophiques qu'à la présidentielle de 1995, où 28 % des lepénistes avaient voté Lionel Jospin et où, pourtant, Jacques Chirac avait été facilement élu président de la République.

Le vote en faveur de la droite modérée et du Front national

Electeurs se classant :	La droite modérée – lég. 1993	prés. 1995	lég. 1997	écart 95/97	Le Front national – lég. 1993	prés. 1995	lég. 1997	écart 95/97
à l'extrême droite	63	61	48	↓ -13	33	36	49	↑ +13
à droite	78	82	80	↓ -2	9	13	14	↑ +1
au centre	46	47	45	↓ -2	9	19	16	↓ -3
à gauche	7	8	6	↓ -2	8	9	6	↓ -3
à l'extrême gauche	4	5	4	↓ -1	3	6	3	↓ -3

En fin de compte, la défaite de la majorité sortante est d'abord imputable à elle-même et à son très mauvais résultat du premier tour. Tous courants confondus, la droite modérée enregistre, avec 36,25 % des suffrages exprimés, le plus mauvais score de toute son histoire électorale.

Sans le mouvement de Philippe de Villiers, le score RPR-UDF-divers droite tombe à 33,4 %. Si l'on se limite aux seuls candidats officiellement investis par l'union de la majorité, le résultat n'est plus que de 30,5 %, à comparer aux 39,9 % obtenus par l'UPF stricto sensu en 1993, un recul de 9,4 points, partagé d'ailleurs avec une équité admirable par les candidats d'union estampillés UDF (– 9,5 points) et RPR (– 9,4 points).

Entre 1995 et 1997, la droite modérée a perdu une partie importante de son électorat. Selon le sondage postélectoral réalisé pour le Cevipof et *Libération*, la déception sur les deux années écoulées entre la présidentielle et les législatives touche 70 % des Français et n'épargne pas une forte proportion des électeurs d'Edouard Balladur (à 59 %) et même de Jacques Chirac (à 47 %).

La déperdition qui s'en est suivie est énorme. Alors que 24 % des électeurs Jospin du premier tour de la présidentielle se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul, la proportion atteint 32 % parmi les électeurs de Jacques Chirac. Alors que 67 % des électeurs Jospin ont voté pour un candidat de la gauche (ou des Verts), il ne se trouve que 59 % des électeurs de M. Balladur et seulement 49 % des électeurs de M. Chirac pour être restés fidèles à la droite modérée.

Outre la déception suscitée par l'action menée, la défaite est aussi due au vieillissement, au manque de renouvellement et à l'absence de féminisation des candidats RPR et UDF. Ainsi, les nouveaux députés de l'union de la majorité élus pour la première fois en 1993 résistent-ils un peu mieux (– 7,7 points en quatre ans) que l'ensemble des candidats RPR-UDF (– 9,4 points). Ainsi les candidats RPR-UDF âgés de plus de 65 ans perdent-ils dans les 78 circonscriptions où ils ont été reconduits 12,9 points, soit trois points et demi de plus que la moyenne nationale.

Battue par elle-même et par ses propres erreurs, l'ex-majorité, en dédiabolisant le FN, courrait le risque de renforcer son rival, de s'affaiblir elle-même et de se diviser au bord de l'éclatement

A ce vieillissement des candidats correspond le recul massif de la droite modérée chez les jeunes électeurs. Depuis 1995, la baisse est inversement proportionnelle à l'âge des électeurs : – 13 points parmi les 18-24 ans, – 12 chez les 25-34 ans, – 10 chez les 35-49 ans et, en revanche, – 3 chez les 50-64 ans et – 2 chez les plus de 65 ans. En 1995, 45 % des électeurs de la droite modérée avaient plus de 50 ans, en 1997 la proportion atteint 53 %.

C'est sur sa façon de gouverner le pays, sur sa difficulté à être en phase avec les aspirations des Français, sur son fonctionnement interne et sur le choix de ses candidats que la majorité battue trouvera les explications de sa défaite, sans qu'il soit besoin d'invoquer l'absence de clin d'oeil vers le Front national en vue du second tour.

Politiquement, c'est bien sur sa droite que la majorité sortante a perdu les élections législatives. Si l'on examine l'évolution des votes selon le classement des électeurs sur l'échelle gauche/droite de la Sofres, on constate que le RPR et l'UDF maintiennent leurs positions partout, sauf parmi les électeurs qui se classent sur les deux dernières cases traditionnellement assimilées à la position d'extrême droite (voir tableau). Il y a là un transfert direct vers le FN puisque aux 13 points perdus entre 1995 et 1997 correspondent très exactement les 13 points gagnés par le mouvement de Jean-Marie Le Pen.

Le RPR et l'UDF ont donc perdu les élections non pas parce qu'ils n'ont pas fait d'accord avec le Front national, mais parce qu'ils ont laissé filer une forte proportion de leurs électeurs dans sa direction. Sans doute, après la présidentielle, n'ont-ils pas su faire apparaître une politique différente de celle conduite précédemment par les socialistes et n'ont-ils pas su faire émerger une identité de droite clairement identifiée.

La bonne réponse consisterait-elle à adopter une attitude plus conciliante à l'égard du FN ? Lancer le slogan « ni alliance ni diabolisation », avancer l'idée que rien n'est possible tant que M. Le Pen est à la tête du mouvement mais que tout le deviendra quand il sera remplacé par un de ses adjoints, c'est rompre avec la règle fondamentale suivie par le RPR et l'UDF depuis 1988, qui refuse toute concession à l'extrême droite. C'est rendre le Front national fréquentable.

Or il faut savoir qu'une proportion importante de l'électorat déclare partager les idées du FN, mais ne vote pas pour lui, précisément parce qu'il n'est pas fréquentable. Selon un sondage postélectoral de la Sofres, 26 % des électeurs ayant pris part au vote le 25 mai dernier se déclarent d'accord avec les idées de Jean-Marie Le Pen, ce qui signifie que près de la moitié d'entre eux n'ont pas voté pour le FN, en grande partie sans doute à cause de l'interdit qui pèse sur l'extrême droite.

A ce petit jeu, c'est d'ailleurs la droite modérée qui pourrait y perdre massivement. 23 % de ses électeurs se déclarent d'accord avec les idées de M. Le Pen, ce qui, rapporté à l'ensemble de l'électorat, représente 8,3 % des voix. Si on suppose qu'avec un FN « dédiabolisé » ces électeurs mettraient en harmonie leur vote et leurs idées, la droite modérée reculerait, de 36 % à 28 % des voix, et le FN grimperait, de 15 % à 23 %. Hypothèse extrême, certes, mais qui signifie que le retrait réciproque pour le mieux placé au second tour cesserait de jouer dans un dixième des circonscriptions en faveur du Front national (comme c'eût été le cas aux dernières législatives) et en toucherait environ les deux cinquièmes. On passerait ainsi de la recherche de quelques supplétifs à un véritable partage en deux du territoire politique.

Enfin, adopter une attitude plus ouverte à l'égard du FN diviserait profondément la droite modérée, voire provoquerait son éclatement au moment même où l'on parle d'alliance accrue, de confédération, voire de fusion entre ses composantes. Malgré le choc de la défaite, la grande majorité des électeurs RPR-UDF continue de refuser toute alliance, même limitée au plan local, avec le FN. Selon une enquête de l'IFOP réalisée au début du mois de juillet pour *Le Nouvel Observateur*, 66 % des sympathisants RPR et 77 % des UDF demeurent dans cet état d'esprit.

Battue par elle-même et par ses propres erreurs, l'ex-majorité, en dédiabolisant le FN, courrait le risque de renforcer son rival, de s'affaiblir elle-même et de se diviser au bord de l'éclatement. Elle n'a, semble-t-il, d'autre choix que de réformer profondément son mode de fonctionnement et de retrouver une identité idéologique, sans cesser de combattre un Front national toujours prêt à lui tailler des croupières.

Jérôme Jaffré

AU COURRIER DU « MONDE »

ZWINGLI, BUCER, CALVIN

Jacques Solé (*Le Monde* du 30 août) me reproche de ne penser qu'à Calvin et d'oublier l'influence première de Zwingli à Zurich et de Bucer à Strasbourg, lors des débuts d'une Réforme protestante à caractère révolutionnaire. Or, dans mon interview au *Monde* (avec Dominique Dhombres) qui fut à l'origine de cette polémique, je citais expressément le rôle initiateur de Zwingli à Zurich et de ses émules à Bâle, avant même d'évoquer Calvin à Genève. Il y a aussi un très long chapitre sur Zwingli et Bucer dans mon livre sur les Platter (Fayard) et une citation du même Zurichois dans mon article de *Commentaire* n° 76, hiver 1996-1997, sur l'édit de Nantes. Pourquoi donc me critiquer sans m'avoir lu, cher M. Solé ?

Emmanuel Le Roy Ladurie
Paris.

هكذا من الأصل

Naissances

Jeanne BALIBAR
et
Mathieu AMALRIC
sont heureux d'annoncer la naissance de

Antoine,

le matin du 9 septembre 1997, à Paris.

Raphaël,
Isabelle CLAIRAC
et
Jérôme FENOGLIO
sont heureux d'annoncer la naissance de

Mathis,

le 11 septembre, à Paris.

Jäckel Erwan Alec Loïk Swein André Gérard DREANO

a le plaisir d'annoncer la naissance de son frère,

Sören Aylwin Lowik Teofan Galien Pierre Frédéric DREANO,

le 11 septembre 1997, à Vincennes.

Anniversaires de naissance

– 17 septembre,
vingt-cinq ans ! c'est génial...

Bon anniversaire,

Emmanuelle de Nantes.

De la part de
Jacques,
ton père,
Et de tous ceux qui t'aiment.

Village Daguerre, à Paris-14e.

– Bon anniversaire,

Maman.

Ganthier et Baptiste,

le 16 septembre 1997.

Noces d'or

– 17 septembre 1947, Sfax.
17 septembre 1997, Paris.

Suzanne et Sion LOUZOUN

restent unis pour le meilleur et pour le pire.

Leurs enfants,
Leurs belles-filles et gendres,
Leurs petits-enfants,
profitent de ce jour de joie pour leur exprimer leur amour.

Décès

– L'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC)
a le profond regret de faire part du décès de

M. Constantin ANDRONIKOF,
président d'honneur de l'association,

survenu le 12 septembre 1997, à Paris.

– M. et Mme Pierre Bécache
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Bécache
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Izraïlowicz
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère et grand-mère,

Mme Emma BÉCACHE,
née SAYA,
professeur d'anglais,

survenu le 13 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année,

et rappellent le souvenir du

docteur Jean-Charles BÉCACHE,

son époux, décédé, le 20 décembre 1985.

Les obsèques ont eu lieu ce mardi *16 septembre.*

16, avenue Malleret-Joinville,
94140 Alfortville.

– Plaintel (Côtes-d'Armor).

Philippe et Jean Béraud,
Marine Béraud,
Annie et Jeanne Leray,
Marcelle Donnio,
ont l'extrême tristesse d'annoncer le décès de

Eléonore, Adèle BÉRAUD,
née LE NOUVEL,

survenu dans sa soixante-seizième année, aux Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Que ceux qui l'ont connue, en Bretagne ou à Paris, qui ont apprécié son dévouement et sa joie de vivre aient une pensée pour elle.

– Henry et Colette Boué
et leurs enfants
font part du décès accidentel de

Mlle Simone BOUÉ,
professeur agrégé honoraire,

dans sa soixante-dix-huitième année.

30, rue Pierre-Curie,
92330 Sceaux.

– Dora Bouzenad,
son épouse,
Emmanuel et Zazie Mordret,
Ichem et Sandrine Bouzenad,
Joël et Olfa Bonnard,
ses enfants,
Antoine et Hippolyte,
ses petits-fils,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Ahsen BOUZENAD,

survenu le 13 septembre 1997.

L'enterrement aura lieu ce jour, à 16 heures, au cimetière de Mareil-Marly (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président,
Le vice-président,
Le département Afrique,
Les enseignants,
Et tout le personnel de l'Institut national des langues et civilisations orientales,
ont le regret d'annoncer le décès, survenu le 13 septembre 1997, de

M. Jean-Michel BUILLES,
professeur des universités
(linguistique générale et malgache)
de 1985 à 1997.

La cérémonie religieuse se tiendra le jeudi 18 septembre, à 11 heures, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e.

Les obsèques auront lieu en province.

– Le bureau de la Société internationale de linguistique fonctionnelle (SILF)
a l'immense regret d'annoncer le décès d'un membre éminent de la société, le professeur de linguistique

M. Jean-Michel BUILLES,

survenu le 13 septembre 1997.

Les membres de la SILF présentent à sa fille, Ingrid, à sa famille et à ses proches leurs condoléances les plus attristées, et s'unissent d'intention aux obsèques qui se dérouleront dans sa ville natale, à Saurat (Ariège).

Un office religieux sera célébré à sa mémoire en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, Paris-16e, le jeudi 18 septembre, à 11 heures.

– M. et Mme Jean-Paul Desolneux,
Agnès et Yvan,
M. et Mme Albert Desolneux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Pierre DESOLNEUX,
née Suzanne JACQUIN,

leur mère, grand-mère, belle-sœur et parente,

survenu le 13 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 18 septembre, à 15 h 30, au cimetière de Montgeron (Essonne).

Elle reposera auprès de son époux,

M. Jean-Pierre DESOLNEUX,

décédé le 9 septembre 1942,

qu'ils rappellent à votre souvenir.

102, boulevard Kellerman,
75013 Paris.

– M. Jacques Faguet,
son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Denyse FAGUET,
née MESSAGIER,

le 11 septembre 1997, à Boulogne (Hauts-de-Seine), dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation a eu lieu à Niherne (Indre).

Un service religieux sera célébré le vendredi 19 septembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, *92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.*

24, rue Gutenberg,
92100 Boulogne.

– M. et Mme Paul Giannoli
et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Frey
et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roger FREY,
ancien président
du Conseil constitutionnel,
ancien ministre d'Etat,
grand officier de la Légion d'honneur,

survenu le samedi 13 septembre 1997.

Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi *18* septembre, à *10* h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, esplanade des Invalides, Paris-7e.

56, boulevard Flandrin,
75116 Paris.

(*Le Monde* du 16 septembre.)

– Mme Jacqueline Haase-Dubosc,
son épouse,
Mme Danielle Haase-Dubosc,
sa fille,
M. Gérard Haase-Dubosc,
son fils,
M. Walter Haase,
son frère,
Olivier, Vanessa, Daniel, Alexandre,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,

annoncent avec grande tristesse le décès de

Arnold HAASE-DUBOSC,
croix de guerre,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président
de la Chambre de commerce française
à New York,
président-directeur général
de l'American Radio Co.,
Thompson-CSF,

à New York, le 14 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

83, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

– Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne).

– Le président de l'ASEI,
Les membres du conseil d'administration,
Le directeur général,
Le directeur général adjoint,
Les directeurs d'établissement,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilles HENNEQUIN,
directeur de l'IDAC,

survenu le 12 septembre 1997, dans sa quarante-huitième année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 17 septembre, à 11 heures, en l'église Sainte-Radegonde de Colomiers (Haute-Garonne).

– Mme Henri Hierche,
son épouse,
Mlle Laure Hierche,
sa fille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Henri HIERCHE,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 14 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

80, avenue de Breteuil,
75007 Paris.

– Claude et Denise Lévy,
Myriam Lévy,
Yves de Saint Jacob et Louise,
Emmanuel Lévy,
Yaël Lévy et Martin Langinieux,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Mary LÉVY,
née MATALON,

survenu le 30 juillet 1997, à Boulogne-Billancourt.

– René Simon Lévy,
Ginette Sarah Lévy,
Claude Joseph Lévy,
ses enfants,
Ainsi que tous les siens,
ont la grande tristesse de faire part du décès, survenu le 30 juillet 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

Mme Léon LÉVY,
née Mary MATALON.

Elle sera inhumée auprès de son époux, le jeudi 18 septembre, à 10 heures, au cimetière parisien de Pantin, porte principale.

45, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Icko, Ignace LIBERMAN,
ancien des Brigades internationales,
ancien résistant,
ancien déporté,

survenu à Paris, le 14 septembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 septembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 heures.

Un car sera à la disposition des personnes désirant assister à l'inhumation, départ à 10 h 15, devant l'hôtel Holiday Inn, place de la République, retour assuré.

De la part de
Mme Madeleine Liberman,
son épouse,
Jean-Claude Liberman,
Roland Liberman,
Jacqueline-Sonia et Pierre Cycman,
ses enfants,
Sonia, Charlotte et Caroline,
ses petites-filles,
Hélène Wrobel,
Eliane et Georges Liebskind,
ses belles-sœurs et beau-frère,
Et de toute la famille.

Ni fleurs ni couronnes.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme René MANTIENNE,
née Denise BRÉARD,

décédée le 13 septembre 1997, dans sa centième année.

De la part de
M. et Mme Jean-Pierre Lavaud,
Mme Joseph Dubois,
M. et Mme Robert Mantienne,
M. et Mme Jean Piermé,
M. Alain Arbeille,
M. et Mme Joseph Mantienne,
M. et Mme Jean Mantienne,
M. et Mme Bernard Mantienne,
M. et Mme Alain Mantienne,
ses enfants,
De ses vingt-sept petits-enfants
et leurs conjoints,
De ses quarante-deux arrière-petits-enfants,
De sa famille,
De Joaquina et Maria.

Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Verrières-le-Buisson (Essonne), le mercredi 17 septembre, à 16 heures.

27, allée du Moulin-de-Migneaux,
91370 Verrières-le-Buisson.

– Les familles Zanoni, Miret
et Büchsenschütz
ont la tristesse de faire part du décès de

Laurence MIRET-ZANONI,
docteur en médecine.

Elle a été inhumée, le 10 septembre 1997, au cimetière de Bonnetan (Gironde).

– Robert, Hélène et Charles,
ses enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice TOUBOUL,

survenu le 10 septembre 1997, à Paris.

Les obsèques auront lieu le jeudi 18 septembre, à 15 heures, au cimetière Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

42, rue Sorbier,
75020 Paris.
10, rue du Général-Saint-Hilaire,
02240 Ribemont.
5 bis, rue M.-Rouvier,
75014 Paris.

– Renée Pagès, née Périni,
sa femme,
Leïla de Comarmond, Michel Raffoul,
leurs enfants Hugo et Salomé,
Hélène de Comarmond,
Yves Lusson,
Leur fille Juliette,
Eloïse Sené, Nicolas Sidier
et leur fils Victor,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Michel Sené,
son gendre,
Mimi et José Azouz,
sa sœur et son beau-frère,
Olivier et Jeanine Padroza,
André-Daniel et Anne Choury,
Ses neveux et nièces
et leurs enfants,
Ainsi que ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre PAGÈS,
FTP, lieutenant FFI,
croix de guerre,
médaille de la Résistance,

survenu le 14 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'incinération aura lieu le vendredi 19 septembre, à 15 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, rue des Rondeaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue de l'Escadrille-Normandie-Niemen,
75013 Paris.

– Mme Jacques Rambert,
M. et Mme Michel Rambert
et leurs enfants,
M. Didier Rambert
et ses enfants,
M. et Mme Benoît Rambert
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Combaut,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 13 septembre 1997, de

Jacques RAMBERT,
avocat honoraire,

dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 septembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

L'inhumation au cimetière de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Le Vaudreuil, Eure) aura lieu à 12 heures.

Une quête sera faite au profit de la recherche contre le cancer.

7, avenue Bosquet,
75007 Paris.

– Serge et Maria Romensky,
Marie Romensky,
ses frère, belle-sœur et sœur,
Catherine et Jean-Joël Huber,
Serge-Alexandre et Anna Romensky,
Anne Romensky,
Benoît Ranzy,
Georges, Antoine et Irène Breslavtzev,
ont la douleur de faire part du décès de

Catherine ROMENSKY,

survenu à Paris, le 14 septembre 1997, à l'âge de soixante-deux ans.

« L'homme, ses jours sont comme l'herbe,
comme la fleur des champs, il fleurit ;
sur lui qu'un souffle passe, il n'est plus. »
Psaume 102.

La cérémonie religieuse, précédée à 10 heures, de la Divine Liturgie, aura lieu le vendredi 19 septembre, à 11 h 30, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, 12, rue Daru, Paris-8e, suivie de l'inhumation, dans l'intimité, au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).

127, rue de Sèvres,
75006 Paris.

Anniversaires de décès

Anne,
27 mai 1950
17 septembre 1987.

« Si tu pleures de ne plus voir le soleil,
Tes larmes t'empêcheront
de voir les étoiles. »

Signatures

– RCJ reçoit en public
Saül FRIEDLANDER
pour son livre
L'Allemagne nazie et les Juifs
(éditions du Seuil).

Il répondra aux questions d'E. Abecassis, A. Lévy-Willard et S. Malka.

Mercredi 17 septembre 1997,
à 20 h 30,

à l'Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e.

Renseignements et réservations : 01-42-17-10-11.

Colloques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Centre international de recherche
sur les Juifs du Maroc (CRJM)
président : Robert Assaraf,
189, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.
Tél. : 01-45-49-61-40
Fax : 01-45-48-24-83.

Table ronde :
Les Juifs du Maroc au XIXe siècle :
Continuité et ruptures
(22-24 septembre 1997)
Conférence inaugurale :
le 22 septembre 1997, à 18 h 30,
Jean-Louis MIEGE
Les destins des Juifs du Maroc
au XIXe siècle
et
présentation des actes
du premier colloque international
du CRJM
Relations judéo-musulmanes
au Maroc : perceptions et réalités
(Editions Stavit-CRJM)
Participants :
Robert Assaraf, Michel Abitbol, Moshe Bar Asher (Israël), Joseph Chetrit (Israël), Simon Levy (Maroc), Susan Miller (USA), Haïm Zafrani (France), Mustapha Bouchara (Maroc), Monique Eleb (France), Jean-Claude Kupferminc (France), Jean-Louis Miège (France), Mohammed Mezzine (Maroc), Tad Park (USA), Daniel Schroeter (USA), Lucette Valensi (France), Georges Weill (France), Souad al-Yamani (France).

Les débats ont lieu dans les salons de la SEIN,

4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

Sur invitation personnelle.

– Colloque
Psychanalyse et archéologie

le vendredi 3 octobre 1997, à Compiègne,

avec : MM. Blanchet, Hublin, Rapin, archéologues.
MM. Ansermet, Assoun, Wajeman, psychanalystes.

Association Petite enfance et psychanalyse.

Tél./Fax : 03-27-84-55-55.

Thèses

– **Vérane Partensky** soutiendra sa thèse de doctorat nouveau régime : **« Le motif de la mort des dieux à la fin du XIXe siècle : exégèse d'un lieu commun »**, devant MM. les professeurs J.-L. Backès, A. Michel, P.-L. Rey, Y. Vadé et J. de Palacio (directeur de la thèse), à l'université Paris-IV-Sorbonne (salle des Actes), le jeudi 18 septembre 1997, à 14 heures.

TÉLÉCOMMUNICATIONS A partir du 1er janvier 1998, il sera possible de mettre France Télécom en concurrence sur l'ensemble des prestations de téléphonie fixe. ● LA CONCURRENCE s'exercera, dans un premier temps, essentiellement sur les communications nationales et internationales – le téléphone longue distance –, les appels locaux devant rester, pendant quelque temps encore, l'apanage de France Télécom, seul à disposer des réseaux allant jusque chez les abonnés. ● LE CHOIX, par le consommateur, de l'opérateur longue distance se fera à travers le premier chiffre du numéro qu'il composera, aussi appelé préfixe. Le 0 ne sera plus, comme aujourd'hui, la seule et unique possibilité. ● LES OPÉRATEURS comme Cegetel et Bouygues, qui prétendent concurrencer France Télécom, de même que ce dernier, se sont vu attribuer chacun, lundi 15 septembre par tirage au sort, un préfixe distinctif.

La numérotation téléphonique changera à nouveau le 1er janvier 1998

L'ouverture à la concurrence impose une modification supplémentaire. Les numéros de téléphone ne commenceront plus systématiquement par le 0. Ce premier chiffre variera en fonction de l'opérateur qui sera choisi par le consommateur

CONFORMÉMENT aux engagements pris au niveau européen, le téléphone doit être totalement ouvert à la concurrence en France au 1er janvier 1998. Jusqu'à présent, seuls le téléphone mobile et les services spécifiques aux entreprises (la transmission de données par exemple) étaient libéralisés. Dès le début de l'an prochain, il sera théoriquement possible, pour l'ensemble des Français et pour l'ensemble des services de téléphonie fixe, de faire appel à d'autres opérateurs que France Télécom à compter de cette date.

Théoriquement. En fait, dans un premier temps c'est essentiellement sur les appels nationaux (interurbains) et internationaux, qui représentent environ 70 % de la dépense téléphonique des Français, que jouera cette concurrence. Les communications locales resteront encore, pendant quelque temps, l'apanage de France Télécom. Ce dernier est le seul à disposer, physiquement, des réseaux allant jusque chez les abonnés. Lundi 15 septembre, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), le « gendarme » de la concurrence créé début 1997, a établi les premiers éléments du mécanisme, qui permettra à l'usager du téléphone de signifier à quel opérateur il entend se raccorder pour acheminer ses communications nationales et internationales.

Ce mécanisme va conduire à une nouvelle modification de la numérotation téléphonique. Actuellement, tout appel débute par un 0. Ce 0 est suivi de neuf chiffres pour une communication sur le territoire national. Il est suivi d'un autre 0, du code du pays et du numéro de l'abonné pour un appel international.

A compter du 1er janvier prochain, composer un numéro de téléphone commençant par un 0 signifiera que l'on s'en remet à son opérateur local – c'est-à-dire dans 99,99 % des cas à France Télécom – pour acheminer ses communications, locales, nationales ou internationales.

Pour indiquer que l'on souhaite choisir un autre opérateur que l'opérateur local pour les appels *nationaux et internationaux, il faudra* commencer, appel par appel, le numéro de téléphone que l'on compose par un chiffre – un préfixe dans le jargon du secteur – différent. Ce sont ces préfixes, qui ont été attribués, lundi 15 septembre par tirage au sort à Cegetel et à Bouygues, les deux concurrents actuellement déclarés, mais aussi à ce dernier, qui, à terme, ne sera plus le seul acteur du téléphone local.

Bouygues, *via* sa filiale Netco, a *tiré le numéro 9*. Cegetel, *via* sa filiale commune avec la SNCF, Télécom Développement, a tiré le numéro 7. France Télécom a tiré le numéro 8. Ces numéros – le 1 restant dévolu aux numéros spéciaux, comme les numéros d'urgence, et le 3 aux services télématiques et audiotéléphoniques 36.. – ont, en fait, été réservés. Leur attribution définitive n'interviendra que lorsque les trois opérateurs se seront vu attribuer, ou confirmer, leur licence d'opérateur national. L'attribution de ces licences doit d'intervenir d'ici à la fin de l'année.

Une autre séance de réservation de préfixes – les chiffres 2, 4, 5 et 6 restent disponibles – est prévue le 15 novembre. Elle pourrait conduire à attribuer un numéro à la société Siris. Cette filiale de l'américain AT & T et du consortium européen Unisource, avait postulé lundi 15 septembre. Son dossier a été jugé incomplet. Cette nouvelle numérotation complexe ne constitue toutefois qu'une étape transitoire. Elle s'appliquera entre 1998 et l'an 2000. Ultérieurement, les Français pourront, de surcroît, faire appel à un système de sélection par abonnement.

Philippe Le Cœur

Les futurs numéros, mode d'emploi

Quelques mois après la mise en place d'une nouvelle numérotation téléphonique – les dix chiffres – l'irruption du nouveau système de sélection des opérateurs, à l'occasion de l'ouverture à la concurrence début 1998, ne va pas manquer de soulever de nouvelles interrogations.

● A quoi conduira la composition d'un numéro commençant par 0 ?

Elle signifiera que l'on s'en remet à l'opérateur local auprès de qui on est abonné (celui qui a installé la ligne de téléphone), non seulement pour les communications locales, mais aussi nationales et internationales (appelées longue distance). C'est lui qui se chargera alors d'acheminer l'appel longue distance. *Via* son propre réseau s'il en a un. *Via* celui d'un autre opérateur longue distance dans le cas contraire.

● Composer le 0 reviendra-t-il à choisir France Télécom ?

Oui, dans 99 % des cas au départ. France Télécom sera le seul opérateur local auprès duquel il sera possible de se raccorder dans un premier temps. La situation évoluera au fur et à mesure que les concurrents de France Télécom déploieront leurs réseaux locaux. C'est déjà le cas à Annecy et Nice, où les consommateurs peuvent choisir de s'abonner auprès de, respectivement, la Lyonnaise des eaux et Cegetel. Dans ces villes, un abonné à l'un ou à l'autre de ces opérateurs, en composant le 0, s'en remettra donc à eux pour acheminer les appels longue distance.

● Faudra-t-il composer systématiquement le 8 pour passer des appels longue distance via France Télécom ?

Non si l'on est un abonné de France Télécom au niveau local. Oui si l'on est abonné à l'un de ses concurrents en local.

● Quand faudra-t-il composer le 7 pour passer des appels longue distance via Cegetel, ou le 9 pour passer par Bouygues ?

Lorsque, abonné de France Télécom en local, on souhaitera passer par l'un ou l'autre de ces opérateurs pour une communication nationale ou internationale.

● Que se passera-t-il si l'on essaie de téléphoner localement en composant, non pas le 0, mais le préfixe d'un opérateur longue distance ?

France Télécom devra rectifier l'erreur et assurer l'acheminement de la communication locale comme si le 0 avait été composé.

● Pourra-t-on faire appel à plusieurs opérateurs pour les appels nationaux et internationaux ?

Oui, puisque la sélection se fera appel par appel. On pourra donc choisir, par exemple, de passer par France Télécom le lundi, Cegetel le mardi, Bouygues le mercredi...

● Faudra-t-il s'abonner auprès des nouveaux opérateurs pour utiliser leurs services de communication longue distance ?

L'existence ou non d'un abonnement dépendra de la politique commerciale des concurrents de France Télécom. Il devrait y avoir dans la plupart des cas au minimum un contrat commercial.

● Le numéro d'abonné changera-t-il en cas de changement d'opérateur ?

Non.

● Quel sera le système de facturation ?

Rien n'est arrêté. Un client pourrait recevoir autant de factures qu'il a utilisé d'opérateurs différents. Les différentes factures pourraient être envoyées dans une même enveloppe. Il est aussi possible que France Télécom se charge d'envoyer une seule facture comportant plusieurs rubriques en fonction du nombre d'opérateurs utilisés, France Télécom se chargeant de leur reverser les sommes qui leur sont dues.

Ph. L. C.

La Générale des eaux devance la loi sur la réduction du temps de travail

***DEPUIS** quelque temps, on* murmurait que Martine Aubry, ministre de l'emploi et des affaires sociales, souhaitait vivement voir certaines entreprises réduire le temps de travail sans attendre la loi sur les 35 heures, afin de faire apparaître certaines dissonances au sein du patronat, opposé à la réduction généralisée du temps de travail. Coïncidence ? Lundi 15 septembre, à la veille de l'assemblée générale du CNPF, on apprenait que la Générale des eaux avait bouclé le 28 août une négociation pour permettre le passage aux 35 heures des 13 000 salariés de son « *Pôle eau* ».

Ce secteur est en pleine restructuration. La myriade de sociétés de ce pôle de la Générale des eaux vont être regroupées en dix régions le 1er janvier prochain. *Pourtant, la direction s'était engagée* à ne procéder à aucun licenciement économique ni à des mutations obligatoires. C'est dans ce cadre qu'un « *accord d'étape* » a été négocié. Il a d'ores et déjà été signé par la CFDT et devrait l'être par la CFTC, la CGC et un syndicat autonome. Alors que les salariés travaillent en moyenne 36 h 50 – la durée effective va de 35 à 39 heures –, cet accord d'étape prévoit que « *la direction et les organisations syndicales continueront dès le mois suivant la promulgation de la loi, leurs efforts pour mener les négociations de l'accord sur les 35 heures. Si la loi est postérieure au 1/1/1998, les partenaires sociaux se rencontreront pour étudier des mesures transitoires d'application des 35 heures au 1/1/1998* ». Comme le souhaitent Martine Aubry et Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, l'accord s'inscrit « *dans une dynamique visant à réduire la durée du travail au-delà des 35 heures pour autant que la loi reconnaisse les efforts faits par les entreprises pour aller plus loin et dans le respect de l'efficacité économique* ».

La référence à la loi est constante. En matière de rémunération, « *si les dispositions législatives et réglementaires ne résolvaient pas le problème de la compensation salariale, les parties conviennent d'examiner celles-ci en fonction notamment des recrutements et des effets sur la charge de travail des salariés ainsi que des évolutions économiques en portant une attention particulière sur les rémunérations les plus faibles* ». De même il est spécifié que « *les recrutements constitueront un volet sensible de la nouvelle démarche ; leur volume sera arrêté notamment en fonction de paramètres tels que : la réduction du temps de travail, le volume des aides publiques, la récupération des heures supplémentaires ainsi que les départs en préretraite publique* ». La CFDT réclame d'ores et déjà la création de 500 emplois.

Le texte n'élude ni la question des heures supplémentaires ni celle de l'organisation du travail. Les premières « *feront l'objet d'une programmation pour les heures hors astreinte, d'une récupération pour les heures d'astreinte. Sur ce dernier point la démarche visant à faire disparaître les heures supplémentaires pourra être progressive mais être résolue et avoir un objectif d'horizon rapproché* ». Sur le second, un accord ultérieur incluera la semaine de quatre jours, le compte-épargne-temps et ne devra exclure « *aucune catégorie du bénéfice d'une gestion de son temps de travail* ». Le travail à temps réduit (32 heures) sera encouragé, sur la base du volontariat et des mesures incitatrices seront définies avec les partenaires sociaux.

Frédéric Lemaître

Les salariés de Volkswagen-Bruxelles approuvent l'accord sur les 35 heures

BRUXELLES
de notre correspondant

Les 5 200 salariés de l'usine Volkswagen de Forest, située dans l'agglomération bruxelloise, ont adopté, lundi 15 septembre, une nouvelle convention collective prévoyant la réduction du temps de travail à 35 heures pour les équipes de jour et à 32 heures pour les équipes de nuit.

Une large majorité du personnel consulté – 77% – a donc donné son aval a un accord longuement négocié au cours de l'été entre la direction et les syndicats de l'usine.

Il prévoit la réduction de 39 à 35 heures pour les salariés travaillant dans les équipes de jour, avec maintien du salaire. Les bénéficiaires de ces mesures renoncent néanmoins à appliquer dans l'entreprise l'augmentation indiciaire de 3% prévue en 1998 pour la branche automobile en Belgique, qui intervenait après trois ans de blocage des salaires. Les ouvriers des équipes de nuit auront le choix entre le système adopté pour les équipes de jour et le passage à 32 heures hebdomadaires, assorti d'une réduction de salaire de 8,57%.

Enfin, l'accord prévoit un volet « flexibilité » qui permet à la direction de mettre fin à la fermeture annuelle de l'usine pendant quatre semaines lors des congés d'été, et oblige les travailleurs à se répartir les périodes de vacances pour assurer la continuité de la production.

Cette partie de l'accord avait fait l'objet d'âpres discussions entre les partenaires sociaux, nombre de travailleurs étant très réticents devant ce qu'ils estiment être une « loterie » des congés.

SOUPLESSE

L'expérience de Renault-Vilvorde, qui a définitivement fermé ses portes au début du mois de septembre, a cependant incité les syndicats à faire preuve de souplesse, au nom du maintien du niveau de l'emploi dans un secteur en difficulté. La mise en œuvre des mesures approuvées lundi devrait, selon les syndicats, aboutir à l'embauche de 500 à 700 nouveaux salariés à Forest d'ici à l'an 2000. Tout dépendra du nombre de travailleurs des équipes de nuit qui opteront pour le système des 32 heures, et de ceux âgés de plus de 50 ans qui choisiront, comme il est par ailleurs stipulé dans l'accord, de prendre une préretraite progressive à temps partiel.

Cet accord, le premier du genre en Belgique, domine la rentrée sociale dans un pays traumatisé au début de cette année par l'arrêt brutal de la production à Renault-Vilvorde. Cette affaire a fait prendre conscience aux responsables patronaux, syndicaux et politiques belges du handicap constitué par le montant élevé des charges salariales en Belgique. Le premier ministre, Jean-Luc Dehaene, souhaite la mise sur pied d'un nouveau « pacte social », qui rétablisse la compétitivité d'un pays largement tributaire, en matière d'emploi, de l'installation sur son territoire d'unités de production d'entreprises multinationales.

Luc Rosenzweig

En rachetant Salomon, Adidas conforte sa place de numéro deux mondial du matériel de sport

Le nouveau groupe franco-allemand sera coté à New York

Le groupe allemand Adidas, racheté au Crédit lyonnais par Robert Louis-Dreyfus en 1993, a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat amicale de 8 milliards de francs sur la totalité des actions du fabricant de matériel de sports d'hiver Salomon. Le nouvel ensemble, numéro un européen des équipements sportifs, se place en grand rival de l'américain Nike, leader mondial du secteur.

ADIDAS A ANNONCÉ, mardi 16 septembre, qu'il allait prendre le contrôle du groupe français Salomon, au prix de 521,50 francs par action. Le fabricant allemand d'articles de sport a conclu un accord avec Georges Salomon, le fondateur de la firme savoyarde, et ses trois fils pour le rachat de 100 % de leur holding Sport Développement, qui détient 38,91 % du capital de Salomon et 56,18 % des droits de vote. La transaction valorise le groupe Salomon à quelque 8 milliards de francs. Adidas devrait lancer dans les prochains jours une offre publique d'achat simplifiée sur le reste du capital de Salomon.

Le nouveau groupe franco-allemand Adidas-Salomon qui naîtra de la fusion des deux entreprises deviendra le premier fabricant européen d'articles de sport, avec un chiffre d'affaires prévisionnel d'environ 25 milliards de francs en 1997, et le numéro deux mondial, derrière l'américain Nike. Il sera coté à Francfort et à Paris.

Cette fusion devrait avoir peu de conséquences sociales négatives dans l'immédiat, les deux firmes étant moins concurrentes que complémentaires. Adidas est un grand spécialiste mondial de la chaussure et du vêtement de sport, ainsi qu'un fabricant de ballons et de divers équipements sportifs. Salomon, parti de la fixation de ski, est devenu le leader mondial du matériel de sports d'hiver (skis, chaussures), avant de se diversifier dans d'autre sports, comme le vélo (en rachetant le fabricant de roues et de pédales Mavic) ou le golf, avec la marque américaine Taylor Made, un leader aux Etats-Unis et au Japon.

CHOC DE CULTURES

Le groupe français a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de francs, pour un résultat net de 214 millions. Jean-François Gautier restera président du directoire de Salomon, qui *« conservera son autonomie opérationnelle au sein du groupe »*, affirme un communiqué de Salomon, et il sera nommé au directoire d'Adidas AG, présidé par Robert Louis-Dreyfus.

A terme, cependant, on peut s'interroger sur le choc des cultures entre les deux entreprises. M. Louis-Dreyfus, qui avait racheté Adidas au Crédit lyonnais en 1993, après les « années-Tapie », ne l'a redressé qu'au prix de lourdes restructurations. Les effectifs, qui culminaient à 10 000 personnes en 1989, ont été ramenés à 7 000 personnes en 1996. Le nouveau patron a aussi adopté un recours systématique à la délocalisation : aujourd'hui, 85 % de la production d'Adidas se trouve en Asie. En 1996, le groupe allemand a affiché plus de 1 milliard de francs de bénéfice net. Au premier semestre de 1997, Adidas a porté son chiffre d'affaires à 10,5 milliards de francs (+ 40 %) et son résultat à 800 millions.

Mais ce redressement spectaculaire est aussi le résultat d'une politique commerciale créative, axée sur les jeunes et sur une étroite collaboration avec les milieux du sport. Mettant ses pas dans ceux de Bernard Tapie, M. Louis-Dreyfus a racheté l'Olympique de Marseille. Prenant pour cible autant que pour modèle Nike, Adidas a installé un centre de recherches à Portland, le fief de son grand rival américain... Nike a lui aussi investi récemment dans les sports d'hiver, en rachetant, en juillet, son compatriote Marker, spécialiste du *snowboard*.

La marque aux trois bandes a accru ses investissements publicitaires : entre 1993 et 1995, son budget est passé de 20 millions à 100 millions de deutschemarks, et atteint 12,6 % du chiffre d'affaires. Adidas multiplie les contrats de sponsoring, dans son sport de base, le football, mais aussi dans les sports prisés par les *kids* américains, comme le baseball, l'athlétisme ou le basket. Aux Jeux olympiques d'Atlanta, la moitié des athlètes arboraient les trois bandes, et Adidas sera un des partenaires officiels de la Coupe de monde de football 1998 en France...

SPORTS DE GLISSE

En avril 1997, Robert Louis-Dreyfus avait affirmé son ambition de diversifier sa production vers les sports de glisse (*snowboard*, patins en ligne), ce qui avait déclenché immédiatement les rumeurs de rapprochement avec Salomon. Au cours des discussions, des synergies ont déjà été trouvées entre les deux groupes, pour une exploitation croisée de leurs marques. Adidas devrait ainsi produire des vêtements sous la marque Salomon, tandis que le futur patin en ligne que Salomon s'apprêtait à lancer, en février 1998, sera aussi proposé sous la marque aux trois bandes.

Le patron d'Adidas ne compte pas s'arrêter là. Il s'est vu refuser cet été l'entrée de son groupe dans le DAX, l'indice de référence des 30 valeurs-vedettes de la Bourse de Francfort. Celle-ci a été différée à septembre 1998. Mais M. Louis-Dreyfus, financier respecté du monde des affaires depuis qu'il a sauvé le groupe publicitaire Saatchi & Saatchi, avant de reprendre Adidas, devrait prendre sa revanche prochainement à New York où il compte introduire le nouveau groupe Adidas-Salomon l'an prochain.

Pascal Galinier, avec Caroline Vidit

Plus de 20 milliards de francs de chiffre d'affaires

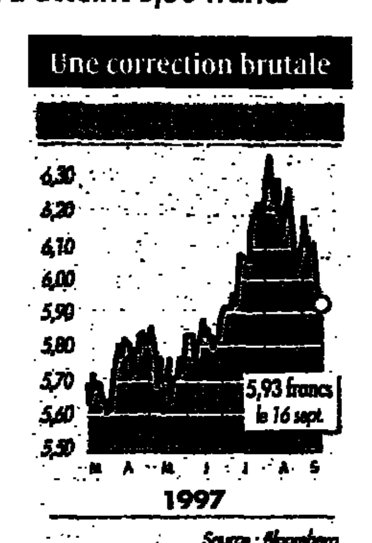
L'acquisition de Salomon va permettre à Adidas de conforter sa deuxième place mondiale dans les articles de sports, derrière Nike (43 milliards de francs de chiffre d'affaires) mais devant Reebok (15 milliards) ;

● **Adidas :**
– Activité : chaussures de sport, vêtements de sports, ballons.
– Résultat : Adidas a presque doublé ses ventes en quatre ans. En 1996, celles-ci ont représenté 4,7 milliards de marks (15,8 milliards de francs) pour un bénéfice de 314 millions de marks. Au premier semestre, le résultat avant impôt, en hausse de 40 %, a atteint 852 millions de marks.

● **Salomon :**
– Activité : équipements de skis (skis, chaussures, fixations), équipements de golf (marque Taylor Made), équipements pour cycles (Mavic).
– Résultat : Salomon a réalisé un bénéfice de 214 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 4,4 milliards durant l'exercice clos au 31 mars 1997.

Le reflux du dollar se poursuit face aux devises européennes

Lundi, le billet vert a atteint 5,90 francs



Le dollar a perdu 7,5% de sa valeur sur un mois.

L'ANNONCE, samedi 13 septembre, lors du sommet de Mondorf-les-Bains (Luxembourg), que les taux de conversion des devises européennes seront connus dès le printemps 1998 a eu davantage d'impact médiatique que d'influence sur les marchés financiers. Alors que les hommes politiques saluaient *« une avancée décisive »*, les opérateurs n'y ont vu qu'un épisode mineur et la confirmation de leurs anticipations. Les devises du Vieux Continent sont restées stables entre elles. Le franc cotait, mardi matin 16 septembre, 3,3610 francs pour un mark. La livre irlandaise, pour sa part, a certes reflué, mais moins que prévu : elle est restée très au-dessus de son cours pivot à l'intérieur du Système monétaire européen (SME).

L'événement de la journée, sur le marché international des changes, a été le nouveau repli du dollar, qui apparaît sans aucun lien avec les décisions prises durant le week-end. Le billet vert est tombé, lundi, jusqu'à 5,90 francs et 1,7560 mark, ses cours les plus faibles depuis deux mois. Mardi matin, il se redressait légèrement, à 1,7650 mark et 5,93 francs.

MAUVAISE NOUVELLE

En quatre semaines, le dollar a perdu 7,5 % de sa valeur. Alors que les experts se demandaient, il y a peu de temps encore, jusqu'où allait monter la monnaie américaine (certains évoquaient le niveau de 2 marks et de 6,75 francs), ils s'interrogent aujourd'hui sur les éléments qui permettront d'enrayer sa baisse. Une rechute du dollar serait une très mauvaise nouvelle pour l'économie française et pour le gouvernement de Lionel Jospin : les analystes estiment qu'une baisse de 10 % du billet vert coûterait environ 0,4 % de croissance à la France.

Le repli du dollar, lundi, et la progression du mark s'expliquent par le renforcement des anticipations d'une prochaine hausse des taux directeurs de la Bundesbank. Les marchés ont d'abord très mal accueilli la décision de la Banque centrale de Finlande de resserrer sa politique monétaire. Ils y ont vu un signe avant-coureur d'un mouvement identique en Allemagne. L'institut d'émission finnois a relevé d'un quart de point, de 3 % à 3,25 %, son taux d'appel d'offres *« tender rate »*. Il a justifié sa décision par les risques d'inflation. *« Les indicateurs semblent démontrer que les facteurs entraînant traditionnellement une hausse des prix sont en train de se renforcer. Les prix des biens immobiliers risquent notamment de nourrir les tendances inflationnistes »*, a-t-il noté. En août, le rythme de hausse des prix à la consommation en Finlande est passé à 2,3 % sur un an, contre 1,1 % en juillet. Les marchés ont naturellement fait le parallèle avec l'Allemagne, elle aussi confrontée à des tensions inflationnistes.

Les craintes des marchés ont été renforcées par les déclarations du président de la Bundesbank. Hans Tietmeyer a estimé qu'il était possible de modifier les taux d'intérêt avant que soit établie la liste des pays participant à l'Union monétaire, au printemps 1998, mais qu'une fois ce choix effectué *« la marge de manœuvre se réduirait »*. M. Tietmeyer se réfère au fait qu'à partir du mois de mai les taux d'intérêt des Etats admis convergeront, ce qui obligera à une coopération monétaire très étroite. La Bundesbank perdra une partie de son autonomie. Elle sera obligée de tenir compte des besoins de ses partenaires et ne pourra plus agir de façon isolée. Craignant d'être réduite à l'impuissance dans quelques mois, la Bundesbank pourrait choisir d'agir par anticipation.

Pierre-Antoine Delhommais

Le GAN franchit un pas de plus vers sa privatisation

L'assureur passe 1 milliard de francs de provisions supplémentaires

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du GAN, convoquée à 10 h 30 lundi 15 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996, nommé de nouveaux commissaires aux comptes et autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social de la société. Un ordre du jour assez classique dont l'issue était connue par avance puisque le résultat (une perte de 5,7 milliards de francs) avait été présenté en avril. Seule la date était *« inhabituelle »* : deux mois et demi après celle prévue initialement. Cela pour permettre à la nouvelle équipe au pouvoir de reprendre et d'achever les discussions entamées par le précédent gouvernement avec la Commission de Bruxelles sur le plan de sauvetage de la compagnie.

Cette hypothèque a été levée le 31 juillet, avec l'approbation par Bruxelles d'une aide de 23,76 milliards de francs et la réorganisation de la compagnie en trois pôles distincts : l'assurance (GAN SA), la banque à réseau (CIC) et l'immobilier d'origine bancaire (UIC et structures de *« défaisance »*).

La tenue de l'assemblée générale pouvait dès lors être considérée comme une simple formalité dont la grande vertu était d'ouvrir la voie à la privatisation.

C'était sans compter la surprise réservée par le président de la compagnie, Didier Pfeiffer : l'annonce de 1 milliard de provisions supplémentaires sur le premier semestre 1997, dont 500 millions liés à l'activité de la filiale d'assurance-vie en Grande-Bretagne, GAN Life. Depuis 1996, la législation britannique impose aux compagnies de compenser les préjudices subis par les assurés à l'occasion du transfert de contrats de retraite du secteur public au secteur privé. Dans ce cadre, GAN Life a déjà provisionné 60 millions de livres en 1996. Ce montant ne suffisait pas, compte tenu des nouvelles mesures, plus contraignantes, décidées par le gouvernement Blair. Le GAN réfléchit d'ailleurs actuellement à l'opportunité de céder GAN Life.

CAUTIONS

Les autres cinq cents millions concernent l'immobilier. Ces provisions tiennent aux difficultés rencontrées par certaines sociétés d'un groupe immobilier ayant bénéficié de cautions à la charge du GAN. Faute de pouvoir trouver une solution amiable, le GAN a décidé de procéder à *« un traitement plus radical »*. Le GAN n'a pas voulu révéler le nom du groupe immobilier, précisant simplement que la décision était récente. De fait, ce n'est que vendredi 12 septembre que le conseil a été saisi de ce dossier. Il semble qu'il s'agisse de cautions accordées par la Banque pour l'industrie française (BIF), qui a déjà perdu près de 400 millions de francs en 1996.

Compte tenu de ce renforcement de provisions, les résultats semestriels du GAN *« devraient être tout juste à l'équilibre »*, a annoncé M. Pfeiffer. Le patron de la compagnie a, en revanche, précisé que le chiffre d'affaires consolidé assurance du groupe pour les six premiers mois de l'année s'est élevé à 25,6 milliards de francs, en recul de 6,9 %.

En affichant dès maintenant les provisions passées au premier semestre alors que les comptes ne seront présentés qu'aux alentours du 20 octobre, le GAN joue la transparence pour favoriser la cession de chacun des trois pôles du groupe. Les banques d'affaires sont mobilisées depuis déjà quelque temps : Lazard pour l'UIC, Goldman Sachs pour le GAN et JP Morgan pour le CIC.

Sur la privatisation de la compagnie d'assurance, M. Pfeiffer s'est contenté d'estimer qu'une vente de gré à gré *« serait plus adaptée pour des raisons patrimoniales »*. Il a, en outre, dressé le portrait-robot du repreneur. Il lui faudra une grande capacité financière puisque *« le prix de vente sera un élément important »*. Il faudra respecter l'identité du GAN et poursuivre la stratégie de bancassurance. Enfin, *« l'opération doit emporter l'adhésion des collaborateurs du groupe »*. Une description qui ne correspond pas forcément au profil des AGF.

Babette Stern

Matignon en panne pour Air France

MARC ROCHET, PRÉSIDENT DE TAT ET D'AIR LIBERTÉ, les deux filiales françaises de British Airways, n'ira pas chez Air France. C'est ce qu'il a annoncé mardi 16 septembre à 10 heures, lors d'un comité d'entreprise de son groupe. *« Je souhaite poursuivre ma mission à la tête d'Air Liberté »*, a-t-il déclaré. M. Rochet était pourtant prêt à sauter le pas. Mais les atermoiements de Matignon, qui hésite entre un profil politique et un profil professionnel, et qui se refuse pour l'instant à clarifier le rôle du ministre des transports communiste, M. Gayssot, dans la gestion d'Air France, l'ont convaincu de rester chez British Airways.

Un à un, Matignon perd ses candidats. Ce week-end, Pascal Lamy, bras droit de Jean Peyrelevade au Crédit lyonnais et probable futur numéro un de la banque, qui avait la préférence du premier ministre, s'est refusé à accepter ces fonctions. D'autant qu'il soutenait la solution incarnée par M. Rochet. M. Lamy, qui est un proche de M. Jospin, pourrait revenir sur sa décision au cas où le gouvernement n'aurait aucune alternative. Matignon effectue un nouveau tour de piste. Eric Giuily, ancien PDG de la Compagnie générale maritime, est toujours en négociation.

Les marchés français à terme et au comptant vont fusionner

AU MOMENT où les derniers doutes disparaissent sur le lancement de l'Union monétaire européenne, la place financière de Paris se prépare fébrilement au choc. Les experts sont unanimes : l'euro va créer, sur le Vieux Continent, des marchés de taux, d'actions et de devises d'une dimension équivalente à leurs homologues américains et japonais. Mais dans une zone monétaire unifiée, il n'y a pas de place pour plusieurs Bourses concurrentes. Afin de faire contrepoids à la domination de la City et au risque de voir Londres capter l'essentiel des transactions, les marchés français et allemands semblent à nouveau décidés à s'unir, en dépit de l'échec d'une première tentative en 1996.

Même si les institutions concernées se refusent à confirmer les rumeurs, il semble bien que la première étape visant à permettre à Paris de conserver un rôle de centre financier international passe par un rapprochement entre la Société des Bourses françaises (SBF) et le Marché à terme international de France (Matif SA). Cette opération achèverait l'unification des marchés au comptant et des marchés dérivés français, à l'image de ce qui existe déjà en Allemagne, où la Deutsche Börse a absorbé le marché à terme Deutsche Termin Börse (DTB) en 1994. La SBF détient déjà la totalité du capital de Monep SA, chargé des options sur indices et sur actions, et possède un tiers des droits de vote et 26 % du capital de Matif SA.

Selon *La Lettre de l'Expansion* du 15 septembre, la SBF devrait, dans un premier temps, prendre 51 % du capital de Matif SA. Les compagnies d'assurances françaises, qui détiennent le tiers du capital du Matif, seraient disposées à se séparer de leur participation. Une fusion entre la SBF et le Matif avait déjà été envisagée, sans succès, il y a quelques mois. La coopération entre les deux institutions en était sortie renforcée. Le Matif avait ainsi abandonné au printemps le système de transaction électronique hors séance Globex au profit du système de la SBF baptisé NSC. La Société des Bourses françaises avait aussi récupéré la cotation des contrats à terme sur l'indice boursier CAC 40.

L'unification de la place serait le préalable à un rapprochement entre les marchés français, allemands... et suisses. Au début du mois, le DTB a annoncé la fusion des marchés dérivés de Francfort et de Zurich. Une première tentative de coopération entre les marchés français et allemands, avec des négociations séparées entre Matif SA et le DTB d'un côté et entre la SBF et les Bourses allemandes de l'autre a échoué l'an dernier. Mais cette fois, les deux places semblent avoir compris qu'il y va de leur survie.

Paris, Francfort et Zurich avaient annoncé, au début du mois de juillet, le lancement conjoint d'une *« famille d'indices d'actions européens »* au plus tard le 31 janvier 1998. Des indices qui serviront de socle à de nouveaux produits dérivés. Les trois places représentent plus de la moitié de la capitalisation boursière européenne en actions.

E. L.

DÉPÊCHES

■ **SUEZ-LYONNAISE** : le groupe a annoncé, mardi 16 septembre, le lancement d'une OPA sur sa filiale Degrémont (traitement des eaux). Le groupe, qui détient déjà 71,5 % du capital, propose 500 francs par action, valorisant Degrémont à 3,7 milliards de francs. Cette réorganisation intervient alors que Degrémont a annoncé, lundi 15 septembre, la suppression de 75 postes. Le personnel devrait être entièrement reclassé. Ces mesures se traduisent par une provision exceptionnelle de 40 millions de francs et une perte nette de 21,7 millions au premier semestre.

■ **BAYERISCHE VEREINSBANK** : la banque bavaroise va augmenter son capital de 3 milliards de marks (10 milliards de francs) pour financer l'achat d'actions de la Hypo Bank, avec qui elle doit fusionner. La Deutsche Bank a annoncé le 16 septembre avoir cédé sa participation de 5,2 % dans la Bayerische Vereinsbank.

■ **CGM** : Johnny Saadé, frère du président du groupe de transport maritime CMA/CGM Jacques Saadé, a assigné lundi 15 septembre, via sa société Mistral Holding SAL, la Compagnie Maritime d'Affrètement (CMA) devant le Tribunal de commerce de Marseille en demandant qu'elle soit déclarée en cessation de paiement et placée en redressement judiciaire.

■ **LEGRAND** : le groupe français de petit matériel électrique a annoncé, lundi 15 septembre, avoir repris la division éclairage de sécurité et systèmes d'alarme de Saft, filiale d'Alcatel Alsthom.

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 16 septembre sur ses niveaux de la veille. Le Nikkei a fini sur une hausse symbolique de 8,70 points (0,05 %), à 17 974,50 points.**

■ **L'OR était en baisse, mardi 16 septembre, à l'ouverture, sur le marché de Hongkong. L'once s'échangeait à *322,60-90 dollars*, contre *323,30-60* dollars la veille en clôture.**

■ **LA BANQUE centrale de Finlande a annoncé, lundi 15 septembre, qu'elle relevait d'un quart de point son taux d'appel d'offres *tender rate*, qui passe de 3,00 % à 3,25 %.**

■ **LA PREMIÈRE Bourse dans l'histoire de l'Algérie indépendante entrera en activité avant la fin décembre, a annoncé, *lundi 15 septembre*, le *ministre* algérien des finances.**

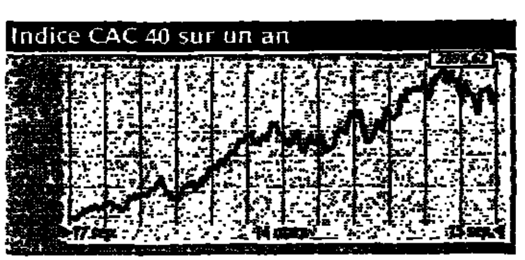
■ **LA BOURSE de Varsovie a signé avec la SBF-Bourse de Paris une lettre d'intention en vue d'acquérir le système *de négociation* électronique NSC-Supercac.**

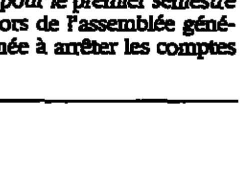
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC
↗ Clôture	↘ 1 mois	↗ 1 an	↘ 1 mois

NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ DOW JONES	↗ FT 100	→ MIB 30	↘ DAX 30

Nouvelle hausse à Paris





LA BOURSE DE PARIS, qui avait ouvert, mardi 16 septembre, en baisse sous l'effet de prises de bénéfice consécutives à la vive progression de la veille, se reprenait dans des transactions étoffées. Aux alentours de 12 h 15, l'indice CAC 40, qui perdait 0,46 % au début des transactions, gagnait 0,72 % à 2 921,08 points. Le montant des transactions avoisinait 2,8 milliards de francs sur le compartiment à règlement mensuel.

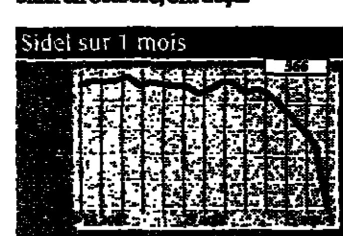
Les opérateurs affichaient une relative prudence avant la publication ce mardi des chiffres américains, notamment l'indice des prix à la consommation et la production industrielle.

Du côté des valeurs, Michelin, qui cédait plus de 4 % en début de séance, réduisait ses pertes au fil des échanges, ne cédant plus que 1,7 % à 337,20 francs. Les opérateurs disent avoir été déçus par la dégradation des marges du groupe au premier semestre et un résultat semestriel inférieur à l'attente du marché. Le titre de l'assureur public GAN, qui était en baisse de 4,7 % à l'ouverture, *réduisait également* ses pertes, qui n'étaient plus que de 3,8 % à 144,10 francs. L'assureur avait annoncé la veille de nouvelles provisions de 1 milliard *de francs pour le premier semestre* de 1997, lors de l'assemblée générale destinée à arrêter les comptes de 1996.

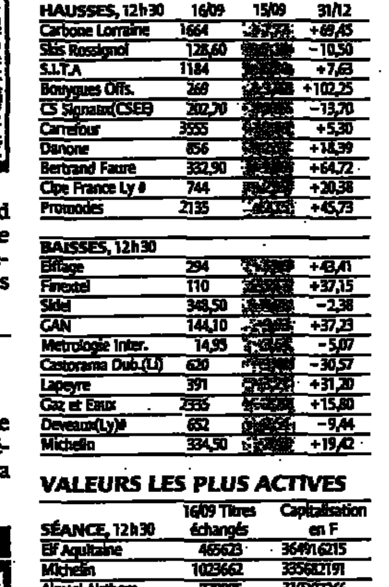
Sidel, valeur du jour

SUITE à la présentation de ses résultats semestriels, l'action du numéro un mondial des machines de fabrication de bouteilles plastiques (PET) a enregistré, lundi 15 septembre, une baisse de 9,9 %, à 366 francs, dans un marché de 312 000 titres. Le résultat semestriel, en hausse de 30 % à 120 millions de francs, est inférieur aux attentes des analystes, qui tablaient sur 160 millions. Les boursiers ont réagi négativement à la pression sur les prix résultant de la concurrence qui pèse sur les marges.

De plus, les résultats en baisse de Gebo, entreprise alsacienne d'ingénierie d'embouteillage qu'absorbera Sidel en octobre, ont déçu.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



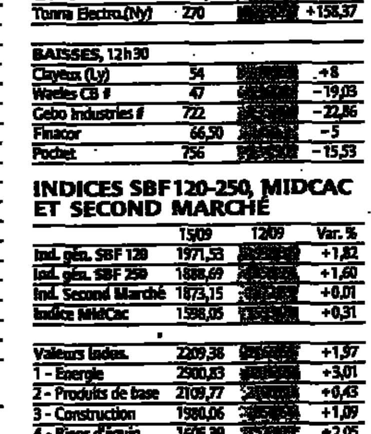
HAUSSES, 12h30	Cours au 16/09	Var. % 15/09	Var. % 31/12
Carbone Lorraine	1664	[illegible]	+69,45
Skis Rossignol	128,60	[illegible]	−10,50
S.I.T.A	1184	[illegible]	+7,63
Bouygues Offs.	268	[illegible]	+102,25
CS Signaux(CSEE)	202,70	[illegible]	−13,70
Carrefour	3555	[illegible]	+5,30
Danone	856	[illegible]	+18,39
Bertrand Faure	332,90	[illegible]	+64,72
Cipe France Ly #	744	[illegible]	+20,38
Promodes	2135	[illegible]	+45,73

BAISSES, 12h30	Cours au 16/09	Var. % 15/09	Var. % 31/12
Eiffage	294	[illegible]	+43,41
Finextel	110	[illegible]	+37,15
Sidel	348,50	[illegible]	−2,38
GAN	144,10	[illegible]	+37,23
Metrologie Inter.	14,95	[illegible]	−5,07
Castorama Dub.(Li)	620	[illegible]	−30,57
Lapeyre	391	[illegible]	+31,20
Gaz et Eaux	2355	[illegible]	+15,80
Deveaux(Ly)#	652	[illegible]	−9,44
Michelin	334,50	[illegible]	+19,42

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	16/09 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	465623	364916215
Michelin	1023662	335682191
Alcatel Alsthom	379895	310207266
Carrefour	48854	171826324
Total	167491	106300190
Sidel	237998	83854937,90
Saint-Gobain	89754	82393794
Axa	209463	81252898,70
Societe Generale	96487	79760751
Danone	83856	70857511

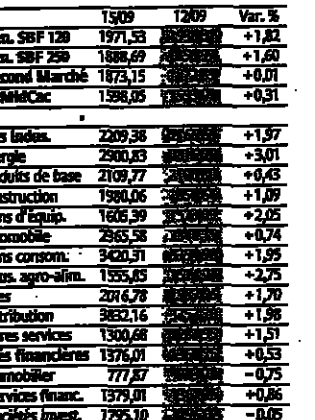
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ



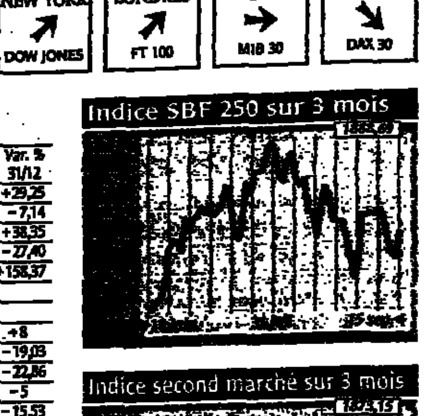
HAUSSES, 12h30	Cours au 16/09	Var. % 15/09	Var. % 31/12
Girodet (Ly) #	34,90	[illegible]	+29,25
Info Realite #	194,80	[illegible]	−7,14
Europ.Extinc(Ly)#	372	[illegible]	+38,35
C.E.E #	134,30	[illegible]	−27,40
Tonna Electro.(Ny)	270	[illegible]	+158,37

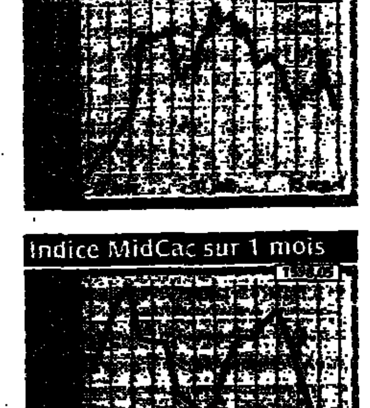
BAISSES, 12h30	Cours au 16/09	Var. % 15/09	Var. % 31/12
Clayeux (Ly)	54	[illegible]	+8
Waeles CB #	47	[illegible]	−19,03
Gebo Industries #	722	[illegible]	−22,86
Finacor	66,50	[illegible]	−5
Pochet	756	[illegible]	−15,53

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	15/09	12/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1971,53	[illegible]	+1,82
Ind. gén. SBF 250	1888,69	[illegible]	+1,60
Ind. Second Marché	1873,15	[illegible]	+0,01
Indice MidCac	1598,05	[illegible]	+0,31
Valeurs indus.	2209,38	[illegible]	+1,97
1 - Energie	2900,83	[illegible]	+3,01
2 - Produits de base	2109,77	[illegible]	+0,43
3 - Construction	1980,06	[illegible]	+1,09
4 - Biens d'équip.	1606,39	[illegible]	+2,05
5 - Automobile	2365,58	[illegible]	+0,74
6 - Biens consom.	3420,31	[illegible]	+1,95
7 - Indus. agro-alim.	1555,85	[illegible]	+2,75
Services	2016,78	[illegible]	+1,70
8 - Distribution	3832,16	[illegible]	+1,98
9 - Autres services	1300,68	[illegible]	+1,51
Sociétés financières	1376,01	[illegible]	+0,53
10 - Immobilier	777,87	[illegible]	−0,75
11 - Services financ.	1379,01	[illegible]	+0,86
12 - Sociétés invest.	1795,10	[illegible]	−0,05





Indice MidCac sur 1 mois

La Bourse de Tokyo étale

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance sur ses niveaux de la *veille, mardi 16 septembre. L'in*dice Nikkei a gagné 8,70 points (0,05 %), à 17 974,50 points.

La veille, Wall Street a légèrement baissé à l'issue d'une séance *calme à la veille de la publication* de l'indice des prix à la consommation pour août. L'indice Dow Jones a perdu 21,83 points, soit 0,28 %, à 7 721,14 points. La Bourse new-yorkaise a évolué irrégulièrement, les opérateurs ayant marqué une pause après les gains de vendredi et avant l'annonce de l'indice des prix à la consommation, qui ne devrait pourtant pas réserver de surprises. Les analystes misent sur une progression de 0,3 % de cet indicateur.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en forte hausse, encouragée par la progression des valeurs américaines. L'indice Footsie a grimpé de 54,7 points, soit 1,13 % par rapport à vendredi, pour terminer la séance à 4 902,9 points. En revanche, la Bourse de Francfort a poursuivi son repli, l'indice *DAX a cédé 0,90 %*, à 3 820,13 points, pénalisé par un net recul du dollar et des tensions sur le marché obligataire.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 15/09	Cours au 12/09	Var. en %
Paris CAC 40	2898,62	2834,07	+2,23
New-York/DJ indus.	7786,64	7742,97	+0,56
Tokyo/Nikkei	17965,80	17965,80	—
Londres/FT100	4900,80	[illegible]	+1,07
Francfort/Dax 30	3820,13	3854,81	−0,91
Frankfort/Commer.	1283,98	[illegible]	−2,11
Bruxelles/Bel 20	2861	[illegible]	+1,11
Bruxelles/Général	2341,50	2315,52	+1,11
Milan/MIB 30	1146	1146	—
Amsterdam/Gé. Cbs	600	595,90	+0,68
Madrid/Ibex 35	588,92	584,21	+0,80
Stockholm/Affarsal	2453,33	2453,38	—
Londres FT30	3143,10	[illegible]	+0,55
Hong Kong/Hang S.	14630,70	[illegible]	+1,09
Singapour/Strait t	1932,10	1935,95	−0,20

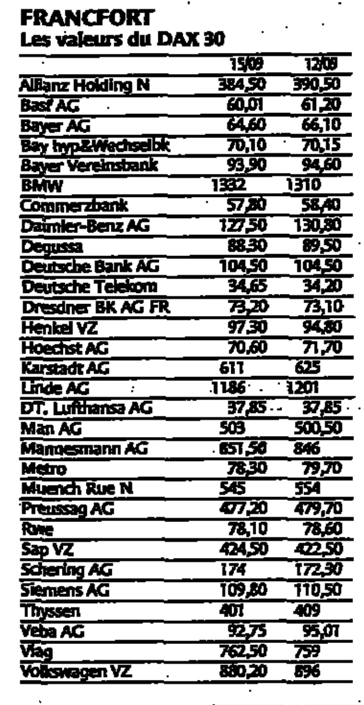
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	15/09	15/09
Alcoa	80,12	78,62
Allied Signal	85,62	85,50
American Express	76,87	77,68
AT & T	44,12	42,81
Boeing Co	51,50	52,93
Caterpillar Inc.	53,50	54
Chevron Corp.	82,50	82,37
Coca-Cola Co	57,56	57,06
Disney Corp.	77,18	77,12
Du Pont Nemours&Co	62,06	62,81
Eastman Kodak Co	64,62	65,75
Exxon Corp.	62,81	63
Gén. Motors Corp.H	68	66,68
Gén. Electric Co	66,31	66,50
Goodyear T & Rubbe	64,56	63,37
Hewlett-Packard	65,25	67
IBM	96,12	98
Intl Paper	52,37	51,68
J.P. Morgan Co	110,75	111
Johnson & Johnson	57,81	57,75
Mc Donalds Corp.	46,06	46,68
Merck & Co.Inc.	93,68	92,81
Minnesota Mng.&Mfg	89,25	91,75
Philip Moris	41,18	42,62
Procter & Gamble C	135,31	133,75
Sears Roebuck & Co	56,68	57,25
Travelers	66,31	66,25
Union Carb.	52,68	53,62
Utd Technol	78,43	78,18
Wal-Mart Stores	38,25	38,87

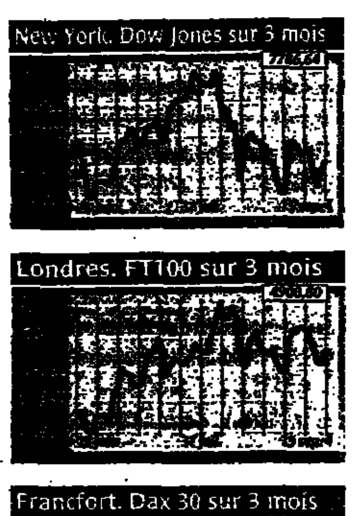
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	15/09	12/09
Allied Lyons	4,71	4,59
Barclays Bank	14,46	14,26
B.A.T. industries	5,18	5,18
British Aerospace	15,69	15,13
British Airways	6,85	6,76
British Petroleum	8,69	8,67
British Telecom	3,93	3,90
B.T.R.	2,34	2,30
Cadbury Schweppes	5,69	5,73
Eurotunnel	0,68	0,70
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,76	12,42
Granada Group Plc	7,98	7,95
Grand Metropolitan	5,79	5,73
Guinness	5,56	5,54
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,52	6,45
H.S.B.C.	18,49	18,35
Imperial Chemical	10,03	9,94
Legal & Gen. Grp	4,44	4,46
Lloyds TSB	7,28	7,15
Marks and Spencer	5,85	5,81
National Westminst	8,49	8,43
Peninsular Orienta	6,81	6,65
Reuters	6,73	6,69
Saatchi and Saatch	1,19	1,18
Shell Transport	4,38	4,26
Tate and Lyle	4,03	4,02
Univeler Ltd	17,26	17,43
Zeneca	18,71	18,53

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	15/09	12/09
Allianz Holding N	384,50	390,50
Basf AG	60,01	61,20
Bayer AG	64,60	66,10
Bay hyp&Wechselbk	70,10	70,15
Bayer Vereinsbank	93,90	94,60
BMW	1332	1310
Commerzbank	57,80	58,40
Daimler-Benz AG	127,50	130,80
Degussa	88,30	89,50
Deutsche Bank AG	104,50	104,50
Deutsche Telekom	34,65	34,20
Dresdner BK AG FR	73,20	73,10
Henkel VZ	97,30	94,80
Hoechst AG	70,60	71,70
Karstadt AG	611	625
Linde AG	1186	1201
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	503	500,50
Mannesmann AG	851,50	846
Metro	78,30	79,70
Muench Rue N	545	554
Preussag AG	477,20	479,70
Rwe	78,10	78,60
Sap VZ	424,50	422,50
Schering AG	174	172,30
Siemens AG	109,80	110,50
Thyssen	401	409
Veba AG	92,75	95,01
Viag	762,50	759
Volkswagen VZ	880,20	896



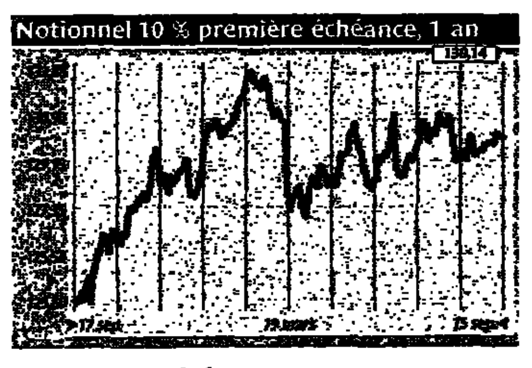
LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↘ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	→ Jour le jour	↘ Bonds 10 ans	↗ Jour le jour	↘ Bunds 10 ans

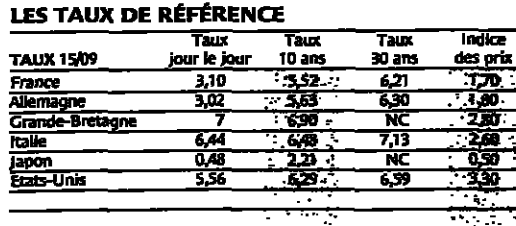
Nouvelle hausse du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS était orienté à la hausse, mardi 16 septembre. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 10 centièmes, à 99,18. La veille, le Matif avait terminé en hausse de 8 centièmes, selon le contrat notionnel échéance décembre qui a clôturé à 99,08. *Le contrat 5 ans et le Pi*bor ne sont pas parvenus à refaire le chemin perdu après les déclarations de Hans Tietmeyer selon lesquelles la possibilité pour la Bundesbank de changer ses taux serait plus étroite. Le contrat Pibor trois mois a abandonné 5 centièmes, à 96,42.

Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans, principale référence et qui évolue à l'inverse du prix, a reculé à 6,57 % contre 6,58 % vendredi soir.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE



TAUX 15/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,10	5,52	6,21	1,70
Allemagne	3,02	5,63	6,30	1,80
Grande-Bretagne	7	6,90	NC	2,80
Italie	6,44	6,48	7,13	2,60
Japon	0,48	2,23	NC	0,50
Etats-Unis	5,56	6,29	6,59	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 15/09	Taux au 12/09	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,09	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 15/09	Vente 15/09	Achat 12/09	Vente 12/09
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,17	3,29	3,21	3,31
3 mois	3,30	3,38	3,29	3,39
6 mois	3,38	3,48	3,36	3,46
1 an	3,60	3,72	3,56	3,68
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3281	—	3,3281	—
Pibor Francs 3 mois	3,3945	—	3,3945	—
Pibor Francs 6 mois	3,4722	—	3,4727	—
Pibor Francs 9 mois	3,5708	—	3,5708	—
Pibor Francs 12 mois	3,6875	—	3,6875	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3438	—	4,3438	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4323	—	4,4323	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5208	—	4,5208	—

MATIF

Échéances 15/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 97	38722	130,14	130,60	130,14	130,40
Déc. 97	144115	99,10	99,44	98,88	99,22
Mars 98	402	98,26	98,62	98,26	98,62
Juin 98	—	—	—	—	98,26
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 97	5041	96,60	96,61	96,60	96,60
Déc. 97	50638	96,42	96,48	96,39	96,48
Mars 98	21161	96,24	96,33	96,22	96,32
Juin 98	16375	96,05	96,14	96,03	96,14
ÉCU LONG TERME					
Sept. 97	1297	97,34	97,46	97,34	97,42
Déc. 97	1347	97,08	97,14	96,98	97,12

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 15/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 97	19173	2911	2912	2848	2871
Oct. 97	2470	2902,50	2906	2856	2877,50
Nov. 97	1140	2912	2912	2864	2864
Déc. 97	695	2928	2928	2871,50	2892,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 5,9078	↘ 1,7608	↘ 120,2100	↘ 3,3615	↘ 9,4780

Légère reprise du dollar

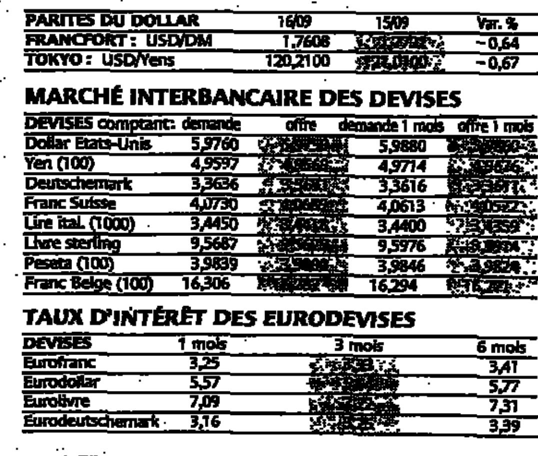
LE DOLLAR ÉTAIT ORIENTÉ à la hausse, mardi 16 septembre, au cours des premiers échanges entre banques. La devise américaine s'échangeait à 5,9357 francs et 1,7665 deutschmark, contre respectivement 5,9255 francs et 1,7627 deutschemark au cours des derniers échanges interbancaires de lundi soir. *Quelques heures plus tôt, sur le marché des changes à* Tokyo, le billet vert progressait face au yen, grâce à des achats de banques et d'assureurs-vie, alors que les incertitudes entourant l'état de l'économie japonaise ont fait reculer les rendements des emprunts d'Etat à de nouveaux planchers. L'ascension du billet vert a cependant trouvé une résistance autour de 121 yens. En clôture, le dollar se traitait à 120,93-*120,98 yens*, après un sommet à 121,15 yens, contre 120,16-120,21 yens en clôture à New York lundi.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 15/09	% 12/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,1500	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,5785	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9078	[illegible]	5,6400	[illegible]
Belgique (100 F)	16,2830	[illegible]	15,7300	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	298,4800	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4430	[illegible]	3,2000	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,2800	[illegible]	82	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,9405	[illegible]	8,5400	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,4780	[illegible]	9,1000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1275	[illegible]	1,9200	[illegible]
Suède (100 krs)	77,9600	[illegible]	71,5000	[illegible]
Suisse (100 F)	407,4400	[illegible]	393	[illegible]
Norvège (100 k)	81,6600	[illegible]	76,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,7670	[illegible]	46,3500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9805	[illegible]	3,6900	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3050	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	4,2472	[illegible]	3,9700	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9121	[illegible]	4,7300	[illegible]
Finlande (mark)	112,6600	[illegible]	105,5000	[illegible]

PARITES DU DOLLAR	16/09	15/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7608	[illegible]	−0,64
TOKYO : USD/Yens	120,2100	[illegible]	−0,67

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES



DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9760	[illegible]	5,9880	[illegible]
Yen (100)	4,9597	[illegible]	4,9714	[illegible]
Deutschemark	3,3636	[illegible]	3,3616	[illegible]
Franc Suisse	4,0730	[illegible]	4,0613	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4450	[illegible]	3,4400	[illegible]
Livre sterling	9,5687	[illegible]	9,5976	[illegible]
Peseta (100)	3,9839	[illegible]	3,9846	[illegible]
Franc Belge (100)	16,306	[illegible]	16,294	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	[illegible]	3,41
Eurodollar	5,57	[illegible]	5,77
Eurolivre	7,09	[illegible]	7,31
Eurodeutschemark	3,16	[illegible]	3,39

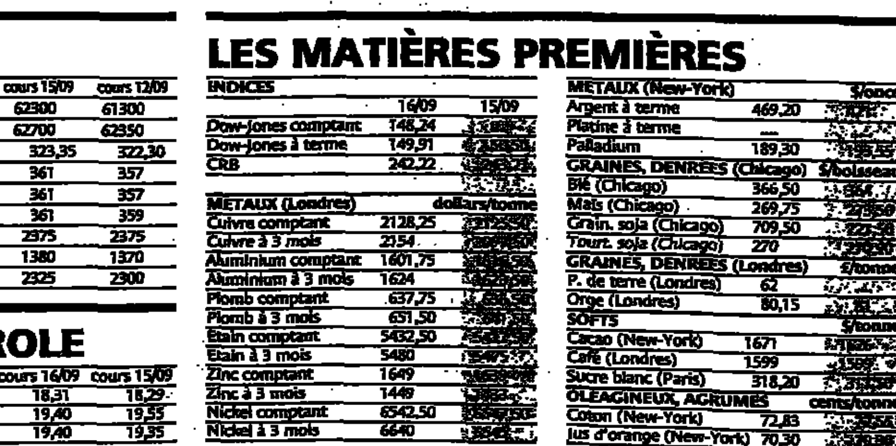
L'OR

	cours 15/09	cours 12/09
Or fin (k. barre)	62300	61300
Or fin (en lingot)	62700	62350
Once d'Or Londres	323,35	322,30
Pièce française(20f)	361	357
Pièce suisse (20f)	361	357
Pièce Union lat(20f)	361	359
Pièce 20 dollars us	2375	2375
Pièce 10 dollars us	1380	1370
Pièce 50 pesos mex.	2325	2300

LE PÉTROLE

En dollars	cours 16/09	cours 15/09
Brent (Londres)	18,31	18,29
WTI (New York)	19,40	19,55
Light Sweet Crude	19,40	19,35

LES MATIÈRES PREMIÈRES

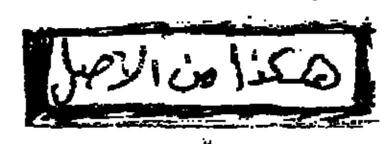


INDICES	16/09	15/09
Dow-Jones comptant	148,24	[illegible]
Dow-Jones à terme	149,91	[illegible]
CRB	242,22	[illegible]

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2128,25	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2154	[illegible]
Aluminium comptant	1601,75	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1624	[illegible]
Plomb comptant	637,75	[illegible]
Plomb à 3 mois	651,50	[illegible]
Etain comptant	5432,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5480	[illegible]
Zinc comptant	1649	[illegible]
Zinc à 3 mois	1449	[illegible]
Nickel comptant	6542,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	6640	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	469,20	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	189,30	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	366,50	[illegible]
Maïs (Chicago)	269,75	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	709,50	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	270	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	62	[illegible]
Orge (Londres)	80,15	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1671	[illegible]
Café (Londres)	1599	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	318,20	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	72,83	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	70,30	[illegible]

هكذا من الاصل



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 16 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,61 %
CAC 40 : 2916,25

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	985	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	965	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1850	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2280	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1305	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	990	[illegible]	- 1,61	[illegible]
Accor	959	[illegible]	- 0,41	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	231,70	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Air Liquide	904	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Alcatel Alsthom	807	[illegible]	+ 1,98	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	672	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Axa	386,90	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Bail Investis	772	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Bancaire (Cie)	705	[illegible]	- 1,27	[illegible]
Bazar Hot. Ville	555	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Bertrand Faure	324,80	[illegible]	+ 2,49	[illegible]
BIC	404	[illegible]	+ 2,10	[illegible]
BIS	506	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
B.N.P.	284,50	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Bollore Techno	776	[illegible]	- 0,64	[illegible]
Bongrain	2068	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Bouygues	546	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Bouygues Offs	261,10	[illegible]	+ 3,02	[illegible]
Bull#	56,60	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Canal +	1050	[illegible]	- 0,09	[illegible]
Cap Gemini	380	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Carbone Lorraine	1544	[illegible]	+ 7,77	[illegible]
Carrefour	3456	[illegible]	+ 2,86	[illegible]
Casino Guichard	332,10	[illegible]	—	[illegible]
Casino Guich.ADP	259,40	[illegible]	—	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	642	[illegible]	- 3,42	[illegible]
C.C.F.	331,50	[illegible]	- 1,05	[illegible]
Cegid (Ly)	594	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,50	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Cetelem	596	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
CGIP	1720	[illegible]	—	[illegible]
Chargeurs	410,50	[illegible]	+ 1,82	[illegible]
Christian Dalloz	2439	[illegible]	- 0,16	[illegible]
Christian Dior	814	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Ciments Francais	239,20	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
Cipe France Ly #	728	[illegible]	+ 2,19	[illegible]
Clarins	639	[illegible]	- 1,87	[illegible]
Club Mediterranee	477,90	[illegible]	- 1	[illegible]
Coflexip	624	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Colas	825	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Comptoir Entrep.	12,35	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Comptoirs Mod.	2610	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
CPR	442,20	446	+ 0,85	22
Cred.Fon.France	66,50	66,50	—	20
Credit Lyonnais CI	393,50	396	+ 0,63	10
Cred.Nat.Natexis	370	[illegible]	+ 1,05	18
CS Signaux(CSEE)	197	202,70	+ 2,89	5,50
Damart	4320	[illegible]	—	65
Danone	835	856	+ 2,51	17
Dassault-Aviation	1345	1337	- 0,59	37,50
Dassault Electro	524	520	- 0,76	6,40
Dassault Systemes	355	358	+ 0,84	[illegible]
De Dietrich	244,90	242,10	- 1,14	5,30
Degremont	419,20	[illegible]	—	9
Deveaux(Ly)#	669	652	- 2,54	34
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,15	42,80	+ 1,54	[illegible]
Dexia France	549	549	—	15,20
DMC (Dollfus Mi)	100	99,50	- 0,50	4
Dynaction	148	147,90	- 0,06	3
Eaux (Gle des)	722	720	- 0,27	12
Eiffage	311	294	- 5,46	28,80
Elf Aquitaine	784	775	- 1,14	19
Eramet	295,90	291,10	- 1,62	7,60
Eridania Beghin	806	808	+ 0,24	33
Essilor Intl	1447	1440	- 0,48	14,50
Essilor Intl.ADP	1410	1381	- 2,05	15,50
Esso	555	554	- 0,18	4
Eurafrance	2379	2321	- 2,43	72
Euro Disney	8,25	[illegible]	- 1,21	[illegible]
Europe 1	1299	1294	- 0,38	19
Eurotunnel	6,45	6,55	+ 1,55	[illegible]
Fimalac SA	511	[illegible]	—	[illegible]
Finextel	116	[illegible]	- 5,17	[illegible]
Fives-Lille	415	417	+ 0,48	[illegible]
Fromageries Bel	4165	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Galeries Lafayette	2500	2500	—	[illegible]
GAN	150	[illegible]	- 3,93	[illegible]
Gascogne (B)	547	[illegible]	- 0,18	[illegible]
Gaumont #	426,90	[illegible]	- 0,44	[illegible]
Gaz et Eaux	2400	[illegible]	- 2,70	[illegible]
Geophysique	797	[illegible]	- 0,12	[illegible]
G.F.C	535	[illegible]	- 0,93	[illegible]
Groupe Andre S.A.	573	[illegible]	- 1,91	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	143	[illegible]	- 0,69	[illegible]
GTM-Entrepose	387	[illegible]	+ 2,06	[illegible]
Guilbert	769	[illegible]	- 2,47	[illegible]
Guyenne Gascogne	1994	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1210	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Havas	398,90	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Havas Advertising	676	[illegible]	—	[illegible]
Imetal	845	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Immeubl.France	340	[illegible]	- 1,17	[illegible]
Infogrames Enter.	770	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Ingenico	148,10	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Interbail	151	[illegible]	—	[illegible]
Intertechnique	1415	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Jean Lefebvre	325	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	810	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	1584	[illegible]	+ 0,06	[illegible]
Lafarge	458,10	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Lagardere	169,50	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
Lapeyre	404	[illegible]	- 3,21	[illegible]
Lebon	217	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	1204	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Legrand ADP	782	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Legris indust.	291,20	[illegible]	+ 1,21	[illegible]
Locindus	795	791	- 0,50	63
L'Oreal	2191	2220	+ 1,32	14
LVMH Moet Hen.	1275	1295	+ 1,56	14,60
Marine Wendel	623	619	- 0,64	16
Metaleurop	80,40	80	- 0,49	[illegible]
Metrologie Inter.	15,50	14,95	- 3,54	—
Michelin	343	334,50	- 2,47	3,30
Moulinex #	138,40	138	- 0,28	[illegible]
Nord-Est	120	119,60	- 0,33	5,50
Nordon (Ny)	385	—	—	—
NRJ #	816	816	—	6
Olipar	73,50	73	- 0,68	—
Paribas	417	415,30	- 0,40	13
Pathe	1165	1170	+ 0,42	10
Pechiney	285,40	287	+ 0,56	3,30
Pernod-Ricard	306	305	- 0,32	4,80
Peugeot	770	772	+ 0,25	3
Pinault-Print.Red	2570	2614	+ 1,71	32
Plastic-Omn.(Ly)	469	469	—	8,50
Primagaz	463,10	465	+ 0,41	8,50
Promodes	2090	2135	+ 2,15	14
Publicis #	540	540	—	4,80
Remy Cointreau	120,50	120,20	- 0,24	4,60
Renault	175	175,10	+ 0,05	3,50
Rexel	1635	1595	- 2,44	19,60
Rhone Poulenc A	229,40	232	+ 1,13	3,90
Rochette (La)	27,10	26,80	- 1,10	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5450	5410	- 0,73	120
Sade (Ny)	188	188,50	+ 0,26	[illegible]
Sagem SA	2980	[illegible]	- 0,03	[illegible]
Saint-Gobain	916	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Salomon (Ly)	438,50	—	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	465	[illegible]	- 0,64	[illegible]
Sanofi	581	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Sat	1515	[illegible]	- 0,39	[illegible]
Saupiquet (Ns)	618	[illegible]	- 0,97	[illegible]
Schneider SA	344,30	[illegible]	+ 0,49	5
SCOR	242,80	[illegible]	- 0,53	10
S.E.B.	828	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Sefimeg CA	379	378	- 0,26	[illegible]
SEITA	179	178,20	- 0,44	[illegible]
Selectibanque	65,15	66	+ 1,30	6
SFIM	950	965	+ 1,57	[illegible]
SGE	144	142	- 1,38	6
Sidel	366	348,50	- 4,78	[illegible]
Silic CA	836	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Simco	456	452	- 0,87	[illegible]
S.I.T.A	1119	[illegible]	+ 5,80	[illegible]
Skis Rossignol	120	128,60	+ 7,16	[illegible]
Societe Generale	825	[illegible]	+ 0,60	17,50
Sodexho Alliance	2633	2620	- 0,49	26
Sommer-Allibert	214,90	216,20	+ 0,60	4
Sophia	220	221	+ 0,45	17,25
Spir Communic. #	433	428,10	- 1,13	15
Strafor Facom	384,50	385,10	+ 0,15	7
Suez Lyon.des Eaux	644	657	+ 2,01	12
Synthelabo	696	699	+ 0,43	5,32
Technip	779	769	- 1,28	10,58
Thomson-CSF	169,90	170	+ 0,05	[illegible]
Total	634	634	—	10,50
UFB Locabail	600	[illegible]	—	10
UIF	445	440	- 1,12	[illegible]
UIS	205	208,50	- 1,21	[illegible]
Uniball porteur	563	[illegible]	+ 1,42	29
Union Assur.Fdal	624	624	—	19
Usinor	105,60	106,90	+ 1,23	3
Valeo	361	360	- 0,27	2
Vallourec	381	382	+ 0,26	6
Via Banque	165	164,90	- 0,06	12
Worms & Cie	378,50	378,90	+ 0,10	9,50
Zodiac ex.dt divid	1317	1320	+ 0,22	10
Elf Gabon	1293	1280	- 1	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	117	115,50	- 1,28	1,18
Adecco S.A.	2200	2174	- 1,18	13,13
Adidas AG #	741	727	- 1,88	2,71
American Express	456,10	[illegible]	—	[illegible]
Anglo American #	308,30	305,10	- 1,03	7,14
Amgold #	315	312	- 0,95	9,96
Arjo Wiggins App.	18	17,85	- 0,83	0,45
A.T.T. #	258,50	260	+ 0,58	[illegible]
Banco Santander #	178,20	178,10	- 0,05	0,81
Barrick Gold #	127,90	126,30	- 1,25	0,34
B.A.S.F. #	203	203,50	+ 0,24	4,18
Bayer #	220,20	220	- 0,09	4,19
Cordiant PLC	11,55	11,35	- 1,73	[illegible]
Crown Cork ord.#	281	279	- 0,71	[illegible]
Crown Cork PF CV#	270	—	—	2,45
Daimler Benz #	430	434,70	+ 1,09	2,71
De Beers #	172,70	176	+ 1,91	1,58
Deutsche Bank #	354,90	358	+ 0,87	[illegible]
Dresdner Bank	249,50	258	+ 3,40	3,82
Driefontein #	40,50	40	- 1,23	0,96
Du Pont Nemours #	375,40	369,90	- 1,46	1,68
Eastman Kodak #	390,50	362,50	- 7,17	2,27
East Rand #	1,48	1,50	+ 1,35	0,10
Echo Bay Mines #	28,65	28,75	+ 0,34	0,15
Electrolux #	447,90	449,50	+ 0,35	[illegible]
Ericsson #	260,20	261,60	+ 0,53	[illegible]
Ford Motor #	262	260,50	- 0,57	[illegible]
Freegold #	32	32	—	[illegible]
Gencor act.regr.	14,60	14,25	- 2,39	—
General Elect. #	396,30	393,10	- 0,80	1,36
General Motors #	399,50	401	+ 0,37	2,67
Gle Belgique #	513	513	—	14,24
Grd Metropolitan	54,05	54,05	—	[illegible]
Guinness Plc #	52,70	—	—	[illegible]
Hanson PLC reg	29	29	—	—
Harmony Gold #	24,30	22,50	- 7,40	[illegible]
Hitachi #	51,20	50	- 2,34	[illegible]
Hoechst #	239,60	241,40	+ 0,75	3,45
I.B.M #	585	571	- 2,39	1,07
I.C.I #	95	—	—	1,83
Ito Yokado #	306,70	305	- 0,55	0,72
Kingfisher plc #	74	73	- 1,35	1,14
Matsushita #	103,50	103	- 0,48	0,20
Mc Donald's #	276	274,80	- 0,43	0,43
Merck and Co #	553	555	+ 0,36	2,33
Mitsubishi Corp.#	54	52,10	- 3,51	0,19
Mobil Corporat.#	448,10	449	+ 0,20	2,78
Morgan J.P. #	657	660	+ 0,45	4,52
Nestle SA Nom. #	7380	7430	+ 0,67	78,56
Nipp. MeatPacker #	75,60	—	—	0,71
Nokia A	494,90	484,50	- 2,10	3,94
Norsk Hydro #	350	343,20	- 1,94	4,78
Petrofina #	2230	2254	+ 1,07	[illegible]
Philip Morris #	■ 244,40	244	- 0,16	2,07
Philips N.V #	438,90	436,50	- 0,54	[illegible]
Placer Dome Inc #	93,55	91	- 2,72	0,32
Procter Gamble #	804	805	+ 0,12	[illegible]
Quilvest	307	311	+ 1,30	[illegible]
Randfontein #	10,80	10,55	- 2,31	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	572	572	—	1,66
Rio Tinto PLC #	94,10	93,90	- 0,21	1,23
Royal Dutch #	317,10	316,20	- 0,28	2,91
Sega Enterprises	186,10	180,90	- 2,79	[illegible]
Saint-Helena #	25	23,45	- 6,20	[illegible]
Schlumberger #	486,50	481,10	- 1,10	[illegible]
SGS Thomson Micro.	510	505	- 0,98	—
Shell Transport #	41	41,50	+ 1,21	2,15
Siemens #	371,80	380,10	+ 2,23	[illegible]
Sony Corp. #	537	526	- 2,04	[illegible]
Sumitomo Bank #	84,50	84,50	—	[illegible]
T.D.K #	488	477,10	- 2,23	[illegible]
Telefonica #	168	170	+ 1,19	1,61
Toshiba #	33	31,70	- 3,93	[illegible]
Unilever #	1218	1236	+ 1,47	[illegible]
United Technol. #	469	463,10	- 1,25	[illegible]
Vaal Reefs #	286,50	284	- 0,87	12,97
Volkswagen A.G #	3853	3900	+ 1,21	22,14
Volvo (act.B) #	157	—	—	2,25
Western Deep #	134	132	- 1,49	[illegible]
Yamanouchi #	146	145	- 0,68	[illegible]
Zambia Copper	14,60	14,55	- 0,34	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 16 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	108,81	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122,10	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	119,72	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	106,22	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	100,02	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,90	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,25	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,93	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	124,72	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,90	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	106,30	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,67	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Finansder 9%91-06#	124	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,46	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	109,72	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,51	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100,75	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	104,35	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,95	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	106,62	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	110,02	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	104,40	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	114,19	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	103,10	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,80	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	118,24	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,85	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,59	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	129,07	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,10	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	971	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		85	[illegible]
Baccarat (Ny)	◆	630	[illegible]
Bains C.Monaco		670	[illegible]
Bque Transatlantl.		184	[illegible]
B.N.P.Intercont.		860	[illegible]
Bidermann Intl.	◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy		450,50	[illegible]
Champex (Ny)	◆	29	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		428	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2288	[illegible]
Concorde-Ass Risq		1249	[illegible]
Continental Ass.Ly		556	[illegible]
Darblay	◆	584	[illegible]
Didot Bottin		743	[illegible]
Eaux Bassin Vichy		3600	[illegible]
Ecia		965	[illegible]
Ent.Mag. Paris	◆	1300	[illegible]
Fichet Bauche		57,40	[illegible]
Fidei		32,80	[illegible]
Finalens		315	[illegible]
F.I.P.P.	◆	349	[illegible]
Fonciere (Cie)	◆	589	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #		712	[illegible]
Fondna #	◆	465	[illegible]
Francarep		285	283
France S.A.	◆	1235	1235
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gevelot		1254	1254
G.T.I (Transport)		193,20	193
Immobail		144,20	145
Immobanque		650	650
Locamion (Ly)	◆	463	463
Lucia		61,20	63,50
Monoprix		279	285
Metal Deploye	◆	381	381
Mors		7,05	[illegible]
Navigation (Nle)		103	106
Optorg		320	329
Paluel-Marmont	◆	300	300
Exa.Clairefont(Ny)	◆	892	892
Parfinance		282	[illegible]
Paris Orleans		270	270
Promodes (CI)	◆	1730	[illegible]
PSB Industries Ly		480	479,90
Rougier #		363,50	362
Saga		92	90,05
S.I.P.H.		300	300
Sofragi	◆	4940	4940
Taittinger		3145	3100
Tour Eiffel	◆	262,10	262,10
Vicat		544	[illegible]
Caves Roquefort	◆	1900	1900
Elyo		320	322
Finaxa		329	330
Gaillard (M)	◆	1600	1600
Givaudan-Lavirotte	◆	1291	1291
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	161,10	161,10
Gd Moul.Strasbourg	◆	1992	[illegible]
Hotel Lutetia		321	321
Hotels Deauville	◆	550	550
Immeubl.Lyon(Ly)#	◆	540	540
L.Boullet (Ly)	◆	307	307
Lloyd Continental	◆	8300	8300
Lordex (Ny)	◆	18	18
Mag.Lyo.Cerl.(Ly)#	◆	162	[illegible]
Matussiere Forest.		56,70	[illegible]
Monoey Financiere		3100	[illegible]
M.R.M. (Ly)		421	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	108,10	[illegible]
Pechiney Intl		140	[illegible]
Pollet		491	[illegible]
Sabeton (Ly)		801	801
Samse (Ly)	◆	862	862
Sechilienne (Ly)	◆	1131	1131
Sucr.Pithiviers		3390	[illegible]
Tanneries Fce (Ny)		247	[illegible]
Teleflex L. Dupont		115	112
Union Gle Nord(Li)		291	290,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	314	314
Commerzbank AG	198,90	198,90
Fiat Ord.	19,10	19,15
Gevaert	504	504
Gold Fields South	107	[illegible]
Kubota Corp.	22	22
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	40	40
Robeco	558	[illegible]
Rodamco N.V.	180,10	[illegible]
Rolinco	555	[illegible]
Sema Group Plc	135	[illegible]
Solvay SA	348	348

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 16 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		57	[illegible]
AFE #		475	[illegible]
Algle #		288	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	166	[illegible]
Altran Techno. #		1687	[illegible]
Arkopharma#		297,90	[illegible]
Montaignes P.Gest.		3050	[illegible]
Assystem #		315	[illegible]
Bque Picardie (Li)	◆	717	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		351	[illegible]
Bque Vernes		157	[illegible]
Beneteau #		860	[illegible]
B I M P		109	[illegible]
Boiron (Ly) #		325	[illegible]
Boisset (Ly) #		694	[illegible]
But S.A.		285	[illegible]
Cardif SA		758	[illegible]
C.E.E #		130	[illegible]
CFPI #	◆	420	[illegible]
Change Bourse (M)		221,50	[illegible]
CNIM CA#		216	[illegible]
Codetour		360	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		445	[illegible]
Confiandey #		315,10	[illegible]
C.A. Hte Normandie		314	[illegible]
C.A. Paris IDF		764	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine		316	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #		290	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		323,90	[illegible]
C.A.Pas de Calais		535	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		545	[illegible]
C.A. Oise CCI		321,60	[illegible]
C.A. Somme CCI		326	[illegible]
C.A.Toulouse (B)		420	[illegible]
Devanlay		597	[illegible]
Devernois (Ly)		570	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	◆	63	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#		420	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		359,80	[illegible]
Expand s.a		575	[illegible]
Factorem		692	[illegible]
Faiveley #		230	[illegible]
Finacor		70	[illegible]
Fininfo		680	[illegible]
Fructivie		640	[illegible]
Gautier France #		245	[illegible]
Gel 2000		43,50	[illegible]
GFI Industries #		960	[illegible]
Girodet (Ly) #		31,50	[illegible]
GLM S.A.		230	[illegible]
Grandoptic.Photo #		1098	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		215,10	[illegible]
Kindy #		184	[illegible]
Guerbet		231	[illegible]
Hermes internat.1#		476	[illegible]
Hurel Dubois		699	[illegible]
ICBT Groupe #		244	[illegible]
I.C.C.		134	[illegible]
ICOM Informatique		510	[illegible]
Idianova		74	[illegible]
Int. Computer #		85	[illegible]
IPBM	◆	74	[illegible]
M6-Metropole TV		595	[illegible]
Manitou #		735	[illegible]
Manutan		410	[illegible]
Marie Brizard #		638	[illegible]
Maxi-Livres/Profr#		45	[illegible]
Mecelec (Ly)	◆	60	[illegible]
MGI Coutier #		290	[illegible]
Monneret Jouet Ly#		150	[illegible]
Naf-Naf #		73,90	[illegible]
Norbert Dentres.#		742	[illegible]
NSC Groupe Ny		800	[illegible]
Onet #		986	[illegible]
Paul Predault #		165	165
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		92,95	92,95
Phyto-Lierac #		289	[illegible]
Pochet		795	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	◆	250	250
Radiall #		700	[illegible]
Robertet #		1170	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆	320	[illegible]
Securidev #		116,90	[illegible]
Smoby (Ly)#		652	[illegible]
Sofco (Ly)	◆	21	21
Sofibus		297	297
Sogeparc (Fin)		378	[illegible]
Sopra #		592	[illegible]
Steph.Kelian #		95	[illegible]
Sylea		528	[illegible]
Teisseire-France		168	[illegible]
TF1		500	[illegible]
Thermador Hol. #		300	297
Trouvay Cauvin #		108,50	108,50
Unilog		835	806
Union Fin.France		597	598
Viel et Cie #		129,50	[illegible]
Vilmorin et Cie #		454,10	455
Virbac		530	529

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 16 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	44	44
Belvedere		860	860
BVRP		187	190,50
Coil		234	235
Electronique D2		905	908
FDM Pharma n.		230	[illegible]
Genset	◆	335	335
Guyanor action B	◆	12,45	12,45
High Co.	◆	140	140
Infonie		92	92
Joliez-Regol	◆	75,90	75,90
Mille Amis		59	59
Naturex	◆	81,90	81,90
Olitec		1330	[illegible]
Picogiga	◆	238,50	238,50
Proxidis		20,50	21,60
R21 Santé		420	420
Stelax		8,10	8,15

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 16 SEPTEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	751	751
Crédit Gén.Ind.	◆	9,50	9,50
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	164	164
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 15 septembre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		143,84	[illegible]
Agipi Actions (Axa)		118,23	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2451,03	[illegible]
BNP (3615 BNP)			
Natio Court Terme		14281	[illegible]
Natio Epargne		2229,42	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D		17200,95	[illegible]
Natio Ep. Croissance		3216,62	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine		140,61	[illegible]
Natio Epargne Retraite		160,14	[illegible]
Natio Epargne Trésor		11315,56	[illegible]
Natio Euro Valeurs		1054	[illegible]
Natio Euro Oblig.		1021,67	[illegible]
Natio Euro Opport.		1102,15	[illegible]
Natio Inter	◆	2213,17	[illegible]
Natio Opportunités		198,55	[illegible]
Natio Revenus		1114,80	[illegible]
Natio Sécurité		11498,89	[illegible]
Natio Valeurs		1380,42	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		92927,49	[illegible]
Oblig. tres caté.		271,21	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)			
Livret Bourse Inv. D	◆	842,48	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C	◆	2638,36	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D	◆	2492,96	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		314,05	[illegible]
Patrimoine Retraite D		304,55	[illegible]
Sicav Associations C	◆	2433,29	[illegible]
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19767,06	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		19425,84	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		285,86	[illegible]
Écur. Capitalisation C		253,38	[illegible]
Écur. Expansion C		83359,90	[illegible]
Écur. Géovaleurs C		3647,94	[illegible]
Écur. Investis. D PEA		229,93	[illegible]
Écur. Monépremière		11393,73	[illegible]
Écur. Monétaire C		13100,99	[illegible]
Écur. Monétaire D		12477,03	[illegible]
Écur. Trésorerie C		321,65	[illegible]
Écur. Trésorerie D		309,16	[illegible]
Écur. Trimestriel D		2005,56	[illegible]
Éparcourt-Sicav D		193,32	[illegible]
Géoptim C		12833,52	[illegible]
Géoptim D		11788,10	[illegible]
Horizon C		2302,66	[illegible]
Prévoyance Écur. D		105,32	[illegible]
Sensipremière C		13238,50	[illegible]
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12076,98	[illegible]
Écur. Sécuripremière C		12035,73	[illegible]
CNCA — INDOCAM			
Amplia	◇	120348,17	[illegible]
Atout Amérique		198,59	[illegible]
Atout Asie		108,04	[illegible]
Atout Futur C		817,30	[illegible]
Atout Futur D		769,39	[illegible]
Coexis		1966,05	[illegible]
Dieze		2182,77	[illegible]
Elicash	◇	955325,62	[illegible]
Epargne-Unie		212,63	[illegible]
Eurodyn		2614,97	[illegible]
Indicia	◆	1773,12	[illegible]
Moné.JC	◇	12013,94	[illegible]
Moné.JD	◇	11632,02	[illegible]
Oblifutur C		551,22	[illegible]
Oblifutur D		528,19	[illegible]
Oraction		1747,75	[illegible]
Revenu-Vert		1209,27	[illegible]
Sévéa	◆	118,39	[illegible]
Synthésis		18299,76	[illegible]
Uni Association	◇	121,35	[illegible]
Uni Foncier		1449,35	[illegible]
Uni France		873,80	[illegible]
Uni Garantie C		1908,88	[illegible]
Uni Garantie D		1459,98	[illegible]
Uni Régions		1788,59	[illegible]
Univar C	◇	311,30	[illegible]
Univar D	◇	298,33	[illegible]
Univers Actions		250,92	[illegible]
Univers-Obligations		249,36	[illegible]
CIC BANQUES			
Francic		753,49	731,54
Francic Pierre		141,50	[illegible]
Francic Régions		1964,07	1906,86
CIC PARIS			
Associc		1126,39	1126,39
Cicamonde		1599,70	1553,11
Converticic		405,98	[illegible]
Ecocic		1747,59	[illegible]
Mensuelcic		10144,41	[illegible]
Oblicic Mondial		3951,45	[illegible]
Oblicic Régions		1178,40	1160,99
Rentacic		165,37	162,93
CRÉDIT LYONNAIS			
Euro Solidarité		1395,40	1381,58
Lion 20000 C		17248,64	17248,64
Lion 20000 D		16546,06	16546,06
Lion Associations C		11121,53	[illegible]
Lion Associations D		11121,53	[illegible]
Lion Court Terme C		26564,80	[illegible]
Lion Court Terme D		24087,29	[illegible]
Lion Plus C		1581,84	1550,82
Lion Plus D		1508,92	[illegible]
Lion Trésor		2461,85	[illegible]
Oblilion		2155,62	[illegible]
Sicav 5000		741,97	[illegible]
Slivafrance		1241,47	[illegible]
Slivam		591,90	[illegible]
Slivarente		246,33	241,50
Slivinter		806,33	790,52
Trilion		5227,71	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2365,92	2318,53
CM Option Dynamique		134,60	132,77
CM Option Equilibre		263,83	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		162,76	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		926,30	926,30
Créd.Mut.Ep.Ind. C		145,13	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J		23061	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1673,10	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1889,40	1852,35
Créd.Mut.Ep.Quatre		1094,87	[illegible]
Fonds communs de placements			
CM Option Modération		102,25	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		857,32	[illegible]
Saint-Honoré Capital		20067,61	[illegible]
St-Honoré March. Emer.		939,74	[illegible]
St-Honoré Pacifique		749,38	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1841,06	1841,06
Stratégie Actions		1148,92	[illegible]
Stratégie Rendement		1987,65	[illegible]
LA POSTE			
Amplitude Amérique		119,43	116,52
Amplitude Europe C		163,88	[illegible]
Amplitude Europe D		161,13	[illegible]
Amplitude Monde C		1055,41	[illegible]
Amplitude Monde D		1006,87	[illegible]
Amplitude Pacifique	◆	110,72	[illegible]
Elanciel D PEA		185,04	[illegible]
Émergence Poste D PEA		153,98	[illegible]
Géobilys C		666,14	[illegible]
Géobilys D		630,26	[illegible]
Kaleis Dynamisme		1107,47	1085,75
Kaleis Équilibre		1075,54	[illegible]
Kaleis Sérénité		1043,66	1033,33
Latitude C		149,26	149,26
Latitude D		135,99	135,99
Oblitys D		625,07	[illegible]
Plénitude D PEA		209,32	[illegible]
Poste Gestion C		14948,41	14948,41
Revenus Trimestr. D		5245,05	5193,12
Solstice D		2373,66	2367,74
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38198,25	38198,25
Actimonétaire D		31103,88	31103,88
Cadence 1 D		1075,53	[illegible]
Cadence 2 D		1065,48	[illegible]
Cadence 3 D		1052,98	[illegible]
Capimonétaire C		412,78	[illegible]
Capimonétaire D		372,44	[illegible]
Sogeoblig C/D		9334,82	[illegible]
Interoblig C		7499,41	[illegible]
Intersélection France D		734,62	[illegible]
S.G. France opport. C		2065,42	[illegible]
S.G. France opport. D		1971,70	[illegible]
Sogenfrance C		1926,62	[illegible]
Sogenfrance D		1761,02	[illegible]
Sogépargne D		315,31	[illegible]
Soginter C		2532,82	[illegible]
Fonds communs de placements			
Favor D		1478,32	[illegible]
Sogeliance D		1699,84	[illegible]
Sogenfrance Tempo D		217,97	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

ARCHÉOLOGIE Plus de dix mille antiquités de toutes sortes, céramiques, vases, sculptures, stèles, outils divers, ont été mises au jour depuis le début, en 1992, des travaux de creusement des deux nouvelles lignes du métro d'Athènes. ● CES DÉCOUVERTES ont permis aux archéologues de compléter la carte archéologique de la capitale hellène dans des zones jusque-là inaccessibles, sur une période couvrant trente siècles, depuis l'occupation submycénienne de la cité, au XI[e] siècle avant J.-C. ● LE CHANTIER représente un véritable casse-tête pour les entreprises, les deux tunnels devant se croiser place de la Constitution, au cœur du centre historique de la ville. ● LA NÉCROPOLE DU CÉRAMIQUE risquant d'être endommagée par le tunnelier, les travaux sont bloqués par les archéologues et 300 litiges ont été portés devant le ministère des travaux publics ou les tribunaux.

Athènes doit à la construction du métro les plus grandes fouilles de son histoire

Plus de 10 000 pièces couvrant trente siècles d'histoire ont été mises au jour en cinq ans, lors du creusement de deux lignes nouvelles. Dans le centre historique, les archéologues bloquent toujours les travaux de forage

ATHÈNES
de notre correspondant

En 2004, les Jeux olympiques iront à Athènes. Cette décision tant attendue des Grecs fournira sans doute le coup de pouce nécessaire pour obtenir, enfin, leur métro – qui figurait d'ailleurs en bonne place dans le dossier de candidature de la ville. Commencés en 1992, les travaux avancent cahin-caha, accumulant problèmes et retards. Ils devaient, initialement, être terminés en novembre 1997. Après plusieurs reports successifs, on parle maintenant du début 2000 et même de 2001.

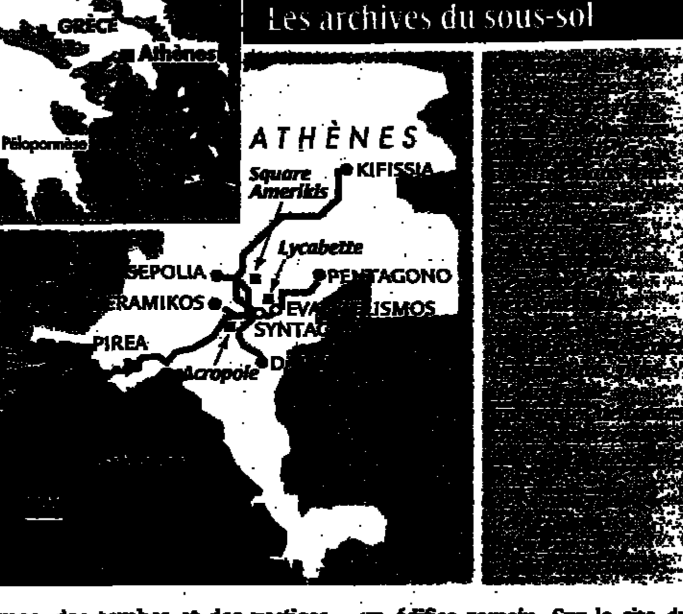
Les deux lignes, qui représentent un tracé d'au total 20 kilomètres, devraient, au dire des experts, réduire de 250 000 chaque jour les déplacements automobiles et de 35 % la pollution atmosphérique, principal fléau de la capitale hellène. Mais les travaux de construction ont déjà eu un effet bénéfique : l'engagement des plus vastes fouilles archéologiques jamais entreprises dans la cité de Périclès. Plus de 10 000 antiquités de toutes sortes, céramiques, vases, sculptures, stèles, outils divers, ont été mises au jour depuis cinq ans. Aujourd'hui, la campagne est pratiquement terminée.

D. R.

Le creusement d'un puits de ventilation sur la rue Amerikis a livré 210 tombes du IV[e] siècle avant J.-C.

Ces découvertes ont permis de compléter la carte archéologique de la capitale dans des zones jusque-là inaccessibles, souligne, dans une étude récente, Liana Parlama, directrice de la troisième éphorie des antiquités classiques, responsable de la majorité des fouilles (menées également par l'éphorie byzantine et celle de l'Acropole). Pour les chercheurs, l'intérêt majeur est de fournir une nouvelle connaissance de la topographie athénienne antique, notamment pour les sites du Céramique et de Syntagma, dans le centre de la capitale, où se croisent les deux nouvelles lignes. Les archéologues grecs ont fouillé, à Syntagma, 6 000 mètres carrés, qui ont révélé trente siècles d'histoire athénienne, de son occupation submycénienne (XI[e] siècle avant J.-C.) jusqu'à nos jours. Ils ont ainsi repéré l'ancien lit de l'Eridanos, le fleuve de l'ancienne Athènes, et la route qui menait vers la Mésogée, la grande plaine de l'Attique.

A Syntagma – toujours selon l'étude de M[me] Parlama –, des tombes d'époques classique, hellénistique et romaine, qui faisaient partie de la vaste nécropole de l'est, ont été mises au jour. Huit fosses de fusion pour la fonte et des statues en bronze d'époque classique tardive ont aussi été repérées, ainsi que des installations hydrauliques de divers types et diverses époques, dont un complexe de thermes romains construit sur les couches précédentes et couvrant même l'Eridanos qui, à cette époque, ne circulait déjà plus à l'air libre.



PLUS DE MILLE SÉPULTURES

Les alentours de Syntagma ont également révélé des aqueducs ainsi que les restes d'une muraille d'époque ottomane (le mur de Haseki). Près de la station Evangelismos, des tombes et des vestiges d'ateliers de maçonnerie du IV[e] siècle avant J.-C. ont été découverts. Le creusement d'un puits de ventilation sur la rue Amerikis a livré deux cent dix tombes du IV[e] siècle avant J.-C. A la station Kerameikos – près de la nécropole du Céramique, qui bloque l'avancement du chantier –, plus de 1 100 sépultures s'étalant du VIII[e] au III[e] siècle avant J.-C. ont été mises en évidence.

D'autres tombes et les vestiges d'un atelier de céramique de l'époque classique ont été mis au jour sur le site de Aghios Ioannis, au sud-est. A Petzema, sur la route antique du Phalère (sud), les ouvriers, en creusant un autre puits d'aération, sont tombés sur des tombes du V[e] siècle avant J.-C. et un édifice romain. Sur le site du puits Paléologhou, près de la route qui mène à Colone, à l'ouest d'Athènes, les archéologues ont découvert une stèle en marbre du Pentélique, portant les noms de trente-deux cavaliers athéniens morts pendant la guerre du Péloponnèse (431-404 avant J.-C.). Toutes ces pièces sont actuellement entre les mains des restaurateurs. Elles feront l'objet d'études et de publications avant d'être en partie exposées dans les stations du métro.

« Si elles sont importantes, ces fouilles ne sont pas bouleversantes », estime néanmoins un archéologue français en poste à Athènes. Il est vrai que la découverte des trésors du sous-sol athénien n'est pas l'apanage des excavations du métro. Pour la seule année 1997, la construction du Musée d'art moderne a été suspendue, en janvier, parce qu'elle a révélé les vestiges du lycée fondé par Aristote en 335 avant J.-C., que les spécialistes recherchaient depuis 350 ans. En avril, les travaux du garage souterrain de la Vouli, le Parlement grec, ont livré une stèle hermaïque en marbre (I[er] siècle avant J.-C.) portant la tête du grand philosophe stoïcien d'époque hellénistique, Chrysippe.

Enfin, en août, un autre chantier de construction, près du Céramique, a permis la mise au jour de quatre tombeaux de héros athéniens de la guerre du Péloponnèse. *« Une découverte particulièrement importante, qui a occupé des générations d'archéologues,* estime Yannis Tzedakis, le directeur des antiquités classiques au ministère de la culture. *Nous sommes tout près du lieu où Périclès a prononcé sa célèbre oraison funèbre »*, citée par Thucydide. Il reste à découvrir, dans ce périmètre, les tombes de Folon, Clisthène et Périclès lui-même. A l'occasion, qui sait, de nouveaux chantiers ou d'une nouvelle station de métro.

Didier Kunz

La première puissance du monde grec

Occupations grecque, romaine, byzantine et ottomane. Tout a concouru à faire du sous-sol de la capitale de la Grèce un véritable musée, que révèle le creusement, en ce moment, de nouvelles lignes de métro. Fondée au II[e] millénaire par Cécrops, Athènes connaît vite un essor considérable, comparable à celui de Mycènes, avec laquelle elle entre en compétition. Quelques siècles plus tard, la ville se dote d'un mur d'enceinte cyclopéen – le Pélagiscon –, qui, au XII[e] siècle avant J.-C., n'arrête pas les Doriens. Bien plus tard, après être devenue, sous l'impulsion de Périclès, le principal foyer de la civilisation grecque, Athènes plie sous les coups des Macédoniens (338 av. J.-C.). Choyée par Alexandre, elle est dévastée par Sylla (86 av. J.-C.), mais retrouve son faste grâce au Romain Hadrien. Plus tard encore, ses temples sont pillés par les Barbares, avant que les Byzantins ne la fassent, vers l'an 1000, renaître de l'anonymat où les Croisades, les Francs, les Florentins et les Vénitiens la replongent à partir de 1204. Puis, au XV[e] siècle, elle subit le joug de Mehmet II, vainqueur de Constantinople, et vivote jusqu'au début du XIX[e] siècle.

La nécropole du Céramique bloque le tunnelier « Perséphone »

ATHÈNES
de notre correspondant

Le casse-tête principal des constructeurs du métro – 23 entreprises allemandes, françaises et grecques rassemblées au sein du consortium Olympic Metro – a été, dès le départ, de concilier les travaux et les exigences de l'archéologie. Le plan de charge spécifiait qu'il fallait fouiller 80 000 mètres carrés, dont 25 000 dans une zone à haut risque archéologique, au centre historique de la capitale, là où se croisent les deux nouvelles lignes, à Syntagma, la place de la Constitution.

Tout s'est bien passé jusqu'au printemps 1996, quand les responsables allemands des fouilles de l'ancienne nécropole du Céramique, en contrebas de l'Acropole, ont lancé un cri d'alarme. *« Le sous-sol n'est pas rocheux mais sablonneux et humide. Et si* Perséphone, *le tunnelier géant, creuse sous le site, la nécropole risque tout simplement de s'écrouler »*, ont indiqué les archéologues. Une première alerte avait déjà eu lieu quand, en mai 1996, les vestiges du mur de Valérien (253-260 après J.-C.), près du parc national, dans le centre d'Athènes, se sont écroulés à la suite de travaux d'un puits d'aération. Là encore, le sol était sablonneux. Olympic Metro a accusé l'opérateur public grec, Attiko Metro, d'avoir refusé d'arrêter les travaux à temps.

Alertés, les directeurs de quinze écoles et instituts archéologiques étrangers, le tout-puissant Conseil supérieur de l'archéologie grecque (KAS), l'Académie d'Athènes et de nombreux parlementaires ont adressé un message, en juin 1996, au premier ministre, Costas Simitis, pour qu'il intervienne et sauve le Céramique. Depuis, *Perséphone* patiente. Les autorités ont alors décidé de dévier le trajet de 45 mètres et de creuser plus profondément pour atteindre un sol plus stable, mais le KAS s'y est opposé.

« LE MINISTÈRE TRANCHERA »

En septembre 1996, Attiko Metro a mis sur pied un comité d'experts, qui se sont prononcés pour la construction d'une galerie pilote de 170 mètres de long, afin de rassurer les archéologues. Ces derniers restent néanmoins vigilants : ils sont déterminés à empêcher – et ils en ont les moyens – la poursuite des travaux si le moindre risque persiste. *« Il ne faut pas creuser sous le site, c'est trop dangereux, le passage du tunnelier provoque des fissures, on ne peut pas se le permettre »*, affirme Elisabeth Hatzipouliou, archéologue à la troisième éphorie des antiquités classiques d'Athènes, chargée de la majeure partie des fouilles. *« Il faut s'éloigner du site. Il n'y a pas d'autre possibilité. Le ministère tranchera »*, assure-t-elle.

L'immobilisation de Perséphone et la décision de creuser une galerie pilote ont entraîné une augmentation des coûts de construction et créé de nouveaux problèmes entre l'opérateur grec et Olympic Metro. *« Nous réclamons avant tout un nouveau financement pour assumer les travaux supplémentaires, une extension des délais de construction pour ne pas être pénalisés et des compensations »*, explique Parviz Madjedi, le directeur français d'Olympic Metro. *« Pour le Céramique, il existe des solutions. Il faut que les Grecs se décident. Le point de non-retour est dépassé. Plus de 1,6 milliard de deutschmarks ont été investis. »* Chez Attiko Metro, l'optimisme est de mise. *« Le débat se poursuit. Nous sommes dans une phase de négociations. On devrait trouver une solution dans le courant du mois de septembre »*, assure Leonidas Kikiras, le président d'Attico Metro.

En attendant, quelque 300 litiges suivent leur cours devant le conseil technique du ministère des travaux publics ou devant les tribunaux civils grecs. *« Les enjeux financiers et le coût politique sont tels que la solution est difficile à trouver. Il faudrait une intervention du premier ministre sur ce dossier épineux. Mais ce dernier ne semble pas vouloir s'exposer »*, affirme un expert.

D. K.

Victime d'une nouvelle panne, la station Mir est vivement critiquée aux Etats-Unis

JUSQUES À QUAND ? Combien de temps encore l'ingéniosité et le réel dévouement des cosmonautes présents à bord de Mir suffiront-ils à masquer, à pallier l'usure et les rides de ce gigantesque Meccano spatial de près de 130 tonnes ? Pour la troisième fois en moins d'un mois, Anatoli Soloviev, Pavel Vinogradov et leur collègue américain Michael Foale ont dû faire face, dimanche 14 septembre, à une panne de l'ordinateur central, avarie qui a fait perdre à la station orbitale russe son orientation par rapport au Soleil. Lundi 15, les trois hommes sont parvenus à relancer l'engin. La précédente panne avait eu lieu seulement *six* jours auparavant...

Bien qu'un ordinateur de rechange soit conservé « au frais » à bord de Mir, si l'on en croit les responsables des vols habités russes, ceux-ci préfèrent attendre, pour des raisons d'économies, que le matériel actuel rende définitivement l'âme avant de le remplacer.

Un pari risqué dont on se demande s'il ne cache pas des insuffisances techniques plus profondes. Quoi qu'il en soit, si ce comportement se justifie sur le plan financier, étant donné les restrictions budgétaires auxquelles est soumis le secteur spatial russe, il apparaît de plus en plus hypocrite et dangereux à chaque nouvelle panne.

« DES RISQUES POUR L'ÉQUIPAGE »

La station Mir a onze ans – pour ses plus anciens éléments – et elle a largement dépassé la date de péremption. Elle ne doit sa survie qu'au courage et à la débrouillardise de ses équipages successifs, qui, pour la sauver, ont plus d'une fois risqué leur vie depuis le début de l'année.

Incendie, collision, dépressurisation, pannes d'ordinateur... A chaque incident majeur, les hommes ont sans doute envisagé de quitter le navire, de monter à bord du vaisseau Soyouz et de « redescendre » sur Terre. A plusieurs reprises, ils auraient pu le faire, conformément aux procédures de sécurité, sans qu'on les accuse de lâcheté. Mais ils sont restés, malgré des conditions de vie de plus en plus précaires.

Dans une lettre de treize pages qu'elle vient d'adresser au président de la commission scientifique de la Chambre des représentants, l'inspectrice générale de la NASA, Roberta Gross, dénonce le *« niveau de risque »* accru à bord de Mir. Si, selon elle, l'incendie de février et la collision de juin constituent *« d'évidents signaux d'alarme »*, *« il existe d'autres problèmes sérieux liés au vieillissement de la station spatiale russe qui créent des risques pour l'équipage »*.

QUATRE OPTIONS POUR LA NASA

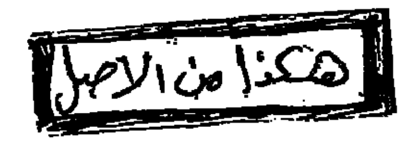
M[me] Gross s'interroge notamment sur la capacité des astronautes américains, en cas d'évacuation d'urgence, *« à piloter manuellement* [le vaisseau de secours Soyouz] *sur la base d'intructions venant du sol »*. L'inspectrice de la NASA met aussi le doigt sur les pannes des systèmes d'oxygène : *« Lorsque la concentration en CO_2 devenait trop forte, il était plus difficile de réfléchir, il était plus facile de faire des erreurs »*, a ainsi raconté l'astronaute américaine Shannon Lucid, qui a passé six mois à bord de Mir en 1996.

L'incident du 14 septembre et la publication de cette lettre critique interviennent moins de deux semaines avant le départ d'Atlantis, qui doit s'accrocher à la station russe et y déposer David Wolfe, le successeur de Michael Foale.

A l'heure qu'il est, personne aux Etats-Unis n'a encore émis de réserves sur le danger d'un arrimage à une station qui risque à tout moment de perdre le contrôle automatique de son orientation. Toutefois, nombreux sont ceux qui, notamment au Congrès, se sont depuis plusieurs mois publiquement interrogés sur la nécessité pour la NASA de continuer à envoyer des astronautes sur Mir.

Dans la conclusion de sa lettre, Roberta Gross présente quatre options : maintenir le programme sous sa forme actuelle ; continuer les rendez-vous navette-Mir mais sans présence américaine permanente ; suspendre les voyages vers la station vieillissante et ne les reprendre que lorsque les conditions de sécurité y auront été améliorées ; enfin, stopper toute collaboration avec les Russes et se consacrer à la future station internationale Alpha, dont l'assemblage doit commencer en 1998. Si cette dernière voie était adoptée, l'ensemble du programme spatial russe, devenu dépendant du financement américain, pourrait être remis en cause. Pour l'instant, la NASA fait comme si de rien n'était. Le décollage d'Atlantis est toujours prévu le 26 septembre, à 4 h 34 (heure de Paris).

Pierre Barthélémy



Formule 1 : Jean Alesi signe pour deux ans avec l'écurie Sauber

Le Français assure son avenir en Suisse

LE PILOTE français Jean Alesi a confirmé, lundi 15 septembre, qu'il courrait les deux prochaines saisons de formule 1 au volant d'une monoplace de l'écurie suisse Sauber-Petronas. Agé de trente-trois ans, le pilote avignonnais, actuellement troisième du championnat du monde des pilotes, rejoindra l'Anglais Johnny Herbert au sein d'une écurie qu'il juge *« en devenir »*.

« Sauber a de gros moyens techniques et j'ai l'assurance de pouvoir m'exprimer librement au sein de cette équipe qui compte sur mon expérience, a-t-il déclaré après avoir officialisé son nouveau contrat. *C'est une écurie très solide au plan financier. Elle a le troisième budget de la F1 derrière Ferrari et McLaren. »*

Après treize Grands Prix disputés en 1997, l'écurie suisse figure à la septième place du classement des constructeurs, avec 15 points, presque tous glanés par Johnny Herbert.

« Je n'ai pas été le seul à être agréablement surpris par les résultats de Sauber cette saison, a ajouté Jean Alesi. *Cette équipe a le potentiel pour rejoindre les meilleures écuries de formule 1 dans un futur proche. J'aimerais y contribuer en apportant mon expérience acquise chez Ferrari et Benetton-Renault. »* Celui qui, en 1991, avait préféré, pour des raisons purement affectives, un volant chez Ferrari plutôt que chez Williams, retrouvera dans la Sauber un moteur Petronas, fourni par la Scuderia.

Auteur d'un début de saison très décevant, le pilote français de Benetton-Renault renoue depuis quelques Grands Prix avec un niveau de performance plus digne de ses capacités, même s'il court toujours après sa deuxième victoire en Grand Prix, après celle acquise en 1995 au Canada. Jean Alesi a notamment obtenu la deuxième pole position de sa carrière au Grand Prix d'Italie, le 7 septembre. Mais ce regain de forme n'a visiblement pas suffi à renforcer sa position au sein de Benetton-Renault.

Ses relations avec Flavio Briatore, le propriétaire de l'écurie franco-britannique, s'étaient considérablement détériorées depuis le début de l'année. Selon l'un de ses ingénieurs, Jean Alesi avait été très déçu, dès la saison dernière, de se retrouver dans une équipe déstabilisée par le départ de Michael Schumacher, double champion du monde au volant d'une Benetton.

Son départ était donc programmé de longue date. *« Je n'accepterai plus les compromis ni les sacrifices*, a-t-il récemment déclaré à *L'Équipe-Magazine*. *A l'heure de signer le prochain contrat, je serai d'autant plus intransigeant que mon avenir s'annonce serein : si je veux m'arrêter pour consacrer du temps à ma famille, je le peux. »*

CHAISES MUSICALES

Au cours des dernières semaines, Jean Alesi avait pris contact avec Alain Prost, Eddie Jordan et Peter Sauber, propriétaires des écuries qui portent leurs noms. Le premier avait plusieurs fois fait savoir qu'il préférait associer un pilote étranger à Olivier Panis l'année prochaine – peut-être l'Anglais Damon Hill – et le deuxième est englué dans un conflit juridique qui l'oppose à Flavio Briatore à propos de l'avenir du jeune prodige italien Giancarlo Fisichella, que Benetton lui avait prêté pour un an, mais qu'il voulait garder encore une saison.

Las d'attendre des réponses qui tardaient, Jean Alesi a donc pris un coup d'avance dans le jeu des chaises musicales qui s'annonce. Des pilotes chevronnés comme Damon Hill ou l'Autrichien Gerhard Berger n'ont, eux, pas encore dévoilé officiellement leurs intentions. En revanche, le Finlandais Mika Salo (Tyrrell) est très bien parti pour succéder à Damon Hill au sein de l'écurie anglaise TWR-Arrows.

Ironie du sort, quelques heures après la confirmation de la décision de Jean Alesi, lundi, un tribunal britannique a donné raison à Benetton dans son litige avec Jordan à propos de Giancarlo Fisichella.

Éric Collier

Roi de la deuxième place

- Né le 11 juin 1964, à Avignon (Vaucluse).
- Débuts au Grand Prix de France en 1989 chez Tyrrell-Ford. Termine 4e.
- 1991-1995 : pilote chez Ferrari.
- 1995-1997 : pilote chez Benetton-Renault.
- 131 Grands Prix disputés.
- Une victoire au Canada en 1995 sur Ferrari.
- Quinze deuxièmes places : la dernière, le 7 septembre, au Grand Prix d'Italie de Monza, sur Benetton-Renault.
- Quatorze troisièmes places.
- Classement actuel au championnat du monde : 3e avec 28 pts (grâce notamment à trois deuxièmes places et une troisième place) derrière Michael Schumacher (67 pts, quatre victoires, trois deuxièmes places) et Jacques Villeneuve (57 pts, cinq victoires).

La Coupe d'Europe de rugby parmi les victimes des incidents après le match Brive-Pontypridd

Triste bilan : trois Gallois mis en examen pour coups et blessures volontaires, trois Brivistes blessés

La « troisième mi-temps » du match de Coupe d'Europe de rugby, qui a opposé, dimanche 14 septembre, à Brive, le Club athlétique briviste (CAB) aux Gallois de Pontypridd (32-31), a très mal tourné. Des joueurs britanniques ont agressé leurs vainqueurs, blessant trois d'entre eux. Trois Gallois ont été mis en examen et pourraient être très sévèrement punis – de même que leur club – par les autorités du jeu.

DE GRAVES incidents ont entâché les suites de la rencontre de Coupe d'Europe de rugby, opposant le Club athlétique briviste (CAB) aux Gallois de Pontypridd, dimanche 14 septembre. Trois joueurs gallois, Dale McIntosh, le troisième ligne centre (déjà expulsé pendant la rencontre en même temps que le Briviste Mallier), Phil John, le talonneur, et Martin Williams, le troisième ligne aile, ont été mis en examen pour coups et blessures volontaires. Steele Lewis, un de leurs co-équipiers, était encore entendu par la police, lundi 15 septembre dans l'après-midi.

Les enquêteurs cherchaient à déterminer leur rôle exact dans la bagarre générale, qui a opposé, dimanche soir dans un bar de Brive, les joueurs et des supporteurs gallois à quelques-uns de leurs adversaires corréziens, qui les avaient battus l'après-midi sur le terrain (32-31), au terme d'un match heurté. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Brive et confiée au juge d'instruction Brigitte Lesueur.

Il était un peu plus de 22 h 30, lorsqu'une cinquantaine de joueurs et supporteurs gallois font irruption dans un bar de Brive tenu par Jean-Marie Soubira, un ancien trois-quart centre du club. Christophe Lamaison, David Venditti, et Philippe Carbonneau, sont déjà là, avec leurs compagnes, et quelques espoirs du CAB.

DÉCHAÎNEMENT IMPRÉVISIBLE

Ils ont vécu le banquet d'après-match aux côtés des Gallois. Les dirigeants des deux équipes ont échangé des cadeaux. Rien ne laisse présager le déchaînement de violence qui va suivre, même si joueurs et supporteurs de Pontypridd ont déjà bien arrosé la soirée.

« Cela a dégénéré en dix minutes, raconte Jean-Marie Soubira. *Les Gallois ne nous semblaient plus dans leur état normal, leur comportement était très agressif. Nous avons refusé de les servir. Ils s'en sont alors pris à Philippe Carbonneau, à qui ils semblaient en vouloir tout particulièrement. Ils ont matraqué à coups de poing, de pied, avec tout ce qui passait, les verres, les bouteilles, des chaises, des tables. Un moment, on a réussi à les repousser. J'ai tenté d'abaisser la grille de mon bar, puis ils sont rentrés en force. C'était l'hystérie. Mes clients étaient paniqués. Des gens pleuraient. »*

Impossible de s'interposer, d'arrêter la bagarre. *« Cela ressemblait à une scène de saloon*, témoigne Christophe Lamaison, le trois-quart centre de Brive et de l'équipe de France. *J'ai eu très peur. Ils se comportaient comme des hooligans. Neil Jenkins a discuté un peu avec moi. Puis, cela a repris de plus belle. Ils n'avaient pas l'air dans leur état normal. Je n'avais jamais vu des mecs comme ça. »*

Au bout d'une quinzaine de minutes, l'intervention d'une patrouille de quatre policiers qui asperge tout le bar de gaz lacrymogène, met fin à l'échauffourée. Les Gallois se retirent. Philippe Carbonneau, David Venditti, et Christophe Lamaison prennent la direction de l'hôpital, puis du commissariat où ils déposent plainte.

Les trois joueurs brivistes souffrent de plusieurs blessures. Carbonneau, victime d'une fracture du nez, et d'un enfoncement du maxillaire supérieur, est le plus sérieusement touché. Il sera arrêté pendant quinze jours. Lamaison a aussi le nez cassé, et des plaies aux mains, tandis que Venditti a été profondément mordu à un doigt. Eux, en ont pour dix jours d'incapacité de travail.

Lundi matin, un inspecteur de police se rend à l'hôtel où sont hébergés les Gallois dans la périphérie de Brive, pour leur demander de ne pas repartir avant d'avoir été entendus. Joint dans l'après-midi par *Le Monde*, Neil Jenkins, le capitaine de Pontypridd, s'est refusé à tout commentaire. Ni sur l'incident, ni sur la mauvaise réputation de son équipe déjà impliquée, selon les Brivistes, dans des incidents lors d'un match de championnat national contre Swansea.

Dans l'immédiat, les dirigeants du CAB ont décidé de ne pas porter plainte. Ils attendent de connaître le sort des joueurs blessés pour demander, éventuellement, réparation. Jean-Jacques Madrias, le président délégué, dénonce néanmoins *« le comportement de sauvages »* des Gallois, et souligne que le club se serait bien passé de ce *« fait divers »*.

La saison dernière, le comportement des joueurs de Brive avait été mis en cause, lors de leur retour de Cardiff en avion, après la finale victorieuse de la Coupe d'Europe contre les Anglais de Leicester. Cette fois, souligne Jean-Jacques Madrias, *« on trinque, et on est victime d'une horde de fous »*.

REPORT DEMANDÉ

Lundi matin, l'équipe première du CAB a repris normalement l'entraînement, en l'absence des trois blessés, sous la direction de Laurent Seigne et Pierre Montlaur, les entraîneurs. Ceux-ci doivent faire le point avec les dirigeants dans les vingt-quatre heures, et demander éventuellement le report du prochain match de Coupe d'Europe de Brive, contre Bath, samedi 20 septembre, en Angleterre.

Séraphin Berthier, et Michel Palmié, les deux représentants français de l'European Rugby Cup (ERC), organisateur de la Coupe d'Europe, ont d'ores et déjà été saisis des suites à donner aux incidents. Christophe Lamaison, ne voulait, en tout cas, plus entendre parler du match retour contre Pontypridd, prévu le samedi 27 septembre. *« Cette rencontre serait une tuerie »*, confessait le joueur de Brive.

Pascal Ceaux

Des sanctions allant de la radiation des joueurs à la suspension des clubs

L'European Rugby Cup (ERC), organisateur de la Coupe d'Europe, a diligenté une enquête sur les incidents qui ont fait suite au match Brive-Pontypridd, dimanche 14 septembre, a indiqué lundi Séraphin Berthier, l'un des dix directeurs de l'ERC. Les deux parties seront entendues rapidement par les enquêteurs, avant qu'une décision ne soit prise, peut-être, dès le lundi 22 septembre, lors d'une réunion déjà prévue de l'ERC à Dublin. Les sanctions pourraient être très sévères, allant de la radiation de certains joueurs mis en cause à la suspension de la Coupe d'Europe pour les clubs, s'ils sont reconnus responsables.

De son côté, Bernard Lapasset, le président de la Fédération française de rugby (FFR) s'est déclaré *« consterné »* par cette affaire. *« De tels incidents sont préjudiciables à l'image du rugby, à l'heure où celui-ci est de plus en plus médiatisé »*, a-t-il notamment indiqué dans un communiqué. Patrick Sébastien, le président du CA Brive, a d'ores et déjà demandé l'annulation des matches de Pontypridd, et décidé de faire procéder à une enquête sur le dopage.

■ **Richard Dourthe sera indisponible trois mois** et devra être opéré d'une luxation de l'épaule droite. L'arrière international de Dax s'était blessé, samedi 13 septembre, dans un choc avec un joueur adverse à la lors du match face aux London Irish (34-19), en Conférence européenne. L'intervention chirurgicale est destinée à stabiliser définitivement l'épaule droite, que Richard Dourthe s'était luxée une première fois lors de la rencontre, en février, contre le Pays de Galles en Tournoi des cinq nations. Il avait déjà subi le même genre d'opération à l'épaule gauche à la suite de deux luxations.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : Mariano Piccoli (Brescialat)** s'est imposé dans la 10e étape du Tour d'Espagne disputée, lundi 15 septembre, de Cordoba à Almendralejo (224,5 km). L'Italien a devancé l'Espagnol Juan Vicario (Estepona) et le Tchèque Jan Svorada (Mapei). Le Suisse Alex Zülle (Once) conserve la première place au classement général.

■ **TENNIS : Steffi Graf**, l'ancienne nº 1 mondiale, absente des courts depuis son opération du genou en juin, bénéficiera du statut protégé prévu par les règlements : elle disputera treize tournois avec son classement lors de son arrêt (2e) et profitera de quatre invitations, a précisé, lundi 15 septembre, l'Association des joueuses professionnelles (WTA). L'Allemande devrait faire son retour aux Internationaux d'Australie en janvier 1998. La Française Julie Halard, blessée en juillet 1996 et qui faisait son retour à Tokyo, mardi, dispose du même statut : elle reste classée 15e en simple et 21e en double.

■ ***ACCIDENT* : Emerson Fittipaldi, est sorti de l'hôpital de Miami,** lundi 15 septembre. Il y avait été opéré avec succès, jeudi, d'une fracture de la deuxième vertèbre lombaire, survenue dans un accident d'ULM (*Le Monde* du 16 septembre). Agé de cinquante ans, Emerson Fittipaldi a été champion du monde de formule 1 en 1972 et 1974, et vainqueur des 500 miles d'Indianapolis en 1989 et 1993. – (*AFP.*)

■ **ÉCHECS : le Suisse Viktor Kortchnoï**, soixante-six ans, 54e joueur mondial, a gagné, lundi 15 septembre, 4 points à 2 le match en six parties qui l'opposait au jeune prodige français Etienne Bacrot (quatorze ans). Sur l'ensemble du match qui s'est joué à Albert (Somme), Etienne Bacrot n'a gagné qu'une partie (contre trois pour son adversaire et deux nulles).

Maxim's story

Petite forme pour le restaurant de la rue Royale, mais il bouge encore

CE SOIR-LA, saugrenue, l'idée était venue d'aller dîner chez Maxim's. Certains guides parlaient d'une soudaine poignée de paillettes lancées *dans l'endroit* avec l'arrivée aux fourneaux d'un nouveau chef, solide briscard breton. D'autres continuaient de faire la moue, le Michelin, quant à lui, restant depuis longtemps de marbre, comme si le moindre commentaire devait être récompensé d'un trop violent baiser sur la bouche ; les honorables de *l'avenue de Breteuil n'aiment que* modérément les lieux où l'on s'est diverti à des plaisirs autres que ceux exclusivement réservés à la table.

Maxim's, sorte de *Bucentaure* des nuits parisiennes où ont ramé des promotions entières de forçats-fêtards soudés à leurs bancs jusqu'à ce que mort ou revers de fortune s'ensuive. A Venise, le jour de l'Ascension, le doge partait à bord de ce navire célébrer ses noces avec la mer. Eux, escaladaient l'échelle de coupée, le désir en alerte, la gorge asséchée d'impatience. Le champagne montait à hauteur de la ligne de flottaison ; on le buvait au seau. Chaque époque, chaque génération, venait y proposer ses services et y faire homologuer ses excentricités. Maxim's était dans l'oeil d'un cyclone extra dry, qui ravageait ses pensionnaires, en ne leur laissant que juste assez de raison pour les voir venir repiquer à la java du lendemain.

Il est nécessaire que les capitales aient ce genre d'oratoires où les *chanceux viennent déposer* leurs grandes incantations et leurs petits tourments. Ils y dépensent leur surcroît d'énergie, en même temps qu'ils font tourner le commerce et donnent des arguments à la chronique locale. Faire fonctionner ces bastringues n'est pas chose facile. Les maintenir en état de marche, non plus. Flambard tant que la société avait conscience de se débrider en y prenant de l'intérêt, Maxim's *deviendra moins opérationnel* à mesure que les glaciations successives le désigneront comme tumulus d'excès trop anciens pour être renouvelés. Raisonnablement, il eût été judicieux de le gélifier et de le laisser reposer en paix, bête épuisée de débordements naturels, vitrine figée dans son éternité démodée. Pierre Cardin *trouvera avantageux de lui* redonner un peu de souffle, lui faisant passer sur le corps des vagues de béats américains et japonais, qui repartiront chez eux des images pieuses serrées sur le cœur et lestés de sévères lourdeurs d'estomac.

Le regain trouve aujourd'hui ses limites. Visiter le grenier où grand-papa effeuillait ses *banknotes* aux promesses de Lilou la Suédoise n'est pas bon marché. Le tour de piste se monnaye au prix fort. Très fort, même. Sur ce point-là, l'endroit a gardé toute la tenue qui faisait sa réputation : pas de quartier pour celui qui entre. Mais qui peut encore oser entrer dans cette vieille chose, dans ce décor reconnu art nouveau et hoquets certifiés du petit matin ? Entrons.

Restaurant véritablement unique en son genre, où, à chaque client, le personnel semble effrayé de l'aubaine. Comme des gravures d'époque, les maîtres d'hôtel portent la queue-de-pie, ce qui, à chaque *mouvement*, aggrave l'*insécurité* de leurs gestes. L'émotion vous convoie jusqu'à la banquette de velours rouge dans des pas glissés d'un autre âge. My Lord... Le temps de tapoter la lampe pour qu'elle comprenne que c'est le moment de s'allumer et de placer un rond de bière pour stabiliser des pieds de table rendus arthritiques sous les coups, vous voilà installés dans la salle centrale de chez Maxim's, appelée l'« Omnibus». Irréel. Dans une pénombre fin de siècle, des figurants attendent le « on tourne ! » qui commencerait à les faire bouger. Ils sont tous à leur poste : un présentateur télé avec soucis, une brune les épaules retenues par un filin de soie noire, des couples immensément solitaires, trois hommes d'affaires d'après colloque, un bref banquet d'employés modèles, une escouade d'étrangers de l'Est. C'est inclassable, sauf le monument. Mais en rien dérangeant ; délabrement doux, temple rendu à son état d'épuisement. Carte postale repeinte.

L'assaisonnement de la fricassée de champignons des bois était d'une timidité extrême. Pour grand malade – volontairement. Fallait-il encore savoir que le dîner, lui, serait dansant, et l'ail forcément prohibé... Dansant ? Absolument vrai, absolument surprenant. A 21 h 42, l'« Omnibus » se mettait en mouvement et attaquait la soirée par *Blue Note* – piano, saxo, clarinette, batterie, chaque musicien jouant dans le tempo qui lui convenait. 22 h 42, changement d'éclairage ; il fait de plus en plus sombre. Le turbot rôti, son jus, rouelles d'oignon frit, pommes de terre Macaire au beurre salé – très honnête, le plat, pas le prix –, se mange dans l'ombre. L'orchestre continuait à dérailler à plein tube, sans doute consciemment, pour inciter les dîneurs à venir se mesurer à ses couacs.

Soirée pittoresque, que l'on ne peut conseiller qu'en cas de dépression sournoise ou de jubilation aléatoire, ce plongeon dans les vestiges d'un monde disparu montre au moins que la nostalgie a la peau dure – du vrai crocodile –, et qu'il y aura toujours amateurs pour entretenir cette flamme-là.

Jean-Pierre Quélin

★ Maxim's, 3, rue Royale, 75008 Paris. Tél. : 01-42-65-27-94. Carte : 800-1 200 F.

DESSINS DESCLOZEAUX

Les florentins

Qui n'a jamais acheté chez un pâtissier ces disques de chocolat, grands comme la paume d'une main et sur lesquels sont disposés, cuits dans du miel et du beurre, amandes et fruits confits ?

Ces exquis pièges à calories n'existent toutefois *pas depuis des lustres et des lustres*. Même si l'hypothèse est tentante, Catherine de Médicis quittant Florence pour la cour de France ne les emporta pas dans ses bagages. A vrai dire, la jeune épouse d'Henri II, à laquelle on prête en vrac l'introduction chez nous du persil, de l'artichaut, de la laitue, de la fourchette et des assiettes en faïence, aurait eu bien du mal à ajouter le florentin à tout cet improbable bric-à-brac. Les nombreux pâtissiers et cuisiniers qui composaient sa suite ignoraient sans doute tout de ce dessert. Le florentin est de création bien plus récente. La preuve ? Dans l'ouvrage de Darenne et Duval *La Pâtisserie moderne*, un livre publié en 1909 et qui passe encore pour une bible dans la profession, les florentins n'ont rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui.

Ce sont des rectangles de pâtes garnis de *« pomme framboisée »*.

D'après Jean Millet, président de la Confédération nationale de la pâtisserie, *« les Suisses sont probablement ceux qui ont inventé cette confiserie, laquelle s'est popularisée chez nous depuis une soixantaine d'années environ »*. Cette toute jeune douceur (surtout si l'on songe à l'âge canonique de la crêpe ou du baba au rhum) est depuis peu vendue sous un petit format dans les supermarchés.

Theodor et Maria Krumm, qui ouvrirent il y a cent ans un salon de thé à Ravensburg, en fabriquaient déjà dans leur arrière-cuisine. Actuellement, dans la même ville du Wurtemberg, leur petit-fils Hans-Christian est à la tête d'une usine qui débite 750 000 florentins par jour. La plus importante production de ce biscuit dans le monde. Sa recette ? Un mélange de noisettes turques et d'amandes californiennes. A ces fruits mondés, puis grillés, effilés ou broyés, sont ajoutés des écorces confites d'agrume avec en proportions égales de l'orange, du citron vert et du citron jaune.

Une fois que la préparation a été liée sous l'effet du sucre chaud, elle repose un instant puis passe dans un bain de chocolat. La maison Fauchon est l'unique en France à fabriquer et commercialiser trois différentes variétés de florentins au chocolat noir. Malheureusement, elle a eu la main un peu lourde avec cette matière première, tout comme sur les arômes naturels qu'elle incorpore à ces friandises. La pâtisserie est une alchimie délicate.

Guillaume Crouzet

★ Florentins Tekrum, 11 F environ les 100 g. La société fabrique aussi sous la marque Vendôme pour Auchan, 9 F environ les 100 g. Florentins Fauchon au chocolat noir, 37 F environ les 100 g.

BOUTEILLE

AOC bourgueil 1995

Cuvée Les Galichets
Catherine et Pierre Breton, vignerons

■ Obtenir un sol vivant, capable d'exprimer sa richesse, respecter le matériel végétal par une cueillette appropriée et une vinification en cuves inox au moyen de levures indigènes, voilà les grands principes qu'ont adoptés Catherine et Pierre Breton, vignerons passionnés. Nicolas Joly, le pionnier en matière de culture biodynamique, fait école en Touraine. La cuvée Les Galichets est issue de cépages 100 % cabernet franc, provenant de vignes de cinquante ans, plantées sur les graviers des terrasses d'alluvions anciennes de Restigné. Le millésime 1995, mis en bouteilles un an après la vendange, sans filtration aucune, présente déjà une belle évolution. C'est un rouge tendre, encore fruité, qui ne tardera pas à atteindre ses qualités gustatives optimales. Il sera alors le bon compagnon d'une viande rouge de qualité ou d'un perdreau de fusil aux choux.

★ AOC bourgueil 1995, cuvée Les Galichets : 45 F départ cave. Franco 36 bouteilles.

Vins de Bourgueil et de Chinon, Catherine et Pierre Breton, Les Galichets, 8, rue du Peu-Muleau, 37140 Restigné. Tél. : 02-47-97-30-41. Télécopie : 02-47-97-46-49.

J.-C. Rt

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA BOULE D'OR

■ Jean-Pierre Coroyer, le nouveau chef, propose ici une cuisine simple et classique, loin des afféteries à la mode. Coquetière d'escargots de Noirmoutier – pays natal de Mme Guinot, la patronne – ou bien bavaroise de poivrons en coulis de tomates crues et ciboulette, voici deux belles entrées savoureuses. La tête de veau sauce ravigote, les rougets en tapenade ou bien la brochette de langoustines, tian provençal à l'huile d'olive vierge sont à l'unisson. Plat du jour, la blanquette de veau, moelleuse, parfumée. Le chef pâtissier peut être fier de son soufflé chaud au citron, de l'entremets à la pistache et du croustillant à l'orange. Une carte des vins ample, à prix serrés : côtes-du-rhône de Guigal (94 F) ou bien chinon d'Olga Raffault (120 F). Menu-carte : 175 F.

★ Paris. 13, boulevard de Latour-Maubourg (75007). Tél. : 01-47-05-50-18. Fermé samedi midi, ouvert dimanche.

PAVILLON ÉLYSÉE

■ *Construit pour l'Exposition universelle de 1900*, le Pavillon Elysée connut des fortunes diverses, avant une gloire – éphémère – avec Patrick Lenôtre. Nouvel avatar avec La Table du gouverneur, qui n'aura duré que trois saisons. Prudemment, les propriétaires se sont attachés les services d'un honnête cuisinier, Philippe Joannès. Sage ambition, accordée avec une carte aux énoncés clairs et des plats dont les alliances de goûts sont sans mystère. C'est la terrine de jarret de veau au jurançon, le tendron braisé aux girolles et tomates fraîches, le flan à la rhubarbe et griottes. Une douzaine de plats, huit entrées, autant de desserts. Menus : 200 F *(midi et soir)*, 330 F *(soir seulement)*. Voilà qui tranche avec les tables avoisinantes. Petite cave. Accueil et service peu formels et souriants. Sans doute la formule pour renouer avec le succès. A la carte, compter 300 F.

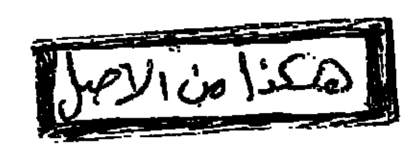
★ Paris. 10, avenue des Champs-Elysées (75008). Tél. : 01-42-65-85-10. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasseries

AU PIED DE MOUTON

■ Tekin, le meilleur marchand de poissons de Versailles, met une seconde chaloupe à la mer. Beau décor authentique et une terrasse fort fréquentée le soir. D'avantageux plateaux de fruits de mer (79 F) et (148 F) avec huîtres de Marennes-Oléron, et de très belles creuses de Bretagne. Des plats anciens, de style brasserie, volontairement conservés : aile de raie aux câpres, sole meunière, pommes aux épices, et, pour les amateurs de viande, rognons de veau, côtes d'agneau poêlées au basilic et la fameuse entrecôte grillée maître d'hôtel et gratin franc-comtois. Quelques vins de Loire de bon aloi, dont un muscadet sur lie. La qualité supérieure du produit à prix mesurés, pour une ambiance de fête. Pas de menus, mais un libre choix, à la carte, autour d'un seul plat (76 F), qui entraine une addition légère, de 120 F à 150 F.

★ Versailles. 20, rue au Pain (78000). Tél. : 01-39-50-33-00. Fermé dimanche et lundi midi.



هكذا من الأصل

Des nuages au nord de la Loire

GRÂCE à l'anticyclone installé sur une partie de l'Europe, le beau temps se maintient sur la France mercredi. Des nuages venus d'Irlande arriveront toutefois à s'immiscer sur le quart nord-ouest.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages effectueront leur retour, mais il ne pleuvra pas. On pourra même espérer de timides éclaircies une fois les brouillards dissipés. Il fera 20 ou 21 degrés sur le littoral de la Manche, 22 à 25 ailleurs.

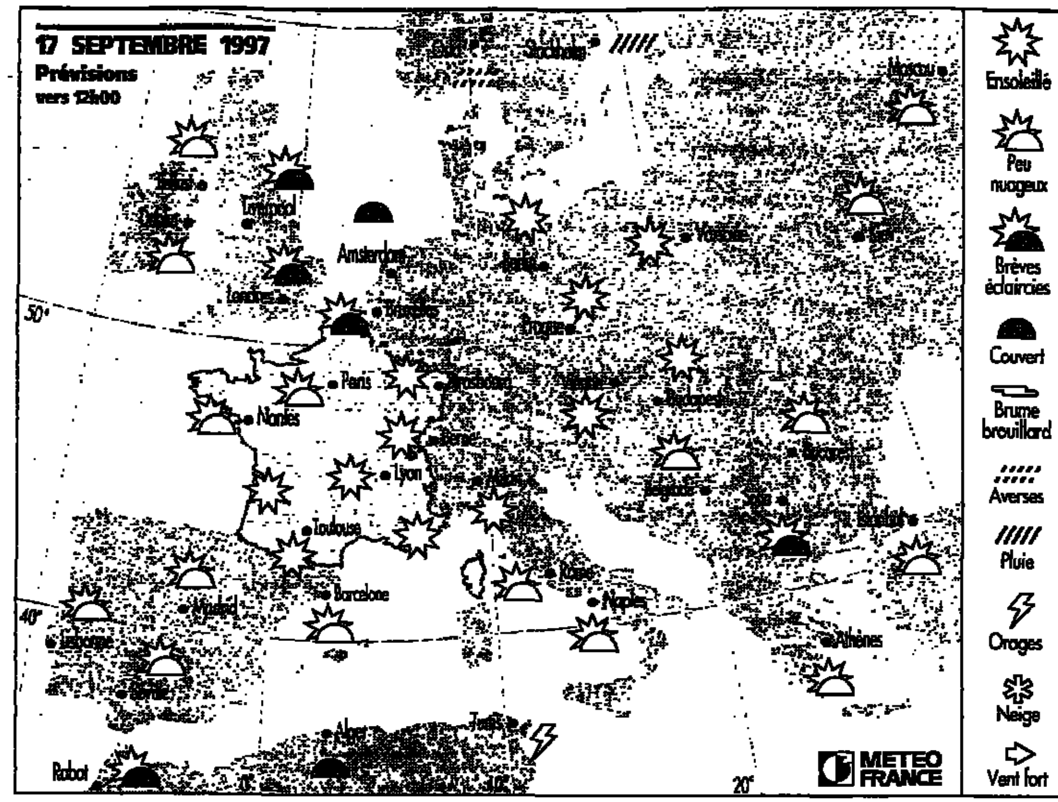
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des nuages envahiront le ciel en toutes régions. Hormis un peu de bruine vers le pas de Calais, ils ne donneront pas de pluie. Le soleil arrivera même à se faufiler. Les températures s'étageront entre 21 et 25 du Nord vers le Centre.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée sera belle après disparition des brumes et brouillard. Quelques nuages sans conséquence envahiront toutefois le ciel de la Champagne l'après-midi. Les températures maximales atteindront 22 à 24 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La très belle find'été que nous connaissons se prolongera : une fois éliminés quelques brouillards ou nuages bas, soleil et chaleur règneront. Le thermomètre grimpera l'après-midi entre 25 et 27 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Soleil et chaleurs s'imposeront facilement, avec des bancs de nuages fins et très élevés, qui n'altèreront guère l'éclat du soleil. Les températures resteront estivales, avec 24 à 26 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le Languedoc subira le matin des nuages bas venus de la mer, puis le soleil s'imposera. Sur les autres régions, le soleil brillera du matin au soir, avec quelques nuages inoffensifs sur le relief. Les températures seront toujours aussi élevées, avec 25 et 27 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

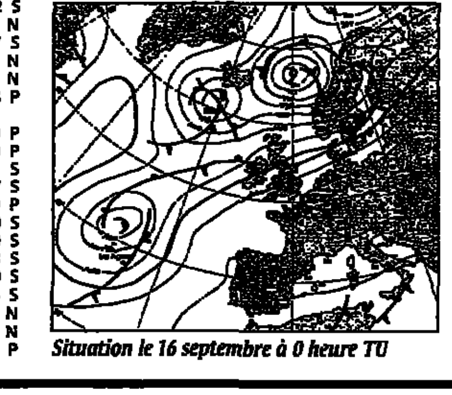
■ **EUROPE.** Entrée en service des deux premiers Airbus A 319 d'Eurowings. La compagnie régionale allemande dessert 37 escales dans 11 pays d'Europe. Au départ de Charles-de-Gaulle, des vols quotidiens vers Cologne, Dortmund, Dresde, Hanovre, Munster, Nuremberg et Paderborn. Réservations : 01-48-62-79-38.

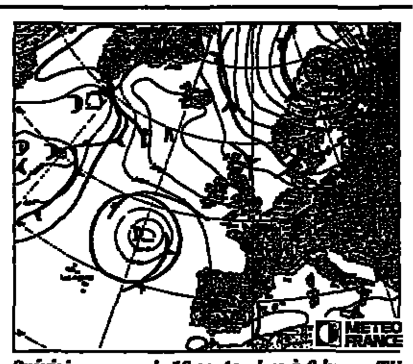
■ **ESPAGNE.** La compagnie nationale Iberia vient de conclure avec American Airlines un accord aux termes duquel les passagers d'une compagnie peuvent réserver des sièges sur les vols de l'autre et bénéficier d'un programme de fidélisation commun. – *(AP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Le groupe MGM Grand Hotel a signé avec Marriott International Inc. un accord pour la construction à Las Vegas d'un hôtel Marriott Marquis de 1 500 chambres et d'un Ritz-Carlton de 500 chambres.

PRÉVISIONS POUR LE 17 SEPTEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	15/26	S
BIARRITZ	16/25	S
BORDEAUX	14/26	S
BOURGES	12/24	S
BREST	12/19	N
CAEN	14/18	N
CHERBOURG	10/18	N
CLERMONT-F.	12/25	S
DIJON	11/23	S
GRENOBLE	11/26	S
LILLE	12/21	N
LIMOGES	11/22	S
LYON	13/26	S
MARSEILLE	16/26	S
NANCY	11/22	S
NANTES	12/22	S
NICE	17/24	S
PARIS	12/22	N
PAU	13/23	S
PERPIGNAN	15/25	S
RENNES	12/21	S
ST-ETIENNE	11/23	S
STRASBOURG	10/23	S
TOULOUSE	15/27	S
TOURS	12/24	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/32	S
FORT-DE-FR.	25/31	N
NOUMEA	19/23	N
PAPEETE	22/27	S
POINTE-A-PIT.	26/31	P
ST-DENIS-RÉ.	18/25	C
EUROPE		
AMSTERDAM	11/19	C
ATHENES	18/25	S
BARCELONE	18/25	S
BELFAST	10/15	N
BELGRADE	10/22	N
BERLIN	10/22	S
BERNE	9/23	C
BRUXELLES	12/22	N
BUCAREST	8/20	N
BUDAPEST	11/22	S
COPENHAGUE	11/18	P
DUBLIN	9/15	N
FRANCFORT	13/24	S
GENEVE	10/23	C
HELSINKI	12/18	P
ISTANBUL	16/21	S
KIEV	9/18	S
LISBONNE	19/31	S
LIVERPOOL	13/18	N
LONDRES	14/19	N
LUXEMBOURG	12/22	C
MADRID	12/28	S
MILAN	12/25	S
MOSCOU	9/17	S
MUNICH	8/23	C
NAPLES	17/26	S
OSLO	5/15	P
PALMA DE M.	18/28	S
PRAGUE	5/22	S
ROME	15/26	S
SEVILLE	21/31	S
SOFIA	8/19	N
ST-PETERSB.	13/20	P
STOCKHOLM	12/18	P
TENERIFE	18/24	S
VARSOVIE	7/21	C
VENISE	12/23	N
VIENNE	10/21	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/29	P
BUENOS AIR.	6/17	S
CARACAS	26/31	S
CHICAGO	15/23	N
LIMA	21/24	C
LOS ANGELES	20/25	N
MEXICO	14/20	P
MONTREAL	8/24	S
NEW YORK	18/26	N
SAN FRANCIS.	16/21	S
SANTIAGO/CHI	9/23	S
TORONTO	15/21	P
WASHINGTON	18/30	N
AFRIQUE		
ALGER	20/29	C
DAKAR	27/31	S
KINSHASA	21/30	N
LE CAIRE	22/32	S
MARRAKECH	20/31	N
NAIROBI	13/27	S
PRETORIA	14/18	N
RABAT	20/27	N
TUNIS	22/28	P
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	28/30	P
BOMBAY	26/30	P
DJAKARTA	26/31	S
DUBAI	29/37	S
HANOI	25/29	P
HONGKONG	25/30	S
JERUSALEM	19/30	S
NEW DEHLI	26/33	S
PEKIN	9/20	S
SEOUL	19/26	S
SINGAPOUR	27/32	N
SYDNEY	11/16	N
TOKYO	21/26	P


Situation le 16 septembre à 0 heure TU


Prévisions pour le 18 septembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Comment se faire entendre de l'automate au bout du fil

DÉSIREUX de prolonger son séjour en Savoie, Yves L. téléphone à la météo pour s'enquérir des prévisions du week-end. Au bout du fil, une voix enregistrée. Après avoir écouté la litanie des pressions et des températures, Yves n'aura pas son renseignement : les six unités qui restaient dans sa carte téléphonique ont été englouties et la ligne coupée. Il fulmine contre *« cette entreprise d'Etat qui fait payer cher des services approximatifs. Ils n'ont même pas l'option prévisions à long terme ! »*.

De plus en plus d'entreprises et d'administrations ont recours au serveur vocal. Celui-ci peut avoir plusieurs objectifs : améliorer la communication tout en économisant les opérateurs, décourager les appels importuns (enfants qui passent le mercredi à téléphoner, personnes isolées en mal de conversation), transférer des appels d'un standard à un autre, ou automatiser les transactions.

Le serveur vocal peut être un simple standard automatique qui accueille le public par un message et l'oriente vers le service demandé : *« Tapez 1 pour les commandes, tapez 2 pour le service après-vente »*. L'audiotex communique des informations standard, comme les bulletins météo, les résultats des courses hippiques, l'indice des prix de l'INSEE. Les serveurs vocaux interactifs (SVI) mettent le correspondant en contact avec une base de données pour lui fournir des renseignements personnalisés. On peut ainsi s'informer de l'état de son compte en banque ou retenir des places de spectacle.

A l'extrémité de la ligne, un ordinateur sur lequel sont logés des messages vocaux dont la délivrance est commandée par les choix de l'utilisateur. La voix peut être synthétique ou pré-enregistrée par un comédien. La qualité du service dépend de l'arborescence, c'est-à-dire de la succession des options offertes. *« Il ne faut pas concevoir une arborescence en fonction de l'organigramme de son entreprise, mais des questions que se posera celui qui appelle »*, précise un concepteur. Un bon serveur vocal doit aussi permettre de revenir en arrière à tout moment, et, en désespoir de cause, d'obtenir une opératrice.

Deux types de facturation existent pour ces services. S'ils utilisent une ligne téléphonique normale, le coût est celui d'un appel local. S'il s'agit de numéros surtaxés dits « Audiotel », qui commencent par 08 comme les numéros verts gratuits, et sont suivis des chiffres 36-64, 36-65, 36-66, 36-67, 36-68, 36-69, 36-70, 36-71, 36-72, 36-73, la tarification sera nettement supérieure.

Les appels Audiotel aboutissent dans des commutateurs spéciaux de France Télécom, qui en comptabilisent la durée. France Télécom encaisse le prix des communications et en reverse une partie (de 30 % à plus de 50 %, selon le tarif) aux responsables éditoriaux des différents services. Le trafic est important : en 1996, le revenu brut s'élevait à 2 849 millions de francs, sur lesquels France Télécom a reversé 1 465 millions de francs aux sociétés. Certaines entreprises passent par des *« hébergeurs »* qui possèdent un parc d'ordinateurs, des locaux à proximité du commutateur de France Télécom et fournissent des serveurs vocaux *« clés en main »*. Lorsqu'ils sont rémunérés au pourcentage, ils ont intérêt à pousser à la consommation, d'autant que France Télécom fait payer aux entreprises les raccordements et les abonnements : 590 francs pour l'abonnement au service Audiotel, et de 160 à 1 532 francs pour l'abonnement mensuel par numéro. Le raccordement des serveurs va de 675 à 4 200 francs.

On peut s'étonner de devoir acquitter 1,49 francs par minute pour connaître les conditions d'attribution et le montant de l'aide à la scolarité (Audiotel de la Caisse d'allocations familiales), les formalités de renouvellement d'un passeport, être mis en relation avec la pré-fourrière (Audiotel de la Préfecture) ou... acquitter sa facture de téléphone !

Certains services ne servent apparemment qu'à faire consommer du Kiosque. Celui de la chaîne de restaurants Batifol accueille le correspondant par un long message publicitaire sur fond musical, puis diffuse des recettes de cuisine, des informations sur les prix et, enfin, propose de réserver une table dans le restaurant le plus proche. Malheureusement, souvent, la communication n'aboutit pas et le consommateur a gaspillé ses deniers (2,23 francs la minute). *« Notre service n'a pas pour but de réserver des tables, mais de faire découvrir Batifol, et éventuellement d'enregistrer les réclamations, car le client peut laisser un message »*, répond-on à la direction. Bref, le client paie la publicité au prix fort.

Le consommateur préférera les numéros pour lesquels on n'acquitte que le prix de la communication locale. Pourquoi appeler l'Audiotel d'une salle de cinéma, alors qu'Allô Ciné permet d'obtenir des renseignements sur les films par titre, par genre et par salle au moindre prix ? Attention cependant à la réservation de places, qui coûte 5 francs. Dès qu'on est branché sur un Audiotel, il faut aller au plus court, et ne pas hésiter à revenir au menu initial en appuyant sur la touche « étoile » si on n'obtient pas rapidement le renseignement désiré.

Si on n'est pas satisfait, on peut se plaindre auprès du fournisseur responsable, dont on obtiendra les coordonnées en composant sur le Minitel 3616 Audiotel (1,01 franc la minute). On peut aussi écrire à la direction régionale de France Télécom, à la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) ou à une association de consommateurs. Depuis deux ans, France Télécom a dû fermer plusieurs centaines de services qui ne respectaient pas les clauses de déontologie figurant dans le contrat, notamment des numéros abritant des messageries roses.

Michaëla Bobasch

Les tarifs du 36-64 au 36-73

En dépit du préfixe 08 qui est aussi celui des appels gratuits (payés par les destinataires), les numéros d'appel Audiotel ont des tarifs plus élevés que les communications normales.

- 08-36-64 : 0,74 F par minute.
- 08-36-65 et 08-36-66 : soit 3,71 F par appel.
- 08-36-67 : soit 1,49 F la minute.
- 08-36-68, 08-36-69, 08-36-72, 08-36-73 : soit 2,23 F la minute.
- 08-36-70 : soit 8,91 F par appel et 2,23 F la minute.
- Les avantages horaires ne s'appliquent pas à ces tarifs.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97202

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Au bout du cordon. Prennent du plaisir à manger le précédent. – II. Couche pour les précédents. Prépare les techniciens de demain. – III. Jouer sur toute la gamme. Est toujours pour. – IV. Lancé au hasard. Donne de l'intelligence à l'ordinateur. – V. Peut procurer une bonne couverture. Peut procurer un bon matelas. – VI. Le bon versant. Même vieilli, ça reste bon. – VII. La tête s'y pose et s'y repose. L'argent des vieux. – VIII. Pour reconnaître son clan. Gardien de cimetière. – IX. Protège le lait. Sans motif apparent. – X. Ne lâche pas facilement. Mettre en éveil. – XI. Résultat de la peine et de la peur. Passe l'écluse.

VERTICALEMENT

1. Leur numéro de cirque était unique. – 2. Prendre connaissance. Camp de l'horreur. – 3. Classement pour des champions. Marbre ou cerise. – 4. Travaillées par un orfèvre. – 5. Provoque des blocages. Rasa n'importe comment. – 6. Commandé. Premier roi des Hébreux. – 7. Sorcière ou fée sortie d'un conte. Ça peut mal tourner si on les cherche. – 8. Fait la séparation. – 9. Déplacions. Bout d'onglets. – 10. Nettoya en profondeur. Colères dépassées. – 11. Capable de se lancer dans le vide et de reprendre pied.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97201

HORIZONTALEMENT

I. Belle-de-jour. – II. Est. Gelés. – III. La. Kamba. Bi. – IV. Marienbad. – V. Ecumes. Nabi. – VI. Doras. Métis. – VII. Emis. Outils. – VIII. Naturiste. – IX. Us. Tégée. Su. – X. Urine. Dur. – XI. Titanesques.

VERTICALEMENT

1. Belle-de-nuit. – 2. ESA. Comas. – 3. Lt. Mûrit. Ut. – 4. Kama-sutra. – 5. Egarés. Rein. – 6. Demis. Oigne. – 7. Elbe. Musées. – 8. Jeannette. – 9. Os. Bâtie. Du. – 10. Bâbil. Sue. – 11. Raidisseurs.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 35

A la recherche du septième mot

Ce début de partie a été joué au club de Joinville le 12 avril 1996.

1) Vous avez tiré Z E E O U I T

a) Trouvez et placez, en quatre emplacements différents, quatre mots différents rapportant respectivement 50, 52, 58 et 89 points (un seul de ces quatre mots est un Scrabble).

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2) Préparation de la grille de la semaine prochaine.

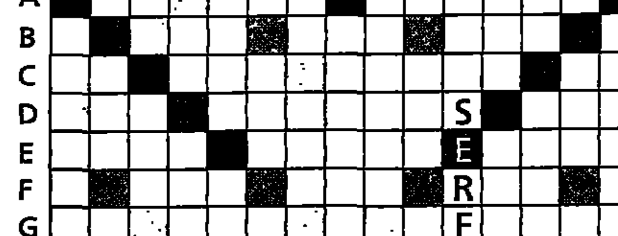
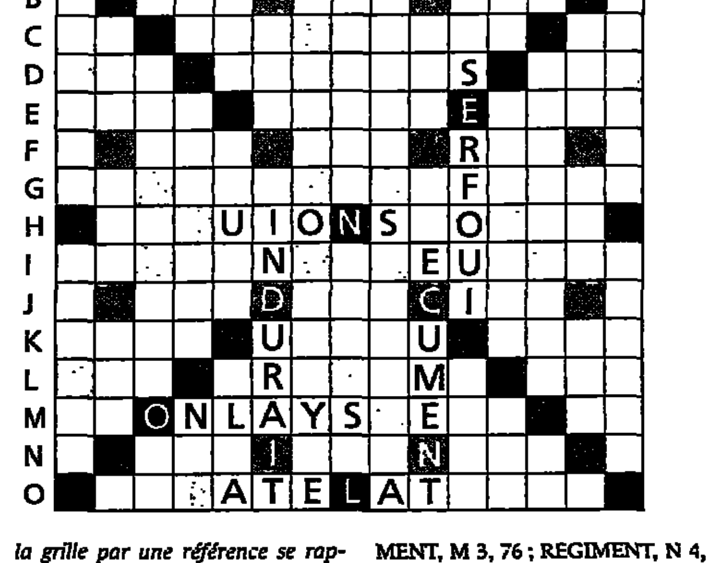
b) Premier tirage : E G O S T Y Z. Trouvez un sept-lettres. A défaut, trouvez un six-lettres incluant les deux lettres chères.

c) Deuxième tirage : A D E I O S U. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 24 septembre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 10 septembre :

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) MEETING, 11 E, 99, faisant PROFANAT.

b) PIGMENTE, J 4, 68 ; GAIEMENT, M 3, 76 ; REGIMENT, N 4, 66 ; TEMOIGNE, 6 E, 66 ou l'anagramme MIGNOTEE ; FIGEMENT, 7 H, 65 ; GEMINENT, 9 B, 63.

c) MUIONS, MINOUS ou SIMOUN.

d) INDURAT.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Vice-président : Gérard Morax — Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

CHANSON Les Méditerranéennes de Céret, un festival axé sur les musiques du Sud (Khaled, Jacky Michaelli, Mau Mau, Tekameli, Sawt-el-Atlas...), ont invité le comédien et chanteur Serge Hureau et ses trois musiciens à donner, en avant-première, *Au bon petit Charles,* relecture peu orthodoxe de Charles Trenet. ● LE SPECTACLE, qui sera présenté du 4 au 8 mars 1998 à la Cité de la musique de Paris, fait suite à *Gueules de Piaf,* récital où le quatuor éclairait l'univers de tragi-comédie d'Edith Piaf. ● DÉPOUILLANT les musiques de Trenet de leurs artifices de gaieté simple, *Au bon petit Charles* dénude une œuvre où la gaieté sert d'enveloppe à la description du drame humain – la chanson *Je chante,* par exemple – et que le folklore français inspire au moins autant que le jazz.

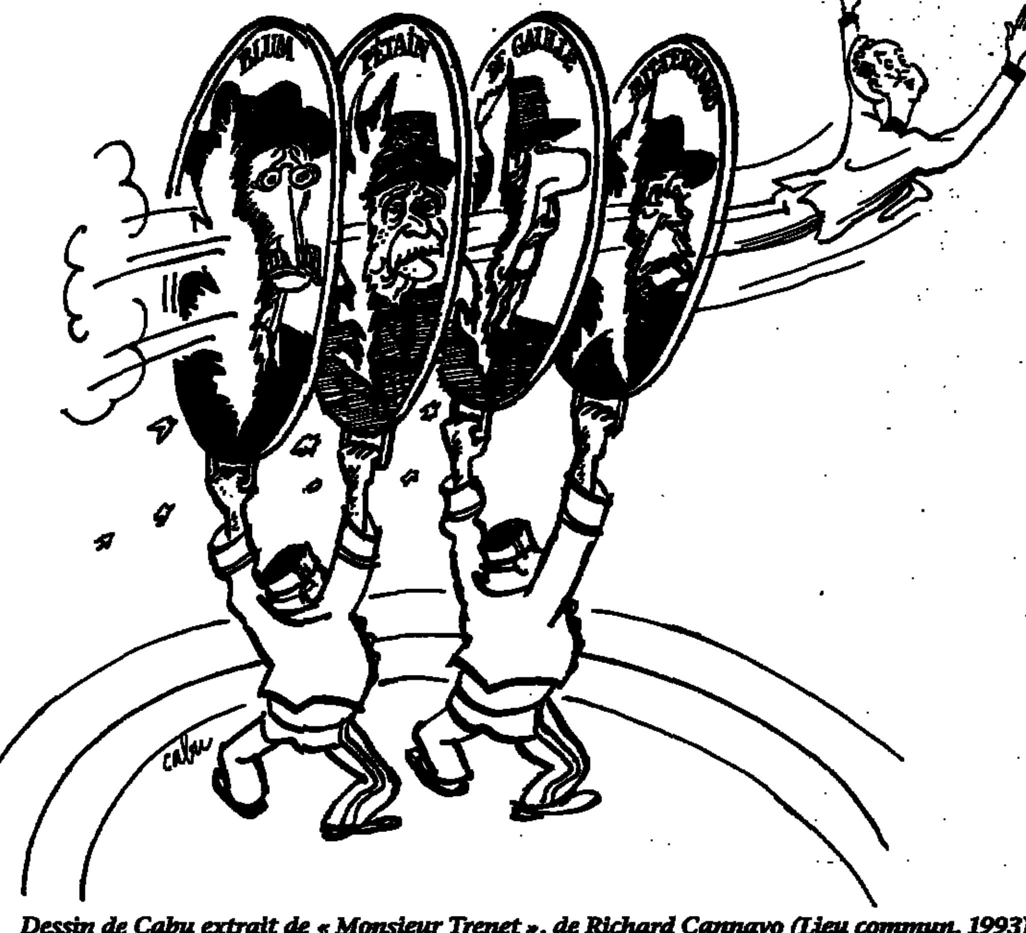
Dépouillé de sa bonne humeur, Charles Trenet devient cruel et grinçant

Au Festival de Céret, Serge Hureau, déjà auteur de « Gueules de Piaf », récidive en mettant en scène avec ses trois musiciens l'univers méconnu et pas si joyeux du « fou chantant »

CÉRET
de notre envoyée spéciale

Charles Trenet avait projeté de venir assister le 12 septembre à l'avant-première d'*Au bon petit Charles,* présenté en avant-première et en plein air aux Méditerranéennes de Céret, une ville proche de Perpignan, où le chanteur d'origine narbonnaise venait en villégiature. Il y renonça par peur de la fraîcheur des nuits de tramontane. La confrontation en direct eût été passionnante entre l'image officielle d'un Trenet toujours de bonne humeur, et la face sombre, grinçante, cruelle et ironique que le comédien-chanteur Serge Hureau et ses trois musiciens, Michel Risse, Montferrat et Pierre Sauvageot, sont allés chercher dans les textes d'une quinzaine de ses « folles complaintes ».

Le « fou chantant » à la jeunesse éternelle est né loin, au fond du pays catalan, là où la Méditerranée française s'arrête pour céder la place à l'Espagne. Réputé homme de lumière, Trenet a sans cesse cultivé sa part d'ombre, et la nôtre. Dans la très sérieuse revue littéraire *Europe* (mai 1996), le poète Marc Alyn s'interroge sur *« ce grand transparent* [qui] *demeure un mystère en pleine lumière... éternel enfant mangé aux mythes, légende dorée hantée de masques et de loups ».* Il y a donc une énigme Trenet, si épaisse qu'elle génère le malaise.



Dessin de Cabu extrait de « Monsieur Trenet », de Richard Cannavo (Lieu commun, 1993).

CAMOUFLAGE

Charles Trenet, après sa rupture avec Johnny Hess, avec qui il chantait en duo, devint très vite le chanteur-symbole du gouvernement du Front populaire, prisonnier du swing à la mode. *Fleur bleue, Vous qui passez sans me voir, Y'a d'la joie* se sont imposées comme les chansons de la bonne humeur. *« C'est un cliché,* explique Serge Hureau, *Trenet est un pervers polymorphe, il est comme un enfant, il dissimule, et c'est un acteur : il prend toutes les formes, il joue. Trenet fait peur. Il transmet des sensations confuses, insupportables, comme l'est l'idée de la dépression chez les jeunes enfants. »* Que dit Trenet ? Que le monde est dur, pourri, mais que nous avons la tristesse joyeuse.

L'exercice de camouflage le plus souvent cité est celui de *Je chante,* chanson d'une gaieté flamboyante, où un saltimbanque incriminé par les moustaches policières se pend et trouve le repos et la jubilation dans la mort *(« Je chante ! Je chante soir et matin... Je couche/ Parmi les fleurs des talus/ Les mouches/ Ne me piquent plus »).* Trenet est un furet, cyniquement attaché à ne toucher qu'une poignée de pervers assez intelligents pour saisir au vol des messages de mort glissés dans une chanson swinguée. Trenet est une porte ouverte sur une France pesante, qui l'étouffa et fit de lui un personnage à la fois attachant et détestable.

Charles Trenet est un enfant qui n'a pas grandi. Il joue au fantôme, au gendarme et au voleur. Ce Trenet-là est plausible, et Jérôme Savary vient de le présenter aux Estivales de Perpignan (*Y'a d'la joie,* repris en mai 1998 au Théâtre national de Chaillot). L'autre, celui de Serge Hureau, est un prisonnier de l'éducation religieuse qui marqua toute une génération d'hommes. *« Mais il fait comme Cosette,* dit Serge Hureau, *il y a un vieux sabre sous son lit, elle en fait une poupée. »* A l'adolescence, le poète catalan Robert Bausil l'aiguilla vers la fantaisie, le plaisir gagné – dans *Trenet,* biographie de Richard Cannavo (Lieu commun, 1993), Cabu croque le jeune Charles à vélo poursuivi par un vieux farceur (Bausil) cherchant à lui pincer les fesses. De ces folies catalanes, Charles Trenet a gardé le culte de la jeunesse éternelle, valeur centrale de l'Histoire et de l'art.

LA DENT DURE

Trenet était-il plus pétainiste que les pétainistes en 1942, quand, indifférent à la guerre, il écrivait *La Marche des jeunes* : *« Ah ! qu'il fait bon d'avoir notre âge ! /Ah ! qu'il fait bon d'avoir vingt ans/ Et de marcher le cœur content/ Vers le clocher de son village./ Qu'elle est jolie notre rivière/ Qu' elle est jolie notre maison/ Qu'elle est jolie la France entière/ Qu'elle est jolie en toute saison ! ... Ah ! qu'ils sont beaux tous les dimanches/ Ah ! qu'ils sont beaux les jours en fleurs/ De la jeunesse qui se penche/ Sur notre terre avec ardeur. »* Faisait-il œuvre de propagande, comme cela fut dit, ou lançait-il une immense provocation, comme à l'accoutumée? *« Il a fait l'apologie de la terre, de la fraîcheur, quand les politiques la faisaient. Il a fait celle de la jeunesse pendant la guerre, mais aussi dans les années 80, quand les « jeunes-créateurs » ou «des jeunes entrepreneurs» étaient portés au pinacle,* explique Serge Hureau. *Lui a toujours laissé entendre qu'il voulait être un poète-athlète, faire de la gonflette. Il a découvert le gymnase-club ».*

Comme Cocteau, Trenet est amoureux de la Grèce antique, *« le seul endroit où on ne se fait pas engueuler quand on est pédé »,* dit un amateur, qui voit dans le rejet presque physique manifesté par certains à l'égard de Charles Trenet, *« une manifestation inconsciente de l'ordre moral ».* L'histoire est connue : Charles Trenet a inventé son look – le chapeau renversé, la couronne de cheveux – en se promenant sur la Canebière. Devant l'hôtel de Noailles, le jeune homme voit deux magnifiques Mercure, dont l'un porte un casque relevé, et de petites ailes aux pieds. *« Dès lors, Trenet veut ressembler à l'ange, il est Peter Pan,* commente Serge Hureau. *Il a le goût de la voltige. C'est un homme de cirque, un batteleur ».* Trenet a de l'humour, il a aussi des obsessions et de la hargne, comme le montre *L'Abbé à l'harmonium,* rappel du pensionnat et de ses découvertes humaines : *« Chantant nos cantiques/ Nous étions p'tits bonshommes/ Bercés par la musique d'un bon vieil harmonium/ Qui n'était pas électrique/Aussi pour le faire fonctionner/ Un ecclésiastique, un abbé pédalait/ Qu'il pédalait bien l'abbé ».* Cet abbé *« trouvé mort aux pédales »* est sorti de la plume de Charles Trenet en 1971, au cœur des années rock'n'roll. La société avait dansé le twist, avait-elle changé pour autant ?

Trenet a la dent dure. Il dit et redit la solitude du *Petit pensionnaire* (1935) *« qu'on vient d'enfermer pour longtemps »,* qui déteste tout le monde et qui voudrait que tout le monde le déteste. Petit provincial monté à Paris, il courtise avant guerre Max Jacob ou Jean Cocteau. Il fait du cinéma, plaît à tout le monde, car il a le don, précieux en matière de chanson, de la simplicité. *« Il s'approprie* Le Roi Dagobert, La Claire Fontaine, *les tarentelles, la sardane »,* dit Serge Hureau. Mélodiste heureux, il est imprégné du plaisir de la ritournelle. Trenet, disent les musiciens d'*Au bon petit Charles,* n'hésite pas à quelques anatoles (une suite de quatre accords récurrents). Il a suivi son temps, chroniqué positivement les modes politiques, et a écouté du swing, du jazz, *« comme un chanteur des années 90 écouterait de la techno ».* Pour servir sa folle tristesse.

Véronique Mortaigne

Méditerranée multiple

La deuxième édition des Méditerranéennes de Céret a été perturbée par la pluie, un honneur des cieux habituellement réservé au Printemps de Bourges ou aux Eurockéennes de Belfort. Ce festival d'arrière-saison comble l'absence de manifestations musicales dans une région où les artistes ne manquent pourtant pas. Il favorise des mélanges interméditerranéens peu évidents face à un racisme intercommunautaire qui perdure. A Céret, ville où se réfugiaient les peintres, Tekameli (les Gitans de Perpignan), le Kocani Orkestar (fanfare rom de Macédoine) avaient répété avec l'Algérien Khaled. Sa chanson *Didi* avait pris de sérieux coups de piston. La pluie fit tout annuler, mais les rockers piémontais Mau Mau, El Niño Josele, les jeunes rappeurs Sawt-el-Atlas, Serge Hureau, le guitariste de jazz Claude Barthélémy et Tekameli ont vite inventé une *nouba* en salle pour chanter ensemble *Le chameau s'en fout,* chanson philosophique créée par Marie Dubas.

Au pensionnaire malheureux

AU BON PETIT CHARLES est d'abord un passionnant travail de relecture d'une œuvre que l'on croit archiconnue. *Je chante,* simplement déclamée, à la façon des miséreux dans un wagon de métro, devient ce qu'elle est : une chanson pathétique, à la limite de la marche funèbre ; *Papa pique et maman coud* révèle le drame d'un jeune homme poursuivi par sa mère jusque dans sa nuit de noces, et est pour cette raison traitée comme une histoire juive ; *La Marche des jeunes* est une caricature de l'exaltation de la jeunesse, dénonciation farouche, traitée sous forme de défilé, de la loi des adultes.

Désossées, dépouillées de leurs oripeaux d'époque, les chansons de Trenet sont données à entendre à nu. *A capella,* à la façon des chorales populaires *(L'Abbé à l'harmonium),* accompagnées à la fourchette, à la passoire, au banjo, à la guitare Barbie, au tambour basque ou au grelot – mais il y a bien d'autres instruments en scène, dont un plateau-repas et un nécessaire de plage *(L'Oiseau des vacances)* –, ces chansons si simples d'apparence deviennent le livre ouvert des souffrances du petit pensionnaire. Le décor – des patères, des capelines, des chaises en bois, une civière de guerre – sert de miroir : Serge Hureau, en Trenet roux, farceur cruel mais sautillant quand il faut détruire la norme, lugubre quand il faut décrire la perte inéluctable de la jeunesse *(Au bal de la nuit)* ou le massacre de l'enfance (*Les Petits punis*, chanson rare composée en 1934 avec Johnny Hess), utilise chaque double sens, chaque jeu de mots pour débusquer la face noire de Trenet.

Au bon petit Charles est aussi l'affirmation des racines occitanes de Charles Trenet. Le « fou chantant », méditerranéen par essence, a retenu de sa terre natale le sens de la fête, le son des *coblas,* les harmonies de villages. Ses tarentelles, sardanes et polkas sont démoniaques. Serge Hureau s'en va conter *La Polka du roi* en flirtant avec un polochon diablement excité, tandis que le public bat des mains, tout comme pendant la surprenante danse orientale, tendance derviche tourneur (la lourde capeline d'écolier brimé sert de robe tourbillonnante), qui clôt *Papa pique et maman coud.* Musicalement, l'exercice est irréprochable, les musiciens font des miracles de trouvailles. De la tapette à mouches au transistor de plage, en passant par la vielle à roue, tout leur sert à éclairer la fantaisie Trenet avec un à-propos et une économie de moyens sidérants.

Au bon petit Charles trouve le twist et la musique de baloche des années 70 sous le swing affiché. Avec un humour qui faisait déjà l'un des charmes de *Gueules de Piaf,* leur précédent spectacle, Serge Hureau et ses musiciens jouent les maladroits et les distraits dans des costumes de l'Armée du salut. Ils font rire tandis que se déroule le drame théâtral de *La Folle Complainte* ou du *Petit Oiseau.* Ce travail collectif a valeur d'exemple : il montre qu'il est possible d'interpréter de façon très personnelle des grands standards de la chanson, auxquels les jeunes chanteurs ne songent même pas à toucher, tandis que le public, tous âges confondus, est capable de les reprendre en chœur quand on lui offre une part de son patrimoine sur un plateau d'argent. Trenet a promis de venir à la Cité de la musique à Paris, où *Au bon petit Charles* sera présenté en mars 1998.

V. Mo.

Le violoncelle de Pablo Casals entre les mains de la jeune Anne Gastinel

NEW YORK
de notre correspondante

Anne Gastinel n'a que vingt-cinq ans et déjà un joli palmarès à son actif : troisième prix au concours international Rostropovitch en 1992, troisième prix à celui de Prague et premier prix à celui de Scheveningen, cette jeune violoncelliste est aussi lauréate de deux Victoires de la musique. Mais, pour donner toute sa mesure à son talent, il lui manquait quelque chose d'essentiel – un violoncelle de qualité. A New York cette semaine, la veuve de Pablo Casals, Marta Casals-Istomin, a comblé cette lacune en lui remettant l'instrument du maestro lui-même, un Goffriller du XVIII[e] siècle, sur lequel il joua jusqu'à sa mort en 1973, et dont la musicienne française aura l'usage exclusif pendant un an.

Ce prêt inespéré s'est fait sous les auspices du Fonds instrumental français, une association créée il y a trois ans pour trouver des instruments à cordes de qualité à des musiciens en fin d'études ou en début de carrière qui n'ont généralement pas les moyens d'acheter de beaux instruments, tant leurs prix sont aujourd'hui prohibitifs : un Goffriller coûte de deux à sept millions de francs, un stradivarius peut monter jusqu'à vingt ou vingt-cinq millions. Contrairement à d'autres pays, souligne Norbert Zauberman, le président du Fonds, *« les grands investisseurs français ne financent pas le prêt d'instruments ».* La banque nationale d'Autriche et plusieurs grandes banques allemandes, par exemple, disposent, elles, de leurs propres collections de violons qu'elles mettent à la disposition de talents prometteurs, mais, en France, Norbert Zauberman n'avait pu trouver aucun financement pour offrir un violoncelle de qualité à Anne Gastinel, qui se contentait d'un Bernardel de 1840 (400 000 francs). Un soir, surfant sur Internet, il a tapé « Goffriller » et « Casals » et est tombé sur un site qui lui a appris que le violoncelle du maestro, déjà prêté à sept musiciens par le passé mais jamais en France, serait bientôt disponible après avoir été restauré.

M. Zauberman est alors entré en contact avec Marta Casals-Istomin, qui vit entre New York et Washington et avoue avoir mené *« sa petite enquête dans la mafia du violoncelle »* pour s'assurer que l'instrument de son premier mari serait dans de bonnes mains entre celles d'Anne Gastinel. Une fois rassurée, elle donna son accord, et c'est ainsi qu'un soir de cette semaine la jeune musicienne française s'est retrouvée en possession du célèbre Goffriller fabriqué à Venise que Pablo Casals acheta en 1911 ou 1912 à Paris, *« dont il tomba amoureux et sur lequel,* raconte Marta Casals-Istomin, *il joua presque exclusivement pendant près de soixante ans ».*

Anne Gastinel – est-il besoin de le préciser ? –, radieuse, s'est aussitôt assise pour jouer la sarabande d'une suite de Bach, s'émerveillant devant *« la chaleur, la rondeur, la sensualité, la couleur »* du son de l'instrument. La veuve de Pablo Casals, elle-même violoncelliste, y reconnut *« la qualité du son »,* mais, ajouta-t-elle, *« chaque instrumentiste a sa voix ».* Le violoncelle de Pablo Casals est assuré pour cinq millions de francs, et la prime (40 000 francs par an) est à la charge d'Anne Gastinel, qui va dès la semaine prochaine donner un concert à Florence avec ce légendaire instrument (il voyage sur un siège à côté d'elle en avion), puis enregistrer deux sonates de Brahms. Elle pense qu'il lui faudra plusieurs mois pour se faire totalement à son nouvel instrument... et ne préfère pas penser à ce qui se passera quand il faudra le rendre.

Sylvie Kauffmann

« Opera Bianca », un mariage blanc entre musique et arts plastiques

Anachronique, l'installation sonore de Gilles Touyard agresse l'auditeur

Gilles Touyard a conçu, au Centre Georges-Pompidou, une coûteuse « installation sonore et mobile » visant à favoriser les échanges entre musique et arts plastiques. L'intérêt artistique de ce travail est contestable tant il apporte peu d'innovation par rapport aux premières expériences de musique concrète. Agressif, *Opera Bianca* renoue avec cette fâcheuse tendance qui privilégie exclusivement la réflexion musicale, au détriment de l'émotion.

OPERA BIANCA (création). Installation mobile et sonore conçue par Gilles Touyard avec Brice Pauset et Michel Houellebecq. Valérie Philippin (soprano). Jean Nirouët (haute-contre), Nicolas Mirbel (violon), Pascal Robault (alto), technique Ircam, Brice Pauset (direction). CENTRE POMPIDOU (Grande Salle), le 10 septembre. Présentation de l'œuvre dans sa version continue du 11 au 21 septembre, de 15 heures à 19 heures (entrée libre) et dans sa version concert les 12, 13, 19 et 20 septembre à 20 h 30. Place Georges-Pompidou. Paris 4e. Mo Rambuteau. Prix des places : 50 F, 75 F et 90 F. Réservation : 01-44-78-48-16

Le phénomène d'ouverture observé à l'Ircam depuis plusieurs années s'inscrit désormais dans les activités du Centre Pompidou. Cette attitude répond à de nouvelles exigences vis-à-vis de la musique contemporaine formulées notamment par le public. Point de salut hors de la pluridisciplinarité ! Tel pourrait être le mot d'ordre des compositeurs à l'amorce du prochain millénaire. Apparentée à une *« installation sonore et mobile »*, *Opera Bianca* favorise une étroite interaction de la musique et des arts plastiques. Il ne saurait s'agir d'un opéra, malgré la présence d'un livret, et encore moins d'une œuvre, terme coupable selon Gilles Touyard, son concepteur, de désigner *« l'affaire de l'artiste démiurge un peu naïf qui fait de belles choses pour nous faire croire que le monde est beau »*. On connaît des précédents à *Opera Bianca*, plus humbles et plus riches aussi. L'intemporel *To Be Sung* que Pascal Dusapin a composé en 1994 avec les projections de lumière de James Turrel mais aussi la rituelle *Concertation* que Michaël Levinas a instaurée en début d'année à la Cité de la musique autour des colonnes tournantes de Thanassis Totsikas. Seulement, le premier était un véritable opéra et la seconde, une œuvre authentique... *Opera Bianca* n'est qu'un projet abstrait dont on a péniblement vérifié *l'improbable intérêt artistique*.

En version de concert, ce travail inédit table sur une double exploitation lumineuse de sept volumes en polyester phosphorescent modelés par Gilles Touyard. Les séquences diurnes les éclairent violemment dans un état figé. Les phases nocturnes leur confèrent un relatif mérite dû à la pigmentation de leur surface et à leur capacité de déplacement autonome. Mais, pour animer cet insignifiant jeu de cubes, avait-on besoin de recourir à des techniques aussi avancées que celles employées pour guider les missiles ? La question des moyens investis pour un maigre résultat se pose aussi à propos de la partie musicale. Produit d'une année de recherche à l'Ircam, le flux électronique déversé pendant une heure par Brice Pauset avec de vagues effets de spatialisation rappelle les premiers essais de musique concrète et, *malgré l'usage d'une station d'informatique performante*, ne sortirait pas grandi de sa confrontation avec les rudimentaires interpolations sur bande magnétique glissées en 1954 par Edgar Varèse dans *Déserts*.

Atypique, même dans son écriture instrumentale qui impose à un violon et à un alto de complexes figures comme on n'en voit plus que dans les partitions de Brian Ferneyhough, le jeune Brice Pauset s'est fixé pour objectif d'épuiser les virtualités théoriques de l'intense période sérielle des années 50. Il entretient donc une utopie que Boulez et Stockhausen ont abandonnée depuis des lustres.

Pris entre un bourdonnement électronique continu et une vocalité hélicoïdale qui met les nerfs à rude épreuve, plus d'un spectateur se réfugie dans la lecture du programme, moins pour suivre la progression aléatoire d'un chant inintelligible que pour tuer le temps. *Le* texte écrit par Michel Houellebecq se réfère principalement à la physique quantique. Il n'évoque pas l'équation de Schrödinger mais son chat dans un style qui, rimé et rythmé avec malice, se refuse à toute poésie. Le symbole blanc, aveuglant pour le plasticien, assourdissant pour le musicien, ne saurait être synonyme de pureté pour l'écrivain : *« Au bout du blanc, il y a la mort/Et la séparation des corps/Entre les particules à vif/ J'achève mon parcours émotif. »* Le nôtre n'a jamais commencé. On croyait révolue l'époque des créateurs contemporains avides de fournir exclusivement matière à réflexion. Emouvoir n'empêche pas de traiter avec subtilité les multiples composantes d'une œuvre, supposée *« de communication »* comme ce spectacle. Anachronique et agressif, *Opera Bianca* ne présente plus l'artiste dans une tour d'ivoire mais dans un bunker.

Pierre Gervasoni

Trou noir

La version de concert d'*Opera Bianca* ne constitue qu'un épiphénomène d'un projet plus vaste appelé à être diffusé dans un lieu public. C'est donc avec l'espoir d'assister à un rééquilibrage entre les contributions du plasticien (sculptures, sommaires, costumes d'un futurisme puéril) et du musicien (traitements sophistiqués du son et du texte) que l'on s'est rendu au Centre Pompidou le lendemain de la création mondiale afin de découvrir une version promise en continu de 15 heures à 19 heures.

Il fut hélas confusément expliqué que celle-ci était ajournée *sine die* pour des *« raisons techniques »*. Un comble au regard du nombre de départements universitaires engagés avec l'Ircam dans cette ambitieuse association des arts et des sciences. A moins que les auteurs aient précipitamment révisé leurs positions après la première d'un spectacle décevant !

Le film « Sept ans au Tibet » suscite des controverses

Jean-Jacques Annaud relate l'histoire d'un alpiniste autrichien, précepteur du dalaï-lama et ancien membre du Parti nazi

LE FESTIVAL international de cinéma de Toronto s'est conclu samedi 13 septembre par la projection en première mondiale de *Sept ans au Tibet*, réalisé par Jean-Jacques Annaud, avec Brad Pitt dans le rôle principal.

Le film relate l'histoire de Heinrich Harrer, alpiniste autrichien vainqueur de la face Nord de l'Eiger en 1938, qui devint le précepteur du dalaï-lama après que la seconde guerre mondiale l'eut contraint à fuir l'Europe et à se réfugier au Tibet. *Sept ans au Tibet* est tiré du récit du même nom écrit par Harrer, publié en 1953 et traduit depuis en quarante-huit langues. Devenu une immense vedette en Autriche, à la suite de ses expéditions en Alaska, en Nouvelle-Guinée, à Bornéo, et dans l'ex-Zaïre, Harrer s'est également imposé comme l'un des grands défenseurs de la cause tibétaine.

EMPLOI D'ENTRAÎNEUR

La sortie annoncée de ce film a remis en lumière cette personnalité qui faisait l'unanimité autour d'elle. Il y a trois mois, le magazine allemand *Stern* publiait une longue enquête où il était révélé que ce défenseur des droits de l'homme s'était inscrit au Parti nazi dès 1933.

Décontenancé, Harrer avait d'abord commencé par nier en bloc, avant de revenir sur ses déclarations, et de reconnaître une partie des faits avancés par *Stern*. Harrer avouait avoir rejoint les rangs du Parti nazi dans le simple but d'obtenir un emploi d'entraîneur sportif et de pouvoir faire partie de l'expédition qui allait partir au Tibet. Il allait même jusqu'à dire qu'il avait commis la *plus grosse erreur d'appréciation* de son existence en prenant sa carte.

A la suite de ces révélations, les producteurs de *Sept ans au Tibet* ont dû procéder cette année à des modifications du scénario. *« Cet élément ne fait que renforcer l'histoire dans un sens. Cela ne m'ennuie certainement en rien »*, a déclaré Brad Pitt lors d'une conférence de presse.

Pour Jean-Jacques Annaud, les changements à réaliser ont été relativement mineurs. *« Ce qui a été une révélation pour beaucoup de gens a simplement été pour moi une confirmation de forts soupçons »*, a-t-il dit. Pour éviter toute ambiguïté, il est mentionné dès le début du film que Harrer était membre du Parti nazi. Il est décrit comme un opportuniste qui trouve accidentellement la voie de la rédemption.

Parce qu'on voit dans le film l'invasion du Tibet par la Chine en 1950, Pitt et Annaud sont interdits de séjour en République populaire de Chine. Les pressions, venue tant de la Chine que de l'Inde, dit Annaud, ont contraint à effectuer le tournage en Argentine. L'an dernier, la Chine avait déjà fait pression sur la société Walt Disney pour qu'elle ne produise pas *Kundun*, le film de Martin Scorsese sur la vie du dalaï-lama.

Samuel Blumenfeld (avec Reuter.)

Christian Lacroix fait souffler un grain de folie sur le « Don Juan » de Montherlant

DON JUAN, d'Henry de Montherlant. Mise en scène de Jean-Luc Tardieu. Avec Georges Wilson, Dominique Paturel, Marc Duret, Anne-Elodie Sorlin, Philippe Beglia, Salvatore Ingoglia, Stéphane Palcossian, Patrice Keller, Odile Mallet, Rebecca Potok, Jean-Luc Orofino et Clémence Boué. THÉÂTRE DE LA MADELEINE, 19, rue de Surène, Paris 8e. Mo Madeleine. Les mardi 16, mercredi 17, samedi 20, à 20 h 30 ; le dimanche 21, à 15 h 30. Tél. : 01-42-65-07-09. De 90 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

« La mort qui fait le trottoir ». C'est sous ce titre que la pièce de Montherlant *Don Juan* est éditée chez Folio-Gallimard. Montherlant songeait à ce titre car la première idée de l'œuvre lui vint à la vue d'une eau-forte de Goya, *Jusqu'à la mort*, qui était le portrait d'*« une horrible vieille qui se farde »*.

Le mot « trottoir » se retrouve dans une phrase de Pierre Sipriot, l'historien le plus complet de Montherlant. Il écrit : *« A soixante et un ans, en 1956, Montherlant a gardé sa manie : la chasse sensuelle. Jusqu'à sa mort, Montherlant ne changera pas, il fera le trottoir, par obsession, ou, comme il dit, "par habitude puis par hébétude". »* Et Pierre Sipriot, prenant appui sur cet aveu d'*« hébétude »*, dit ne pas croire que Montherlant ait *« voulu faire de Don Juan un personnage chargé d'un sens profond »*.

Il faut avoir observé, en ce temps-là, près de la station Strasbourg-Saint-Denis, Montherlant, debout, immobile durant des heures, dans la contemplation de jeunes gens qui jouaient au flipper, pour savoir à quel point ce terme d'*« hébétude »* est juste : Montherlant, livide, cireux, était vraiment, cloué sur le trottoir, comme un mort.

Pourquoi écrit-il, alors, son *Don Juan*, sa *Mort qui fait le trottoir ?* De son personnage, il déclare lui-même : *« Il n'a pas d'envergure, je l'ai voulu ainsi. »* Par moments, Montherlant, ici, est méconnaissable, tant l'écriture est plate, tant l'idée est à ras de terre, tant l'auteur semble avoir voulu réunir toutes les chances contre lui.

Il semble qu'il y ait un acte de provocation-désarroi, un besoin de jouer le tout sur le tout. Ne faudrait-il pas penser aussi à certains aveux, comme lorsque, à propos d'un garçon auquel Montherlant était très attaché, en 1940, il écrit : *« Au fond, j'aime peu de chose en lui, mais je l'aime encore dans ce que je n'aime pas de lui. »*

N'oublions pas, en outre, que Montherlant, écrivant son *Don Juan*, suit Molière de près, à plusieurs reprises, et que tout au long de la pièce plane la référence à ce que Molière appelle *« le ciel »*, et que Montherlant nomme plus franchement *« Dieu »*. Montherlant écrit là une chose simple, connue, mais fondamentale : *« Il y a en moi une exaltation et une passion qui ont besoin du recours à Dieu, même si je ne crois pas en Dieu. »*

Même si ce *Don Juan* ne peut que décevoir les fidèles du théâtre si beau de Montherlant, il est donc trop simple de résumer le projet de cette pièce comme le fait Sipriot : *« Dragueur de jeunes garçons, il va se donner un mal fou pour nous prouver qu'il est très dangereux d'aimer trop les femmes. »*

COMMANDEUR-BIBENDUM

C'est Georges Wilson qui interprète Don Juan. Il le joue en posture de *« détachement-système »*, comme disait Ionesco : il adopte un ton de fausse *« hébétude »*, comme s'il traversait l'action sans qu'elle l'atteigne. Il n'y a pas grand-chose à relever, dans ce spectacle : la pièce est jouée avec soin, point final. Le seul coup d'éclat est bien sûr l'imagination des costumes par Christian Lacroix. C'est soufflant. Par exemple, tout le monde sait, après avoir vu cent fois la pièce de Molière, à quel point il est difficile de représenter le spectre du Commandeur. Christian Lacroix n'y va pas de main morte : il opte pour le Bibendum des vieilles affiches des pneus Michelin. Un Bibendum géant et qui semble fait non pas de caoutchouc, mais de rouleaux d'épais nuages. Puis le spectre se débarrasse de son armure de pneumatiques comme d'une armure à la Jeanne d'Arc, en deux ou trois morceaux. Tous les costumes de la pièce réservent de ces surprises, faites d'une vision réfléchie, d'un décalage de poésie, d'une beauté à couper le souffle, et d'un rire franc. Parfois ce sont de simples touches, comme des sursauts de mémoire. Parfois c'est tout le costume, comme une folie qui passe. Quand Christian Lacroix est là, nous sommes enfin au théâtre !

Michel Cournot

« Bel-Ami » en comédie bourgeoise de bon ton

Pierre Laville signe une adaptation réussie portée par l'allant des acteurs

BEL-AMI, de Pierre Laville, d'après Guy de Maupassant. Mise en scène de Didier Long. Avec Macha Méril, Geneviève Casile, Pierre Cassignard, Carole Richert, Marcel Cuvelier, Eric Prat, Olivier Claverie, Sophie Artur, Axelle Charvoz, Stéphane Henon, Laurent Meda, Emmanuel Ducluzeau et Alexis Nitzer. THÉÂTRE ANTOINE-SIMONE-BERRIAU, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-08-77-71. De 80 F à 290 F. Jusqu'au 30 décembre.

« Il ne sait rien, il est privé de conscience, il n'a aucun talent ! » C'est en ces termes qu'en 1885 Maupassant, dans un article du journal *Gil Blas*, qualifie Bel-Ami, le « héros » de son roman qui vient de sortir en librairie. Maupassant raconte des craques : Bel-Ami a appris des choses, surtout en Algérie pendant son service militaire. Il a de la présence d'esprit. Et dans les articles du journal qui l'emploie il sait, *« avec sûreté »*, *« ajouter les quelques lignes qui rendent plus profonde et plus puissante la portée d'une attaque »*.

Le vrai est que Maupassant a très mal encaissé l'accueil pas chaud-chaud des critiques. Mais il y avait de quoi. *Bel-Ami*, ce roman de grand avenir, a, sur le moment, déconcerté.

Maupassant situe l'action dans les salles de rédaction d'un journal (il était lui-même journaliste à *Gil Blas* et au *Gaulois*). Dans *Bel-Ami*, il écrit : *« La presse est une sorte d'immense république qui s'étend de tous côtés, où on trouve de tout, où on peut tout faire. »* Ce qui est tout de même beaucoup dire, surtout lorsque, un peu plus loin, Maupassant nous décrit les citoyens de cette *« immense république »* : les journalistes *« sont de braves gens, mariés, qui font cela comme ils seraient employés dans un ministère... Ils se cantonnent dans un coin... Ils font toute leur vie le même article »*.

Les femmes, bonnes lectrices de romans, sont quant à elles un tant soit peu surprises par la délicatesse de touche de Maupassant, dès qu'il les raconte. Exemple : *« Elle portait en elle ce quelque chose de fripé, d'artificiel, qu'ont, en général, les anciennes actrices, une sorte de fausse jeunesse éventée, comme un parfum d'amour ranci. »* Charmant, non ?

Tout membre de la Chambre des députés a droit, lui aussi, à son cadeau : *« sorte de champignon libéral de nature douteuse, comme il en pousse par centaines sur le fumier populaire du suffrage universel »*.

EAU DE JAVEL ET ASPIRATEUR

Et dispensons-nous de citer ici en quels termes Maupassant, dans *Bel-Ami*, accroche au passage ashkénazes et séfarades : lorsque paraît *Bel-Ami*, nous sommes à neuf ans de l'affaire Dreyfus ; le terrain est là, tout prêt.

Aujourd'hui, cent douze ans après la sortie de *Bel-Ami*, Pierre Laville adapte la pièce au théâtre. Plus qu'une adaptation c'est, de sa part, un grand nettoyage : il a passé l'aspirateur après un bon coup d'eau de Javel. *Bel-Ami* est devenu une comédie bourgeoise, de bon ton. Même les pures et simples descriptions, sans danger, Pierre Laville a dû les filtrer, les gommer, tant le texte de ce roman est lourd ; en voici un exemple caractéristique. Maupassant écrit : *« L'arc de triomphe de l'Etoile apparaissait debout à l'entrée de la ville sur ses deux jambes monstrueuses, sorte de géant informe qui semblait prêt à se mettre en marche pour descendre la large avenue ouverte devant lui. »* C'est Babar en pleine mégalo, écrivant avec ses pieds. Pierre Laville calme le jeu : Clotilde, la charmante amie de Bel-Ami, lui dit, se moquant de lui : *« Je te confondais avec l'Arc de triomphe prêt à se mettre en marche depuis l'Etoile et à descendre l'avenue. »* C'est moins boum-boum.

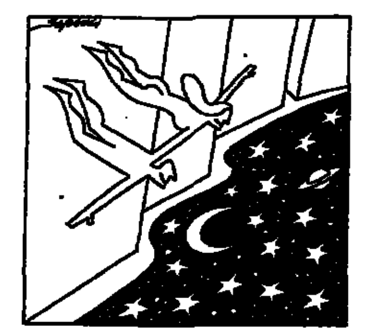
Le travail titanesque de Pierre Laville à seule fin de rendre la pièce écoutable semble avoir épuisé l'énergie créatrice d'ensemble. Vous chercheriez en vain le plus petit morceau de vermisseau de mise en scène. Rudy Sabounghi a, très subtilement disons-le, construit et peint un non-décor. Costumes, lumières, c'est tout à l'avenant.

La soirée est sauvée par l'allant, l'esprit, la gaieté, des acteurs. Marcel Cuvelier est poignant en vieil académicien qui trouve la vie trop longue. Alexis Nitzer est d'une fougue solaire en directeur de journal. Macha Méril est d'un calme souverain en épouse de chroniqueur politique qui dicte à son mari ses articles, de A jusqu'à Z. Geneviève Casile, aussi fine et lumineuse et mystérieuse qu'un beau portrait d'Ingres, en victime de l'amour fou. Carole Richert, Axelle Charvoz, Sophie Artur, d'un charme et d'une invention rares. Grâce à l'animation très vive de tous ces comédiens, il n'y a pas un moment d'ennui. Le seul accroc serait peut-être l'interprétation de Bel-Ami par Pierre Cassignard : il joue vite, il a du brio, de l'assurance, mais c'est comme s'il prenait à la lettre le mensonge de Maupassant, cité plus haut, selon lequel Bel-Ami *« est privé de conscience »*. Jouer le vide, même un vide gentil, c'est risqué, on ne sait plus qui croire.

M. C.

Chostakovitch aux portes de l'au-delà

La « Sonate pour alto », œuvre sépulcrale, est jouée à l'Auditorium du Louvre



ACHEVÉE sur son lit d'hôpital – de mort presque – par Dimitri Chostakovitch (1906-1975), la *Sonate pour alto* (1975) est l'une des œuvres les plus sépulcrales de son auteur, hantée de réminiscences beethovéniennes, décharnée, fascinante au point qu'elle fut récemment l'objet d'une pièce de théâtre. Comme le *Trio pour cordes* d'Arnold Schönberg, elle fut écrite au lendemain d'une affection ayant mené le compositeur aux portes de l'au-delà. Le mouvement lent du *Trio op. 67* (1944) n'est pas moins poignant. Voici un programme austère, exigeant et ardu s'il en est, à mettre une fois encore au crédit de la programmation exemplaire de l'Auditorium du Louvre. Schlomo Mintz et Matt Hamowitz, habitués des lieux, devraient y être parfaits. Osons espérer que le pianiste Itamar Golan se calmera un peu au clavier : il est souvent pris de mouvements giratoires du plus mauvais effet visuel et généralement peu gratifiants quant à l'expression musicale...

★ Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Mo Louvre, Palais-Royal. 20 heures, le 17. Tél. : 01-40-20-52-29. 135 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre national de France
Entre une rentrée marquée par l'absence de Charles Dutoit et une mini-tournée en Bulgarie et en Turquie avec son directeur musical, le National confronte le sublime (Stravinsky) au plus vulgaire (Orff).
Stravinsky : *Symphonie de psaumes*. Orff : *Carmina Burana*. Patricia Petibon (soprano), Stanford Olsen (ténor), Håkan Hagegard (baryton), Chœur et maîtrise de Radio-France, Charles Dutoit (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 heures, les 17 et 18. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Ernan Lopez Nussa
Fin juin, début juillet, le public du Festival de jazz de La Villette découvrait le pianiste Ernan Lopez Nussa, précédé d'une flatteuse réputation. Sa technique fulgurante, son sens très animé du rythme l'expliquent. En groupe, ce jazz cubain manque de direction précise. On suivra ses développements attentivement.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 16. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Primal Scream
Asian Dub Foundation
Depuis *Screamadelica*, album qui fit la jonction entre la house et la pop, la bande de Bobby Gillespie avait déçu. Avec son récent *Vanishing Point*, le quintet britannique a retrouvé son inspiration et déniché un bassiste de choc en la personne de Mani, l'ancien Stone Roses. Asian Dub Foundation, collectif de Britanniques originaires du sous-continent indien, a créé la sensation dans les festivals cet été.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. 19 heures, le 17. Tél. : 01-47-00-55-22. 143 F.

Soirée accordéon
La FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) s'associe au festival Nuits de nacre (Tulle, du 18 au 21 septembre) pour fêter le dernier-né de sa collection d'ouvrages thématiques intitulée « Modal ». C'est l'accordéon diatonique qui tient la vedette avec quelques fins limiers dont Marc Perrone, Daniel Denécheau, Robert Santiago, Christian Oller et César Stroscio.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 21 heures, le 16. Tél. : 01-43-29-86-51. 60 F et 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Le Bonnet de fou
de Luigi Pirandello, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson, Madeleine Assas, Olivier Brunhes, Yvette Caldas, Philippe Laudenbach, Isabelle Sadoyan et Gisèle Touret.
Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Abbesses, Anvers, Pigalle. A partir du 16 septembre. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 40. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

La Dame au petit chien
d'après Anton Tchekhov, mise en scène de Jean-Philippe Weiss, avec Marceline Collard, Gilles Thibault, Bulle, Jacques Vassy, Christelle Yvon et Yannick Schweng.
Théâtre 14-Jean-Marie Serreau, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris 14e. Mo Porte-de-Vanves. A partir du 16 septembre. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-45-45-49-77. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 2 novembre.*

Dérapage
d'Arthur Miller, mise en scène de Jérôme Savary, avec Guy Bedos, Clémentine Célarié, Catherine Rich, Alain Frérot, Claire Borotra et Maurice Vaudeaux.
Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mo Trinité. A partir du 16 septembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-48-74-25-37. Durée : 2 h 15. De 60 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

Descente aux plaisirs
de Jean-Pierre Coffe, mise en scène de Pierre Mondy, avec Annie Girardot.
Théâtre Fontaine, 10, rue Fontaine, Paris 9e. Mo Blanche. A partir du 16 septembre. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-48-74-74-40. De 100 F à 280 F. Jusqu'au 16 décembre.*

Festival les arts dans la rue
avec Generik Vapeur, les Piétons, Neighbourhood Watch Stilts International, Yvan l'impossible, Maboul Distorsion, Inflammable, Mat et Mat, Cie du Bout des doigts, Cie Off, Wurre Wurre, le Carillon et Cie Mythique mitoc.
Rues de la ville, spectacles en plein air, 92 Châtillon. Le samedi 20, à 14 heures ; le dimanche 21, à 11 heures. Durée : 6 heures. Entrée libre.

Oncle Vania
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Gérard Desarthe, Jacques François, Samuel Labarthe, Marie Bunel et Mathilde Seigner.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Rome. A partir du 19 septembre. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

Passage des heures
d'après Fernando Pessoa, mise en scène de Marie Lopes, avec Marie Lopes.
Déchargeurs (TLD), 3, rue des Déchargeurs, Paris 1er. Mo Châtelet-les Halles. Du mardi 16 au samedi 20, à 20 h 30. Tél. : 01-42-36-10-29. Durée : 1 h 15. 50 F et 70 F.*

La Pluie de feu
de Silvina Ocampo, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Marilù Marini, Fanny Marcq, Vincent Minne, Magali Pinglaut et Rodolfo De Souza.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. A partir du 16 septembre. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 19 octobre.*

Le Quatuor : Il pleut des cordes
mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Cirade et Jean-Claude Camors.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Bourse. A partir du 16 septembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-97-59-81. Durée : 1 h 30. De 70 F à 240 F. Jusqu'au 30 décembre.

La Surprise de l'amour
de Marivaux, mise en scène de Robert Fortune, avec Brigitte Fossey, Valérie Mairesse, Pascale Oudot, Jacques Ciron, Erwan Creignou, Philippe Lelièvre et François Siener.
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mo Porte-de-Vanves. A partir du 16 septembre. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-45-31-10-96. Durée : 2 h 45. 100 F et 130 F. Jusqu'au 2 novembre.*

Trainspotting
d'après Irvine Welsh, mise en scène de Derek Goldby, avec Olivier Bony, Laurent Chauvet, Didier Colfs et Sophia Leboutte.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. A partir du 17 septembre. Du lundi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-49-87-53-53. Durée : 1 h 30. 80 F et 140 F. Jusqu'au 17 décembre.*

Viva Maïakovski
de Nicolas Bataille, d'après Maïakovski, mise en scène de l'auteur, avec Nicolas Bataille, Colette Castel, Valérie Choquard, Benjamin Egner, Valérie Jeannet, Thierry Leclerc et Xavier Lemaire.
Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, Paris 5e. Mo Saint-Michel. A partir du 17 septembre. Du lundi au samedi, à 21 heures. Tél. : 01-43-26-38-99. 160 F. Jusqu'au 17 décembre.

SÉLECTION

Amoureuse
de Georges Porto-Riche, mise en scène de Gilles Cohen, avec Bernard Alane, Emmanuelle Devos, Pierre Aussedat, Christiane Millet, Idit Cebula et Vanessa Lapierre.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 h 45 et 20 h 30 ; le dimanche, à 14 h 45. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 50. 65 F et 180 F. Jusqu'au 2 novembre.*

André le Magnifique
d'Isabelle Candelier, Loïc Houdré et Patrick Ligardes, mise en scène des auteurs, avec Isabelle Candelier, Loïc Houdré, Patrick Ligardes, Jean-Luc Porraz et Michel Vuillermoz.
Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, Paris 8e. Mo Villiers. Du lundi au samedi, à 21 heures. Tél. : 01-45-22-08-40. Durée : 1 h 40. De 70 F à 200 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Bel Ami
de Pierre Laville, d'après Guy de Maupassant, mise en scène de Didier Long, avec Macha Méril, Geneviève Casile, Pierre Cassignard, Carole Richert, Marcel Cuvelier, Eric Prat, Olivier Claverie, Sophie Artur, Axelle Chavoz, Stéphane Henon, Laurent Meda, Emmanuel Duduzeeu et Alexis Nitzer.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-08-77-71. Durée : 2 h 30. De 80 F à 290 F. Jusqu'au 30 décembre.

Cher menteur
de Jérôme Kilty, mise en scène de Georges Wilson, avec Jean Desailly et Simone Valère.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris 8e. Mo Madeleine. Les jeudi 18 et vendredi 19, à 20 h 30 ; le samedi 20, à 16 h 30. Tél. : 01-42-65-07-09. De 90 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Chroniques
de Xavier Durringer, mise en scène de Laurent Cruel, avec Didier Tanguy, Gilles Jestin, Virginie Latour, Angélique Charrier et Fabien Arca.
Le Funambule Théâtre, 53, rue des Saules, Paris 18e. Mo Lamarck-Caulaincourt. Du lundi au samedi, à 21 heures. Tél. : 01-42-23-88-83. Durée : 1 h 30. 80 F et 100 F. Jusqu'au 6 décembre.*

Les Côtelettes
de Bertrand Blier, mise en scène de Bernard Murat, avec Philippe Noiret, Michel Bouquet, Claudine Coster, Micha Bayard, Isabelle Alexis, Farida Rahouadj, Moussa Maaskri, Dimitri Rougeul et Michel Pilorgé.
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis, République. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-08-00-32. De 110 F à 290 F. Jusqu'au 9 décembre.

Don Juan
d'Henry de Montherlant, mise en scène de Jean-Luc Tardieu, avec Georges Wilson, Dominique Paturel, Marc Duret, Anne-Elodie Sorlin, Philippe Beglia, Salvatore Ingoglia, Stéphane Palcossian, Patrice Keller, Odile Mallet, Rebecca Potok, Jean-Luc Orofino et Clémence Boué.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris 8e. Mo Madeleine. Les mardi 16, mercredi 17, samedi 20, à 20 h 30 ; le dimanche 21, à 15 h 30. Tél. : 01-42-65-07-09. Durée : 2 heures. De 90 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.*

L'Ecornifleur
de Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Matthieu Rozé, Gérard Maro et Noémie Kapler.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 6e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-45-48-92-97. Durée : 1 h 30. De 110 F à 190 F. Jusqu'au 30 décembre.

Fabrice Luchini
d'après des textes de Baudelaire, Céline, La Fontaine et Nietzsche.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 18 h 15 et 20 h 30. Tél. : 01-43-20-60-56. Durée : 1 h 30. 180 F. Jusqu'au 22 novembre.

Les Fous de la reine
de Jacques Rampal, mise en scène de l'auteur, avec Marthe Mercadier, Jean-Paul Farré, Cécile Sanz De Alba et Margot Marguerite.
Gymnase Marie-Bell, 38, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris 10e. Mo Bonne-Nouvelle, Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-46-79-79. De 85 F à 245 F. Jusqu'au 30 janvier.*

Ilka Schönbein
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-87-97-13. Durée : 1 h 15. 85 F et 140 F. Jusqu'au 5 octobre.*

Jean-Laurent Cochet raconte et joue...
d'après Molière (Le Misanthrope, Le Malade imaginaire, Amphitryon), Racine (Britannicus), La Fontaine (Les Fables), Marivaux (Le Jeu de l'amour et du hasard), Musset (A quoi rêvent les jeunes filles, Les Caprices de Marianne), Labiche (Les Marquises de la fourchette), Becque (La Parisienne, Veuvel), Courteline (Les Boulingrin), Renard (M. Vernet, Le Pain de ménage), Feydeau (On purge bébé, Mais n'te promène donc pas toute nue), Guitry.
Théâtre Rive Gauche, 6, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Edgar-Quinet, Montparnasse-Bienvenüe, Gaîté. Le samedi, à 17 heures ; le dimanche, à 17 h 30 ; le lundi, à 21 heures. Tél. : 01-43-35-32-31. Durée : 1 h 30. De 90 F à 150 F. Jusqu'au 28 décembre.*

La Passe-muraille
d'après Marcel Aymé, mise en scène d'Alain Sachs, avec Francis Perrin, Ginette Garcin, Isabelle Georges, Dozier, Jean-Claude Calon, Isabelle Ferron, Jean-Marie Lecoq, Edouard Pretet, Bernard Valdeneige, Michel Verschaeve et Patrice Peyrieras, Philippe Fauconnier et Bernard Duplaix (musiciens).
Bouffes-Parisiens, 4, rue Monsigny, Paris 2e. Mo Quatre-Septembre. Du mardi 16 au vendredi 19, à 20 h 30 ; le samedi 20, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche 21, à 15 h 30. Tél. : 01-42-96-92-42. Durée : 2 heures. De 70 F à 275 F. Jusqu'au 31 décembre.

La Vie parisienne
d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Thierry Hancisse, Nicolas Lormeau, Alain Lenglet, Sylvia Bergé, Laurent Rey, Céline Samie, Laurent d'Olce, Jean Dautremay, Michel Favory, Catherine Salviat, Claude Mathieu, Bruno Raffaelli, Simon Eine, Christian Blanc, Isabelle Gardien, Véronique Vella, Olivier Dautrey et Jean-François Rémi.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le samedi 20, à 14 heures. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 3 h 15. De 35 F à 225 F. Jusqu'au 8 janvier.
(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ARTEMISIA
Film français d'Agnès Merlet, avec Valentina Cervi, Michel Serrault, Miki Manojlovic, Luca Zingaretti, Emmanuelle Devos, Frédéric Pierrot (1 h 38).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (+) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 +) ; La Pagode, 7e (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 +) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 +) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 +) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

BUUD-YAM
Film burkinabé de Gaston Kaboré, avec Serge Yanogo, Amssatou Maiga, Séverine Oueddouda, Colette Kabore, Augustine Yameogo, Boureima Ouedraogo (1 h 37).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 +) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

LE CERCLE PARFAIT
Film franco-bosniaque d'Ademir Kenovic, avec Mustafa Nadarevic, Almedin Leleta, Almir Podgorica (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 +) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

CLANDO
Film franco-camerounais de Jean-Marie Teno, avec Paulin Fodouop, Henriette Fenda, Caroline Redl, Joseph Momo, Guillaume Nana, AVS Bodule Moukilo (1 h 38).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

DANS L'OMBRE DE MANHATTAN
Film américain de Sidney Lumet, avec Andy Garcia, Ian Holm, James Gandolfini, Lena Olin, Shiek Mahmud-Bey, Colm Feore (1 h 53).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

EN COMPAGNIE DES HOMMES
Film américain de Neil LaBute, avec Aaron Eckhart, Stacy Edwards, Matt Malloy, Michael Martin, Mark Rector, Chris Hayes (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 +) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 +) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

ERNESTO CHE GUEVARA, JOURNAL DE BOLIVIE
Film franco-suisse de Richard Dindo (1 h 32).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

MALIK LE MAUDIT
Film français de Youcef Hamidi, avec Samir Guesmi, Christophe Lopes-Torres, Jean-François Perrier, Salah Teskouk, Martine Guillaud, Samy Naceri (1 h).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ;

MARCELLO MASTROIANNI, JE ME SOUVIENS
Film italien d'Anna Maria Tato (1 h 36).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

TERRITOIRE COMANCHE
Film franco-espagnol-argentin-allemand de Gerardo Herrero, avec Cecilia Dopazo, Imanol Arias, Bruno Todeschini, Carmelo Gomez, Gaston Pauls, Mirta Zecevic (1 h 30).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THE ARRIVAL
Film américain de David Twohy, avec Charlie Sheen, Lindsay Crouse, Teri Polo, Ron Silver, Richard Schiff, Tony T. Johnson (1 h 55).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC George-V, dolby, 8e.

VOLTE/FACE (*)
Film américain de John Woo, avec John Travolta, Nicolas Cage, Joan Allen, Gina Gershon, Alessandro Nivola, Dominique Swain (2 h 19).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 +) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 +) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 +) ; UGC Maillot, 17e ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

EXCLUSIVITÉS

ELVIS
de Jean-Christian Bourcart et Alain Duplantier.
Bosniaque (1 h 05).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

FOOLS
de Ramadan Suleman.
France-Afrique du Sud (1 h 30).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

FREEWAY (**)
de Matthew Bright.
Américain (1 h 34).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

HUSTLER WHITE (**)
de Rick Castro et Bruce Labruce.
Allemand-canadien.
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (+) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

MIB MEN IN BLACK
de Barry Sonnenfeld.
Américain (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 +) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+).

LA MÔME SINGE
de Xiao-Yen Wang.
Américain-chinois (1 h 35).
VO : Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 +).

POST COITUM, ANIMAL TRISTE
de Brigitte Rouän.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 +) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 +) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 +).

LA RIVIÈRE
de Tsai Ming-liang.
Taïwanais (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 +) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

SCREAM (**)
de Wes Craven.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, handicapés, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 +) ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 +) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 +).

SHE'S SO LOVELY
de Nick Cassavetes.
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 +) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 +) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

LE TEMPS DES MIRACLES
de Goran Paskaljevic.
Yougoslave (1 h 38).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

TRANSATLANTIQUE
de Christine Laurent.
Français (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (+).

UN AIR SI PUR
d'Yves Angelo.
Français (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 +) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 +) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 +) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 +).

UN AMI DU DÉFUNT
de Viatcheslav Krichtofovitch.
Franco-ukrainien (1 h 48).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +).

LA VIE DE JÉSUS
de Bruno Dumont.
Français (1 h 36).
Lucernaire, 6e ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

LES VIRTUOSES
de Mark Herman.
Britannique (1 h 47).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; La Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 +) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +).

WESTERN
de Manuel Poirier.
Français (2 h 15).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), dolby, 5e (01-43-54-15-04) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; La Pagode, 7e (+) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 +) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 +) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 +) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 +) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 +) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

WHEN WE WERE KINGS
de Leon Gast.
Américain (1 h 28).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 +).

REPRISES

AFRICAN QUEEN
de John Huston.
Américain, 1951 (1 h 48).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

GLORIA
de John Cassavetes.
Américain, 1980 (1 h).
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 +).

LA NUIT DE L'IGUANE
de John Huston.
Américain, 1964 (2 h).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

LE TRÉSOR DE LA SIERRA MADRE
de John Huston.
Américain, 1947, noir et blanc (2 h 06).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LA VEUVE JOYEUSE
d'Ernst Lubitsch.
Américain, 1934, noir et blanc (1 h 39).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.
(+) Réservation au 01-40-30-20-10.

TÉLÉVISION Bruno Masure a annoncé, lundi 15 septembre dans une déclaration à la conférence de rédaction, que la direction de France 2 a décidé de lui retirer la présentation du journal de 20 heures. Apprécié du public qui le plébiscitait dans les sondages, le journaliste était à ce poste depuis 1990, après avoir longtemps présenté le journal de TF 1. ● LA DIRECTION de la chaîne de service public, qui procède à une vaste réforme de l'information, se refuse à tout commentaire sur cette décision ● LES JOURNAUX de 20 heures devraient être présentés en alternance par Daniel Bilalian et Béatrice Schönberg, transfuge de TF 1 ● LA DÉCISION a surpris la rédaction. Selon certains journalistes de la chaîne, elle n'est pas *« cohérente »* avec les orientations affichées par Albert du Roy, directeur général adjoint, chargé de l'information.

France 2 retire à Bruno Masure la présentation du journal de 20 heures

La direction de la chaîne se refuse à commenter une décision qui a surpris une partie de la rédaction. Le présentateur-vedette, qui s'estimait « en phase avec le nouveau projet rédactionnel », laisse la place à Daniel Bilalian et Béatrice Schönberg

LA RÉDACTION de France 2 a été *« assommée »* en apprenant que Bruno Masure ne présentera plus le « 20 heures » de France 2, à partir du jeudi 6 octobre. Le journaliste en a lui-même fait l'annonce, lundi 15 septembre en début d'après-midi, lors de la conférence de rédaction.

Cette décision risque d'apparaître comme un premier faux pas dans la mise en place de la rénovation de l'information annoncée par la chaîne de service public. En effet, pour certains journalistes, Bruno Masure paraissait être le présentateur qui correspondait le mieux aux nouvelles orientations annoncées par Albert du Roy, directeur général adjoint chargé de l'information (*Le Monde* du 29 août).

« J'estimais être en phase avec le nouveau « projet rédactionnel » : journaux moins « suivistes » par rapport à TF 1, et d'une manière plus générale moins « populistes », avec un présentateur s'effaçant davantage devant les spécialistes de la rédaction ou les consultants extérieurs », a d'ailleurs déclaré Bruno Masure, devant ses confrères.

« A chaque sondage, les téléspectateurs m'ont très largement renouvelé leur appréciation positive de mes qualités professionnelles, alors que, d'autre part, une récente enquête me désignait, loin devant d'autres, comme le journaliste le plus indépendant des pouvoirs politiques. Une affirmation qui, au-delà de ma propre fierté professionnelle, représente un bonus pour l'ensemble de la rédaction dont je m'honore d'avoir été « la vitrine », a, notamment déclaré le journaliste-vedette de France 2, qui dit ressentir *« une amertume profonde »*.

Bruno Masure, qui aura cinquante ans le 17 octobre, a rejoint la rédaction de France 2 en 1990, après avoir présenté le journal de TF 1 de 1984 à 1990. Le journaliste, qui a notamment construit son style sur l'utilisation des calembours et des jeux de mots, en est à sa treizième année de présentation.

Il a débuté sa carrière en 1973 comme journaliste politique à RMC. Débauché de TF 1 – où il présentait le 20 heures – par Hervé Bourges, alors PDG d'Antenne 2, Bruno Masure est réputé avoir un contrat de travail particulièrement avantageux qui comporte une clause prévoyant de fortes indemnités dans le cas où la présentation du journal lui serait retirée.

S'impatientant de connaître un choix qui n'était toujours pas annoncé, Bruno Masure aurait bousculé le calendrier prévu en allant s'enquérir lui-même de son sort auprès d'Albert du Roy. La publicité qu'il a ensuite décidé de donner à cette nouvelle, a pris de court une direction qui avait fixé à la fin de la semaine l'annonce des derniers changements dans la rédaction, et qui se refuse pour l'instant à tout commentaire.

Si, comme l'a indiqué le présentateur, Albert du Roy assume *« totalement et personnellement »* ce choix, certains y voient l'influence de Xavier Gouyou Beauchamps. Soupçonné d'avoir été au printemps dernier à l'origine des rumeurs sur *« l'usure »* du présentateur, le président de France Télévision apprécie davantage le côté « bête de télévision » de Daniel Bilalian au genre « dandy » à l'humour caustique de Bruno Masure.

De même, la réputation de travailleur du premier, capable de tenir l'antenne pendant les nuits électorales et de commenter durant des heures, même au prix de quelques erreurs et bafouillages, les obsèques de la princesse de Galles, l'a emporté sur celle de dilettante de Bruno Masure, dont le sens de l'humour est par ailleurs à toute épreuve. Le lendemain de son « limogeage », en effet, son répondeur téléphonique personnel indiquait à l'importun : *« Je suis coincé au Ritz avec Mère Teresa et les paparazzi nous empêchent de sortir. Je rappelle dès que je peux. »*

Certains ne manqueront pas non plus de rappeler que, politiquement, les deux hommes ne sont pas du même bord. Daniel Bilalian aurait des préférences du côté de l'ancienne majorité, alors que Bruno Masure serait plus proche de l'actuelle.

Ce sont donc Daniel Bilalian, présentateur de journaux depuis 1982, et Béatrice Schönberg, transfuge de TF 1, qui devraient présenter, en alternance, le journal de 20 heures. Il reste à déterminer la manière dont ils se répartiront cette tâche.

Cette négociation fera sans nul doute l'objet de commentaires dans les couloirs de la rédaction, où le débauchage de la présentatrice de la chaîne concurrente n'avait pas toujours été bien compris et où l'on voit mal comment ce nouveau couple tiendra la concurrence avec celui que forment Patrick Poivre d'Arvor et Claire Chazal sur TF 1. Mais surtout, certains trouvent que la décision manque de *« cohérence »* avec le reste du projet rédactionnel, qui est en train de se mettre en place.

Françoise Chirot

Christian Pierret veut aider les PME à utiliser Internet

UN ACCÈS à Internet sans abonnement pour 50 centimes à 1 franc par minute, une concertation avec les prestataires de services en ligne français pour réduire les tarifs de la grille du Minitel *« afin de favoriser leur installation »* sur la Toile. Devant l'assemblée générale des adhérents de l'Association française de la télématique multimédia (Aftel), qui s'est tenue lundi 15 septembre, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a également annoncé des mesures destinées à aider les entreprises, et en particulier les PME-PMI, à utiliser Internet.

Outre la poursuite du programme « Autoroutes de l'information » qui compte aujourd'hui deux cent soixante projets, il a souhaité la création d'une formation spécialement destinée aux chefs d'entreprise *« pour faciliter l'appropriation d'Internet par les PME-PMI »*. De plus, des forums d'information et de sensibilisation vont être organisés dans différentes régions. Plus largement, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, devrait stimuler la veille technologique, la présence française sur la Toile et la dématérialisation des relations entre l'Etat et les entreprises. Ces premières indications sur l'action du gouvernement en faveur d'Internet, qui font suite aux déclarations du 25 août de Lionel Jospin, arrivent au moment où *« la France entre vraiment dans le monde d'Internet »*, comme l'a indiqué Henri de Maublanc, président de l'Aftel. En effet, les premiers résultats de l'étude que l'association publiera en octobre montrent que le nombre d'ordinateurs d'origine française directement reliés à Internet a progressé de 70 % entre juillet 1996 et juillet 1997.

« C'EST MERVEILLEUX »

Une croissance qui place la France devant les Etats-Unis (+ 37 %) et l'Europe des Quinze (+ 64 %) et derrière le Canada (+ 81 %). Le mode de calcul de ces chiffres introduit une forte incertitude sur leur précision. Néanmoins, ils témoignent d'un décollage d'Internet en France.

Tout semble donc prêt pour que les fournisseurs des 25 000 services en ligne présents sur le Minitel réalisent leur transfert sur la Toile. Henri de Maublanc reconnaît néanmoins la présence d'un *« cactus »* : le kiosque. Moyen simple et sûr de rémunérer les prestations télématiques, cette formule a conduit les prestataires français à pratiquer des tarifs prohibitifs. D'où le décalage considérable qui existe aujourd'hui entre les coûts de la Toile et ceux du Minitel. Tout en affirmant sa volonté de migration rapide sur Internet, Christian Pierret s'est extasié, une fois de plus, devant la réussite exceptionnelle du Minitel français. *« Nous pouvons être fiers »*, s'est-il exclamé, avant de lancer un *« c'est merveilleux »* qui a fait frissonner d'aise l'assistance.

Il a souligné les *« atouts forts »* de la France en matière de commerce électronique grâce à sa maîtrise de la carte à puce, exploitable commme moyen de paiement en ligne. Néanmoins, les décisions dans ce domaine seront prises après la fin de la mission sur le commerce électronique confiée à Francis Lorentz, ancien PDG de Bull et de la RATP, dont les conclusions sont attendues pour fin novembre.

Michel Alberganti

Bouquet numérique pour Cable et Wireless Communications

CABLE ET WIRELESS Communications, filiale de Cable et Wireless (C&W), a annoncé, lundi 15 septembre, un investissement de 1 milliard de livres (environ 10 milliards de francs) dans *« l'extension et la mise à niveau »* de ses réseaux. Cette manne financière sera dévolue à trois postes principaux : Mercury, deuxième opérateur de télécommunications derrière BT, les réseaux câblés et la création d'un bouquet de programmes numériques. Dans un premier temps, C&W Communications prévoit de câbler 600 000 foyers britanniques supplémentaires, puis de raccorder 4,2 millions de ménages d'ici au printemps 1998. En 2001, les réseaux de C&W Communications devraient relier 6 millions de foyers. A terme, le groupe britannique espère atteindre un taux de pénétration de 35 %. En 1998, C&W devrait lancer plusieurs centaines de programmes numériques.

Les personnels de la SFP souhaitent être reçus par Mme Trautmann

AU COURS d'une assemblée générale du personnel de la Société française de production (SFP), Antonio Gomez, responsable CGT, s'est inquiété, lundi 15 septembre, *« d'une éventuelle cession du pôle vidéo, SFP Vidéo, à France Télévision ainsi qu'à TDF Vidéo Service ; des rumeurs de liquidation du pôle production et d'une mise en location gérance des studios de la SFP »*. Par ailleurs, les personnels ont dénoncé *« l'attitude irresponsable »* du président de la SFP, en demandant aux syndicats *« de ne plus cautionner cette présidence et de rompre tout contact avec elle »*. Les personnels ont rappelé qu'ils ne *« sauraient admettre ni la privatisation ni le démantèlement de l'entreprise »*, en souhaitant que le projet alternatif à la privatisation, élaboré par le comité d'entreprise, soit sérieusement étudié. Avant la tenue du comité d'entreprise du 17 septembre, les personnels ont demandé à être reçus par le ministre de la culture et de la communication.

■ **NUMÉRIQUE : Canal Plus a annoncé, lundi 15 septembre, la cession** au groupe sud-africain MIH, de sa participation de 50 % dans Irdeto, société spécialisée dans le système de contrôle d'accès. Déjà présent à hauteur de 50 % dans le tour de table d'Irdeto, *« MIH contrôlera 100 % de la technologie qui a fondé le développement des opérations de télévision à péage »*.

Les éditeurs néerlandais s'implantent toujours plus aux Etats-Unis

LES ÉDITEURS néerlandais continuent à faire preuve d'une vitalité sans pareille et s'implantent davantage outre-Atlantique. Le groupe d'édition néerlandais VNU (Harleem), présent dans le secteur des quotidiens et la télévision (RTL et Veronica aux Pays-Bas) et dont le chiffre d'affaires de 10,2 milliards de francs a généré, en 1996, 964 millions de francs de bénéfice net, a annoncé, lundi 15 septembre, l'acquisition d'une filiale du groupe publicitaire Cordiant (ex-Saatchi) baptisée The National Research Group (NRG).

Basé à Los Angeles (Californie), NRG se situe au premier rang américain des services de marketing de l'industrie de loisirs, qui s'en sert notamment pour lancer de nouveaux films en salles. La société compte parmi ses clients sept des principaux studios de Hollywood : Columbia, Disney, Fox, MGM, Paramount, Universal et Warner, et a réalisé un chiffre d'affaires 1996 de 44 millions de dollars (plus de 260 millions de francs).

« GROS POISSONS »

Leader de la presse scientifique et éditeur de magazines réputés (*The Lancet*) ou très spécialisés (*Brain Research*), l'anglo-néerlandais Reed Elsevier a acquis récemment Chilton Business Group. *« Les gros poissons ne s'annoncent jamais à l'avance »*, avait déclaré Peter van Hoff, directeur de la stratégie du groupe, en évoquant l'éventuelle acquisition de cette filiale d'ABC-Disney. Chilton Business Group publications professionnelles, qui représente la part du lion de Chilton, n'est pas la cible de Reed Elsevier, mais, confie Peter van Hoff, *« nous avons sauté sur l'occasion, et nous n'étions pas les seuls »*. Reed Elsevier a l'intention de fusionner sa nouvelle acquisition avec Cahner, sa branche américaine d'informations professionnelles (90 titres), qui touche déjà 5 millions de lecteurs. Le groupe, qui publie notamment *Variety*, la « bible » du show-business, passera en revue l'ensemble des publications et mettra en vente *« celles qui doublonnent ou dont nous ne voudrons pas »*.

Cahner et Chilton seront rebaptisés Reed Elsevier Business Information. Cette division sera le pendant américain des sociétés Reed Business Information au Royaume-Uni, et Elsevier Business Information aux Pays-Bas, qui publient respectivement 104 et 150 magazines. En France, le géant anglo-saxon possède notamment les éditions du Juris-Classeur, qui viennent de racheter Légisoft, une société spécialisée dans les produits d'informatique juridique, et l'hebdomadaire spécialisé dans la communication *Stratégies*.

L'achat de Chilton a coûté 447 millions de dollars (plus de 2,68 milliards de francs) payés en « cash » par le groupe anglo-néerlandais. Cet investissement a fait exploser le montant de ses rachats de l'année, après que Reed Elsevier a repris pour environ 320 millions de dollars (plus de 1,9 milliard de francs) MDL, société comprenant des banques de données scientifiques.

Aux Pays-Bas, il a racheté Colofon, spécialisée dans les magazines médicaux et paralégaux. Reed Elsevier aura déboursé près de 900 millions de dollars (environ 5,4 milliards de francs) depuis le début de l'année, soit presque le double de l'enveloppe totale de 1996. *« C'est largement supérieur à nos pronostics. Mais tout est question d'opportunité : s'il s'en présente d'autres, nous les étudierons »*, conclut Peter van Hoff.

Alain Franco et Yves-Marie Labé

Le britannique Zenith Media cherche à négocier sa fusion avec un autre réseau pour monter en puissance

DE PASSAGE à Paris, lundi 15 septembre, John Perriss, président du réseau international Zenith Media – 43 agences médias dans 23 pays et 5,6 milliards de dollars (plus de 33 milliards de francs) de chiffre d'affaires prévu en 1997 –, a affirmé sa volonté de rapprocher son groupe d'un autre réseau publicitaire ou d'un autre réseau média pour devenir l'un des cinq principaux opérateurs d'ici cinq ans et confirmé, du même coup, le respect du calendrier prévu pour la scission de sa maison mère, Cordiant Plc. Les termes de l'éclatement du sixième groupe mondial de communication, d'origine britannique, en trois réseaux indépendants – Bates Worldwide et Saatchi & Saatchi Advertising pour la publicité, et Zenith Media Worldwide pour le conseil média – seront présentés aux actionnaires du groupe d'ici dix jours. Ceux-ci seront appelés à approuver le projet lors d'une assemblée générale mi-octobre. L'introduction aux Bourses de New-York et de Londres des deux nouveaux titres Bates et Saatchi – un ancien titre Cordiant donnera droit à une action Bates et à une action Saatchi – est prévue fin décembre.

Cette refonte capitalistique et juridique annoncée en avril (*Le Monde* du 24 avril) répond aux demandes conjuguées des deux réseaux publicitaires. Zenith Media ne sera pas, lui, introduit en Bourse, car l'activité générée par ses clients directs – qui ne proviennent ni de Bates ni de Saatchi – est encore jugée trop faible dans certains pays. En janvier 1998, Zenith Media Worldwide deviendra la filiale à 50 %-50 % des deux holdings cotées Saatchi et Bates.

REGROUPEMENT INÉLUCTABLE

L'opération lui donne l'indépendance nécessaire à sa croissance. *« D'ici cinq ou dix ans, 80 % des dépenses publicitaires mondiales se retrouveront entre les mains de cinq ou six grands réseaux*, analyse M. Perriss, qui estime que, face à la mondialisation des annonceurs, *« se regrouper est une fatalité »*.

Doté d'un nouveau comité exécutif, le groupe a désormais la liberté de *« négocier »* sa fusion avec un autre réseau, selon le président de Zenith Media, qui ne se fixe pas de date butoir pour réaliser la transaction.

L'opération pourrait se faire par un échange d'actions et par dilution de la participation actuellement détenue par Bates ou Saatchi.

« Nous sommes très attractifs, précise M. Perriss. *Nous avons été approchés par une petite dizaine d'opérateurs intéressés par notre expérience et nos implantations aux Etats-Unis et en Asie. »* Zenith réalisera dans ce dernier continent, cette année, 3,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires, alors que ses concurrents commencent juste à s'y installer.

Enfin, par souci d'*« atteindre une masse critique en Europe »*, Zenith Media accroît ses investissements – dont le montant n'est pas dévoilé – sur les cinq marchés allemand, français, britannique, italien et espagnol. En France, où l'enseigne *« n'est pas rentable »*, aucune acquisition n'est prévue.

Florence Amalou

Un philochard est né

par Alain Rollat

DE TOUTES les permutations intervenues, depuis la rentrée, dans le paysage télévisuel, la plus réussie, pour l'instant, est la plus inaperçue. Ce n'est pas encore, sur TF 1, le remplacement d'Anne Sinclair par Michel Field. Pour ses débuts dans « Public », celui-ci n'a pas choisi la facilité. En sollicitant des interlocuteurs qui se font de la politique une idée sans paillettes, il a préféré la recherche de sens à la course à l'audience. Et cela est tout à son honneur. Mais il lui faudra beaucoup de persévérance pour imposer sa manière sur une chaîne qui reste, quoi qu'elle en dise, en quête de spectacle.

Guillaume Durand, arrivé sur Canal Plus, s'est installé sans difficulté dans le fauteuil de Philippe Gildas. Mais, sur ce plateau de « Nulle part ailleurs » où la recherche de l'applaudissement tourne à l'obsession, il lui faudra s'accrocher à la rampe pour continuer à passer du coq à l'âne sans glisser dans la facilité de la dérision érigée en système.

Quant à ce faux retraité de Philippe Gildas, qui a endossé les habits de Michel Field sur la scène de « L'Hebdo », devenu « Le Grand Forum », il sera plus à l'aise le jour où il entrera vraiment dans le rythme de son nouveau personnage.

Donc, la plus réussie des permutations de ces dernières semaines est bien celle qui, sans bruit, a vu Canal Plus trouver un successeur original à Michel Field dans la tranchette horaire qui, chaque lundi, de 20 h 30 à 20 h 35, invite les téléspectateurs audacieux à un apéro philosophique qui vaut toujours le détour.

Jackie Berroyer, le saltimbanque qui jouait naguère les standardistes allumés dans les cintres de « Nulle part ailleurs », assumait un héritage difficile. Il semblait impossible qu'il pût égaler un Michel Field qui avait réussi à faire de chacun de ces « Pas si vite ! » un petit chef-d'oeuvre de pédagogie. Au vu de ses trois premières prestations, pourtant peu professorales, force est de constater que ce bougre de philochard est en passe de tenir son pari. Peut-être, justement, parce qu'il n'a pas commis, *lui, l'erreur d'imiter son prédécesseur.* Michel Field philosophait en se promenant dans les rues de Paris. Mademoiselle Agnès, sa complice, tenait le rôle de l'élève appliquée, posait les questions classiques ; il lui répondait en transformant les abstractions en métaphores. Leur conversation avait quelque chose de socratique.

Jackie Berroyer, qui est aussi comédien, met son sens du sketch au service de la vulgarisation des idées philosophiques. Il se dédouble. L'émission étant enregistrée en studio, il s'amuse de ce qu'il s'entend dire lui-même à l'écran sur la part des garçons de café dans l'œuvre de Sartre, sur les idéaux amoureux de Kierkegaard, sur les méandres de la pensée d'Héraclite. Mademoiselle Agnès joue, cette fois, les copines ironiques. Ce n'est pas toujours aussi clair qu'avec Michel Field mais c'est plus rigolo. Sans être moins riche en miettes philosophiques. C'est déjà beaucoup.

Mythe littéraire et enquêtes révolutionnaires

« Arthur Conan Doyle », le film de Marie-Dominique Montel présenté dans la collection « Un siècle d'écrivains », comporte le seul entretien filmé de l'inventeur de Sherlock Holmes

IL A BEAU ÊTRE l'un des auteurs les plus célèbres de la planète, ce fut sûrement l'un des plus malheureux ! A vingt-huit ans, ce jeune médecin, baraqué comme un joueur de cricket (qu'il était) ou un pêcheur de baleine (qu'il fut), amateur d'histoires policières, agacé par le simplisme des intrigues des magazines victoriens, décide de s'amuser à écrire. Il veut offrir aux lecteurs autre chose qu'une suite de hasards douteux, de coups de théâtre grossiers. Il souhaite les mener du début de *l'intrigue à sa solution par les* voies du raisonnement et de la déduction. Il veut suivre un processus scientifique et, pour tout dire, mathématique.

La première publication a lieu en 1888. C'est *Une étude en rouge.* Arthur Conan Doyle vient de créer Sherlock Holmes. Sans le savoir, l'ancien élève du docteur Bell, qui sidérait ses étudiants par ses déductions fulgurantes, invente un mythe littéraire en même temps qu'il révolutionne les méthodes policières. Un programme qui suffirait à n'importe quel être humain. Pas à lui... Le voilà qui se trouve dépassé par la taille de son personnage et le succès grandissant de son héros. Oui, c'est vrai, Sherlock lui apporte la notoriété, l'aisance matérielle. Mais le détective étouffe de sa grande ombre penchée toute autre velléité chez son auteur, toute entrée en littérature, la seule, la vraie, celle du roman gothique et historique, la littérature à la Walter Scott.

VOUS AVEZ DEVANT VOUS LA PREUVE DE L'EXISTENCE DE CE CONAN DOYLE, WATSON.

Et Sir Arthur est malheureux. Partout où il passe, on lui parle de cet énergumène au « deerstalker » (en réalité, la casquette n'apparaît que dans les illustrations des aventures par Sydney Paget) et à la pipe « calabash » (symbole qui survint sur scène, lors d'une adaptation des nouvelles de Doyle).

MORT ET RESSUSCITÉ

Mais rien sur la Compagnie blanche ni sur le Professeur Challenger. Comme Flaubert avant lui, Conan Doyle est victime de sa propre erreur littéraire : aveuglé, persuadé que son grand œuvre est ailleurs, il ne réalise pas la portée et l'originalité profonde de sa création – *« cet arrogant détective »* et *« ce stupide Watson »*. Un jour, exaspéré, il tue Sherlock. Le précipite dans le gouffre fumant de Reichenbach. Enfin libre, pense-t-il sans doute.

Erreur, mon cher Doyle ! Le mythe s'est échappé et n'entend pas mourir ainsi. Le jour de la « disparition » de Sherlock, des lecteurs portent un brassard noir dans les rues de Londres. Conan Doyle tient le coup et impose le silence au génial détective. Durant huit longues années, il essuie les insultes – *« Brute que vous êtes ! »* lui écrit une dame – et résiste au courrier qui, phénomène extraordinairement moderne, afflue de toute la planète. Finalement, il abandonne la partie. L'incarnation de la justice, du bien, de la transgression dans une société industrielle rigide est si puissante qu'elle emporte l'adhésion de tous les lecteurs, âges, sexes et classes sociales confondus.

Sir Arthur ressuscite Sherlock pour une trentaine d'années. Et disparaît presque définitivement derrière son héros. On le confond avec son personnage. Il accepte de tenter de résoudre des erreurs judiciaires (le cas Edalji) et y parvient. De partout, on lui écrit en réclamant son aide, son intercession auprès du détective. Pour les lecteurs, Sherlock Holmes est bel et bien vivant. Adieu la reconnaissance des travaux de Sir Arthur sur le spiritisme et autres activités. La sherlockmania peut commencer. Elle dure encore aujourd'hui : les admirateurs fous du héros se comptent par milliers (il y a plus de cinq cents sociétés holmésiennes à travers le monde, dont la Société Sherlock Holmes de France, 26, avenue de la République, 75011 Paris), les adaptations, les pastiches s'accumulent. Quant à la silhouette du « détective consultant », elle est universellement connue, de Londres à Pékin, premier signe, qui sait, de la mondialisation...

Jean-Pierre Cagnat

★ « Un siècle d'écrivains » : *Arthur Conan Doyle*, France 3, mercredi 17 septembre, 23 h 20.

MARDI 16 SEPTEMBRE

TF 1

20.45

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE ■
Film de Jacques Monnet, avec Claude Brasseur, Josiane Balasko (1983, 100 min). 702719
Amusante comédie de romance entre deux êtres qui semblaient ne jamais devoir s'accorder.

22.25

Y A PAS PHOTO !
Magazine présenté par Laurent Fontaine et Pascal Bataille. Invitée : Marie-José Pérec. Thèmes : Story Spaggiari ; Jodie Foster ; Femme du harem ; L'homme qui vous vend la Lune ; Les futurs top-model (100 min). 4127429

0.05 Le Docteur mène l'enquête. Série. O Escroc par amour.
1.00 et 1.40, 2.50, 3.50, 4.30 TF 1 nuit.

1.15 Reportages. Magazine. Les triplées (rediff.). 1.50 et 4.05, 5.00 Histoires naturelles. Documentaire. 3.00 *Les Défis de l'océan. Documentaire.* 4.45 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

BLINK ■
Film de Michael Apted, avec Madeleine Stowe, Aidan Quinn (1994, 105 min). 8484871
Une jeune violoniste, aveugle depuis l'enfance, retrouve la vue grâce à une greffe. Mais sa vision est capricieuse. Un assassin croit qu'elle l'a repéré.

22.50

ETAT SECOND
Film O de Peter Weir, avec Jeff Bridges, Isabella Rossellini (1994, 115 min). 9621516

0.45 Au bout du compte.
0.50 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle. Magazine. Les grands entretiens du Cercle. Présenté par Laure Adler (75 min). 1747833

2.55 Foofur. Dessin animé. Pas de sot métier. 3.05 Baby folies. Dessin animé. Bébé boggy blues. 3.20 Urti. De Zola à Sulitzer. 3.50 24 heures d'infos. 4.00 Météo (5 min).

France 3

20.50

JOE DASSIN, L'ÉTÉ INDIEN
Divertissement (105 min). 790055
Cet hommage nous replonge dans l'ambiance variétés-spectacle des années 70. Les documents sont intacts.

22.45 Journal, Météo.

23.10

NIMBUS
Magazine présenté par Elise Lucet. Insectes et arachnides : un autre monde. Invités : Bernadette Darchen, Bernard Weber, Jean-Yves Rasplus (55 min). 1717142
Chaque année plus de 7 000 nouvelles espèces d'insectes sont découvertes dans le monde.

0.05 Magazine Olympique. (30 min). 17366
1.05 New York District. Série. Fureur noire.

1.55 Musique graffiti. Magazine. *Musique de chambre. Invité : Jean-Claude Casadesus (20 min).*

Arte

20.45

LA VIE EN FACE : LA TÊTE EN MIETTES
Documentaire de Billy Golfus et David E. Simpson (55 min). 1595516
Devenu hémiplégique et souffrant de troubles de la mémoire, un animateur de radio reprend ses études et obtient une maîtrise avec mention. Un documentaire militant contre l'exclusion des handicapés dans la société américaine.

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : SURVIVRE - L'ART EN AMÉRIQUE LATINE

21.45 Fragments d'un rêve. Fernando Tejeda (30 min). 156887
22.15 Le Peintre qui mangea son modèle. Fernando Botero (30 min). 797158
22.45 L'Art d'inventer le futur. *Sao Paulo et sa biennale (45 min).* 5761328
23.30 Oscar Niemeyer et son nouveau musée. Documentaire (15 min). 78351
23.45 L'Immeuble Martinelli. Documentaire.
23.50 Sabado ■ ■ Film d'Ugo Giorgetti (1994, v.o., 85 min). 6514564

1.15 Passion Callas (rediff., 75 min). 9846104

M 6

20.50

DOCTEUR QUINN, FEMME MÉDECIN
Série (120 min). 278448
Dernière danse. *Sully se voit offrir un poste de garde forestier.* **Cas de conscience.** *Les élections municipales partagent Colorado Springs.*

22.50

LE VIRUS DU MAL
Téléfilm Δ de Jerrold Freedman, Denis Arndt (100 min). 5124871
Un accès de violence, un coma puis la mort sont les symptômes d'une étrange épidémie qui affecte les prostituées de Los Angeles.

0.30 Capital (rediff.).

2.25 Culture pub. Le direct sportif a-t-il un avenir ? ; Nike : de la roulotte à la World Company (rediff.). 2.50 Jazz 6 (rediff.). 3.50 Turbo (rediff.). 4.15 Plus vite que la musique. 4.55 Backstage : Manu Di Bango. Documentaire. 5.25 Fréquenstar. Magazine. Invitée : Sylvie Vartan (rediff., 55 min).

Canal +

20.15

▶ FOOTBALL
Bastia - Benfica Lisbonne et Bordeaux - Aston Villa. En direct. Coupe de l'UEFA : 32e de finale (matches aller). 20.30 Coup d'envol. A la mi-temps, le journal du Foot (120 min). 39326

22.30

INSTANTS DE BONHEUR
Film de James Foley, avec Al Pacino (1995, v.o., 80 min). 7240616

0.00 Mo' Film d'Y.- N. François (1996, 80 min). 9939833
1.20 Cannes pub 97 (95 min). 21278388
2.55 Rosa Roth. Le réseau de la mort (90 min). 9851307
4.25 Bosnia Hôtel (50 min). 2363659
5.15 Mémoire d'un sourire Film de Franco Zeffirelli *(1994, 104 min).* 4057982

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Jean Starobinski [2/5].
20.30 Archipel Médecine.
21.32 Mémoire du siècle. Martin Gray.
22.40 Nuits magnétiques. Etranges Français (1/2).

0.05 Du jour au lendemain. François Dosse (Paul Ricœur, le sens d'une vie). 0.48 Les Cinglés du Music-Hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Septembre musical de l'orne. Donné en l'église Saint-Sauveur, à Bellême, par les Solistes de Lyon, dir. Bernard Têtu.
21.15 Concert. Donné le 29 mai, à l'auditorium de Lyon, par l'Orchestre national de Lyon, dir. Emmanuel Krivine.
22.30 Musique pluriel. *Sonate pour deux pianos* (extraits), de Nikolov, Tsvetana Ivanova et Dragomir Yossifov, pianos ; Œuvres de De Pablo : Notturnino pour ensemble, par l'Ensemble 2E2M, dir. Paul Méfano ; Fantasia : extraite des fragmentos de Klu pour flûte et piano, Pierre-Yves Artaud, flûte, Jacqueline Méfaro, piano.
23.07 Le Dialogue des muses.

2.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. Christian Zacharias, piano. Concert enregistré le 22 mars, au Théâtre de la Ville. Œuvres de Schubert.

22.35 Abendmusiken. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Le Billard écarlate. Téléfilm de Bernard Queysanne, avec Ann-Gisel Glass (90 min). 35655326
21.30 Perfecto. Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bouillon de culture. Françoise Giroud (*Arthur ou le bonheur de vivre*).
23.50 Viva. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3, 30 min).

Planète

20.35 Gestes de vie.
21.30 ▶ A propos de « Tristes Tropiques ».
22.20 Rêve usurpé. Retour au Parti.
23.20 Le Destin animal. Le rat.
0.15 Les Long, une dynastie en Louisiane.

Histoire

21.00 et 22.00 Mille et une vies : Colette. Téléfilm [1/4 et 2/4] de Gérard Poitou-Weber, avec Clémentine Amouroux Les Apprentissages.
23.00 De l'actualité à l'histoire. Animé par Marc Ferro et Jean-Pierre Langellier, éditorialiste au *Monde*. La Fête de l'Humanité. La monarchie britannique (rediff.).

Paris Première

21.00 ▶ Lady Day.
21.55 Les Documents du JTS. Les lumières du Music-Hall : Jean Gabin.
22.30 1900 ■ ■ ■ Film de Bernardo Bertolucci [1/2] (1976, v.o., 100 min). 66617326

France Supervision

20.45 Maria Callas, l'hommage. Concert. En direct du Théâtre romain d'Ostie (Italie) (75 min). 66356790
22.00 Les Francofolies 1997 : Tri Yann. Concert (55 min). 87640500
22.55 Hollywood, Hollywood ■ Film de Gene Kelly (1976, 135 min). 41035516
1.10 La Traviata. Opéra de Verdi. Enregistré au Grand Théâtre de Bordeaux en mars 1997. Dir. Maurizio Benini. Solistes : Leontina Vaduva, Josette Fontana (130 min). 42937388

Ciné Cinéfil

20.30 Malombra Film de Mario Soldati (1942, N., 75 min). 75560429
21.45 La Grande Guerre ■ ■ ■ Film de Mario Monicelli (1959, N., 125 min). 64188968

Ciné Cinémas

20.30 Un ange à ma table ■ ■ Film de Jane Campion (1990, v.o., 155 min). 78636974
23.05 Maverick ■ Film de Richard Donner (1994, v.o., 125 min). 61582332

Festival

20.30 ▶ Les Enfants du mensonge. Téléfilm de Frédéric Krivine (95 min). 15074023
22.05 2 bis, rue de la Combine. Téléfilm d'Igaal Niddam, avec Clémentine Célarié *(95 min).* 26589245

Série Club

20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. *Feuilleton. Chapitre 2.*
21.35 et 1.00 L'Or et le Papier. Feuilleton [7/39].
22.30 Edouard et ses filles. Feuilleton [6/6].
23.15 Le Saint. Le noyé.

Voyage

20.05 Suivez le guide.
22.00 Sur la route.
22.30 L'Heure de partir.
23.35 Long courrier. Magazine.

Canal Jimmy

21.00 Spin City. L'appartement.
21.25 Automobiles. Thunderbird.
22.15 Portrait. Magazine.
22.20 Le Dernier Rebelle. [2/2]. Les grands espaces.
23.20 Star Trek : la nouvelle génération. Docteur Q (v.o.).
0.05 Quatre en un.

Disney Channel

20.10 Les Trois Mousquetaires Film de Stephen Herek (1993, 100 min). 5880142
21.50 Mister Bean.
22.15 Honey West.
22.40 Richard Diamond.
23.05 Juste pour rire.
23.30 Sylvie et compagnie.
23.55 Thierry la Fronde. Feuilleton (25 min).

Téva

20.00 et 23.45 Téva déco.
20.30 et 22.30 Téva interview.
20.55 Un coeur en sursis. Téléfilm de Rick Wallace, avec Liza Minnelli (95 min). 504298413
23.00 Clair de lune.

Eurosport

15.00 et 1.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne *(11e étape) (90 min).* 561038
16.30 et 20.00 Jeux mondiaux de l'air. En direct. Parachutisme, parapente et deltaplane en Turquie (90 min). 511531
19.00 Tractor pulling.
21.00 Boxe.
21.15 Football. *En direct.* Coupe de l'UEFA : Atletico Madrid - Leicester. Résumé de Celtic Glasgow - Liverpool et Sampdoria Gênes - Atletico Bilbao.
1.00 Equitation. Résumé. Coupe des nations : Finale (60 min).

Muzzik

20.00 et 1.55 Cardiff Singer of the World 1997 n° 3. Concert (60 min). 500007974
21.00 Yehudi Menuhin à Leningrad. Concert *enregistré au Leningrad* Philharmonic Hall en 1987 (100 min). 505809806
22.40 Le Violon du siècle. Yehudi Menuhin.
0.40 Jazz at the Smithsonian : Mel Lewis. Concert interprété par Mel Lewis and the Jazz Orchestra (75 min). 507661272

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.15, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Ecologia. 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Ruth Elkrief. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 *Le Grand Journal.* 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الاصل

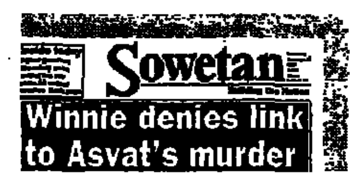
« Winnie Mandela dément »

La presse sud-africaine se fait l'écho de témoignages accablants contre la « mère de la nation », tout en ouvrant ses colonnes à l'accusée, qui s'en prend aux médias

AU LENDEMAIN des accusations de meurtre renouvelées contre l'ex-épouse du président Nelson Mandela, *presque tous les journaux sud-africains arboraient la même « une » : « Winnie Mandela dément. »* Du *Sowetan*, le journal de la communauté noire, au *Citizen*, le très conservateur quotidien de la minorité blanche, toutes les publications lui consacraient leur première page. C'est chez elle une habitude que de faire ainsi les gros titres de la presse et de défrayer régulièrement la chronique avec les frasques de sa vie privée et ses initiatives politiques toujours fracassantes.

Mais cette fois, c'est l'honneur et la carrière de Winnie Mandela qui sont en jeu, face à des accusations d'une gravité sans précédent dans la longue liste des scandales qui ont émaillé son parcours. Plusieurs témoignages particulièrement accablants et concordants l'ont impliquée directement, en effet, dans l'assassinat de plusieurs membres de son entourage au temps de la lutte contre l'apartheid, à la fin des années 80 (*Le Monde* du 10 septembre).

Pourtant, fidèle à elle-même, Winnie fait face et tient la dragée haute à ses détracteurs. A la « une » de tous les journaux, une photo l'a montrée à son aise, élégante et détendue. Toujours à son affaire devant les caméras et les appareils photo, la « mère de la nation » reste souriante face aux objectifs, toilette et maquillage comme d'habitude impeccables. Conférence de presse à l'appui, Winnie Mandela a clamé son innocence et s'est posée en victime d'un nouveau complot ourdi par ses ennemis politiques.



Les journalistes n'ont pas été autorisés à poser des questions à la diva, qui s'en est d'ailleurs prise aux « médias ». Winnie leur reproche d'avoir mis sa réputation *« en pièces comme des bouchers »* et d'avoir *« sali et tourné en dérision »* sa contribution à la démocratie sud-africaine. Ce plaidoyer en forme de réquisitoire a néanmoins rempli les colonnes des journaux, dans lesquelles Winnie évoque, sans les nommer, des *« agents »* responsables de la campagne de *« calomnies »* qui l'accable aujourd'hui, et *« le silence de ses amis qui assistent à tout ça avec un plaisir sadique »*.

La presse, prudente, n'a pas encore ouvertement pris parti. Mais elle a rendu compte abondamment des révélations de ces derniers jours contre l'ancienne épouse du président de la République. Elle a repris notamment le témoignage d'un de ses anciens proches, qui se cache encore aujourd'hui à l'étranger pour échapper, selon lui, aux représailles de Winnie. Dans un documentaire de la BBC, récemment diffusé par la télévision sud-africaine, ce personnage affirme que Winnie a participé elle-même à l'assassinat, en 1988, du jeune Stompie, soupçonné d'être un informateur de la police. *« Winnie tenait quelque chose de pointu dans sa main. Je ne peux pas dire s'il s'agissait d'un couteau ou d'une paire de ciseaux. Mais je l'ai vue lever la main et frapper Stompie à deux reprises »*, affirme ce témoin, largement cité dans les journaux.

Dimanche 14 septembre, Jerry Richardson, ancien entraîneur du Mandela Football Club, accusait, dans une interview à la télévision publique SABC, Winnie d'avoir commandité, en 1989, un troisième meurtre, celui d'une jeune fille qu'elle considérait comme *« une informatrice »* du régime de l'apartheid.

Face à des accusations qui n'ont pas été vérifiées pour l'instant, la presse sud-africaine se garde bien de porter un jugement. Le simple compte rendu des faits est déjà particulièrement accablant.

Frédéric Chambon

EN VUE

■ *Un homme*, armé d'un fusil à deux coups, a foudroyé une **outarde canepetière**, en Charente, dimanche 14 septembre, jour de l'ouverture de la chasse. Le volatile, un mâle chanteur appartenant à une espèce protégée, avait été à sa naissance, en 1972, muni d'un émetteur. L'ornithologue qui, au moment du coup de feu, surveillait de près le comportement de l'oiseau rare a été épargné.

■ Une firme japonaise commercialise un pèse-personne de poche de la taille d'une calculette. On l'utilise debout sur un seul pied, dans la position du **flamant rose**.

■ Au mois de juin, **Ionel** et **Mariana Novac** de Craiova en Roumanie signalent la disparition de **Claudiu**. Peu après, la police les convoque à la morgue pour identifier l'enfant, trouvé noyé dans une piscine. Les Novac, taciturnes, prennent livraison du cadavre et l'enterrent *« près du grand-père »*. Jeudi 11 septembre, Claudiu, heureux, rentre au bercail : il fuguait, depuis trois mois, dans les rues de Bucarest. La mère, soulagée, raconte : *« A la morgue, on avait bien vu que ce n'était pas notre fils. Mais les policiers nous ont traités de "parents dénaturés". Alors, pour ne pas leur donner raison, on a emporté le corps. »*

■ La chaîne britannique Pizza Express vient de lancer au prix de 5,80 livres (un peu moins de 60 francs), dont 25 pence (2,5 francs) seront reversés à une organisation caritative créée à la mort de la **princesse de Galles**, la pizza Diana : poireaux, olives, tomates, romarin et parmesan.

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ La cause est populaire, la tactique audacieuse ; le résultat reste néanmoins incertain. La mise à feu parlementaire d'un des grands engagements électoraux de la gauche est brève, comme tout décollage. Mais le voyage sera long, sa navigation hasardeuse. Du coup, personne ne peut dire aujourd'hui à quoi ressemblera cette *« loi Aubry »* une fois parvenue à maturité dans quelques années. (...) Si les innombrables mesures prises depuis vingt ans contre le chômage ont enseigné quelque chose, c'est bien que la politique de l'emploi est le royaume empoisonné de l'effet pervers. (...) Les mésaventures des déductions fiscales pour cause d'emplois familiaux ou les effets de substitution d'embauche, quand une catégorie de demandeurs d'emploi devient avantageuse parce que subventionnée, tout cela fait partie du bagage des prothésistes du social. Les auteurs du projet Aubry en tiennent compte à leur manière, mais ils doivent bien savoir que *rien ne les immunise a priori* contre de regrettables dérives. Cette loi est un pari. Qu'il soit gagnant ou pas, on est sûr qu'il sera pour la société française une épreuve.

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ Passer aux 35 heures sans réduire les salaires, y passer nettement sans tarder, comme il était dit dans la déclaration commune PC-PS, ce n'est pas au nom d'on ne sait quel volontarisme, mais c'est parce qu'il n'y aura pas d'effet réel en faveur de l'emploi, d'appel d'air en faveur d'une nouvelle relation au travail, à la formation, sans une décision qui ne soit pas une demi-mesure décevante. *Lionel Jospin parle des* marges de manœuvre. Mais le problème clé n'est-il pas plutôt celui de la volonté politique capable de transformer en actes le message que les Français ont délivré lors des dernières élections législatives ? Question incontournable : qui dirige ? les marchés financiers ou la volonté nationale ? Selon la réponse que l'on apportera à cette question, le pays n'empruntera pas le même chemin.

LE FIGARO
Michel Schifres

■ Pas très fière d'elle-même au fond, l'opinion sait bien qu'elle s'abandonne, une nouvelle fois, à *la facilité. Elle paiera, un jour ou* l'autre, d'une manière ou d'une autre, les espoirs distillés aujourd'hui. Car le doute n'est pas permis : ce qui est mis en place, ce sont des futurs fonctionnaires. Comment pourait-il en être autrement ? D'abord, ces emplois sont subventionnés à 80 % par l'Etat et une bonne partie d'entre eux dépendront directement des ministères. Ensuite, il faudrait une volonté d'airain aux politiques pour refuser de titulariser des employés parvenus, après plusieurs années, au terme de leur contrat. Surtout cette vision, qui mêle Rousseau et Kafka, l'angélisme et la bureaucratie, a un double inconvénient : d'une part *elle transforme, encore et toujours*, le citoyen en assisté, jusque dans sa vie intime ; de l'autre, elle occupe le jeune adulte davantage qu'elle ne l'intègre.

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.45 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street. Série. Un ado en désintox.
17.55 Pour être libre. Série. *Entre artistes.*
18.25 Mokshû Patamû. Jeu.
19.00 Tous en jeu. Jeu.
19.50 et 20.30 Météo.
20.00 Journal.

20.35

▶ GRANDE SOIRÉE FOOTBALL DE LA LIGUE DES CHAMPIONS
PSG - IFK Göteborg. En direct. 1re journée de la Ligue des champions. 20.45, Coup d'envoi (125 min). 8936272
et 22.40 Les temps forts des onze autres rencontres : Sporting Portugal - Monaco ; Sparta Prague - Parme AC ; Galatasaray Istanbul - Borussia Dortmund ; FC Kosice - Manchester United ; Juventus Turin - Feyenoord Rotterdam ; PSV Eindhoven - Dynamo Kiev ; Newcastle - Barcelone ; Real Madrid - Rosenborg Trondheim ; Olympiakos Le Pirée - FC Porto ; Bayern Munich - Besiktas Istanbul ; Bayer Leverkusen - Lierse (100 min). 2885727

0.20 Minuit sport. Magazine. Open de France féminin de Golf 1997.

0.50 et 1.55, 3.00, 4.05 TF 1 nuit. 1.05 et 2.05, 4.15, 5.00 Histoires naturelles. Documentaire (50 min). 1614012 3.10 Les Défis de l'océan. Documentaire. La vie océane. 4.45 Musique. Concert (15 min).

France 2

17.10 Un poisson dans la cafetière. Jeu.
17.40 Qui est qui ? Jeu.
18.15 Friends. Série. Celui qui hallucine.
18.45 C'est l'heure. Magazine.
19.20 et 1.30 C'est toujours l'heure. Invités : Pascal Légitimus, Russo.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval.

20.55

LE PRIX DE L'ESPOIR
Téléfilm de Josée Yanne, avec Pierre Arditi, Evelyne Bouix (105 min). 8451543
Un médecin, chercheur dans un hôpital, s'investit à corps perdu pour sauver une malade incurable.

22.40

▶ LA VIE À L'ENDROIT
Magazine présenté par Mireille Dumas. Qu'en pensent les voisins ? (70 min). 4636630

23.50 Au bout du compte.
23.55 Journal, Météo.
0.15 Le Cercle. Magazine. Le Cercle des métiers (75 min). 4827128

2.00 Source de vie (rediff.). 2.30 Orthodoxie (rediff.). 3.00 Foofur. Dessin animé. 3.30 Baby folies. Opération pâte de nuage. 3.25 24 heures d'infos. 3.35 Météo. 3.40 L'Art au quotidien. Documentaire. Charlotte Perriand : Art de vivre. 4.35 Outremers. Magazine (60 min).

France 3

17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08 Journal régional.
20.02 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag

20.50

MONASTÈRE : LES PRISONNIÈRES DE L'AMOUR
Documentaire de Laurence Chartier (60 min). 7004611

21.50

L'HISTOIRE DE MISTER BEAN
Documentaire, avec Rowan Atkinson (55 min). 8464494

22.55 Journal, Météo.
23.20 Un siècle d'écrivains. Arthur Conan Doyle (50 min). 4067104
● Lire page 30.
0.10 Cinéma étoiles. Magazine (25 min). 87925
0.35 Vivre avec... Magazine (20 min). 1517079

0.55 New York District. Série. L'esprit de clan. 1.45 Musique Graffiti. Magazine. Invité : Sylvain Augier (20 min).

La Cinquième

18.30 Le Monde des animaux. Poissons fascinants.

Arte

19.00 The Monkees. Le petit chaperon louche.
19.30 7 1/2. Invité : Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes.
19.55 Animaux en péril. La grue couronnée, reine des marais (30 min). 293340
20.25 Documenta. Reportage.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES PAPES ET LE POUVOIR
Documentaire de G. Knopp et M. P. Remy [4/5] Paul VI et la pilule (55 min). 1499388
En mai 1968, Paul VI prend position contre la pilule. Une décision qui ancre l'opinion publique dans l'idée que l'Eglise n'a pas su s'adapter aux changements de la société.

21.40

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX
Ballet de Kurt Weill, d'après les poèmes de Bertolt Brecht. Mise en scène de Peter Sellars, chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano. Interprété par Teresa Stratas. Enregistré à l'Opéra de Lyon en janvier 1993 (50 min). 3301949

22.30 Natalie Dessay à Vienne. Documentaire de Claire Alby et Andy Sommer (30 min). 7104
23.00 Profil : Narcisse aux chiens. Documentaire de Marie André (65 min). 194814
0.05 La Lucarne : Nobody's Business. Documentaire d'Alan Berliner (60 min). 2133586
1.05 71 fragments d'une chronologie du hasard ■ ■ Film de Michael Haneke (1994, v.o., rediff., 95 min). 4090673

M 6

17.30 Croc-Blanc. Série. Bon anniversaire.
18.00 Highlander. Série. Jusqu'à la mort.
19.00 Los Angeles Heat. Série. Chaude nuit.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. La finale.
20.35 Elément Terre. Magazine.

20.45

BONJOUR ANTOINE
Téléfilm de Radu Mihaileanu, avec Sébastien Chaudoul, Elisa Servier (100 min). 470291
Une femme, furieuse de voir son jeune amant épris de sa fille, révèle tout de sa liaison à celle-ci...

22.25

LA PISTE DE L'ASSASSIN
Téléfilm Δ de Harvey Frost, avec Kelly Lebrock, Wolf Larson (105 min). 8119104

0.10 Secrets de femme. Série □. Salle d'attente. Un amour aveugle.
0.45 Sexy Zap. Magazine □ (30 min). 7421298

2.15 Fréquenstar. Magazine. Invité : David Hallyday. 3.10 Backstage : Dee Dee Bridgewater. Documentaire. 3.35 Pop en espagnol se dit pop. Documentaire. 4.25 Les Piégeurs. Magazine (rediff.). 4.50 Turbo. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

14.25 C+ Cléo.
16.20 La Trilogie de Robin des Bois. Téléfilm de Robert Day [3/3] Les nouvelles aventures (95 min). 809340
17.55 Tatous et compagnie.
▶ En clair jusqu'à 21.00.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

PROFESSEUR HOLLAND ■
Film de Stephen Herek, avec Richard Dreyfuss (1996, 135 min). 9637630
En 1964, un jeune musicien accepte un emploi temporaire de professeur dans un lycée. Il va y rester trente ans...

23.15 Flash d'information.

23.25

PÉDALE DOUCE ■
Film de Gabriel Aghion, avec Patrick Timsit, Fanny Ardant (1996, 94 min). 7989765

1.00 ▶ Les Amants du Pont-Neuf ■ ■ Film de Leos Carax (1991, 125 min). 67679437
3.05 Le Grand Forum. Magazine présenté par Philippe Gildas (60 min). 9351296
4.05 Braveheart ■ ■ Film de Mel Gibson (1995, ♦, 174 min). 81643505

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontières. Antipodes : La littérature africaine.
22.40 Nuits magnétiques. Etranges Français [2/2].
0.05 Du jour au lendemain. François Dosse (Paul Ricœur, le sens d'une vie). *0.48 Les Cinglés du Music-Hall.* 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 4 mars, au Victoria Hall de Genève, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Alan Gilbert.
22.30 Musique pluriel. Dunkles Spiel pour petit orchestre, de Rihm, par le Badische Staatskapelle, dir. Günter Neuhold ; Trois pièces pour alto seul, de Kurtag. Kim Kashkashian, alto ; Cristaux liquides : œuvre électro-acoustique, de Rodrigue (enregistré au studio de la faculté de musique de Montréal).
23.07 Les Greniers de la mémoire. Leonard Bernstein en compagnie de Jean Verdier, ancien musicien de l'Orchestre national.
2.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. Lucia di Lammermoor (opéra en trois actes), de Donizetti, par le Chœur et l'Orchestre du Mai musical florentin, dir. Tullio Serafin, Maria Callas *(Lucia)*, *Giuseppe Di Stefano* (Edgardo).
22.40 Les Soirées... (suite). Hommage à Maria Callas (n° 2). Le répertoire français. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Michel Serres.
21.00 Strip-tease. Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Fort Boyard.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.55 ▶ Les Inconnus de la terre.
20.35 Maria.
22.10 Des hommes dans la tourmente. [19/32]. Nasser versus Ben Gourion.
22.35 Gestes de vie.
23.30 ▶ A propos de « Tristes Tropiques ».
0.20 Rêve usurpé. Retour au Paru.
1.20 Le Destin animal. Le rat (55 min).

Histoire

20.00 Il était une fois... le monde : Pour tout l'or du Transvaal. Feuilleton [4/6].
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Contrat sous l'oreiller ; Alaska.
22.00 Il était une fois... les Français : *Le Pain noir.* Feuilleton [10/16]. Les drapeaux de la ville.
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Gilbert Garrier ; Stéphane Audouin Rouzeau.

Paris Première

20.10 et 23.50 Courts particuliers. Invitée : Agnès Obadia.
21.00 Paris modes. Magazine.
21.55 Les Documents du JTS. Les motifs de Fernand Léger.
22.50 Pet Shop Boys. Concert (60 min). 6775388

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Invités : Elsa ; De Palmas.
21.20 Haendel, Boismortier, Naudot, Bach. Concert (40 min). 47826833
22.00 Purcell, Music for a While. Concert (40 min). 64135611
22.40 Le New Morning : Budy Miles. Concert (25 min). 10676104
23.05 Le New Morning : Melvin Taylor. Concert (25 min). 43471659
23.30 Les Francofolies 1997 : Tri Yann. Concert (55 min). 34719098

Ciné Cinéfil

20.30 En suivant la flotte ■ ■ Film de Mark Sandrich (1936, N., v.o., 110 min). 1234369
22.20 L'Auberge rouge ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1951, N., 100 min). 10434456

Ciné Cinémas

20.30 Mrs. Parker et le cercle vicieux ■ Film d'Alan Rudolph (1994, 120 min). 8085388
22.30 Sushi Sushi ■ Film de Laurent Perrin (1990, 90 min). 2535384

Festival

19.10 Les Nouvelles de Marcel Aymé : L'Huissier. Téléfilm de Pierre Tchernia, avec Michel Serrault (80 min). 26849543
20.30 Les Cinq Dernières Minutes : Mécomptes d'auteur. Téléfilm de Roger Pigaut, avec Jacques Debary (90 min). 18622920
22.00 Tatort : Le passé ne meurt jamais. Téléfilm de Wolfgang Staudte, avec Hansjörg Felmy (85 min). 65695765

Série Club

20.15 Une famille pour deux. Premier rendez-vous.
20.45 Caraïbes offshore. Le major.
21.35 et 1.00 L'Or et le Papier. Feuilleton [8/39].
22.30 Murder One : L'Affaire Jessica. Feuilleton. Chapitre 2.
23.15 Le Saint. Les mercenaires (50 min).

Canal Jimmy

20.00 The Muppet Show. Invitée : Loretta Swit.
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Docteur Q.
21.15 Vélo. Magazine.
21.45 Seinfeld. Un mariage à l'essai.
22.15 Une fille à scandales. Rencontres célestes (v.o.).
22.40 Spin City. L'appartement (v.o.).
23.00 Nights.
23.35 Bottom. Gas (v.o.).
0.05 New York Police Blues. Hollie et le poisson-lune.

Disney Channel

20.30 Sports. Magazine.
20.55 Sport Académie.
21.25 Les Anges gardiens.
22.15 Profession critique.
22.40 Art Attack. Magazine.
22.50 Okeloreurr.
23.05 Le Voyage du lynx. De Marie-Hélène Baconnet.
23.30 Insektors.
23.55 Thierry la Fronde. Feuilleton (25 min).

Téva

20.00 et 23.45 Téva beauté.
20.30 et 22.30 Téva interview.
20.55 Sous les jupes de la Madone. De Philomène Esposito.
22.00 Téva psycho. Magazine.
23.00 Clair de lune.

Eurosport

19.00 Football. Résumé. Coupe de l'UEFA : 32e de finale.
21.00 Fléchettes. Epreuve à Francfort (Allemagne).
22.00 Rallye. Résumé Paris-Moscou.
23.00 Fitness. Grand Prix Nabba à Linz.

Voyage

20.05 Suivez le guide.
22.00 Sur la route. Inde, fêtes et religion.
22.30 L'Heure de partir.
23.35 Long-courrier. Magazine.
0.30 Chronique Lanzmann.

Muzzik

19.00 Tchaïkovski Festival Concert : Symphonie n° 3. Concert enregistré à l'Alter Oper de Francfort lors du festival Tchaïkovski (120 min). 500053104
21.00 La Fiancée aux yeux de bois.
21.45 Camaron Nuestro.
22.45 K491 : Naissance d'une œuvre. De Philip Trevelyan.
23.50 Jazz at Montreux 1991. Concert (65 min). 504316746
0.55 Itzhak Perlman à la «Fiddler's House». De Glenn Dubose et Don Lenzer (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 90° Est. 0.45 Visa. 1.45 Odeon.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Ruth Elkrief. *20.13 et 20.45 Le 18-21.* 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA

○ Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.35 Cadence. Film de Martin Sheen (1991, 100 min). Avec Charlie Sheen. *Drame.*
0.15 Les Arnaud. Film de Léo Joannon (1967, 90 min). Avec Bourvil. *Drame.*
1.45 Ce sacré grand-père. Film de Jacques Poitrenaud (1968, 90 min). Avec Michel Simon. *Comédie.*

TMC

22.55 Ce merveilleux automne. Film de Mauro Bolognini (1968, 95 min). Avec Gina Lollobrigida. *Drame.*

TSR

21.05 Jeux de guerre. Film de Philip Noyce (1992, 120 min). Avec Harrison Ford, Anne Archer, Patrick Bergin. *Suspense.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1997

Oraison télévisuelle

par Pierre Georges

CE ne doit pas être facile de présenter le journal télévisé la tête sous le bras. C'est pourtant *ce qu'a fait Bruno Masure*, lundi. Viré le matin. Présent le soir, comme si de rien n'était. C'était-y pas du professionnalisme *cela*, Madame Jodie Foster, l'invitée du jour et, soit dit en passant, une sacrée pro elle-aussi ! A la Saint-Bruno, Masure rend son plateau. Ou son Vermot. Autrement dit, le 6 octobre, *« le journaliste préféré des Français »*, selon les enquêtes d'opinion les plus sérieuses et les plus inutiles, ne présentera plus le JT de France 2. Sept ans que cela *durait sur* cette *chaîne*, comme une vieille habitude. Sept ans de travaux télévisés, parfois un peu forcés. De calembours, souvent calamiteux. De sérieux, à l'occasion désabusé. Des clowneries, au besoin tristes.

Bruno Masure était – voyez déjà comme on en parle au passé avec le cynisme et l'affliction d'un téléspectateur en place de Grève –, Bruno Masure était bien ce clown triste de l'information qui, chaque soir, donnait représentation. Sans se prendre au tragique, ni par trop au sérieux. Sans se prendre au comique, ni par trop au futile. Une présence en somme et du métier, trois millions d'heures de vols, entre fausse désinvolture et réel savoir-faire.

Il était sans doute, et cela se *sentait*, à l'écran *comme* à la ville, farceur, caustique, ne plaisantant pas avec l'info lourde et moquant l'accessoire. Pas dupe de lui-même et pas dupe des autres. Curieux de tout et revenu du reste. Fausse nonchalance, fausse causticité, fausse désinvolture. L'information est tragique, comme tragique peut devenir une star du 20 heures qui se mire en *son écran, en son ego. Autant* gérer tout cela comme une vaste duperie, comme Monsieur mon voisin, Monsieur mon cousin moqueur, Monsieur mon contemporain.

Il *arriva, et plus souvent qu'*à son tour, que le défunt du 20 heures – car, autant le dire, *c'est* d'un enterrement qu'il *s'agit* avec fleurs, couronnes et nez rouge – en fasse trop. Beaucoup trop, avec ses fines astuces sur le saint du jour, ses enchaînements à la « mords-moi » la rate et ses fines plaisanteries de garçon de télévision. C'était, nous semble-t-il, de sa part, un peu de délire autorisé, une sorte de contre-feu personnel contre la tentation du *fou de télévision, de nécessaires* et permanents petits coups d'épingle dans la toile pour ne pas devenir définitivement une montgolfière d'écran.

Un jour, Bruno Masure commit un livre. Le propos en était simple : *« la télé rend fou »*. Un fou averti prend ses précautions. De là, cette impression qu'il donnait à l'écran de ne jamais laisser le malade Masure sortir *sans* l'infirmier Bruno. La moquerie et la causticité comme antidotes au sort funeste des stars surexposées.

Bruno Masure est viré. Comme un malpropre, un usé, un naufrageur d'audience. On ne doute pas que son boucher, son boulanger, car il semble bien du genre à avoir encore un boucher et un boulanger, *auront les mots qu'il faut* pour dire l'ingratitude des hommes et la cruauté des temps. En tant que « son » télespectateur, comme des millions d'autres, on voudrait simplement, au moment de l'éloge, faire une remarque à la Masure et sur Masure : en voilà un, au moins, qui pourra se vanter de n'avoir pas manipulé l'information, un qui *avait une colonne vertébrale politique* ! Cela devrait pouvoir servir encore.

M. Mandelkern succède à M. Bouchet à la tête de la commission de contrôle des écoutes téléphoniques

Des décisions en matière de secret-défense sont attendues

PAR DÉCRET du président de la République publié au *Journal officiel du 16* septembre, Dieudonné Mandelkern, président de section au Conseil d'Etat, est nommé président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) à compter du 1er octobre.

A la tête de cette autorité administrative indépendante, il lui reviendra de prendre en compte les orientations annoncées par le pre*mier ministre en matière d'écoutes* téléphoniques et de secret-défense. Dans son entretien accordé au *Monde* du 16 septembre, Lionel Jospin affirmait le *« souci de mieux garantir la déontologie publique – je pense à la police, aux écoutes et au secret-défense »*. La réflexion interministérielle en cours sur ces domaines donnera lieu à des décisions prises dans la seconde moitié du mois d'octobre, *commentait*-on mardi matin 16 septembre à Matignon.

Le remplacement du président de la CNCIS, Paul Bouchet, par M. Mandelkern intervient dans le cours normal de la vie institutionnelle de cette commission créée par la loi du 10 juillet 1991 sur les écoutes téléphoniques. Le mandat de M. Bouchet arrive en effet à son terme au 31 septembre. La loi prévoit que le président de la CNCIS est nommé pour un mandat de six ans, non renouvelable et non révocable, par le président de la République, sur une liste de quatre noms présentés conjointement par le vice-président du Conseil d'Etat et le premier pré*sident de la Cour de cassation.*

Ancien bâtonnier de Lyon, Paul Bouchet aura été le premier président de la CNCIS. Son passage à la tête de cette institution aura été marqué par une gestion embarassée du dossier des écoutes de la cellule dite anti-terroriste de l'Elysée.

CELLULE DE L'ÉLYSÉE

Après la révélation, *en mars* 1993, du système d'espionnage téléphonique mis en place par la cellule élyséenne, M. Bouchet s'était d'abord engagé à *« éviter l'étouffement »* de cette affaire. Chargé d'une enquête administrative sur les activités de la cellule mitterrandienne par le premier ministre Pierre Bérégovoy, M. Bouchet avait ensuite été le premier à invoquer le *« secret-défense »* devant le juge d'instruction Jean-Paul Valat qui lui demandait de lui communiquer les résultats de son enquête.

En mettant systématiquement en doute l'authenticité des transcriptions d'écoutes téléphoniques révélées par la presse, M. Bouchet refusait clairement d'éclairer le *magistrat instructeur sur les dys*fonctionnements de la cellule. L'invocation du secret-défense avait ensuite été opposée au juge Valat par les principaux protagonistes du dossier judiciaire..

En avril 1997, alors que les progrès de l'instruction faisaient nettement apparaître l'implication de la cellule de l'Elysée dans un système d'espionnage généralisé, *M. Bouchet s'était finalement dé*claré favorable à une levée partielle du secret-défense sur le dossier.

Il reviendra à son sucesseur, Dieudonné Mandelkern, de s'inspirer des orientations données par le gouvernement Jospin. Codisciple de Jacques Chirac à l'ENA, *M. Mandelkern a été directeur au* secrétariat général du gouvernement de 1974 à 1983, puis préfet des Hauts-de-Seine jusqu'en août 1985. Devenu conseiller auprès du premier ministre Laurent Fabius, il était retourné au Conseil d'Etat après mars 1986. De juillet 1989 à janvier 1991, il avait été le directeur du cabinet civil et militaire du ministre de la défense Jean-Pierre Chevènement. Il était, depuis le mois de juin 1994, le président de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat.

Dans son rapport annuel de 1995, la haute juridiction avait considéré que la création d'une *« commission nationale du secret-défense (...) constituerait un pas décisif (...) vers la suppression d'un des derniers bastions de l'autocontrôle de l'administration »*. L'instauration d'une telle commission avait été retenue en juin par le premier ministre Lionel Jospin, dans sa déclaration de politique générale.

Erich Inciyan

Jean-Louis Debré élu à la tête des députés RPR

JEAN-LOUIS DEBRÉ a été élu, mardi 16 septembre, en milieu de journée, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale au deuxième tour de scrutin avec 81 voix contre 57 à Franck Borotra. Les trois autres candidats, Michèle Alliot-Marie, Dominique Perben et Jacques Godfrain, s'étaient retirés après le premier tour, l'ancien ministre de l'intérieur étant arrivé en tête avec 57 voix sur 138 votants, contre 30 à M. Borotra ; Mme Alliot-Marie avait recueilli 26 voix, M. Perben 22 et M. Godfrain 3.

Les députés RPR affirmaient, après la réunion, le caractère plus personnel que politique de cette élection, en soulignant que M. Debré avait rendu de nombreux services lorsqu'il était ministre de l'intérieur et *qu'il avait mené*, ces dernières semaines, une campagne très active. Les balladuriens, qui forment le groupe le plus homogène parmi les députés RPR, n'étaient pas parvenus à présenter un seul candidat. M. Borotra était soutenu officieusement par Philippe Séguin, président du RPR, et par les alliés de ce dernier, Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy. Cependant, M. Perben, balladurien, était aussi candidat, avec le soutien de certains partisans d'Alain Juppé.

M. Debré a déclaré son intention d'être *« un président de proximité »*, *« le président de tous les députés RPR »*, et pas celui *« d'un courant contre d'autres courants »*. A la différence de M. Borotra, l'ancien ministre de l'intérieur, député de l'Eure, n'exerce aucune fonction locale, ce qui devrait le rendre plus disponible pour la présidence du groupe. M. Debré est aussi connu pour être proche de Jacques Chirac, auquel il était resté fidèle durant les deux années du gouvernement d'Edouard Balladur, entre 1993 et 1995. Cependant, il n'avait pas mis en avant cette relation dans sa campagne auprès des députés.

Jean-Louis Saux

ECLIPSE. Le Soleil, la Terre et la Lune ont rendez-vous, mardi 16 septembre, si les conditions météorologiques sont propices. Pour l'avant-*dernière fois du siècle, notre satellite disparaîtra entièrement dans* le cône d'ombre de la Terre. Le phénomène, visible de la plupart des points de notre planète, à l'exception du continent américain, s'échelonnera sur plus de cinq heures. A *Paris, la Lune entrera dans la* pénombre à *18* h 11 pour en ressortir à 23 h 22, son occultation étant complète entre 20 h 15 et 21 h 18. Renseignements sur Minitel au 3615 Big bang.

BOURSE

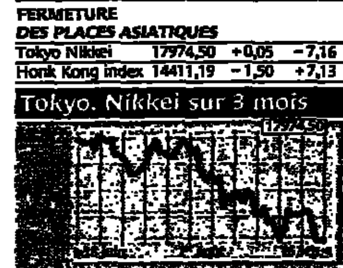
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 16 septembre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE
DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17974,50	+0,05	−7,16
Honk Kong index	14411,19	−1,50	+7,13

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE
DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 16/09	Var. en % 15/09	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2916,25	+0,61	+25,93
Amsterdam CBS	597,30	−0,45	+36,59
Bruxelles	14975	+0,66	+41,66
Francfort Dax 30	3901,62	+2,13	+35,07
Irlande ISEQ	3527,63	−0,15	+29,42
Londres FT 100	4901,70	−0,02	+19,02
Madrid Ibex 35	6809,42	+0,46	+32,10
Milan MIB 30	22676	+0,87	+44,46
Zurich SMI	5341,30	+0,37	+35,49

Tirage du *Monde* daté mardi 16 septembre : 570 254 exemplaires

